

(I)

( N° 33. )

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION DE 1886-1887.)

COMpte GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1885,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

RUE DE LOUVAIN, 108.

1887.

(II)

## TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire . . . . .	1— 2
<b>COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1885.</b>	
Note sur le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1885. . . . .	4— 8
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1885. . . . .	9— 17
<i>Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1885.</i>	
Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1885 . . . . .	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1885 . . . . .	22— 25
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1885 . . . . .	24— 23
<b>COMPTES DES BUDGETS.</b>	
<i>Compte définitif du Budget de l'exercice 1884.</i>	
Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1884 . . . . .	28— 41
Budget de l'exercice 1884. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice. . . . .	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice. . . . .	48— 65
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du Budget . . . . .	65—105
— — — — — par province, des recouvrements effectués . . . . .	105—125
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur . . . . .	125—150
Dépenses. Développements des paiements effectués, par année et par article du Budget . . . . .	161—279
Comparaison des dépenses de l'exercice 1884, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur . . . . .	280
Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1883 inclusivement . . . . .	281—287
Résultat général du Budget de l'exercice 1884 . . . . .	289
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1884. . . . .	290
<i>Compte provisoire du Budget de l'exercice 1885.</i>	
Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1885. . . . .	292—296
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1885 . . . . .	297
Budget de l'exercice 1885. Compte provisoire des recettes, au 1 <sup>er</sup> janvier 1886. . . . .	300—303
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 <sup>er</sup> janvier 1886 . . . . .	304—317
<i>Compte des opérations sur les exercices clos de 1880 à 1884.</i>	
Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1880 à 1884. . . . .	320—322
Exercice périmé de 1880. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif . . . . .	323—327
Exercices en cours d'apurement de 1881 à 1884. — Situation des créances restant à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1886. . . . .	329—347

**COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1885.**

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1885 . . . . .	350
Compte de trésorerie et bilan de l'Administration des Finances, présentant la situation au 1 <sup>er</sup> janvier 1885, les opérations de l'année 1885 et la situation au 1 <sup>er</sup> janvier 1886 . . . . .	351—565

**COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1885.**

Note sur le compte de la Dette publique pour l'exercice 1885 . . . . .	368—386
Annexes au compte de la Dette publique pour l'exercice 1885 . . . . .	387—411



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

---

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, impose au Ministre des Finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives le compte général de l'Administration des Finances.

Le compte rendu pour l'année 1885 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en quatre parties :

La première partie, intitulée : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1885**, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette Administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les trois autres parties constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° **COMPTE DES BUDGETS**, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2° par année, par exercice, par Ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le compte des Budgets se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, *le compte définitif du Budget de l'exercice 1884*, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1885, époque de sa clôture; B, *le compte provisoire du Budget de l'exercice 1885*, offrant la situation de ce Budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1886; C, *le compte des opérations sur les exercices clos*, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1880 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1881 à 1884.

2° **COMPTE DE TRÉSORERIE**, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'Administration des Finances, et établissant le bilan de cette Administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1<sup>er</sup> janvier 1885, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1885, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1<sup>er</sup> janvier 1886.

3° **COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX**, lequel expose la situation, au commencement et à la fin de l'année 1885, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la Dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles sont l'objet d'un exposé annuel et distinct, qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats, et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.



# COMPTE

DES

## OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1885.



## NOTE

## SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1885.

Le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1885, forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développés dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'Administration.

On va exposer ces résultats.

## OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les Budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

## RECETTES.

*Exercice 1884.*

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1<sup>er</sup> janvier 1885, sur les recettes prévues au Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1884, s'élevaient à . . . . . fr. 13,266,209 02

Pendant l'année 1885, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de . . . . . 1,906,569 89

De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1884 atteignaient. 15,172,578 91

Les recettes opérées en 1885 ayant été de . . . . . 11,484,680 46

Une somme de . . . . . fr. 3,687,898 45

restait à recouvrer lors de la clôture du Budget de 1884.



*Exercice 1885.*

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraordinaires de 1885, se sont élevés à . . . . .	fr. 335,525,549 73
Les recouvrements effectués en 1885 ont été de . . . . .	323,285,758 06
	<hr/>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 1886, il restait à recouvrer . . . . .	fr. 12,241,791 67
	<hr/> <hr/>

## DÉPENSES.

*Exercice 1884.*

Suivant le compte de l'année 1884, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1884, ainsi que sur le Budget extraordinaire, s'élevaient, au 1 <sup>er</sup> janvier 1885, à . . . . .	fr. 49,032,390 76
De cette dernière date au 31 octobre 1885, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de . . . . .	77,194,946 55
	<hr/>
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1884 s'élevaient, en définitive, à . . . . .	126,227,337 31
	<hr/>
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à . . . . .	125,563,416 94
	<hr/>
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à . . . . .	fr. 663,920 37
	<hr/> <hr/>

*Exercice 1885.*

Les créances liquidées et ordonnancées en 1885, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1885, ainsi que sur le Budget extraordinaire, montent à . . . . .	fr. 273,736,801 92
Les paiements effectués et justifiés sont de . . . . .	231,429,161 08
	<hr/>
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1 <sup>er</sup> janvier 1886, à . . . . .	fr. 42,307,640 84
	<hr/> <hr/>

*Exercices clos.*

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1880 à 1883, étaient de fr.	1,334,312 40
	<hr/>
A REPORTER. . . . .	fr. 1,334,312 40

REPORT. . . . . fr. 1,334,312 40

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1884; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à . . . . . fr. 663,920 37

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de . . . . . 1,998,232 77

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1885, y compris : 1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de . . . . . 1,008,946 19

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1<sup>er</sup> janvier 1886, à . . . . . fr. 989,286 58

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1881 . . . . .	fr.	29,149 52
— 1882 . . . . .		112,737 20
— 1883 . . . . .		518,163 11
— 1884 . . . . .		329,236 75
SOMME ÉGALE. . . . . fr.		989,286 58

### OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

#### RECETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1885, sur les services de la Trésorerie, se sont élevées,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers). . . . .	fr.	715,565,204 09
Service de la Dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le Budget de la Dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la Dette publique; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor). . . . .		181,828,041 40
Opérations diverses en dehors du service des Budgets . . . . .		2,091,934,412 05
ENSEMBLE. . . . . fr.		2,989,327,657 54

## DÉPENSES.

Les paiements effectués, pendant l'année 1885, sur les services de la Trésorerie s'élèvent,

## SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers) . . . . .	fr.	713,892,384	84
Service de la Dette. (Paiement des intérêts et amortissement de la Dette publique; transfert aux ressources extraordinaires du produit des emprunts et remboursement de bons du Trésor) . . . . .		164,167,651	38
Opérations diverses en dehors du service des Budgets . . . . .		2,100,702,880	72
		<hr/>	
ENSEMBLE. . . . .	fr.	2,978,762,916	94
		<hr/> <hr/>	

## RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1885, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1884, montaient à . . . . . fr. 818,863,506 80

## SAVOIR :

Numéraire en caisse . . . . .	fr.	100,933,916	28
Titres de la Dette publique et autres valeurs . . . . .		601,209,853	»
<i>Mandats et autres pièces acquittées,</i>	{ En portefeuille chez les comptables. 40,462,293 96 En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes. . . . .		
			76,257,443 56
			<hr/>
	Fr.	818,863,506	80
		<hr/> <hr/>	

Les recettes de toute nature faites par l'Administration des Finances pendant l'année 1885 se sont élevées à fr. 5,524,096,096 06 c.

## SAVOIR :

Opérations sur les	{	de 1884 . fr.	11,484,680	46	}	334,768,438	52
Budgets	{	de 1885 . .	325,283,758	06			
Opérations de Trésorerie . . . . .			2,989,327,657	54			
			<hr/>			3,524,096,096	06
			<hr/> <hr/>				
ENSEMBLE. . . . .	fr.		4,142,959,602	86			
			<hr/> <hr/>				

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1885, s'élèvent à fr. 3,336,764,441 15 c.

SAVOIR :

Opérations sur les Budgets	{	de 1884 . fr. 125,563,416 94	}	358,001,524 21
		de 1885 . . 231,429,161 08		
		clos . . . 1,008,946 19		
Opérations de Trésorerie. . . . .				2,978,762,916 94

TOTAL DE LA DÉPENSE. . . fr. 3,336,764,441 15

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1885,

SAVOIR :

Numéraire en caisse. . . . .	fr. 79,182,308 71	
Titres de la Dette publique et autres valeurs . . . . .	612,581,473 »	
<i>Mandats et autres pièces acquittées,</i>	{	En portefeuille chez les comptables. 41,412,739 41
		En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes . . . . .
		73,018,640 59
		<hr/> 806,195,161 71
SOMME ÉGALE . . . . .	fr. 4,142,959,602 86	<hr/> <hr/>

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1885.

# TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1885.



## COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1885.

Numéraire en caisse . . . . .	fr.	100,955,916 28
Titres de la Dette publique et autres valeurs . . . . .		601,209,855 »
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables . . . . .	fr 40,462,293 96
	en cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes . . . . .	76,257,445 56
		116,719,757 52
		818,865,506 80

## OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

## RECETTES. — EXERCICE 1884.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 <sup>er</sup> janvier 1885.	MODIFICATIONS apportées, en 1885, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant définitivement à recouvrer.	RECOUVREMENT EFFECTUÉS pendant l'année 1885.	SOMMES restant à RECOURRER à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
<b>VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.</b>						
Impôts. . . . .	2,949,265 01	1,618,152 27	»	4,567,397 28	4,175,562 02	394,054 56
Péages. . . . .	7,042,837 80	»	52,000 »	7,010,758 80	4,981,305 54	2,029,455 26
Capitaux et revenus. . . . .	1,055,177 40	75,650 78	»	2,050,857 27	1,905,042 08	125,795 19
Remboursements. . . . .	655,460 45	241,692 »	»	875,152 45	574,842 41	500,310 02
	12,580,740 75	1,955,484 05	52,000 »	14,484,125 78	11,454,550 95	3,040,574 85
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.</b>						
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles . . . . .	25,681 84	»	»	25,681 84	25,681 84	»
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes . . . . .	74,477 88	2,871 24	»	77,349 12	26,354 07	51,015 05
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'Etat (1874 à 1879). . . . .	349,759 35	»	»	349,759 35	»	349,759 35
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes) . . . . .	»	113 60	»	113 60	113 60	»
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 25 août 1880 et 1 <sup>er</sup> août 1881) . . . . .	237,549 22	»	»	237,549 22	»	237,549 22
		1,938,468 89	52,000 »			
	15,266,209 02	1,906,569 89		15,172,578 01	11,484,680 46	3,687,898 45

## DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1885.

## OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

## DÉPENSES. — EXERCICE 1884.

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1885. (Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 octobre )	PAYEMENTS restant à effectuer à la clôture de l'exercice	
	qui restaient à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1885.	constatées ET ORDONNANCÉES pendant l'année 1885.		Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1880 à 1885), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État . . .	21,058 84	420,102 15	440,142 69	1,018 50	"
Dépenses propres à l'exercice . . . . .	47,852,038 28	76,774,844 40	123,957,171 "	649,711 68	"
<b>DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.</b>					
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1885 et sur crédits nouveaux conformément à l'article 5 de la loi du Budget de 1884. . . . . a)	1,179,295 64	"	1,166,105 25	15,190 59	"
	49,052,590 76	77,194,946 55		665,920 57	"
	126,227,537 51		125,503,416 94	665,920 57	

a) Déduction faite d'une somme de fr 360 20 c<sup>5</sup> annulée en 1885.

## COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

## OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICE 1885.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1885.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1885.	SOMMES restant à RECOURVRE, au 1 <sup>er</sup> janvier 1886, sur les DROITS CONSTATÉS.
<b>VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.</b>			
Impôts . . . . .	163,047,658 70	160,075,213 74	2,974,445 02
Péages . . . . .	151,300,024 67	126,176,408 98	5,213,615 69
Capitaux et revenus . . . . .	16,053,534 71	14,158,543 06	1,894,991 65
Remboursements . . . . .	3,887,065 37	3,006,282 49	880,782 88
	<b>514,358,285 51</b>	<b>303,394,448 27</b>	<b>10,963,835 24</b>
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.</b>			
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles . . . . .	45,515 05	35,539 77	10,175 28
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem . . . . .	15,920 60	15,920 60	"
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes . . . . .	275,925 07	214,047 14	59,876 83
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879) . . . . .	349,759 35	"	349,759 35
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes) . . . . .	54,307 17	54,307 17	"
Intérêts du 1 <sup>er</sup> août 1884 jusqu'au 31 juillet 1885 de la somme de 3,776,000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du Nord et autres immeubles cédés à la ville d'Anvers (Convention du 19 janvier 1881) . . . . .	141,600 "	141,600 "	"
Produit des aliénations d'emprises faites pour la reconstruction des quais d'Anvers (Convention-loi des 16 janvier-17 avril 1874) . . . . .	2,885 "	2,885 "	"
Quotes-parts payées par les états maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865 . . . . .	170,584 "	170,584 "	"
Produit des annuités cédées à la Caisse générale d'épargne et de retraite suivant convention du 23 octobre 1884. . . . .	12,524,153 63	12,524,153 63	"
Produit des annuités créées en vertu de la loi du 14 août 1875 et recouvrées avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1885 . . . . .	1,467,073 56	1,467,073 56	"
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Loi des 27 décembre 1884 et 24 juin 1885) . . . . .	73 87	73 87	"
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 <sup>er</sup> août 1881) . . . . .	237,549 22	49,188 07	188,361 15
Remboursement de traitements d'attente avancés aux instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884) . . . . .	180,212 94	14,825 "	165,387 94
Produit de l'emprunt de 164,796,000 francs à 4 p.%, autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 avril 1885. — Partie recouvrée en 1885.) . . . . .	2,375 "	2,375 "	"
Somme à valoir sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix de rachat des chemins de fer d'Anvers au Moerdyck et de Ronsendaël à Bréda . . . . .	504,395 88	"	504,395 88
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 4 p.%, au capital nominal de 123,700 francs émises pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer. (Lois des 27 mai et 19 décembre 1876) . . . . .	155,457 98	155,457 98	"
<b>Obligations de la dette publique à 4 p.%, émises en 1885 :</b>			
1° En vertu de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix de lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877 . . . . .	2,375,000	2,375,000 "	"
2° En vertu de la même loi et en exécution de la convention-loi des 12 février-17 avril 1885, conclue entre l'État et la Banque de Belgique. . . . .	2,885,500 "	2,885,500 "	"
	<b>335,525,540 75</b>	<b>323,283,758 06</b>	<b>12,241,791 67</b>



## DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1885 (SUITE).

## OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

## DÉPENSES. — EXERCICE 1885.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1885.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1885.	RESTES A PAYER AU 1 <sup>er</sup> janvier 1886, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
<b>SERVICE ORDINAIRE</b>			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1881 à 1884), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État.	166,168 57	128,066 77	38,101 60
Dépenses propres à l'exercice . . . . .	236,235,045 07	194,862,847 48	41,372,198 49
<b>DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.</b>			
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1885 et sur crédits nouveaux conformément à la loi du 24 juin 1885 et à l'arrêté royal du 9 juillet 1885 . . . . .	37,535,587 58	36,438,246 83	897,340 75
	273,730,801 02	231,429,161 08	42,307,640 84

## COMpte DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

## OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

## RECETTES.

*N. B.* D'après l'article 28 de la loi sur la comptabilité, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées

## OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recettes pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances. . . . .	459,827,786 63	} 718,565,204 09	
		Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette . . . . .		271,593,518 52
		Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes . . . . .		4,343,898 94
Service de la dette publique	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique. . . . .	165,540,094 39	} 181,828,041 40	
		Fonds mis à la disposition de MM. de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C <sup>ie</sup> , à Londres, pour le paiement des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique . . . . .		11,024,172 01
		Produit des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique. . . . .		5,263,775 00
		Produit des émissions de bons du Trésor . . . . .		"
Opérations diverses en dehors du service des Budgets . . . . .			2,091,934,412 05	
			<b>2,089,527,657 54</b>	

## DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1885 (SUITE).

## OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

## DÉPENSES. — EXERCICES CLOS.

		SERVICE					
		ordinaire.	spéciaux.				
Exercice 1880.	} Ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition et dont le montant est versé à la caisse des dépôts et consignations à la disposition des ayants droit . . . fr.	2,116	80	} 38,044 59			
					} Ordonnances frappées de prescription et dont le montant est attribué au Trésor et porté en recette au compte de l'exercice 1885. . . . .	35,927	79
— 1881.	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1885 . . . . .	72,265	47	5,007			
— 1882.	Idem. . . . .	40,066	85	32,952	29	82,010	14
— 1885.	Idem. . . . .	411,412	99	64,552	53	475,965	52
— 1884.	Idem. . . . .	333,571	42	1,112	20	334,683	62
						1,008,946 19	

## OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Dépenses pour ordre.	} Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances . . . . .	459,089,401	50	} 713,892,384 84				
					} Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette . . .	270,553,442	55	}
Service de la dette publique.	Payment des intérêts et amortissement de la dette publique . . . . .	147,772,871	49	164,167,651 38				
	Payment, à Paris et à Londres, respectivement par l'intermédiaire des maisons de Rothschild frères et Baring frères, des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique . . . . .	11,151,004	80					
	Transfert aux ressources extraordinaires du produit d'emprunts . . . . .	5,263,775	»					
	Remboursements de bons du Trésor . . . . .		»					
Opérations diverses en dehors du service des Budgets . . . . .				2,100,702,880 72				
				2,978,762,016 04				

## COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

## RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets. — RECETTES</i> . . . . .	Exercice 1884 . . . . . fr. 11,484,680 46	} 354,768,458 52
	— 1885 . . . . . 525,285,758 06	
<i>Opérations de Trésorerie.</i> . . . . .		2,989,527,657 54
<b>TOTAL DE LA RECETTE.</b> . . . . . fr.		3,324,096,096 06
Valeurs de caisse et de portefeuille, au 1 <sup>er</sup> janvier 1885. . . . .		818,865,506 80
<b>TOTAL GÉNÉRAL.</b> . . . . . fr.		4,142,959,602 86

## DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1885 (SUITE).

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1886.

Numéraire en caisse . . . . .		79,182,308 71
Titres de la Dette publique et autres valeurs . . . . .		612,581,475 "
Mandats et autres pièces acquittées. {	En portefeuille chez les comptables . . . . . fr. 41,412,759 41	114,451,580 "
	En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes . . . . . 75,018,640 59	
		806,195,161 71

## DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1885.

Opérations sur les Budgets. — DÉPENSES. . . . .	{ Exercice 1884 . . . . . fr. 125,563,416 94	358,001,524 21
	{ — 1885 . . . . . 231,420,161 08	
	{ Exercices clos . . . . . 1,008,040 19	
Opérations de Trésorerie. . . . .		2,978,762,916 94
	TOTAL DE LA DÉPENSE . . . . . fr	3,536,764,441 15
	Valeurs de caisse et de portefeuille, au 1 <sup>er</sup> janvier 1886. . . . .	806,195,161 71
	TOTAL GÉNÉRAL. . . . .	4,142,959,602 86

Certifié exact par le Directeur général de la Trésorerie  
et de la Dette publique,

BIDEZ .

Arrêté par le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(18)

# DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

**DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES,**

PENDANT L'ANNÉE 1885.



## DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS		de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES
	des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des domaines.		
<b>SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.</b>				
Budget de l'exercice 1884. . . . .	4,124,384 93	325,602 50	4,171,828 66	791,452 67
— — 1885 . . . . .	109,026,258 06	50,545,220 11	115,260,619 62	10,862,920 06
<b>SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE</b>				
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances . . . . .	55,484,203 05	5,326,759 09	8,047,901 37	373,294,854 70
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette . . . . .	18,523,697 55	17,076,185 08	53,467,515 84	181,500,750 80
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes. . . . .	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE . . . . .	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS . . . . .	5,528,406 91	11,898,075 "	110,668,549 82	41,288,360 47
<b>TOTAL DES RECETTES . . . . fr.</b>	<b>170,687,040 46</b>	<b>89,171,841 78</b>	<b>289,616,413 51</b>	<b>607,538,547 70</b>



faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1885.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL des RECETTES.
de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des Ministères DU L'INTÉRIEUR et de l'Agriculture, etc.		Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	
"	264,188 69	164,068 54	"	"	1,641,557 47	607 "	11,484,680 46
5,638,515 46	118,236 07	182,822 26	"	"	24,240,757 35	5,408,601 49	323,283,758 06
"	"	"	"	"	21,052,888 40	621,180 04	439,827,786 65
23,642 90	222,208 60	"	770,519 77	"	"	"	271,593,518 52
"	"	"	"	"	4,558,168 94	5,730 "	4,543,898 94
"	"	"	"	"	2,375 "	181,825,666 40	181,828,041 40
"	"	"	"	1,559,695,990 07	102,178,221 94	460,678,717 84	2,091,054,412 05
5,661,056 56	604,655 06	547,790 80	770,519 77	1,559,695,990 07	153,455,969 08	648,540,592 77	5,324,096,096 06

## DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DEPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES				
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises	de L'ENREGISTREMENT et des domaines	de l'Administration des CHEMINS DE FER.	de l'Administration des postes ET TÉLÉGRAPHES	de l'Administration de LA MARINE.	de l'Administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.
<b>SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.</b>							
a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution (1884-1885) . . . . .	15,207,051 60	5,580,808 74	48,257,005 07	10,371,212 11	1,580 57	"	"
b. Opérations sur les Budgets clos . . . . .	"	"	"	"	"	"	"
<b>SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.</b>							
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances . . . . .	586,728 08	"	2,545,928 07	5,518,253 53	"	"	"
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette . . . . .	17,751,900 65	16,925,852 56	55,537,026 17	181,120,804 00	25,750 11	218,150 09	"
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes. . . . .	"	"	"	"	"	"	"
<b>OPERATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . .</b>	"	"	"	"	"	"	"
<b>OPERATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS . . . . .</b>	156,410,906 40	66,854,316 04	185,648,509 57	412,776,001 14	3,035,751 10	532,425 36	347,245 05
<b>TOTAL DES PAYEMENTS . . . fr.</b>	160,825,575 63	80,560,978 24	289,967,467 28	607,586,960 69	3,660,850 78	600,575 45	347,245 05

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1885.

des Ministères DE L'INTÉRIEUR et de l'Agriculture, etc.	Caissier de l'État. Payements faits		Administration de la Trésorerie.		TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES résultant du mouvement, pendant l'an- née 1885, du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittés en cours de vérification et de régulari- sation dans les Départements ministé- riels et à la Cour des comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1885.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Récapitulés de ver- sement concer- nant les produits réalisés sans l'in- tervention des comptables des administrations des recettes.	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les payements de l'année.	Excédent des payem <sup>ts</sup> de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année.	
"	186,744,070 87	"	"	87,411,104 67	355,612,681 25	3,570,896 79	"	356,092,578 02
"	973,018 40	"	"	35,927 79	1,008,946 19	"	"	1,008,946 19
"	24,278,027 71	16,412 54	"	408,512,315 91	430,055,606 56	35,735 14	"	430,089,401 50
774,982 68	"	"	"	"	270,355,442 53	"	"	270,355,442 53
"	4,449,521 14	"	"	10 85	4,449,540 99	"	"	4,449,540 99
"	53,658,825 48	104,604,746 74	"	20,213,852 74	164,477,404 96	"	309,755 58	164,167,651 58
"	25,808,617 05	991,008,137 44	153,453,960 08	120,367,551 81	2,100,702,880 72	"	"	2,100,702,880 72
	273,912,080 65	1,005,629,296 52				3,415,631 95	309,755 58	
774,982 68	1,360,541,377 17		153,453,960 08	648,540,502 77	5,353,600,502 80	3,103,878 35		5,356,764,441 15

## RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 <sup>er</sup> janvier 1885.			RECETTES et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1885.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de régula- rization dans les Départements mi- nistériels et à la Cour des comptes.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises . . . . .	20,800,080 80	"	"	170,687,040 40
— de l'enregistrement et des domaines . . . . .	5,205,696 02	"	"	80,171,841 78
Comptables de l'administration des chemins de fer. . . . .	5,578,441 55	"	"	280,610,415 31
— — des postes et télégraphes. . . . .	12,301,732 51	"	"	607,538,347 70
— — de la marine. . . . .	64,053 76	"	"	3,661,936 36
— — des prisons . . . . .	144,257 08	"	"	604,633 96
— des établissements et services régis par l'Etat . . . . .	525 63	"	"	347,700 80
— des Ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture, etc . . . . .	53,231 78	"	"	770,319 77
Caissier de l'Etat. . . . .	682,876,009 97	"	"	1,350,605,000 07
Administration de la Trésorerie.	Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administra- tions des recettes. . . . .			153,453,060 08
	Virements de comptes dans les écritures centrales.			648,340,392 77
	723,101,017 97	19,505,045 27	76,257,445 56	3,324,090,090 06

et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1885.

TOTAL au 31 décembre 1885.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1885.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 <sup>er</sup> janvier 1886.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifica- tion et de régulari- sation dans les Dé- partements ministé- riels et à la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
101,586,150 35	160,825,573 63	„	„	21,760,556 72	
92,575,537 80	89,560,978 24	„	„	3,014,559 56	
205,104,854 64	280,967,457 28	„	„	3,227,307 56	
619,840,080 21	607,586,960 69	„	„	12,253,110 52	
3,726,010 12	3,660,850 78	„	„	65,159 34	
746,871 04	600,575 45	„	„	148,295 59	
348,316 43	347,245 03	„	„	1,071 40	
812,751 55	774,982 68	„	„	37,768 87	
2,042,570,000 04	1,569,541,377 17	„	„	673,028,622 87	
153,453,969 08	153,453,969 08	„	„	„	
744,303,081 60	648,540,592 77	73,018,640 59	19,659,969 89	„	
	5,335,660,562 80 α) 3,103,878 35				
4,142,959,002 86	3,336,764,441 15	73,018,640 59	19,659,969 89	713,536,551 23	a) Cette somme de fr. 3,103,878 35 c <sup>8</sup> qui vient ici en augmentation de la dépense, constitue l'excédent des pièces régularisées pendant l'année 1885 sur les paiements faits pendant la même année.

(26)

# COMPTE DES BUDGETS.



COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1884.



## NOTE

## SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1884 a eu lieu le 31 octobre 1885.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1<sup>er</sup> janvier 1885, a été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances pendant l'année 1884.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (du 1<sup>er</sup> janvier 1884 au 31 octobre 1885).

§ 1<sup>er</sup>.

## ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1884 ont été évalués, par la loi du Budget des Voies et Moyens du 7 mai 1884, à . . . . . fr. 320,448,727 »

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par ladite loi, à . . . 326,870,741 71

## SAVOIR :

Budget de la Dette publique . . . . .	fr. 100,503,272 71
— des Dotations . . . . .	4,806,240 »
— du Ministère de la Justice . . . . .	15,524,861 »
— — des Affaires Étrangères . . . . .	2,565,460 »
— — de l'Intérieur . . . . .	25,627,011 »
— — de l'Instruction publique . . . . .	22,021,977 »
— — des Travaux publics . . . . .	90,859,680 »
— — de la Guerre . . . . .	46,073,800 »
— de la Gendarmerie . . . . .	5,550,500 »
— du Ministère des Finances . . . . .	15,874,440 »
— des Non-Valeurs et des Remboursements . . . . .	1,683,500 »
	<hr/>
ENSEMBLE. . . . .	fr. 326,870,741 71
	<hr/> <hr/>

Les Budgets de l'exercice 1884 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de dépenses de. . . . . fr. 6,422,014 71



Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires s'élevant à . . . . .	fr.	2,227,397 97
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1880, 1881, 1882 et 1883, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité. . . . .		930,574 55
	Fr.	<u>3,157,972 52</u>

En tenant compte de ces faits, la situation des Budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires . . . . .	fr.	320,448,727 »
Dépenses . . . . .		<u>330,028,714 23</u>
	Excédent de dépenses.	<u>9,579,987 23</u>

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des Budgets ordinaires de 1884 ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux ci-après :

*Ressources extraordinaires.*

1° Produit des ventes de biens domaniaux . . . . .	fr.	1,800,000 »
2° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut . . . . .		170,584 »
3° Titres de la Dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer. (Lois du 27 mai 1876, du 19 décembre 1876 et du 26 juin 1877) . . . . .		11,565,000 »
4° Sommes provenant de tous remboursements d'avances faites sur ressources extraordinaires . . . . .		1,500,000 »
5° Produit de l'emprunt de 164,796,000 francs à 4 p. % autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 avril 1883. — Partie recouvrée en 1884).		37,987,795 »
	ENSEMBLE.	<u>53,023,379 »</u>

*Dépenses sur Ressources extraordinaires*

Il est ouvert aux Départements ministériels pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1884 :

1° A titre de crédits reportés de l'exercice 1883 (tableau XIV du Budget de 1884), une somme de . . . . . fr.	18,491,526 71
2° A titre de crédits nouveaux :	
a) Tableau XIV du Budget de 1884 . . . . . fr.	55,155,192 28
b) Loi du 28 mai 1884 . . . . . »	2,300,000 »
c) — 27 décembre 1884 . . . . . »	186,108 70
d) — 31 — — . . . . . »	500,000 »
	<hr/>
	58,121,300 98
	<hr/>
TOTAL. . . . . fr.	76,612,827 69
	<hr/> <hr/>

· Si, en regard de ces crédits, soit . . . . . fr.	76,612,827 69
on place les ressources extraordinaires . . . . . »	53,023,379 »
	<hr/>
on constate un excédent de crédits sur les ressources de . . . . . fr.	23,589,448 69
	<hr/> <hr/>

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

Ressources ordinaires . . . . . fr.	320,448,727 »
— extraordinaires . . . . . »	53,023,379 »
	<hr/>
	373,472,106 »
Services ordinaires . . . . . fr.	330,028,714 23
— extraordinaires . . . . . »	76,612,827 69
	<hr/>
	406,641,541 92
	<hr/>
Soit un excédent de crédits de . . . . . fr.	33,169,435 92
	<hr/> <hr/>



## § 2.

## COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

## RECETTES.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 373,472,106 »

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État sur les différentes branches de revenus dont se composaient les ressources du Budget, ont été de . . . fr. 353,740,050 55

Les recouvrements effectués n'ont été que de . . . 350,022,132 40

Il est resté à recouvrer . . . fr. 3,687,898 45

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOUVRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance indégnie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOUVRER.
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
<b>RESSOURCES ORDINAIRES.</b>				
<i>Impôts.</i> . . . . .				
{ Contribut <sup>s</sup> directes, douanes et accises.	"	"	272,645 28	272,645 28
{ Enregistrement et domaines. . . . .	90,922 97	"	50,468 11	121,391 08
<i>Péages.</i> . . . . .				
{ Enregistrement et domaines. . . . .	"	"	5,558 75	5,558 75
{ Travaux publics . . . . .	"	"	2,025,896 55	2,025,896 55
<i>Capitiaux et revenus.</i> . . . . .				
{ Enregistrement et domaines . . . . .	1,680 55	"	84,666 59	86,346 72
{ Prisons . . . . .	"	"	1,980 99	1,980 99
{ Trésorerie générale, etc. . . . .	74 80	"	37,592 68	37,667 48
<i>Remboursements</i> . . . . .				
{ Enregistrement et domaines. . . . .	15,820 11	"	267,617 29	283,437 40
{ Prisons . . . . .	"	"	"	"
{ Trésorerie générale, etc. . . . .	"	"	216,872 62	216,872 62
	108,498 21	"	2,941,076 62	3,049,574 83
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.</b>				
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes. . . . .	"	"	51,015 05	51,015 05
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879) . . . . .	"	"	549,759 55	549,759 55
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux. (Loi des 25 août 1880 et 1 <sup>er</sup> août 1881) . . . . .	"	"	257,549 22	257,549 22
		"	3,579,400 24	
<b>Totaux.</b> . . . fr.	108,498 21		3,579,400 24	3,687,898 45

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes . . . . . fr. 373,472,106 »  
en regard des recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice . . 350,022,132 10

on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr. 23,449,973 90

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
<b>RESSOURCES ORDINAIRES.</b>			
Impôts . . . . .	Contributions directes, douanes et accises . . . . .	6,568,835 29	"
	Enregistrement et domaines . . . . .	5,100,905 14	"
Péages . . . . .	Enregistrement et domaines . . . . .	"	56,605 15
	Travaux publics . . . . .	6,015,385 08	"
	Marine . . . . .	"	66,557 78
Capitaux et revenus . . . . .	Trésorerie générale, etc. . . . .	500,000 0	"
	Enregistrement et domaines . . . . .	278,592 57	"
	Travaux publics (litt. <i>F<sup>tes</sup></i> ) . . . . .	"	20,525 50
	Prisons . . . . .	"	2,379 55
Remboursements . . . . .	Trésorerie générale, etc. . . . .	"	851,059 52
	Contributions . . . . .	"	75,287 49
	Enregistrement et domaines . . . . .	65,005 10	"
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi . . . . .	Prisons . . . . .	"	8,971 82
	Trésorerie générale, etc. . . . .	"	689,801 96
			87,551 65
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.</b>			
Produit des ventes de biens domaniaux . . . . .		848,185 54	"
Titres de la dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer. (Lois du 27 mai 1876, du 19 décembre 1876 et du 26 juin 1877) . . . . .		7,075,759 88	"
Sommes provenant de tous remboursements d'avances faites sur ressources extraordinaires . . . . .		414,451 90	"
		25,267,272 59	1,817,298 49
Soit . . . . . fr.		25,449,973 90	

Les tableaux formant les annexes A à L permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1884 et celles de l'exercice précédent.

#### DÉPENSES.

##### *Service ordinaire.*

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble à . . . . . fr. 350,028,714 25

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1884 montent à . . . . . fr. 322,172,562 96

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des Comptes a admis la justification, ont été de . . . 321,521,632 98

Il reste à payer des ordonnances en circulation pour . . . . . fr. 650,729 98

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1889, époque de leur déchéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception, toutefois, de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la Caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 330,028,714 23 c<sup>s</sup>) et les dépenses liquidées (fr. 322,172,562 96 c<sup>s</sup>) fait ressortir un excédent de crédits de . . . . . fr. 7,856,351 27

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 1,177,915 28 c<sup>s</sup> pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice . . . . . 1,177,915 28

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de. . . . . fr. 9,034,266 55

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1<sup>o</sup> Crédits à annuler définitivement,

SAVOIR :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1880 :

Ministère des Affaires Étrangères . . . . . fr.	1,000	»	
— de l'Agriculture, etc. . . . .	979	20	
— des Chemins de fer, etc. . . . .	4,399	60	
			<u>6,378 80</u>

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1882 :

Ministère de la Justice . . . . . fr.	1,284	87	
— des Affaires Étrangères . . . . .	429	75	
— des Chemins de fer, etc. . . . .	12,709	20	
— de la Guerre . . . . .	7	25	
			<u>14,431 07</u>

A REPORTER. . . . . fr. 20,809 87

REPORT. . . . fr. 20,809 87

## c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1883 :

Dette publique. . . . . fr.	70,728 95	
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. . . . .	10 64	
— de l'Agriculture, etc. . . . .	7,088 53	
— des Chemins de fer, etc. . . . .	152,529 13	
— de la Guerre . . . . .	129 47	
	<hr/>	250,286 72

## d. Sur les crédits propres à l'exercice 1884 :

Dette publique. . . . . fr.	1,114,140 22	
Dotations	{ Sénat. . . . .	1,458 94
	{ Chambre des Représentants. . . . .	116,863 66
	{ Cour des Comptes . . . . .	1,350 86
Ministère de la Justice . . . . .	289,995 58	
— des Affaires Étrangères. . . . .	48,845 10	
— de l'Intérieur, etc. . . . .	1,539,267 47	
— de l'Agriculture, etc. . . . .	814,539 39	
— des Chemins de fer, etc. . . . .	2,996,384 13	
— de la Guerre . . . . .	214,093 76	
Corps de la gendarmerie . . . . .	104,036 74	
Ministère des Finances . . . . .	358,480 49	
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	139,499 32	
	<hr/>	7,738,755 66

TOTAL des crédits à annuler. . fr. 

---

 7,989,852 25

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1885, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité,

## SAVOIR :

## a. Crédits transférés de l'exercice 1881 :

Ministère de l'Agriculture, etc. . . . . fr.	4,321 19	
— des Chemins de fer, etc. . . . .	9,778 13	
	<hr/>	14,099 32

## b. Crédits transférés de l'exercice 1882 :

Ministère de l'Agriculture, etc. . . . . fr.	38,424 56	
— des Chemins de fer, etc. . . . .	10,626 73	
	<hr/>	49,051 29

A REPORTER. . . . fr. 

---

 63,150 61 

---

 7,989,852 25

REPORT. . . . fr. 63,150 61 7,989,852 25

c. Crédits transférés de l'exercice 1883 :

Dette publique. . . . . fr.	13,976 71	
Ministère de l'Agriculture, etc. . . . .	26,772 21	
— des Chemins de fer, etc. . . . .	7,334 50	
— de la Guerre . . . . .	3,901 44	
		<u>51,984 86</u>

d. Crédits propres à l'exercice 1884 :

Dette publique . . . . . fr.	30,509 87	
Ministère de la Justice . . . . .	17,000 »	
— des Affaires Étrangères. . . . .	27,000 »	
— de l'Intérieur, etc. . . . .	42,340 41	
— de l'Agriculture, etc. . . . .	184,821 19	
— des Chemins de fer, etc. . . . .	570,752 41	
— de la Guerre . . . . .	23,809 57	
— des Finances . . . . .	33,043 38	
		<u>929,278 83</u>

Montant des crédits transférés à l'exercice 1885, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. . . . . 1,044,414 30

ENSEMBLE. . . . . fr. 9,034,266 55

Telle est la situation en ce qui concerne les services ordinaires.

*Services extraordinaires.*

Les allocations rattachées au Budget de l'exercice 1884 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à . . . . . fr. 76,612,827 69

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1883, fr.	18,491,526 71
Crédits votés dans le cours de l'exercice . . . . .	58,121,300 98
	<u>Fr. 76,612,827 69</u>

Les dépenses liquidées pendant l'année 1884 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de . . . . . 39,526,942 75

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1885, époque de la clôture de l'exercice, sont de . . . . . 39,513,752 36

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. . . . . fr. 13,190 39

A REPORTER. . . . . fr. 76,612,827 69

REPORT. . . . fr. 76,612,827 69

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1884. . . . . fr. 39,526,942 75

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de . . . . . fr. 37,085,884 94

qui a été transféré à l'exercice 1885, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi du 27 décembre 1884, à concurrence de . . . . . fr. 37,085,534 74

Le surplus, soit . . . . . 350 20

a été annulé pour cause de non-emploi.

### Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1884 offre les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

#### SAVOIR :

#### 1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

##### a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire. . . . . fr.	321,521,652 98	} 361,035,385 34
Services extraordinaires. . . . .	39,513,752 56	

##### b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire. . . . . fr.	650,729 98	} 663,920 37
Services extraordinaires. . . . .	13,190 59	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. . . . . fr. 361,699,305 71

#### 2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire. {	Crédits reportés de l'exercice 1880 . . . . . fr.	6,378 80
	— — 1881 . . . . .	"
	— — 1882 . . . . .	14,431 07
	— — 1883 . . . . .	250,286 72
	Crédits de l'exercice 1884 . . . . .	7,738,755 66

Fr. 7,989,852 25

Services extraordinaires. . . . . 350 20

A REPORTER. . . . . fr. 361,699,305 71



REPORT. . . . . fr. 361,699,305 71

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée  
par la loi portant règlement du compte de l'exercice. . . . . fr. 7,990,202 45

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1885 :

a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1881. . . . .	fr.	14,099 32	}	1,044,414 30
— — 1882. . . . .		49,031 29		
— — 1883. . . . .		51,984 86		
Crédits de l'exercice 1884 . . . . .		929,278 83		

b. Services extraordinaires (art. 4 de la loi du 27 décembre 1884) . . . . . 37,083,534 74

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1885. . . . . fr. 38,129,949 04

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 407,819,457 20

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. . . . . 406,641,541 92

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1884, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. . . . . fr. 1,177,915 28

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers Budgets font l'objet des tableaux II à XII.

Quant aux services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même.



## § 3.

## RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1884 ET DES EXERCICES ANTERIEURS.

La situation définitive du Budget de l'exercice 1884 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — *Services ordinaires.*

Recettes . . . . .	fr. 305,935,128 31
Dépenses . . . . .	522,172,362 96
	Excédent de dépenses (déficit). . . fr. 16,237,234 65

B. — *Services extraordinaires.*

Recettes . . . . .	fr. 44,087,003 79
Dépenses . . . . .	39,526,942 75
	Excédent de recettes. . . fr. 4,560,061 04

C. — *Services ordinaires et services extraordinaires réunis.*

Recettes .	{	Services ordinaires. . . . .	fr. 305,935,128 31	} 350,022,132 40
		— extraordinaires . . . . .	44,087,003 79	
Dépenses .	{	Services ordinaires. . . . .	fr. 522,172,362 96	} 361,699,305 71
		— extraordinaires . . . . .	39,526,942 75	

Partant, l'excédent de dépenses pour 1884 est de . . . . . fr. 11,677,173 61

mais, en tenant compte de l'excédent de recettes constaté à la clôture de l'exercice 1883, conformément au projet de loi portant règlement du Budget de cet exercice, ci . . . . . 30,207,884 52

Le résultat final, à la clôture de l'exercice 1884, se chiffre par un excédent de recettes de . . . . . fr. 18,530,710 91

## § 4.

## COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1884, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS  
QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget de l'exercice 1884 paraissait devoir présenter un excédent de crédits de . . . . . fr. 33,169,435 92

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, n'offre qu'un excédent de dépenses de fr. 11,677,173 61 c<sup>s</sup>.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Crédits à annuler sur ceux qui avaient été alloués par les Chambres. . . . . fr. 7,990,202 45

Il y a toutefois lieu d'en déduire les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires, et pour la régularisation desquelles des crédits seront réclamés par la loi de compte, ci . . . . . 1,177,915 28

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués laissent un excédent de . . . . . fr. 6,812,287 17

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1885, en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité . . . 1,044,414 30

3° Crédits pour des services extraordinaires transférés à ce même exercice, suivant l'article 4 de la loi du 27 décembre 1884. . . . . 37,085,534 74

Fr. 44,942,236 21

4° Moins-value des recettes réalisées comparative-ment aux évaluations du Budget des Voies et Moyens, ci. 23,449,975 90

La situation résultant des prévisions du Budget de l'exercice 1884 s'étant ainsi modifiée à concurrence d'une somme de . . . . . 21,492,262 31

ce Budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de dépenses de fr. 11,677,173 61

## § 5.

## RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1830 A 1883 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1884, est inséré un tableau, sub. litt. X, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1830. La situation de chacun des Budgets des exercices clos de 1830 à 1883 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces cinquante-quatre exercices (ceux de 1830 à 1882 sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du Budget primitif des Voies et Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 8,197,715,132 59

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. . . . . 145,104,385 55

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget . . . . . 243,589,112 48

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. . . . . 1,433,374,955 21

Elles s'élèvent donc, en définitive, à . . . . . 10,019,783,585 83

Les crédits accordés par les lois des Budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de . . . . . 8,316,006,927 53

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. . . . . 417,546,291 07

2° Des crédits complémentaires alloués ou à allouer par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires . . . . . 37,691,228 81

3° Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci . . . . . 1,683,589,420 41

A REPORTER. . . . . fr. 10,454,833,867 82 10,019,783,585 83

REPORT. . . fr. 10,454,833,867 82 10,019,783,585 83

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1884 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit . . . . . fr. 930,574 55

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de . . . . . 10,453,905,293 27

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de. . . . . 434,119,707 44

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 10,284,608,887 17 c<sup>t</sup> et ont dépassé les évaluations de . . . . . fr. 264,825,301 34

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 10,254,401,002 65 c<sup>t</sup>, et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de . . . . . 199,502,290 62

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de. . . . . fr. 464,327,591 96

Et qu'en définitive les Budgets clos ont laissé un excédent de recettes de . . . . . fr. 30,207,884 52

Cet excédent de recettes a été, comme on l'a vu, transféré en recette extraordinaire à l'exercice 1884, comme résultat final des exercices précédents.

(42)

**COMPTE DÉFINITIF**  
**DU BUDGET DE L'EXERCICE 1884.**



## BUDGET DE

## Compte des recettes, à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
<b>RESSOURCES ORDINAIRES.</b>		
Litt. A.	IMPÔTS . . . . .	Contributions directes, douanes et accises. . . . .
— B.		Enregistrement et domaines. . . . .
— C.	PÉAGES . . . . .	Enregistrement et domaines. . . . .
— D et F.		Travaux publics. . . . .
— E.	CAPITAUX ET REVENUS.	Marine. . . . .
— E <sup>bis</sup> .		Trésorerie générale, etc. . . . .
— G.	REMBOURSEMENTS . . . . .	Enregistrement et domaines. . . . .
— F <sup>bis</sup> .		Travaux publics. . . . .
— H.	REMBOURSEMENTS . . . . .	Prisons. . . . .
— H <sup>bis</sup> .		Trésorerie générale, etc. . . . .
— I.	REMBOURSEMENTS . . . . .	Contributions directes, etc. . . . .
— J.		Enregistrement et domaines. . . . .
— K.	REMBOURSEMENTS . . . . .	Prisons. . . . .
— L.		Trésorerie générale, etc. . . . .
		110,922,900 »
		54,575,500 »
		1,605,000 »
		135,250,700 »
		580,000 »
		500,000 »
		2,065,000 »
		140,000 »
		95,000 »
		8,207,000 »
		510,000 »
		518,000 »
		276,700 »
		2,214,927 »
		516,156,727 »
	Fonds d'amortissement demeurés sans emploi . . . . .	4,512,000 »
		520,448,727 »
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.</b>		
	Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles (vente de dunes, etc.). . . . .	
	Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem . . . . .	
	Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes. . . . .	
	Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes) . . . . .	
	Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879) . . . . .	1,800,000 »
	Produit d'aliénations d'emprises faites pour la reconstruction des quais d'Anvers. (Convention-loi des 16 janvier/17 avril 1874.) . . . . .	
	Intérêts du 1 <sup>er</sup> août 1883 jusqu'au 31 juillet 1884, de la somme de 3,770,000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du Nord et autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention du 19 janvier 1881.) . . . . .	
	A REPORTER. . . . . fr.	1,800,000 »



## L'EXERCICE 1884.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1884.	En 1885.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURS.	
104,620,707 99	100,255,500 05	4,098,558 06	104,354,064 71	272,643 28	6,568,835 20	"	104,354,064 71
51,587,807 94	51,591,702 "	74,804 86	51,466,506 80	121,391 08	5,106,993 14	"	51,466,506 86
1,047,143 86	1,025,582 92	18,022 21	1,041,605 13	5,558 73	"	50,005 13	1,041,605 13
120,241,213 45	122,254,033 50	4,063,281 53	127,217,316 92	2,025,896 53	6,013,383 08	"	127,217,316 92
646,557 78	646,557 78	"	646,557 78	"	"	66,557 78	646,557 78
"	"	"	"	"	300,060 "	"	"
2,772,754 15	2,017,829 77	68,577 06	2,686,407 43	86,346 72	278,592 57	"	2,686,407 43
160,523 50	100,523 59	"	160,523 59	"	"	20,525 59	160,523 59
97,360 54	51,704 82	65,674 75	95,379 55	1,980 99	"	2,379 55	95,379 55
9,076,107 "	7,265,849 85	1,772,789 60	9,038,639 52	37,467 48	"	851,659 52	9,038,639 52
583,287 49	557,460 62	25,826 87	583,287 49	"	"	75,287 49	583,287 49
758,544 30	510,858 64	114,068 26	454,906 90	285,457 40	65,093 10	"	454,906 90
285,671 82	85,157 86	200,513 96	285,671 82	"	"	8,971 82	285,671 82
5,121,601 58	2,870,295 64	54,435 52	2,904,728 96	216,872 62	"	689,801 96	2,904,728 96
304,385,151 49	290,101,025 71	11,434,550 05	301,535,576 66	3,049,574 83	16,330,897 18	1,729,746 84	301,535,576 66
4,399,551 65	4,399,551 65	"	4,399,551 65	"	"	87,551 65	4,399,551 65
308,084,703 14	294,500,577 56	11,434,550 05	305,935,128 31	3,049,574 83	16,330,897 18	1,817,298 49	305,935,128 31
244,121 01	220,439 17	23,681 84	244,121 01	"	"	"	244,121 01
25,075 97	25,075 97	"	25,075 97	"	"	"	25,075 97
476,126 17	398,777 05	26,334 07	425,111 12	51,015 05	"	"	425,111 12
104,843 56	104,729 96	113 60	104,843 56	"	"	"	104,843 56
349,759 55	"	"	"	349,759 55	848,183 54	"	"
13,065 "	13,065 "	"	13,065 "	"	"	"	13,065 "
141,600 "	141,600 "	"	141,600 "	"	"	"	141,600 "
1,352,591 06	901,687 15	50,129 51	951,816 66	400,774 40	848,183 54	"	951,816 66

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des recettes, à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
REPORT. . . . . fr.	1,800,000 »
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 7 mai 1884.) . . . . .	1,500,000 »
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 23 août 1880 et 1 <sup>er</sup> août 1881.) . . . . .	
Somme à valoir sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix de rachat des chemins de fer d'Anvers au Moerdyck et de Koussendael à Bréda . . . . .	170,584 »
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865. . . . .	
Produit de l'emprunt de 164,796,000 francs, à 4 p. <sup>o</sup> / <sub>o</sub> , autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 avril 1885. — Partie recouvrée en 1884.) . . . . .	57,987,795 »
Produit de la réalisation d'obligations de la Dette publique à 4 p. <sup>o</sup> / <sub>o</sub> , au capital nominal de 1,140,900 francs, émises pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer. (Loi du 27 mai 1876.) . . . . .	11,565,000 »
Obligations de la Dette publique, à 4 p. <sup>o</sup> / <sub>o</sub> , émises en 1884, en vertu de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877 . . . . .	
TOTAUX. . . . . fr.	55,025,379 »
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. . . . . fr.	320,448,727 »
TOTAUX GÉNÉRAUX . . . . . fr.	375,472,106 »
<b>Recette à l'exercice 1884 :</b>	
De l'excédent de recette constaté à la clôture de l'exercice 1883, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice (état lit. X) . . . . .	50,207,884 52
	405,679,990 52



## BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  DROITS constatés et ordonnancés au profit des crédanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1884.	En 1885.	Total.
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>					
<i>Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
<i>Exercice 1880.</i>					
Ministère des Affaires Étrangères . . . . .	1,000 "	"	"	"	"
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .	979 20	"	"	"	"
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	5,048 50	648 90	"	"	"
	7,027 70	648 90	"	"	"
<i>Exercice 1881.</i>					
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .	4,521 19	"	"	"	"
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	9,978 "	199 87	"	199 87	199 87
	14,209 19	199 87	"	199 87	199 87
<i>Exercice 1882.</i>					
Ministère de la Justice . . . . .	2,685 10	1,400 23	"	1,400 23	1,400 23
— des Affaires Étrangères . . . . .	966 34	556 59	"	556 59	556 59
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .	40,616 02	2,192 06	"	2,192 06	2,192 06
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	93,741 02	70,405 09	"	70,405 09	70,405 09
— de la Guerre . . . . .	362 70	555 45	"	555 45	555 45
	158,571 78	74,889 42	"	74,889 42	74,889 42
<i>Exercice 1885.</i>					
Dette publique . . . . .	105,170 55	20,464 87	"	20,464 87	20,464 87
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	10,375 04	10,565 30	"	10,565 30	10,565 30
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .	188,870 06	155,009 92	40,186 85	105,455 09	154,640 52
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	448,018 44	288,354 81	67,307 06	221,047 75	288,354 81
— de la Guerre . . . . .	18,442 31	14,411 40	6,687,61	7,725 79	14,411 40
	770,875 88	488,604 30	123,181 50	565,053 40	488,254 90

CICE 1884 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1885, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 décembre 1881.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1884.
"	"	1,000 "	"	"	1,000 "	"	"	"
"	"	979 20	"	"	979 20	"	"	"
048 00	"	4,399 00	"	"	4,399 60	"	"	648 90
048 00	"	6,378 80	"	"	6,378 80	"	"	648 90
"	"	4,321 10	"	"	"	4,321 19	"	"
"	"	9,778 13	"	"	"	9,778 13	"	199 87
"	"	14,099 32	"	"	"	14,099 32	"	199 87
"	"	1,284 87	"	"	1,284 87	"	"	1,400 23
"	"	429 75	"	"	429 75	"	"	536 59
"	"	38,424 56	"	"	"	38,424 56	"	2,192 06
"	"	23,335 93	"	"	12,709 20	10,626 73	"	70,405 09
"	"	7 25	"	"	7 25	"	"	555 45
"	"	63,482 36	"	"	14,431 07	49,051 29	"	74,889 42
"	"	84,705 66	"	"	70,728 93	13,976 71	"	20,464 87
"	"	10 64	"	"	10 64	"	"	10,363 30
369 40	"	35,860 74	"	"	7,088 53	26,772 21	"	155,009 92
"	"	159,665 63	"	"	152,329 13	7,334 50	"	288,554 81
"	"	4,030 91	"	"	129 47	3,901 44	"	14,411 40
369 40	"	282,271 58	"	"	230,286 72	51,984 86	"	488,604 30

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. ... DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1884.	En 1885.	Total.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Litt. M.	Dette publique . . . . .	100,505,272 71	99,576,327 72	84,554,120 87	14,994,219 10	99,548,339 97
	Liste civile . . . . .	5,300,000 »	5,500,000 »	5,500,000 »	»	5,500,000 »
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre . . . . .	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»	200,000 »
— N.	Dotations					
	Sénat . . . . .	120,000 »	118,541 06	102,100 »	16,441 06	118,541 06
	Chambre des Représentants . . . . .	957,565 »	840,701 54	605,999 46	234,142 06	840,141 52
	Cour des comptes . . . . .	228,675 »	227,524 14	216,665 09	10,625 01	227,288 10
— O.	Ministère de la Justice . . . . .	15,651,727 70	15,728,091 70	11,245,072 48	4,455,922 62	15,678,995 10
— P.	— des Affaires Étrangères . . . . .	2,455,610 50	2,557,765 40	2,007,562 73	358,590 10	2,545,752 83
— Q.	— de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	28,571,207 64	27,056,939 76	20,160,597 02	6,657,795 08	26,798,595 60
— R.	— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .	17,726,521 52	16,727,560 74	10,595,201 47	5,849,502 04	16,444,503 51
— S.	— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes . . . . .	92,186,687 80	88,785,682 97	40,578,130 85	59,188,446 01	88,766,576 86
— T.	— de la Guerre . . . . .	46,073,800 »	45,835,896 67	5,858,958 39	59,987,177 56	45,826,115 95
— U.	Corps de la Gendarmerie . . . . .	5,550,500 »	5,426,465 26	2,579,696 14	843,444 43	5,423,140 57
— V.	Ministère des Finances . . . . .	15,928,858 46	15,552,410 83	5,599,042 09	9,948,432 71	15,547,494 80
— W.	Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	1,685,715 55	1,896,514 88	420,210 30	1,472,814 62	1,893,024 92
		329,098,159 68	321,608,020 47	197,001,137 79	125,957,171 »	320,958,508 79

CICE 1884 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1885, conformé- ment à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 décembre 1881.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1881.
27,987 75	"	1,144,050 00	215,705 10	215,705 10	1,114,140 22	50,509 87	"	90,576,327 72
"	"	"	"	"	"	"	"	5,500,000
"	"	"	"	"	"	"	"	200,000
"	"	1,458 04	"	"	1,458 04	"	"	118,541 06
550 82	"	116,863 66	"	"	116,863 66	"	"	840,701 54
56 04	"	1,550 86	"	"	1,550 86	"	"	227,324 14
49,096 60	"	506,905 58	585,550 58	585,550 58	289,905 58	17,000 "	"	15,728,091 70
12,012 57	"	75,845 10	"	"	48,845 10	27,000 "	"	2,357,705 40
258,546 16	"	1,581,607 88	47,340 "	47,340 "	1,530,267 47	42,540 41	"	27,056,950 76
282,857 25	"	909,160 58	"	"	814,539 59	184,821 19	"	16,727,360 74
17,106 11	"	5,567,136 54	164,151 71	164,151 71	2,996,584 15	570,752 41	"	88,785,682 97
9,780 72	"	257,003 55	"	"	214,093 76	25,809 57	"	45,835,896 67
5,322 69	"	104,056 74	"	"	104,056 74	"	"	5,426,465 26
4,916 05	"	501,525 87	15,078 24	15,078 24	558,480 40	55,045 58	"	15,552,410 85
5,489 96	"	159,499 52	352,500 65	352,500 65	159,499 52	"	"	1,896,514 88
640,711 68	"	8,668,054 40	1,177,915 28	1,177,915 28	7,758,755 66	929,278 83	"	521,608,020 47

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

Articles.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS reportés de l'exercice antérieur.	CRÉDITS NOUVEAUX.	MONTANT total des CRÉDITS par article.
<b>DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.</b>				
—				
<b>TABLEAU XIV DU BUDGET GÉNÉRAL. — LOI DU 7 MAI 1884.</b>				
<i>Ministère de la Justice.</i>				
1a	Palais de Justice. — Travaux. . . . .	"	2,000,000	2,000,000
1b	Palais de Justice. — Travaux. — Ameublement . . . . .	71,247 16	•	71,247 16
2	Frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre . . . . .	50,000 "	•	50,000 "
2a	Travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments des prisons . . . . .	226,755 26	•	226,755 26
	<b>TOTAUX pour le Ministère de la Justice . . . . . fr.</b>	<b>347,982 42</b>	<b>2,000,000</b>	<b>2,347,982 42</b>
<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>				
<i>Anciens services.</i>				
3	Avances aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. . . . .	60,314 21	160,000	220,314 21
4	Travaux de voirie vicinale, d'hygiène et d'amélioration des cours d'eau non navigables . . . . .	•	228,000	228,000
5	Continuation de l'armement de la garde civique . . . . .	570,587 08	900,000	1,470,587 08
	<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>	<b>650,902 19</b>	<b>1,288,000</b>	<b>1,927,902 19</b>
<i>Service de l'Instruction publique.</i>				
51	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités . . . . .	451,517 60	2,222,270	2,655,587 60
52	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux . . . . .	•	1,500,000	1,500,000
53	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de locaux . . . . .	•	1,500,000	1,500,000
54	Universités de Liège et de Gand. — Appareils et collections pour les cours pratiques. . . . .	77,000 "	74,000	151,000
54a	Écoles normales primaires et sections normales de l'État déjà existantes. — Amélioration de locaux . . . . .	28,258 51	•	28,258 51
55	Ameublement des écoles et sections normales . . . . .	29,646 40	100,000	129,646 40
55a	Bibliothèque centrale du Département de l'Instruction publique . . . . .	1,000 "	•	1,000
55b	Installation du musée scolaire de l'État au pavillon du champ des manœuvres. . . . .	8,000 "	•	8,000
v	Avance des traitements d'attente des instituteurs. (Loi du 51 décembre 1884, art. 1 <sup>er</sup> .) . . . . .	•	500,000	500,000
	<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>	<b>575,222 60</b>	<b>5,896,270</b>	<b>6,471,492 60</b>
	<b>TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. . fr.</b>	<b>1,215,124 79</b>	<b>7,184,270</b>	<b>8,509,394 79</b>
	<b>A REPORTER . . . . . fr.</b>	<b>1,563,107 21</b>	<b>9,184,270</b>	<b>10,747,377 21</b>



## CICE 1884 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	Résultats pour le règlement définitif du Budget.		
	En 1884.	En 1885.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 décembre 1884.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1884.
1,879,006 21	1,871,623 18	1,886 29	1,873,509 47	5,406 74	"	120,995 79	"	120,995 79	1,879,006 21
52,551 23	52,551 25	"	52,551 25	"	"	58,715 95	"	58,715 95	52,551 25
"	"	"	"	"	"	50,000 0	"	50,000 0	"
71,159 02	61,371 02	9,768 60	71,159 02	"	"	155,505 64	"	155,505 64	71,159 02
1,982,677 00	1,965,525 43	11,654 89	1,977,180 32	5,406 74	"	565,505 56	"	565,505 56	1,982,677 00
101,000 "	101,000 "	"	101,000 "	"	"	128,514 21	"	128,514 21	101,000 "
"	"	"	"	"	"	228,000 "	"	228,000 "	"
1,177,773 88	1,157,695 93	40,077 95	1,177,773 88	"	"	292,814 10	"	292,814 10	1,177,773 88
1,278,775 88	1,258,695 93	40,077 95	1,278,775 88	"	"	649,128 51	"	649,128 51	1,278,775 88
617,764 45	560,264 45	57,500 "	617,764 45	"	"	2,055,825 24	"	2,055,825 24	617,764 45
990,000 "	852,940 52	137,059 48	990,000 "	"	"	510,000 "	"	510,000 "	990,000 "
1,418,054 79	1,190,105 95	222,827 34	1,412,951 29	5,105 50	"	81,965 21	"	81,965 21	1,418,054 79
53,527 26	51,177 26	2,150 0	55,527 26	"	"	97,672 74	"	97,672 74	53,527 26
2,654 "	2,654 "	"	2,654 "	"	"	25,604 51	"	25,604 51	2,654 "
55,975 95	55,975 95	"	55,975 95	"	"	75,670 45	"	75,670 45	55,975 95
764 10	764 10	"	764 10	"	"	255 90	"	255 90	764 10
2,917 15	2,917 15	"	2,917 15	"	"	5,082 85	"	5,082 85	2,917 15
"	"	"	"	"	"	500,000 "	"	500,000 "	"
3,139,437 70	2,714,797 38	419,636 82	3,134,534 20	5,105 50	"	5,352,054 00	"	3,352,054 00	3,139,437 70
4,418,211 58	3,953,493 51	459,614 77	4,413,108 08	5,105 50	"	3,981,183 21	"	3,981,183 21	4,418,211 58
6,400,888 64	5,919,018 74	471,269 66	6,390,288 40	10,600 24	"	4,546,488 57	"	4,546,488 57	6,400,888 64

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

Articles.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS reportés de l'exercice antérieur.	CRÉDITS NOUVEAUX.	MONTANT total des CRÉDITS par article.
	REPORT. . . . . fr.	1,563,107 21	9,184,270 »	10,747,377 21
	<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i>			
	<i>Beaux-Arts.</i>			
5a	Acquisitions d'œuvres d'art pour les collections de la galerie ancienne des musées de peinture et de sculpture de l'Etat . . . . .	100,000 »	»	100,000 »
	TOTAL. . . . . fr.	100,000 »	»	100,000 »
	<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
6	Construction de routes, raccordements de routes aux stations (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881), construction de ponts, rachat de ponts concédés, rachat du droit de barrière sur les routes de l'Etat, construites au moyen des capitaux fournis par des actionnaires . . . . .	422,993 57	1,800,000 »	2,222,993 57
7	Hôtel du gouvernement provincial, à Bruges . . . . .	4,724 21	200,000 »	204,724 21
8	Observatoire royal de Bruxelles . . . . .	151,925 »	400,000 »	551,925 »
9	Locaux pour l'enseignement normal primaire . . . . .	441,791 56	1,000,000 »	1,441,791 56
9a	Reconstruction et agrandissement du Palais de la Nation. . . . .	»	1,200,000 »	1,200,000 »
10	Agrandissement des Ministères . . . . .	»	100,000 »	100,000 »
10a	Préservation des bâtiments civils contre les dangers d'incendie; exécution des travaux; acquisition de matériel, etc . . . . .	»	100,000 »	100,000 »
10b	Construction du palais des Beaux-Arts . . . . .	123,000 »	»	123,000 »
10c	Conservatoire de Liège . . . . .	250,000 »	»	250,000 »
10d	Hôtel des Monnaies . . . . .	8,024 11	»	8,024 11
10e	Restauration du Palais des princes-évêques de Liège . . . . .	22,999 41	»	22,999 41
10f	Prison de Saint-Gilles. . . . .	193,221 41	140,000 »	333,221 41
10g	Écoles des humanités de Liège. — Agrandissement et reconstruction . . . . .	44,591 41	»	44,591 41
10h	Monument de l'ancien champ des manœuvres. . . . .	20,629 88	»	20,629 88
10i	Conservatoire royal de Bruxelles . . . . .	62 92	1,472 28	1,535 20
	TOTAL. . . . . fr.	1,683,963 28	4,041,472 28	6,025,435 56
	A REPORTER . . . . . fr.	1,563,107 21	9,184,270 »	10,747,377 21

## CICE 1884 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  DROITS constatés et ordonnancés au profit des crédanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	Résultats pour le règlement définitif du Budget.		
	En 1884.	En 1885.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 décembre 1884.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1884.
6,400,888 64	5,019,018 74	471,269 66	6,590,288 40	10,600 24	°	4,546,488 57	°	4,546,488 57	6,400,888 64
°	°	°	°	°	°	100,000 °	°	100,000 °	°
°	°	°	°	°	°	100,000 °	°	100,000 °	°
1,089,907 64	1,035,319 19	54,579 55	1,089,898 54	9 10	°	1,155,085 95	°	1,155,085 95	1,089,907 64
71,740 85	71,740 85	°	71,740 85	°	°	152,985 38	°	152,985 38	71,740 85
228,581 01	228,581 01	°	228,581 01	°	°	523,543 99	°	523,543 99	228,581 01
1,112,052 40	1,111,048 18	984 31	1,112,052 40	°	°	529,758 87	°	529,758 87	1,112,052 40
756,407 44	754,871 90	1,535 45	756,407 44	°	°	443,592 56	°	443,592 56	756,407 44
35,400 51	35,400 51	°	35,400 51	°	°	64,599 69	°	64,599 69	35,400 51
61,677 05	55,651 05	6,026 °	61,677 05	°	°	58,522 95	°	58,522 95	61,677 05
55,000 °	55,000 °	°	55,000 °	°	°	90,000 °	°	90,000 °	55,000 °
°	°	°	°	°	°	250,000 °	°	250,000 °	°
°	°	°	°	°	°	8,024 11	°	8,024 11	°
11,231 12	11,231 12	°	11,231 12	°	°	11,768 20	°	11,768 20	11,231 12
274,724 41	264,581 91	10,342 50	274,724 41	°	°	58,497 °	°	58,497 °	274,724 41
44,319 85	44,319 85	°	44,319 85	°	°	271 58	°	271 58	44,319 85
20,519 87	20,519 87	°	20,519 87	°	°	110 01	°	110 01	20,519 87
1,555 20	1,555 20	°	1,555 20	°	°	°	°	°	1,555 20
3,740,877 20	5,667,400 49	73,467 61	5,740,868 10	9 10	°	2,884,558 56	°	2,884,558 56	3,740,877 20
6,400,888 64	5,019,018 74	471,269 66	6,590,288 40	10,600 24	°	4,546,488 57	°	4,546,488 57	6,400,888 64

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

Articles.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS reportés de l'exercice antérieur.	CRÉDITS NOUVEAUX.	MONTANT total des CRÉDITS par article.
	REPORT . . . . fr.	1,565,107 21	9,184,270 »	10,747,377 21
	<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics (suite).</i>			
	<i>Travaux hydrauliques.</i>			
11	Meuse . . . . .	625,000 »	1,275,000 »	1,900,000 »
12	Ourthe. — Rectification du Fourchu-Fossé . . . . .	7,662 45	100,000 »	107,662 45
13	Canaux de Liège à Anvers. — Gares de croisement . . . . .	14,794 85	40,100 »	60,894 85
14	Canaux houillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi . . . . .	1,200,000 »	4,500,000 »	5,700,000 »
15	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc. . . . .	168,765 55	2,000,000 »	2,168,765 55
16	Ruisseau de l'Espierre. — Travaux d'amélioration et subsides aux provinces pour le recreusement du ruisseau . . . . .	14,500 »	33,000 »	48,400 »
17	Haine. — Travaux d'amélioration . . . . .	»	150,000 »	150,000 »
18	Nouvelles installations maritimes d'Anvers . . . . .	5,726,020 74	800,000 »	4,526,020 74
19	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Reprise du canal et achèvement des travaux . . . . .	444,000 »	500,000 »	944,000 »
20	Canal de Nieupoort par Furnes à Dunkerque. — Amélioration du bief de Furnes à la frontière. . . . .	»	100,000 »	100,000 »
21	Canal de Gand à Terneuzen. — Amélioration de la partie belge et de la partie néerlandaise. . . . .	168,550 13	5,000,000 »	5,168,550 13
22	Canal de Selzaete à la mer du Nord . . . . .	»	100,000 »	100,000 »
23	Dendre. — Travaux de parachèvement . . . . .	110,838 82	20,000 »	130,838 82
24	Rupel. — Travaux divers d'amélioration . . . . .	9,827 51	25,000 »	34,827 51
25	Senne. — Travaux d'amélioration . . . . .	»	500,000 »	500,000 »
25a	Grande-Nèthe. — Construction d'un pont tournant au barrage du Bockt . . . . .	»	12,000 »	12,000 »
26	Port d'Ostende. — Agrandissement du bassin d'échouage . . . . .	»	550,000 »	550,000 »
26a	Port d'Ostende. — Travaux d'amélioration de l'avant-port de la navigation vers Bruges . . . . .	16,102 56	»	16,102 56
26b	Entlignement du Zwyn. — Frais judiciaires, d'avoués et autres . . . . .	»	46,000 »	46,000 »
26c	Escaut maritime et ses affluents à marée. — Maréographes . . . . .	59,400 »	»	59,400 »
26d	Lys. . . . .	75,000 »	»	75,000 »
26e	Canal de Roulers à la Lys. . . . .	22,859 89	»	22,859 89
26f	Barrage de la Gileppe . . . . .	104,000 »	»	104,000 »
26g	Établissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables . . . . .	40,000 »	»	40,000 »
26h	Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec la Hollande (travaux d'amélioration à la rivière le Dommel) . . . . .	54,965 95	»	54,965 95
26i	Détournement du Schyn, à Anvers. . . . .	13,640 41	»	13,640 41
	TOTALS . . . . fr.	8,862,924 64	13,558,000 »	20,420,924 64
	A REPORTER . . . . fr.	1,565,107 21	9,184,270 »	10,747,377 21

CICE 1884 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES.	Résultats pour le règlement définitif du Budget.		
	En 1884.	En 1885.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 décembre 1884.	CRÉDITS ANNULÉS de l'exercice 1884.
6,400,888 64	5,019,018 74	471,269 06	6,390,288 40	10,600 24	"	4,346,488 57	"	4,346,488 57	6,400,888 64
444,077 35	444,350 33	318 "	444,077 35	"	"	1,455,322 07	"	1,455,322 07	444,077 35
9,259 "	9,259 "	"	9,259 "	"	"	98,425 45	"	98,425 45	9,259 "
34,848 08	34,848 08	"	34,848 08	"	"	20,046 15	"	20,046 15	34,848 08
4,244,113 44	4,027,640 00	215,379 13	4,243,019 22	1,094 22	"	1,455,886 56	"	1,455,886 56	4,244,113 44
1,255,757 87	1,185,075 10	50,570 68	1,235,645 87	114 "	"	933,007 48	"	933,007 48	1,235,757 87
858 40	853 05	5 44	858 40	"	"	47,541 51	"	47,541 51	858 40
3,059 08	2,849 50	209 58	3,059 08	"	"	146,940 92	"	146,940 92	3,059 08
2,962,306 00	2,952,206 12	9,890 87	2,962,096 99	300 "	"	1,563,652 75	"	1,563,652 75	2,962,306 00
2,425 97	2,425 97	"	2,425 97	"	"	941,574 03	"	941,574 03	2,425 97
"	"	"	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"
1,459,566 56	1,415,556 76	44,209 80	1,459,566 56	"	"	1,708,903 57	"	1,708,903 57	1,459,566 56
584 15	"	584 15	584 15	"	"	99,615 85	"	99,615 85	584 15
113,795 49	113,430 49	365 "	113,795 49	"	"	26,043 33	"	26,043 33	113,795 49
13,720 57	13,720 57	"	13,720 57	"	"	21,106 04	"	21,106 04	13,720 57
11,500 "	11,500 "	"	11,500 "	"	"	488,500 "	"	488,500 "	11,500 "
228 40	228 40	"	228 40	"	"	11,771 60	"	11,771 60	228 40
5,208 51	4,722 46	486 05	5,208 51	"	"	344,791 40	"	344,791 40	5,208 51
1,244 81	1,244 81	"	1,244 81	"	"	14,857 75	"	14,857 75	1,244 81
44,974 04	44,465 83	508 21	44,974 04	"	"	1,025 96	"	1,025 96	44,974 04
20,000 "	20,000 "	"	20,000 "	"	"	19,400 "	"	19,400 "	20,000 "
60,429 53	60,249 53	180 "	60,429 53	"	"	12,570 47	"	12,570 47	60,429 53
16,732 89	16,732 89	"	16,732 89	"	"	6,127 "	"	6,127 "	16,732 89
"	"	"	"	"	"	104,000 "	"	104,000 "	"
1,706 "	1,706 "	"	1,706 "	"	"	38,294 "	"	38,294 "	1,706 "
27,637 31	933 43	26,683 88	27,637 31	"	"	27,326 64	"	27,326 64	27,637 31
2,074 08	2,074 08	"	2,074 08	"	"	11,575 33	"	11,575 33	2,074 08
10,716,570 19	10,365,880 18	349,190 79	10,715,070 97	1,508 22	"	9,704,545 45	"	9,704,545 45	10,716,570 19
6,400,888 64	5,019,018 74	471,269 06	6,390,288 40	10,600 24	"	4,346,488 57	"	4,346,488 57	6,400,888 64

## BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS reportés de l'exercice antérieur.	CRÉDITS NOUVEAUX.	MONTANT total des CRÉDITS par article.
	REPORT . . . . fr.	1,563,107 21	9,184,270	10,747,377 21
	<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics (suite).</i>			
	<i>Chemins de fer en construction.</i>			
27	Lignes de la convention-loi des 1 <sup>er</sup> /26 juin 1877 . . . . .	2,876,599 20	6,565,000	9,441,599 20
28	Lignes de la convention-loi des 31 janvier/15 mars 1875 . . . . .	509,751 20	2,100,000	2,609,751 20
29	Ceinture de Bruxelles . . . . .	565,548 50	500,000	865,548 50
30	Amblève . . . . .	1,081,089 47	1,350,000	2,451,089 47
30a	Auvers vers Tilbourg . . . . .	8,000	"	8,000
30b	Libramont à Bertrix . . . . .	130,016 31	"	130,016 31
30c	Wavre à Jodoigne par Gastuche . . . . .	250,000	"	250,000
30d	Audenarde à Orroir . . . . .	115,808 55	"	115,808 55
30e	Station d'échange de Virton . . . . .	8,000	"	8,000
30f	Station de Dison . . . . .	7,157 54	"	7,157 54
30g	Thielt à Lichtervelde . . . . .	1,204 67	"	1,204 67
30h	Station de Braine-l'Alleud . . . . .	"	250,000	250,000
30i	Gare industrielle de Tournai . . . . .	145,006 31	"	145,006 31
30j	Lignes de Tirmont à Moll et de Tongres à Neerlinter . . . . .	"	150,000	150,000
30k	Travaux supplémentaires à faire exécuter et terrains supplémentaires à faire acquérir par les sociétés chargées de construire les chemins de fer faisant l'objet des conventions-lois des 31 janvier/15 mars 1875 et 1 <sup>er</sup> /26 juin 1877, et frais de procès avec ces mêmes sociétés . . . . .	"	100,000	100,000
30l	Ceinture de Liège . . . . .	26,588 30	"	26,588 30
	TOTAUX . . . . fr.	5,524,570 14	11,015,000	16,539,570 14
	TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. fr.	14,171,458 06	29,514,472 28	43,685,930 34
	<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>			
56	Chemins de fer. — Voies et travaux . . . . .	962,329 31	4,500,000	5,462,329 31
57	Chemins de fer. — Traction et matériel. — Extension du matériel roulant du réseau de l'État. — Reprise du matériel, du mobilier et de l'outillage de la ligne de Liège-Turnhout, dont la concession a été rachetée en exécution de la loi du 2 avril 1881. . . . .	635,158 89	5,747,000	6,382,158 89
58	Postes. — Construction de bâtiments pour bureaux . . . . .	16,083 79	500,000	516,083 79
59	Télégraphes. — Construction de lignes . . . . .	126,875 52	500,000	626,875 52
40	Marine. — Matériel divers . . . . .	55,200	559,450	614,650
40a	Rachat de la ligne de Marbehan à Virton . . . . .	182,436 93	186,108 70	368,545 63
	TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. . fr.	1,958,082 44	11,372,558 70	13,330,641 14
	A REPORTER . . . . fr.	17,692,647 71	50,071,500 98	67,763,948 69

## CICE 1884 (SUITE).

## de la clôture de l'exercice (suite).

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	Résultats pour le règlement définitif du Budget.		
	En 1884.	En 1885.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 décembre 1884.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1884.
6,400,888 04	5,910,018 74	471,260 06	6,380,288 40	10,600 24	"	4,540,488 57	"	4,546,488 57	6,400,888 04
2,698,600 "	2,698,600 "	"	(1) 2,698,600 "	"	"	6,742,799 20	"	6,742,799 20	2,698,600 "
1,102,884 22	1,185,054 51	9,840 71	1,102,884 22	"	"	1,416,866 98	"	1,416,866 98	1,102,884 22
116,940 05	116,940 05	"	116,940 05	"	"	748,607 94	"	748,607 94	116,940 05
2,556,564 19	2,554,808 42	1,555 77	2,556,564 19	"	"	94,725 28	"	94,725 28	2,556,564 19
7,908 80	7,908 80	"	7,908 80	"	"	51 20	"	51 20	7,908 80
1,614 05	1,614 05	"	1,614 05	"	"	128,402 26	"	128,402 26	1,614 05
19,527 16	19,527 16	"	19,527 16	"	"	250,472 84	"	250,472 84	19,527 16
45,500 49	40,051 59	5,449 10	45,500 49	"	"	72,508 00	"	72,508 00	45,500 49
985 25	241 50	741 05	985 25	"	"	7,016 75	"	7,016 75	985 25
"	"	"	"	"	"	7,157 54	"	7,157 54	"
"	"	"	"	"	"	1,204 67	"	1,204 67	"
150 "	150 "	"	150 "	"	"	249,850 "	"	249,850 "	150 "
68,521 58	68,526 18	195 40	68,521 58	"	"	76,484 75	"	76,484 75	68,521 58
155,195 88	155,195 88	"	155,195 88	"	"	14,806 12	"	14,806 12	155,195 88
56,592 75	56,592 75	"	56,592 75	"	"	65,407 25	"	65,407 25	56,592 75
26,588 50	26,588 50	"	26,588 50	"	"	"	"	"	26,588 50
6 685,429 32	6,669,657 59	15,791 95	6,685,429 32	"	"	9,854,140 82	"	9,854,140 82	6,685,429 32
21,142,885 71	20,702,918 06	458,450 55	21,141,568 59	1,517 52	"	22,543,044 65	"	22,543,044 65	21,142,885 71
2,740,090 12	2,628,159 10	110,878 19	2,750,017 29	1,072 85	"	2,722,259 19	"	2,722,259 19	2,740,090 12
4,954,601 79	4,909,052 52	45,569 47	4,954,601 79	"	"	1,427,557 10	"	1,427,557 10	4,954,601 79
159,049 36	158,889 40	159 96	159,049 36	"	"	157,054 45	"	157,054 45	159,049 36
351,115 50	548,792 35	2,321 15	351,115 50	"	"	75,760 02	"	75,760 02	351,115 50
76,056 76	75,248 86	807 90	76,056 76	"	"	298,593 24	350 20	298,243 04	76,056 76
152,280 56	142,181 06	10,098 40	152,280 56	"	"	216,265 27	"	216,265 27	152,280 56
8,455,191 89	8,262,283 99	169,855 07	8,452,119 06	1,072 85	"	4,897,440 25	350 20	4,897,090 05	8,455,191 89
55,076,966 24	54,884,220 79	1,079,555 06	55,963,775 85	15,190 39	"	51,786,982 45	550 20	51,786,632 25	55,076,966 24

(1) Cette somme représente le montant des ordonnances de titres créées à charge de cette allocation.

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

Articles.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS reportés de l'exercice antérieur.	CRÉDITS NOUVEAUX.	MONTANT total des CRÉDITS par article.
	REPORT. . . . fr.	17,692,647 71	50,071,300 98	67,763,948 69
	<b>Ministère de la Guerre.</b>			
42	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord . . . . .	"	1,000,000 "	1,000,000 "
43	Amélioration du casernement . . . . .	439,146 46	2,000,000 "	2,439,146 46
44	Construction du fort de Rupelmonde . . . . .	287,662 95	1,000,000 "	1,287,662 95
45	Complément et amélioration de l'artillerie . . . . .	24,261 77	600,000 "	624,261 77
46	Amélioration des armes portatives. Voitures à bagages . . . . .	"	200,000 "	200,000 "
48	Transaction Pauwels. . . . .	"	450,000 "	450,000 "
49	Transaction Keller . . . . .	"	300,000 "	300,000 "
49a	Construction des travaux de défense du Bas-Escout . . . . .	24,760 "	"	24,760 "
49b	Construction des forts de Lierre et de Waelhem . . . . .	25,047 82	"	25,047 82
	<b>TOTAUX pour le Ministère de la Guerre . . . fr.</b>	708,879 "	5,350,000 "	6,548,879 "
	<b>Ministère des Finances.</b>			
50	Appropriation des terrains des places fortes démantelées . . . . .	"	200,000 "	200,000 "
Loi du 28 mai 1884.	Intervention du Gouvernement dans la formation du capital de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux . . . . .	"	2,000,000 "	2,000,000 "
	Frais de premier établissement de ladite Société . . . . .	"	300,000 "	300,000 "
	<b>TOTAUX pour le Ministère des Finances. . . . fr.</b>	"	2,500,000 "	2,500,000 "
	<b>TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . fr.</b>	18,491,526 71	58,121,300 98	76,612,827 69



CICE 1884 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

DÉPENSES résultant des SERVICES PAÏÉS.  DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	Résultats pour le règlement définitif du Budget.		
	En 1884.	En 1885.	Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 17 décembre 1884	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1884.
55,076,966 24	54,884,220 79	1,079,555 06	55,963,775 85	13,100 50	.	51,786,082 45	350 20	51,786,632 25	55,976,966 24
819 .	819 .	.	819 .	.	.	990,181 .	.	990,181 .	819 .
1,228,722 03	1,155,616 84	73,105 19	1,228,722 03	.	.	1,210,424 43	.	1,210,424 43	1,228,722 03
902,417 41	902,417 41	.	902,417 41	.	.	385,245 54	.	385,245 54	902,417 41
464,716 74	451 275 74	13,443 .	464,716 74	.	.	150,545 03	.	150,545 03	464,716 74
156,500 .	156,500 .	.	156,500 .	.	.	43,500 .	.	43,500 .	156,500 .
589,187 50	589,187 50	.	589,187 50	.	.	60,812 50	.	60,812 50	589,187 50
284,061 40	284,061 40	.	284,061 40	.	.	15,058 60	.	15,058 60	284,061 40
24,760 .	24,760 .	.	24,760 .	.	.	.	.	.	24,760 .
6,140 84	6,140 84	.	6,140 84	.	.	16,008 08	.	16,008 08	6,140 84
3,458,224 92	3,571,676 73	86,548 19	3,458,224 92	.	.	2,890,654 03	.	2,890,654 08	3,458,224 92
61,751 50	61,751 50	.	61,751 50	.	.	138,248 41	.	138,248 41	61,751 50
.	.	.	.	.	.	2,000,000 .	.	2,000,000 .	.
30,000 .	30,000 .	.	30,000 .	.	.	270,000 .	.	270,000 .	30,000 .
91,751 50	91,751 50	.	91,751 50	.	.	2,408,248 41	.	2,408,248 41	91,751 50
59,526,942 75	58,547,649 11	1,166,103 25	59,513,752 36	13,100 50	.	37,085,884 04	350 20	37,085,534 74	59,526,942 75

## BUDGET DE L'EXER

## Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS reportés de l'exercice antérieur.	CRÉDITS NOUVEAUX.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS  DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET	
					En 1884.	En 1885.
<b>RÉCAPITU</b>						
<i>Service ordinaire.</i>						
Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1880 . . . . .	"	"	7,027 70	048 00	"	"
— — — 1881 . . . . .	"	"	14,299 19	199 87	"	199 87
— — — 1882 . . . . .	"	"	158,571 78	74,889 42	"	74,889 42
— — — 1885 . . . . .	"	"	770,875 88	488,604 50	125,181 50	505,055 40
— propres à l'exercice . . . . .	"	"	520,098,159 08	521,608,020 47	197,001,157 79	125,957,171 00
			550,028,714 25	522,172,562 96	107,124,510 20	124,597,515 69
<i>Dépenses sur ressources extraordinaires.</i>						
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1885 et sur crédits nouveaux conformément à l'article 3 de la loi du Budget de 1884 . . . . .	18,491,526 71	58,121,500 98	76,612,827 69	59,526,942 75	58,547,649 11	1,106,103 25
	18,491,526 71	58,121,500 98	406,641,541 92	581,600,505 71	255,471,068 40	125,505,416 94

CICE 1884 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

JUSTIFIÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1885, con- formément à l'ar- ticle 30 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 décembre 1884.	CRÉDITS EXCÉDANTS de l'exercice 1884.
Total.									
	648 90	"	6,378 80	"	"	6,378 80	"	"	648 90
199 87	"	"	14,099 32	"	"	"	14,099 32	"	199 87
74,880 42	"	"	63,482 36	"	"	14,451 07	49,051 29	"	74,880 42
488,254 90	369 40	"	282,271 58	"	"	250,286 72	51,084 86	"	488,604 30
320,058,308 79	649,711 68	"	8,668,054 40	1,177,915 28	1,177,915 28	7,758,755 66	929,278 85	"	321,608,020 47
321,521,632 98	650,729 98	"	9,054,266 85	1,177,915 28	1,177,915 28	7,989,852 25	1,044,414 50	"	322,172,302 96
39,513,752 36	13,190 39	"	37,085,884 94	"	"	350 20	"	37,085,534 74	50,526,942 75
361,035,385 34	663,920 37	"	46,120,151 49	1,177,915 28	1,177,915 28	7,990,202 45	1,044,414 50	37,085,534 74	361,699,305 71
	663,920 57					46,120,151 49			
						44,942,256 21			

(64)

**COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1884.**



**RECETTES.**



*Développement par nature de perception et par article du Budget.*



## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1884.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
<i>Foncier</i> . . . . .	25,272,900	25,261,855 44	25,261,855 44	22,155,448 58
Principal . . . . . 15,012,175	"	"	"	"
15 centimes additionnels . . . . . 2,251,825	"	"	"	"
<i>Personnel</i> . . . . .	18,504,000	18,480,652 59	18,480,652 59	17,482,906 01
20 centimes extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative . . . . . 1,000,000	"	"	"	"
Frais d'expertise . . . . . 40,000	"	"	"	"
<i>Patentes</i> . . . . .	6,558,000	6,414,875 97	6,414,875 97	4,571,441 97
Principal . . . . . 5,281,667	"	"	"	"
20 centimes additionnels extraordinaires . . . . . 1,056,333	"	"	"	"
<i>Redevances sur les mines</i> . . . . .	300,000	378,584 40	378,584 40	375,664 37
Principal . . . . . 240,000	"	"	"	"
25 centimes additionnels . . . . . 60,000	"	"	"	"
<i>Douanes. — Droits d'entrée.</i> . . . .	25,640,800	668,751 65	668,751 65	668,751 65
Café . . . . .	"	738,297 16	738,297 16	738,297 16
Eaux-de-vie étrangères . . . . .	"	540,500 28	21,858,278 04	540,500 28
Bières et vinaigres . . . . .	"	2,172,516 43		2,172,516 45
Sucres raffinés . . . . .	"	17,718,145 42		17,718,145 42
Autres marchandises . . . . .	"	2,860,000	2,956,440 28	2,050,440 28
Vins étrangers . . . . .	"	22,601,200	18,608,058 12	18,255,058 08
Eaux-de-vie indigènes . . . . .	"	9,197,500	9,226,572 75	9,224,622 01
Bières . . . . .	"	6,500	12,502 68	12,502 68
Vinaigres . . . . .	"	5,510,000	2,990,697 70	2,088,850 01
Sucres étrangers . . . . .	"	449,591 76	2,540,089 46	406,592 63
Sucre de betterave indigène . . . . .	"	180,000	298,173 05	298,173 05
Glucoses et autres sucres non cristallisables . . . . .	"	400,000	270,980 82	270,980 82
Tabac . . . . .	"	12,000	10,647 21	10,647 21
Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent . . . . .	"			
Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État . . . . .	"			
Loyers de bâtiments . . . . .	"	25,205 10		25,205 10
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i> . . . .	300,000	10,245 40		10,245 40
Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs . . . . .	"	65,558 67	529,458 43	65,558 67
Extraits cadastraux . . . . .	"	42,772 47		42,772 47
Recettes extraordinaires de toute nature . . . . .	"	184,440		184,440
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et dé- chargement de navires . . . . .	"	1,216 70		1,216 70
Contributions du territoire neutre de Moresnet . . . . .	"			
<b>TOTAUX.</b> . . . .	<b>110,922,900</b>	<b>104,626,707 99</b>	<b>104,626,707 99</b>	<b>100,255,506 65</b>

## TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES A recourir.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1885.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS répartis à l'exercice suivant, nuls à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			à recourir sur les débiteurs.			
1,100,585 06	25,261,855 44	25,261,855 44	"	"	"	"	11,060 56	"
997,745 48	18,480,052 59	18,480,052 59	"	"	"	"	170,652 59	"
1,845,454 "	6,414,875 97	6,414,875 97	"	"	"	"	76,875 97	"
2,920 12	578,584 49	578,584 49	"	"	"	"	78,584 49	"
"	608,751 65		"	"	"	"		
"	758,207 10		"	"	"	"		
"	540,590 28	21,858,278 94	"	"	"	"	1,802,521 06	"
"	2,172,516 45		"	"	"	"		
"	17,718,143 42		"	"	"	"		
"	2,956,440 28	2,956,440 28	"	"	"	"	90,440 28	"
112,962 50	18,546,900 58	18,546,900 58	261,137 74	"	"	261,137 74	4,254,200 62	"
572 07	9,224,994 08	9,224,994 08	1,578 63	"	"	1,578 65	"	27,494 08
"	12,502 08	12,502 68	"	"	"	"	"	5,802 68
1,866 79	2,090,697 70			"	"			
52,872 24	459,264 87	2,529,962 57	10,126 89	"	"	10,126 89	980,037 45	"
"	298,173 05	298,173 03	"	"	"	"	"	118,175 03
"	270,980 82	270,980 82	"	"	"	"	120,019 18	"
"	10,647 21	10,647 21	"	"	"	"	1,352 79	"
"	"		"	"	"	"		
"	25,205 10		"	"	"	"		
"	10,245 49		"	"	"	"		
"	65,558 07	520,458 43	"	"	"	"	"	20,458 43
"	42,772 47		"	"	"	"		
"	184,440 "		"	"	"	"		
"	1,216 70		"	"	"	"		
4,098,558 06	104,554,064 71	104,554,064 71	272,645 28	"	"	272,645 28	7,178,200 64	609,461 55
EXCÉDENT DES ÉVALUATIONS.							6,568,855 20	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1884.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		
Enregistre- ment. (50 centimes addi- tionnels.)	Actes civils publics . . . . .	25,000,000	17,196,574 21	20,057,455 28	17,196,574 21	
	— sous seing privé . . . . .		825,426 52		825,426 52	
	— judiciaires . . . . .		1,024,263 87		1,024,263 87	
	— d'huissiers . . . . .		1,007,565 88		1,007,565 88	
	Lettres de noblesse . . . . .		3,190 »		3,190 »	
Greffe . . . . . (50 centim. addit.)	Permis de changer de nom de famille . . . . .	450,000	455 »	455,284 52	455 »	
	Mise au rôle . . . . .		83,000 60		83,000 60	
Hypothèques. (25 centim. addit.)	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions . . . . .	5,800,000	572,283 72	3,227,517 09	372,283 72	
	Droits d'inscription . . . . .		236,960 55		236,960 55	
Successions. (50 centim. addit.)	Droits de transcription d'actes de mutation . . . . .	16,000,000	2,900,356 50	16,844,115 44	2,900,356 50	
	Droits de succession . . . . .		16,658,400 95		16,478,146 91	
	— de mutation par décès . . . . .		205,714 40		201,670 16	
	— de mutation sur les successions en ligne directe . . . . .		2,702,249 35		2,089,202 75	
Timbre (sans addition.)	— dus par les époux survivants . . . . .	360,000	304,768 82	304,768 82	303,612 03	
	Débit . . . . .	Timbres fixes	Passeports { à l'intérieur . . . . .	»	»	
			{ à l'étranger . . . . .	4,168 »	4,168 »	
			Permis de port d'armes de chasse . . . . .	465,050 »	465,050 »	
	Timbres proportionnels pour effets de commerce.	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger.	Permis de chasse au lévrier . . . . .	1,455 »	1,455 »	
			Payables en Belgique . . . . .	506,682 90	506,682 90	
			— à l'étranger . . . . .	231,586 16	231,586 16	
	Visa . . . . .	Timbres adhésifs pour affiches . . . . .	6,100,000	14,858 89	5,807,378 88	14,858 89
		Timbres de dimension . . . . .		226,512 09		226,512 09
		Timbres proportionnels . . . . .		2,263,724 01		2,263,724 01
Timbres autres que des journaux étrangers . . . . .		124,558 44		124,558 44		
Timbres de dimension des journaux étrangers . . . . .		27,226 76		27,226 76		
Timbres fixes. Warrants . . . . .		»		»		
Timbres proportionnels.		459 25		459 25		
Timbres proportionnels.		1,073,332 85		1,073,332 85		
Extraor- dinaire.	Timbres proportionnels.	Bons de caisse, billets au porteur, etc. . . . .	468,791 50	468,791 50		
		Effets, récépissés, obligations, etc. . . . .	»	»		
		Coupages. . . . .	»	»		
Timbre de dimension.	Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc. . . . .	316,854 »	316,751 50		
		Affiches . . . . .	82,599 03	82,599 03		
Timbre. — Assurance. — Droit annuel . . . . .		900,000	898,693 80	898,693 80	898,693 80	
A REPORTER . . . . .		53,610,000	50,297,262 98	50,297,262 98	50,118,658 72	



## MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1885.	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
•	17,196,574 21								
•	825,426 52								
•	1,024,265 87	20,057,455 28	•	•	•	•	2,042,544 72	•	
•	1,007,565 88								
•	3,100 •								
•	455 •								
•	85,000 60	455,284 32	•	•	•	•	•	5,284 32	
•	372,283 72								
•	230,960 55	3,227,317 09	•	•	•	•	572,682 91	•	
•	2,090,356 50								
64,045 14	16,542,190 05	16,745,865 34					•	743,865 34	
5 15	201,075 29								
3,742 54	2,092,045 20	2,092,045 20	109,787 48	85,688 14	•	24,099 54	507,054 71	•	
925 47	304,535 50	304,535 50					55,464 50	•	
•	•								
•	4,168 •								
•	465,050 •								
•	1,455 •								
•	506,682 00								
•	231,586 16								
•	14,858 80								
•	226,312 09								
•	2,263,724 01								
•	124,558 44	5,807,322 88	58 •	56 •	•	•	202,677 12	•	
•	27,226 76								
•	•								
•	•								
•	459 25								
•	1,075,552 85								
•	468,791 50								
•	•								
46 50	316,798 •								
•	82,599 03								
•	898,693 80	898,693 80	•	•	•	•	1,300 20	•	
68,760 78	50,187,419 50	50,187,419 50	100,843 48	85,744 14	•	24,099 34	4,171,730 18	740,149 68	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1884
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. . . . .	53,010,000	50,297,262 98	50,297,262 98	50,118,658 72
<i>Naturalisations.</i> } Droits de naturalisation ordinaire . . . . .	15,500	15,750	27,750	15,750
} — de grande naturalisation . . . . .		12,000		12,000
		120,420 66		120,420 66
<i>Amendes en ma-</i> } Greffe. . . . .	450,000	"	498,280 56	"
<i>tière d'impôts.</i> } Hypothèques. . . . .		14,022 71		14,022 71
} Successions . . . . .		534,452 26		310,860 58
} Timbre . . . . .		28,784 93		28,784 93
<i>Amendes</i> } Amendes de condamnation et domma- ( en totalité .	500,000	756,784 06	764,604 40	756,784 06
<i>de condamnation et</i> } gés-intérêts attribués au Trésor. . . . . ( en partie .		7,810 44		7,810 44
<i>dommages - intérêts</i>				
<i>en matières diverses.</i>				
TOTAUX. . . . . fr.	54,573,500	51,587,897 94	51,587,897 94	51,591,702

## REVENUS ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Revenements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1885.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
68,760 78	50,187,419 50	50,187,419 50	109,843 48	85,744 14	»	24,099 34	4,171,730 16	749,149 66	
»	15,750 »	27,750 »	»	»	»	»	»	14,250 »	
»	12,000 »								
»	120,420 66	480,732 06	11,547 60	5,178 83	»	6,308 77	»	56,732 00	
»	»								
»	14,622 71								
6,044 08	322,004 66								
»	28,784 03	764,604 40	»	»	»	»	»	264,604 40	
»	756,784 96								
»	7,819 44								
74,804 86	51,466,506 86	51,466,506 86	121,301 08	90,022 07	»	30,468 11	4,171,730 16	1,064,737 02	
				121,301 08			3,106,003 14		

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1884.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
<b>DOMAINES.</b>				
		79,874 65		79,874 05
		57,761 59		56,555 06
		275,961 70		268,844 36
		662 05		650 17
		11,877 95		11,077 25
		7,088 69		6,865 21
		26,782 56		26,120 25
		304,109 11		300,467 85
		557,983 52		557,983 52
		125,585 76		125,585 76
		125,457 10		125,457 10
		8,650 21		8,466 16
		1,845 45		1,780 51
		1,568 55		1,446 90
		54,612 20		53,590 05
	1,600.800 »	509 »	1,632,045 88	509 »
		16,060 80		15,450 70
		3,186 00		3,186 66
		867 74		748 08
		3,201 01		3,088 51
		725 »		725 »
		26,078 95		25,220 56
		55,954 84		55,750 20
		8,484 53		8,470 47
		52,854 82		52,517 68
		21,167 67		20,445 76
		1,099 42		1,075 73
		4,255 01		4,180 04
		71 90		71 90
		30,358 89		24,780 16
		5,000 »	4,500 »	4,499 94
		1,005,000 »	1,647,145 86	1,625,582 92
			1,647,145 86	
<b>TOTAUX.</b>				

Rivières  
et canaux.Droits  
de navigation,  
de ponts,  
d'écluses, etc.Routes  
appartenant  
à l'État.1<sup>re</sup> classe : Produits des barrières affermées et en régie . . .2<sup>e</sup> classe : Produits des barrières affermées et en régie . . .

## MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1885.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				à recouvrer sur les débiteurs.			
•	79,874 65								
1,408 55	57,761 59								
7,117 54	275,961 70								
6 78	662 95								
200 70	11,877 95								
225 48	7,088 69								
662 11	26,782 36								
3,641 28	304,109 11								
•	357,983 32								
•	125,585 76								
•	123,457 10								
184 08	8,650 24								
62 94	1,843 45								
121 63	1,568 53								
1,222 21	34,012 24								
•	500 •	1,637,105 15	5,538 73	•	•	5,538 73	•	37,105 15	
610 10	16,060 80								
•	3,186 66								
58 76	807 74								
112 50	3,201 01								
•	725 •								
858 59	26,078 05								
175 55	55,934 84								
14 06	8,484 53								
517 14	52,834 82								
725 01	21,167 67								
25 69	1,099 42								
52 97	4,233 01								
•	71 00								
20 •	24,800 16								
•	•	4,500 •	•	•	•	•	500 •	•	
• 06	4,500 •								
18,022 21	1,641,605 13	1,641,605 15	5,538 73	•	•	5,538 73	500 •	37,105 15	
						5,538 73	56,605 15		

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
<i>Chemin de fer</i> . . . . .			
Voyageurs . . . . .		38,045,528 18	
Bagages . . . . .		991,652 26	
Marchandises, équipages, chevaux et bestiaux . . . . .	122,000,000 *	74,687,667 60	116,099,556 77
Produits extraordinaires . . . . .		2,374,688 75	
	122,000,000 *	116,099,556 77	116,099,556 77
Restant à recouvrer des années antérieures . . . . .	"	2,023,890 53	2,023,890 53
TOTAL. . . . . fr.	122,000,000 *	118,123,433 30	118,123,433 30

## VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOURVEMENTS EFFECTUÉS		TOTAL		RESTE A RECOURVRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1884.	En 1885.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
111,927,708 11	4,171,828 66	.	116,099,536 77	.	.	.	
111,927,708 11	4,171,828 66	.	116,099,536 77	.	.	.	
.	.	.	.	2,023,806 53	.	.	
111,927,708 11	4,171,828 66	.	116,099,536 77	2,023,806 53	5,900,465 25	.	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Télégraphes . . . . .	2,886,000 *	2,719,559 24	2,719,559 24
Taxe des correspondances en général. . . . .	7,525,700 *	7,505,175 62	7,505,175 62
Taxe sur les abonnements aux journaux. . . . .	56,000 *	56,704 67	56,704 67
Postes. { Mandats-poste { Taxe . . . . .	285,000 *	268,406 62	268,406 62
et bons de poste. { Périmsés . . . . .			
Taxe sur les effets de commerce à l'encaissement et à l'acceptation . . . . .	480,000 *	508,154 *	508,154 *
TOTAUX . . . . . fr.	8,344,700 *	8,308,420 01	8,308,420 01



## VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1884.	En 1885.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
2,425,240 07	294,110 17	2,719,350 24	2,719,350 24	»	160,640 76	»	
7,067,842 12	497,333 50	7,565,175 62	7,565,175 62	»	»	39,475 62	
56,704 67	»	56,704 67	56,704 67	»	»	704 67	
268,406 62	»	268,406 62	268,406 62	»	14,593 38	»	
508,154 »	»	508,154 »	508,154 »	»	»	28,154 »	
7,901,087 41	497,333 50	8,398,420 91	8,398,420 91	»	14,593 58	68,314 29	
					53,720 91		

*Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS <i>à la charge des redevables de l'État.</i>	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . . . . .	550,000 »	»	609,807 62
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête-ile-Flandre. . . . .	50,000 »	»	56,750 16
TOTAL. . . . . fr.	580,000 »	»	646,557 78

## PUBLICS (MARINE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1884.	En 1885.	TOTAL			Excédent des évaluations.	Excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
609,807 62	"	"	609,807 62	"	"	59,807 62	
56,750 16	"	"	56,750 16	"	"	6,75 16	
646,537 78	"	"	646,537 78	"	"	66,537 78	
						66,537 78	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
Part revenant à l'Etat dans le produit net des quais de l'Escaut d'Anvers . . . . .	500,000 •	•	•

## SORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURVER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1884.	En 1885.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.				
»	»	»	»	»	300,000 »	»	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1884.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux . . . . .		9,527 48		9,527 48
{ Routes . . . . .		18,767 14		17,460 50
Produit d'autres aliénations d'immeubles . . . . .		4,739 73		4,739 73
Produits { des successions en déshérence . . . . .		129,216 79		124,486 16
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés . . . . .		1,068 78		1,068 78
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc. . . . .		742 05		"
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage <i>Domaines.</i> <i>(Valeurs capitales.)</i>	provenant du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	24,572 67		24,572 07
	— — des Finances . . . . .	19,111 70		19,111 70
	— — de la Guerre . . . . .	189,541 95		185,697 07
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique. . . . .	85,717 49		85,717 40
	— — de la Justice . . . . .	18,819 81	644,499 33	17,814 23
	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .	57,691 32		48,680 32
	de la Cour des Comptes . . . . .	892 45		892 45
Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale . . . . .		46,086 23		"
Rachat et transfert de rentes . . . . .		369 95		369 95
Transactions en matière domaniale . . . . .		"		"
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris . . . . .		28,415 06		28,228 72
Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux) . . . . .		"		"
Produit d'objets saisis et confisqués . . . . .		7,216 67		7,216 67
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis . . . . .		262 05		262 05
A REPORTER. . . . . fr.	600,000 "	644,499 33	644,499 33	577,787 38

## ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1883.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			à recouvrer sur les débiteurs.			
"	9,527 48							
231 05	17,712 45							
"	4,730 73							
4,730 05	120,216 79							
"	1,541 41							
"	1,608 78							
742 05	742 05							
"	24,572 67							
"	10,111 70							
1,950 "	187,647 07							
"	85,717 49	595,655 13	48,844 20	200 60	"	48,043 60	4,544 87	"
907 18	18,811 41							
9,011 "	57,691 52							
"	892 45							
"	"							
"	369 05							
"	"							
184 34	28,413 06							
"	"							
"	7,216 67							
"	202 05							
17,867 75	595,655 13	595,655 13	48,844 20	200 60	"	48,043 60	4,544 87	"

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1884.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget	
REPORT. . . . . fr.	600,000 »	644,490 33	644,409 33	577,787 58
Prix de vente de coupes de bois . . . . .		658,071 85		645,306 25
— de chablis, bois de délit et d'élagages . . . . .		97,161 86		96,018 37
— d'objets saisis et confisqués . . . . .		»		»
— de glandée, panage, foins et herbages . . . . .		3,511 »		3,511 »
Fermages des propriétés dépendantes des forêts . . . . .	840,000 »	8,260 17	800,106 47	8,260 17
— du droit de chasse. . . . .		10,154 22		16,154 22
— — de pêche (baux et licences). . . . .		»		»
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral . . . . .		4,080 00		4,080 00
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage . . . . .		18,270 38		8,544 85
Indemnités pour carbonisation, etc. . . . .		7 »		7 »
Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer. . . . .		21,598 10		20,636 34
— de bâtiments . . . . .		18,545 65		14,053 02
— d'herbages, d'oseraies, etc. . . . .		13,248 95		13,128 95
— de vidanges . . . . .		344 34		344 34
Argent non réclamé. . . . .	170,000 »	2,779 05	169,024 05	2,779 05
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises . . . . .		77,598 36		77,598 36
Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage. . . . .		6,949 »		6,949 »
— d'objets non réclamés . . . . .		18,139 10		18,139 10
— d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .		10,721 50		10,648 50
École militaire. — Pensions des élèves . . . . .		86,962 53		80,598 .
École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades. . . . .		5,666 80		5,666 80
{ Produit des ventes d'objets divers . . . . .		250 »		250 »
Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem . . . . .		»		»
Bénéfices de la fonderie de canons. . . . .	155,000 »	»	123,486 33	»
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i> . . . . .		15,510 »		15,512 »
Section normale d'enseignement moyen pour filles . . . . .		480 »		480 »
Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres. . . . .		612 »		612 »
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles . . . . .		14,005 »		8,505 »
A REPORTER. . . . . fr.	1,765,000 »	1,744,016 18	1,744,016 18	1,635,750 67



## ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à recouvrer sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1885.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
17,867 75	595,655 15	595,655 15	48,844 20	200 60	°	48,043 60	4,544 87	°	
8,348 40	653,654 65								
1,145 49	97,161 86								
°	°								
°	3,511 °								
°	8,260 17	801,680 25	4,417 22	°	°	4,417 22	38,310 75	°	
°	16,154 22								
°	°								
°	4,080 00								
9,754 55	18,279 58								
°	7 °								
°	°								
961 76	21,598 10								
2,472 33	16,525 35								
100 °	15,228 05								
°	344 54								
°	2,770 05	167,883 75	2,040 50	283 30	°	1,757 °	2,116 25	°	
°	77,598 56								
°	6,049 °								
°	18,159 10								
73 °	10,721 50								
6,564 55	86,962 55								
°	5,666 80								
°	250 °								
°	°								
°	°	125,486 53	°	°	°	°	31,315 67	°	
108 °	15,510 °								
°	480 °								
°	612 °								
5,500 °	14,005 °								
52,963 79	1,688,714 40	1,688,714 40	55,301 72	483 00	°	54,817 82	76,285 54	°	

## Évaluations du Budget. — Crédits ouverts. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1884.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. . . . . fr.	1,765,000	1,744,016 18	1,744,016 18	1,635,750 67
<i>Produits divers et accidentels.</i>				
Produit des examens universitaires . . . . .		17,926 03		17,926 03
— des examens et visa des diplômes . . . . .		59,819 56		59,819 56
— des diplômes des artistes vétérinaires . . . . .		"		"
— des brevets d'invention . . . . .		265,510 "		265,510 "
— du quart des salaires sur transcriptions . . . . .		40,750 72		40,750 72
— de la taxe perçue pour copies de déclarations de con- signation . . . . .		15 56		15 56
— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France . . . . .	400,000	267 50	440,026 58	267 50
— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.		5,770 "		5,770 "
Restitutions volontaires . . . . .		" 05		" 05
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées) . . . . .		111 58		111 58
Parts non réclamées dans les amendes attribuées . . . . .		"		"
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées . . . . .		90 48		90 48
Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication . . . . .		79,192 85		79,192 85
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor . . . . .		1,572 25		1,572 25
Cautionnements judiciaires attribués à l'État . . . . .		"		"
<i>Revenus des domaines.</i>				
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris) . . . . .		106,057 "		102,598 28
Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments . . . . .		51,761 96		49,206 56
{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .		11,506 77		11,506 77
{ Fermages de pêche et de chasse . . . . .		5,565 70		5,522 20
Arrérages de rentes . . . . .		1,146 64		1,042 59
Redevances pour concessions de prises d'eau . . . . .		2,054 10		2,834 10
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale . . . . .		10,500 "		10,500 "
— — de créances ordinaires . . . . .		26,817 48		17 48
Domaine de Tervueren. { Fermages . . . . .	800,000	7,588 51	579,711 50	7,588 51
{ Menus produits . . . . .		1,662 "		1,662 "
Produits des sablières et mines (forêts exceptées) . . . . .		5,214 25		1,275 54
Location de terrains provenant { Rivières et canaux . . . . .		58,365 24		57,767 26
d'emprises . . . . . { Routes . . . . .		2,796 95		2,572 95
Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux . . . . .		106,408 12		105,916 12
herbages, etc. . . . . { Routes . . . . .		148,101 86		142,852 77
Droits de pêche. (Rivières et canaux.) . . . . .		46,555 94		43,858 79
Revenus des biens de cures (fermages et rentes) . . . . .		7,855 07		6,665 20
TOTAUX. . . . . fr.	2,965,000	2,772,754 15	2,772,754 15	2,617,829 77

## ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APOUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1885.	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	à recouvrer sur les débiteurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
52,963 79	1,088,714 46	1,088,714 46	55,301 72	483 90	"	54,817 82	76,285 54	"	
"	17,926 05								
"	39,819 30								
"	"								
"	265,510 "								
"	40,750 72								
"	15 50								
"	267 50								
"	3,770 "	449,026 58	"	"	"	"	"	49,026 58	
"	" 05								
"	111 58								
"	"								
"	90 48								
"	79,192 85								
"	1,572 25								
"	"								
4,161 20	106,559 48								
1,657 04	55,953 60								
"	11,506 77								
241 50	5,565 70								
104 25	1,146 64								
100 "	2,954 10								
"	10,500 "								
"	17 48								
"	7,588 51	548,666 59	31,045 "	1,196 45	"	29,848 57	251,333 41	"	
"	1,662 "								
1,840 70	3,114 04								
495 23	38,262 49								
224 "	2,796 95								
377 31	106,295 43								
4,708 78	147,561 55								
1,655 41	45,472 20								
70 45	6,753 65								
68,577 66	2,686,407 43	2,686,407 43	86,346 72	1,680 35	"	84,666 59	327,018 95	49,026 58	
				80,340 72			278,592 57		

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i> . . . . .		38,801 59	
	— — au <i>Compte rendu analytique</i> . . . . .		53,095 »	
	— — aux <i>Annales parlementaires</i> . . . . .	140,000 »	60,095 »	160,523 59
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i> . . . . .		3,062 »	
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i> . . . . .		208 »	
	— — aux <i>Documents parlementaires</i> . . . . .		364 »	
TOTAUX . . . . . fr.		140,000 »	160,523 59	160,523 59

## — TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1884.	En 1885.	TOTAL			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
33,801 59	"	33,801 59					
53,095 "	"	53,095 "					
69,093 "	"	69,093 "	160,523 59	"	"	20,523 50	
5,962 "	"	5,962 "					
208 "	"	208 "					
364 "	"	364 "					
160,523 59	"	160,523 59	160,523 59	"	"	20,523 50	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets) . . . . .	95,000 .	.	97,560 54

## NUS — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1884.	En 1885.	TOTAL			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
31,704 82	63,674 75	*	95,379 55	1,980 99	*	2,379 55	

## Évaluations du Budget. -- Droits constatés. -- Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations. . . . .	2,800,000 »	»	5,214,745 40
— des actes des commissariats maritimes . . . . .	110,000 »	»	108,544 41
— des droits de chancellerie . . . . .	7,000 »	»	7,692 30
— — de pilotage . . . . .	2,000,000 »	»	2,070,237 82
— — de fanal . . . . .	750,000 »	»	850,644 21
— de la régie du <i>Moniteur</i> . . . . .	90,000 »	»	85,952 41
— des écoles agricoles . . . . .	200,000 »	»	308,772 14
Produits du placement des fonds disponibles du Trésor. . . . .	300,000 »	»	907,069 »
Bonification d'un quart p. $\frac{1}{2}$ par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. . . . .	250,000 »	»	319,557 13
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale. . . . .	1,500,000 »	»	1,205,092 18
TOTAUX. . . . . fr.	8,207,000 »	»	9,076,107 »



## — TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1884.	En 1885.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
5,214,745 40	"	"	5,214,745 40	"	"	414,745 40	
108,544 41	"	"	108,544 41	"	1,455 59	"	
6,977 50	715 "	"	7,692 50	"	"	692 50	
2,070,237 82	"	"	2,070,237 82	"	"	70,237 82	
850,644 21	"	"	850,644 21	"	"	100,644 21	
58,213 12	25,536 49	"	83,749 61	a) 202 80	6,250 50	"	a) Articles annulés fr. 74 80 — reportés . 128 "
132,075 41	150,432 05	"	271,507 46	37,264 68	"	71,507 46	
"	907,069 "	"	907,069 "	"	"	407,069 "	
176,397 75	142,959 40	"	319,357 13	"	"	60,357 13	
648,014 45	557,077 75	"	1,205,092 18	"	294,907 82	"	
7,265,849 83	1,772,789 69	"	9,038,639 52	37,467 48	302,613 80	1,134,253 32	
						831,639 52	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE de Budget.
Frais de perception des centimes provinciaux . . . . .	400,000	121,005 39	452,025 75
— — communaux . . . . .		331,018 36	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . . . . .	110,000	131,265 74	131,265 74
TOTAUX . . . . . fr.	510,000	583,287 49	583,287 49

## TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1884.	En 1885.	TOTAL			Excédent des évaluations.	Excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget				
115,042 40	7,962 99	121,005 50	452,023 75	.	.	52,023 75	
315,154 48	17,863 88	331,018 56					
131,263 74	.	131,263 74	131,263 74	.	.	21,263 74	
557,460 62	25,826 87	583,287 40	583,287 40	.	.	75,287 49	
Excédent des recouvrements. . . fr.						75,287 49	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1884.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		
<i>Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordi- naires, arrêtés par la Cour des comptes . . .	"	"	"	
	Actes de chargement de divers chefs. . . . .	204 81	141,986 60	294 81	
<i>Déficit des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .	7,222 21		7,222 21	
	— divers . . . . .	134,469 64		11,751 05	
	Frais de poursuites et d'instances . . . . .	110 10		110 10	
	Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et aux hospices. aux acquéreurs de bois doma- niaux . . . . .	111,441 15		16,015 68	
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions . . . . .	46 34		46 34	
Ministère des Finances.	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).	3,310 61		3,310 61	
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %.	"		"	
	Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères . . . . .	30 50		30 50	
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt . . . . .	1,929 "		1,929 "	
	Restitution de droits . . . . .	"		"	
	Ministère de la Guerre. — Restitution de droits . . . . .	"		"	
	Restitution de bourses d'études . . . . .	50,025 "		2,555 "	
<i>Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments . . . . .</i>	Ministères de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	Frais de justice en matière de garde civique . . . . .	8,345 50	596,357 64	8,345 50
		Remboursement de subsides . . . . .	1,050 "		1,050 "
		Restitution de droits . . . . .	37 69		37 69
		Indemnités pour incendie . . . . .	1,170 "		1,170 "
	Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle . . . . .	119,661 99		119,661 99
		— en matière de simple police . . . . .	134,285 88		134,285 88
		— militaire . . . . .	1,269 76		1,269 76
		Frais d'entretien de mendiants . . . . .	40,403 53		6,189 52
	Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires rive- rains . . . . . Rachat des annuités . . . . .	"		"
		Frais de surveillance de travaux publics concédés.	24,654 "		24,654 "
		— d'entretien de routes concédées . . . . .	"		"
		Restitution de droits . . . . .	"		"
	TOTAUX . . . . . fr.	518,000 "	738,344 30	738,344 30	340,838 64

## GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1885.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surcance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, soit à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				à recouvrer sur les débiteurs.			
"	"								
"	294 81	26,573 20	115,413 40	15,602 70	•	99,810 70	"	8,573 20	
"	7,222 21								
7,305 13	10,056 18								
"	110 10								
86,550 18	103,465 80								
"	"								
"	46 34								
"	3,319 61								
"	"								
"	30 50								
"	1,929 "								
"	"								
"	"								
"	2,555 "								
"	6,045 50	428,333 70	168,023 04	217 41	•	167,806 55	71,666 30	•	
"	1,050 "								
"	37 69								
"	1,170 "								
"	119,661 99								
"	134,285 88								
"	1,269 76								
10,006 20	26,185 81								
"	"								
"	"								
216 66	24,870 65								
"	"								
"	"								
114,068 26	454,906 90	454,906 90	283,437 40	15,820 11	•	267,617 20	71,666 30	8,573 20	
				283,437 40			63,093 10		

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DESIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières. . . . .	255,400 »	»	265,613 82
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier . . . . .	21,500 »	»	22,028 »
TOTALS . . . . fr.	276,700 »	»	285,671 82

## — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1884.	En 1885.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
85,200 22	200,445 60	•	265,645 82	•	•	8,245 82	
21,957 04	70 56	•	22,028 •	•	•	728 •	
85,157 86	200,515 06	•	285,671 82	•	•	8,971 82	
						8,971 82	

## Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . . . . .	40,000 »	»	129,095 50
Recettes diverses et accidentelles. . . . .	1,000,000 »	»	1,587,751 70
Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées. . . . .	19,567 »	»	19,566 66
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce . . . . .	1,560 »	»	1,560 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances. . . . .	6,000 »	»	44,155 66
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration. . . . .	9,000 »	»	20,000 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1879. . . . .	25,000 »	»	31,903 10
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie . . . . .	175,000 »	»	175,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances . . . . .	9,000 »	»	9,790 92
Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention des 1/26 juin 1877 . . . . .	370,000 »	»	369,680 16
Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.) . . . . .	500,000 »	»	753,310 90
TOTAUX. . . . . fr.	2,214,927 »	»	3,121,601 58



## TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1884.	En 1885.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget				
42,160 68	»	»	42,160 68	86,952 71	»	2,160 68	
1,587,731 79	»	»	1,587,731 79	»	»	587,731 79	
5,135 54	14,433 32	»	19,568 66	»	0 54	»	
1,500 »	»	»	1,560 »	»	»	»	
44,155 66	»	»	44,155 66	»	»	38,155 66	
»	20,000 »	»	20,000 »	»	»	11,000 »	
31,903 10	»	»	31,903 10	»	»	6,903 10	
175,000 »	»	»	175,000 »	»	»	»	
9,709 92	»	»	9,799 92	»	»	709 92	
369,680 16	»	»	369,680 16	»	319 84	»	
603,370 99	»	»	603,370 99	129,939 91	»	43,370 99	
2,870,205 64	34,433 32	»	2,904,728 96	216,872 62	320 18	690,122 14	
						689,801 06	



## TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

## titre de recettes diverses et accidentelles.

		REPORT. . . . . fr.	502,451 66
<b>BONIFICATIONS AU TRÉSOR.</b>			
Arrérages de rentes à 5 et 4 p. % devenus disponibles par suite de la transformation de la dotation du duc de Wellington en rente sans expression de capital (Échéances de mai et novembre 1881) . . . . .	28,876	»	
Bonification d'intérêts sur des termes arriérés de l'emprunt à 4 p. % de 1880 . . . . .	2,129	85	
Bénéfice réalisé sur le change des monnaies en 1885 . . . . .	144	55	
Bonification au Trésor de coupons d'intérêt manquant à des obligations sorties au tirage et présentées au remboursement :			
1° De la Grande Compagnie du Luxembourg . . . . .	11,465	»	
2° De titres de la Caisse d'annuités dues par l'État . . . . .	9,898	40	
	21,565	40	
Bonification au Trésor des coupons d'intérêt manquant à deux obligations détériorées de la dette à 4 p. % (1 <sup>re</sup> série). (Décisions ministérielles des 8 mai et 10 juin 1884) . . . . .	44	»	
Bonification d'intérêts sur des titres 4 p. % délivrés en 1884 en exécution de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877. . . . .	280,580	»	
Bonification d'intérêts sur avances faites à la Compagnie du chemin de fer de Virton . . . . .	4,120	55	
Intérêts dus par le Gouvernement néerlandais, pour la période du 1 <sup>er</sup> juillet 1885 au 30 juin 1884, en conformité de l'article 16 de la convention du 31 octobre 1879. . . . .	411,256	85	
Fonds demeurés sans emploi sur les subventions allouées pour la rémunération des miliciens des classes de 1871 à 1874 . . . . .	518,479	82	
Bénéfice réalisé sur l'envoi des fonds à MM. Baring frères et C <sup>ie</sup> à Londres . . . . .	45	»	
Attribution au Trésor du montant du mandat n° 5660 émis le 18 juillet 1873 au profit de MM. Guyaux frères à Ixelles, à charge du fonds de tiers des lignes du Luxembourg . . . . .	94	41	
			1,267,134 19
<b>PRODUITS DIVERS.</b>			
Produit du tir national en 1884 . . . . .	600	»	
— d'expéditions d'archives . . . . .	558	25	
— des abonnements au Bulletin météorologique en 1885 . . . . .	1,655	»	
— de la vente de cartes hydrographiques et marines . . . . .	114	»	
— — de livres pour le compte du Musée d'histoire naturelle . . . . .	2,094	»	
— — d'exemplaires des coutumes du Hainaut . . . . .	52	25	
— — du recueil des circulaires du Département de la Justice . . . . .	66	15	
— — du catalogue du musée Wiertz et du musée ancien . . . . .	1,900	»	
— — de cahiers des charges et de plans par le Département de la Guerre . . . . .	708	95	
— — d'épreuves en plâtre de moulages de sceaux déposés au Musée royal d'antiquités . . . . .	29	50	
— — du recueil des lois concernant les établissements de bienfaisance . . . . .	15	»	
— — d'ouvrages publiés par l'Académie royale . . . . .	90	60	
— — du recueil des lois et règlements relatifs aux aliénés et à la colonie de Gheel . . . . .	8	»	
— — d'exemplaires du résumé statistique de l'administration de la justice criminelle et civile (1876 à 1880) . . . . .	6	»	
— — des fioles d'encre spéciale de vote . . . . .	502	60	
— — d'exemplaires de la correspondance du cardinal de Granvelle . . . . .	468	»	
— — de l'excédent du terrain destiné à la construction du siphon d'alimentation du Furnes-Ambacht établi sous l'Yser . . . . .	1,020	80	
Produit de la location du terrain dépendant du lazaret établi au Doel . . . . .	110	»	
— — d'une partie de la propriété du comte de Mérode . . . . .	50	»	
Première annuité due par les sieurs Couvreur et Hersent, entrepreneurs des installations maritimes d'Anvers, suivant convention des 9 et 24 juillet 1880, pour occupation de terrains de l'État . . . . .	1,000	»	
Fonds délaissés par des militaires substituants condamnés à la déchéance du service militaire . . . . .	65	26	
Parties de cautionnements de remplaçants acquises à l'État . . . . .	7,515	88	
			18,165 94
		TOTAL. . . . . fr.	1,587,731 79

(104)

**COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1884.**

---

**RECETTES.**

---

*Développement, par province, des recouvrements effectués.*

---

## IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier . . . . . fr.	2,228,609 19	5,127,879 70	2,657,455 78
	Personnel . . . . .	5,111,341 88	5,507,079 16	1,958,428 02
	Patentes . . . . .	1,058,755 64	1,755,226 18	498,196 51
	Redevances sur les mines . . . . .	"	"	"
<i>Douanes. Droits d'entrée.</i>	Café . . . . .	487,528 75	46,518 00	5,071 23
	Eaux-de-vie étrangères . . . . .	154,772 11	524,255 74	41,321 50
	Bières et vinaigres . . . . .	144,605 00	180,547 71	16,808 96
	Sucres raffinés . . . . .	477,568 51	708,510 15	36,959 50
	Autres marchandises . . . . .	5,838,471 87	6,882,246 50	690,221 59
<i>Accises</i>	Vins étrangers . . . . .	524,707 05	949,425 08	255,540 66
	Eaux-de-vie indigènes . . . . .	5,240,650 11	3,722,042 51	1,420,476 77
	Bières . . . . .	1,015,427 98	2,717,840 22	1,240,150 47
	Vinaigres . . . . .	2,417 77	"	"
	Sucres étrangers . . . . .	1,509,366 08	212,926 08	14,355 57
	Sucres de betterave indigènes . . . . .	105,354 50	65,951 47	21,044 70
	Glucoses et autres sucres non cristallisables . . . . .	35,880 80	116,497 26	"
	Tabac . . . . .	"	12,513 01	112,891 17
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent . . . . .	1,356 00	9,290 51	"
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État. . . . .	"	"	"
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Loyers de bâtiments . . . . .	240 "	4,055 35	2,513 54
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs . . . . .	97 53	9,289 44	295 54
	Extraits cadastraux . . . . .	5,247 35	11,734 05	8,505 50
	Recettes extraordinaires de toute nature . . . . .	3,459 45	26,540 16	296 24
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires . . . . .	169,352 "	1,676 "	5,845 "
	Contributions sur le territoire neutre de Moresnet . . . . .	"	"	"
	<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>	<b>20,115,520 65</b>	<b>28,188,405 90</b>	<b>8,960,255 14</b>

## TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
3,156,952 41	4,255,525 15	2,722,752 66	915,411 11	677,139 68	1,542,241 76	25,261,855 44	25,261,855 44
2,519,119 30	2,518,586 09	1,804,978 20	332,843 04	254,147 74	673,528 96	18,480,652 59	18,480,652 59
808,235 90	970,541 11	860,763 08	107,421 59	96,498 "	255,240 10	6,414,875 97	6,414,875 97
"	263,290 21	107,782 21	"	1,726 81	5,785 26	378,584 40	378,584 40
27,494 01	927 48	31,112 22	68,202 26	141 45	3,736 19	668,751 65	
50,955 84	66,682 32	72,958 31	4,554 26	6,209 22	27,628 00	738,297 16	
35,108 50	10,476 52	72,770 73	8,092 43	50,745 08	17,555 65	540,590 23	21,838,278 94
243,594 18	176,947 71	352,850 82	2,197 99	529 05	173,549 52	2,172,516 45	
1,519,561 09	745,496 86	1,312,574 58	147,269 95	200,586 85	374,714 55	17,718,145 42	
207,200 85	451,055 43	357,395 81	11,467 94	36,354 77	205,215 88	2,956,440 28	2,956,440 28
1,747,454 04	5,070,000 18	1,784,927 67	5,057,886 14	54,724 37	242,688 59	18,346,900 58	18,346,900 58
1,578,810 04	1,005,567 16	345,404 40	226,655 32	121,018 17	378,131 32	9,224,094 08	9,224,094 08
9,884 91	"	"	"	"	"	12,302 68	12,302 68
308,578 10	29,155 66	16,137 61	"	"	"	2,090,697 70	2,529,962 57
17,041 54	154,013 16	77,291 35	7,421 25	"	14,263 83	459,264 87	
147,485 57	309 40	"	"	"	"	298,175 65	298,175 65
40,509 95	101,755 82	9 67	21 62	446 04	3,051 61	270,980 82	270,980 82
"	"	"	"	"	"	10,647 21	10,647 21
"	"	"	"	"	"	"	"
1,446 68	9,956 56	876 67	1,958 60	2,701 92	1,480 "	25,205 10	
12 36	54 "	426 68	"	70 34	"	10,245 49	
11,726 60	8,220 20	7,752 40	3,373 45	4,267 20	4,932 14	65,558 67	329,438 45
4,527 02	4,465 91	948 35	754 85	145 "	1,878 51	42,772 47	
9,540 "	"	27 "	"	"	"	184,440 "	
"	"	1,216 70	"	"	"	1,216 70	
12,412,887 95	14,410,866 73	9,950,973 15	4,893,475 80	1,510,451 67	3,925,251 76	104,354,064 71	104,554,064 71

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Enregistrement. (50 centim. additionn.)	Actes civils publics . . . . .	2,277,565 45	4,540,566 75	1,054,950 53
	— sous seing privé . . . . .	64,632 73	245,306 75	65,110 82
	— judiciaires . . . . .	151,219 72	308,899 88	55,555 63
	— d'huissiers . . . . .	121,589 64	546,602 85	69,528 58
	Lettres de noblesse . . . . .	"	5,190 "	"
Greffe. (50 centim. additionn.)	Permis de changer de nom de famille . . . . .	145 "	145 "	"
	Mise au rôle . . . . .	8,452 "	51,164 00	5,844 "
Hypothèques. (25 centim. additionn.)	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions . . . . .	41,783 50	127,565 38	19,476 32
	Droits d'inscription . . . . .	29,942 95	65,254 02	17,459 28
Successions. (50 centim. additionn.)	Droits de transcription d'actes de mutation . . . . .	415,074 51	708,087 70	522,154 28
	Droits de succession . . . . .	2,757,475 11	4,192,885 45	1,807,082 79
	— de mutation par décès . . . . .	7,404 96	40,062 15	57,860 22
Débit	— sur les successions en ligne directe . . . . .	189,258 02	685,720 27	545,638 22
	— dus par les époux survivants . . . . .	25,525 44	84,168 16	58,765 54
Timbre (sans additionnels).	Passeports { à l'intérieur . . . . .	"	"	"
	{ à l'étranger . . . . .	400 "	2,032 "	96 "
	Timbres fixes. { Permis de port d'armes de chasse . . . . .	57,075 "	80,255 "	57,400 "
	{ Permis de chasse au lévrier . . . . .	70 "	140 "	1,085 "
	Timbres proportionnels pour effets de commerce . . . . .	59,724 40	151,622 85	56,490 05
Débit	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique . . . . .	61,594 80	82,890 50	9,521 80
	{ — à l'étranger . . . . .	4,778 20	5,955 54	174 51
Visa.	Timbres adhésifs pour affiches . . . . .	19,050 48	59,915 66	27,223 40
	Timbres de dimension . . . . .	212,092 "	584,951 40	172,795 75
	Timbres proportionnels . . . . .	96,518 86	18,742 40	805 50
	Timbres de dimension . . . . .	1,706 02	5,659 78	5,077 75
	Timbres fixes. — Warrants . . . . .	50 "	385 50	"
Extra-ordinaire.	Effets de commerce . . . . .	271,802 30	572,205 65	20,520 60
	Timbres proportionnels. { Bons de caisse, billets au porteur, etc. . . . .	17,688 50	400,637 75	4,056 50
	{ Effets, récépissés, obligations, etc. . . . .	"	"	"
	Coupures . . . . .	"	"	"
Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc. . . . .	49,918 50	99,154 50	28,871 75
	Affiches . . . . .	12,705 51	47,852 99	2,401 40
Timbre. — Assurances. — Droit annuel . . . . .		188,583 52	692,282 48	40 50
A REPORTER . . . . . fr.		7,104,600 70	13,786,141 12	4,811,566 52



## MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
2,189,388 16	2,572,782 91	2,061,152 08	450,494 66	597,545 92	1,085,549 97	17,190,574 21	
56,218 87	115,518 49	151,567 00	18,441 65	40,285 15	69,544 28	825,426 32	
81,146 58	189,362 52	125,204 64	21,250 54	51,246 65	60,598 15	1,024,263 87	
102,805 27	144,887 25	115,638 20	21,725 25	27,148 55	60,042 09	1,007,565 88	20,057,455 28
"	"	"	"	"	"	5,190 "	
"	"	"	"	"	145 "	455 "	
6,076 "	12,272 "	12,006 "	1,764 "	2,248 "	4,184 "	85,000 60	
29,535 31	56,080 07	55,821 26	7,581 60	11,828 22	24,612 06	572,285 72	455,284 52
21,618 81	42,514 50	28,602 84	8,375 03	6,501 78	18,912 92	256,960 55	
384,519 09	454,006 02	562,255 56	81,250 51	106,141 25	176,000 84	2,090,556 56	5,227,517 09
2,727,714 51	2,605,866 95	1,544,787 69	479,897 16	225,572 91	1,005,107 50	16,542,190 05	16,745,865 54
4,125 55	45,910 74	19,806 73	7,714 06	8,592 69	11,500 25	201,675 20	
451,526 85	587,187 14	298,056 85	84,669 84	62,152 80	190,955 52	2,692,945 29	2,692,945 29
45,715 26	59,406 84	26,561 18	9,625 54	5,902 19	12,865 75	504,555 50	304,555 50
"	"	"	"	"	"	"	
568 "	96 "	744 "	24 "	168 "	40 "	4,168 "	
59,095 "	07,510 "	61,425 "	24,010 "	54,125 "	55,235 "	465,050 "	
55 "	"	70 "	55 "	"	"	1,455 "	
46,787 80	122,726 50	59,227 80	10,466 55	7,429 90	32,206 05	506,682 90	
12,894 15	27,276 51	52,218 40	407 50	758 15	4,244 75	251,586 16	
479 58	5,515 84	1,766 54	6 80	69 58	94 70	14,858 89	
21,817 18	46,151 64	24,194 87	4,196 52	6,551 05	17,471 29	226,512 09	
255,556 46	424,252 55	287,045 55	84,586 05	109,479 70	154,504 75	2,265,724 01	5,807,522 88
1,041 58	2,989 75	1,951 80	" 55	1,726 55	961 87	124,558 44	
2,210 44	4,270 56	3,785 47	555 82	5,454 69	2,548 45	27,226 76	
23 75	"	"	"	"	"	459 25	
108,284 60	118,519 90	156,102 65	8,561 80	11,175 50	26,564 05	1,075,552 85	
5,937 50	18,042 "	16,455 25	27 50	2,000 "	5,966 50	468,791 50	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
46,178 40	25,778 70	48,506 75	1,610 50	959 65	15,850 65	316,798 "	
10,587 85	1,586 04	4,844 94	1,096 58	602 55	721 17	82,599 05	
0,955 50	2,877 15	5,154 87	"	"	"	898,693 80	898,693 80
6,638,518 61	6,957,845 53	5,260,982 52	1,508,159 41	1,501,001 99	5,018,617 50	50,187,419 50	50,187,419 50

## IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. . . . . fr.		7,104,606 70	15,786,141 12	4,811,566 52	
<i>Naturalisations.</i>	Droits de naturalisation ordinaire . . . . .	1,000 »	7,000 »	»	
	Droits de grande naturalisation . . . . .	2,000 »	4,750 »	»	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	Enregistrement . . . . .	11,564 67	16,549 95	16,632 48	
	Gresse . . . . .	»	»	»	
	Hypothèques . . . . .	799 61	1,758 52	1,525 11	
	Successions . . . . .	55,475 92	47,940 05	65,274 14	
	Timbre . . . . .	990 76	18,785 82	646 86	
<i>Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.</i>	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor . . . . .	en totalité. . . . .	95,507 48	162,058 76	79,326 11
		en partie. . . . .	1,255 04	2,605 80	691 70
TOTAUX. . . . . fr.		7,252,998 18	14,048,578 88	4,875,402 92	

## MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
6,638,518 61	6,957,845 55	5,260,982 52	1,308,139 41	1,501,001 99	5,018,617 50	50,187,419 50	50,187,419 50
500 »	2,250 »	1,750 »	500 »	1,750 »	1,000 »	15,750 »	27,750 »
1,000 »	1,250 »	5,000 »	»	»	»	12,000 »	
14,562 70	25,510 69	20,278 68	2,875 72	5,529 41	7,116 58	120,420 66	486,752 96
»	»	»	»	»	»	»	
1,354 25	947 06	6,698 18	800 09	475 95	463 94	14,022 71	764,604 40
53,282 37	55,035 87	54,250 75	7,119 54	12,621 50	51,899 84	522,004 66	
1,501 14	5,198 03	1,707 46	155 »	1,017 55	894 53	28,784 93	764,604 40
95,559 41	145,415 70	91,097 55	25,319 »	27,804 26	55,998 60	756,784 96	
554 55	890 98	935 62	138 88	102 28	754 59	7,819 44	764,604 40
6,806,525 03	7,172,141 75	5,420,706 56	1,345,047 64	1,350,302 72	5,096,745 18	51,466,506 80	

## PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<b>DOMAINES.</b>				
	Liège à Maestricht . . . . .	"	"	"
	Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .	"	"	"
	Jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	208,244 77	"	"
	Embranchement vers le camp de Beverloo . . . . .	"	"	"
	— vers Hasselt . . . . .	8,015 62	"	"
	— vers Turnhout . . . . .	7,088 69	"	"
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor . . . . .	26,782 56	"	"
	Sambre . . . . .	"	"	"
	Charleroi à Bruxelles et embranchements . . . . .	"	92,156 83	"
	Mons à Condé . . . . .	"	"	"
	Pommerœul à Antoing . . . . .	"	"	"
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck . . . . .	"	"	"
	la Lys { Schipdonck à Balgerhoeke . . . . .	"	"	"
	Roulers à la Lys . . . . .	"	"	1,568 63
	Gand { Droit général . . . . .	"	"	4,144 25
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme . . . . .	"	"	590 "
	Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la France . . . . .	"	"	16,000 80
	Moervaert . . . . .	"	"	"
	Grande Nèthe . . . . .	807 74	"	"
	Petite Nèthe (canalisée) . . . . .	3,201 01	"	"
	Nèthe inférieure (Pont de Waelhem) . . . . .	725 "	"	"
	Gand à Terneuzen . . . . .	"	"	"
	Meuse . . . . .	"	"	"
	Ourthe . . . . .	"	"	"
	Escaut . . . . .	"	"	7,552 33
	Lys . . . . .	"	"	9,436 51
	Démer . . . . .	"	1,099 42	"
	Yser . . . . .	"	"	4,233 01
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor . . . . .	"	"	"
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau . . . . .	1,565 "	14 50	322 25
Routes appartenant à l'État.	1 <sup>re</sup> classe : Produits des barrières affermées et en régie . . . . .	"	"	"
	2 <sup>e</sup> classe : Produits des barrières affermées et en régie . . . . .	"	"	"
<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>		<b>256,428 19</b>	<b>93,270 75</b>	<b>43,016 68</b>

Rivières  
et canaux.Droits  
de navigation,  
de ponts,  
d'écluses, etc.

## MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL.	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
		41,095 19	58,179 44	.	.	79,874 63	
		"	57,761 59	"	"	57,761 59	
		"	67,716 03	"	"	278,901 70	
		"	662 05	"	"	662 05	
		"	3,864 33	"	"	11,877 93	
		"	"	"	"	7,088 69	
		"	"	"	"	26,782 36	
	207,803 11	"	"	"	96,506 "	304,109 11	
	265,826 49	"	"	"	"	357,983 32	
	123,585 76	"	"	"	"	123,585 76	
	123,457 10	"	"	"	"	123,457 10	
8,650 24	"	"	"	"	"	8,650 24	
1,843 45	"	"	"	"	"	1,843 45	
"	"	"	"	"	"	1,568 53	
30,467 09	"	"	"	"	"	34,612 24	
"	"	"	"	"	"	509 "	1,637,105 13
"	"	"	"	"	"	18,060 80	
3,186 66	"	"	"	"	"	3,186 66	
"	"	"	"	"	"	807 74	
"	"	"	"	"	"	3,201 01	
"	"	"	"	"	"	725 "	
26,078 95	"	"	"	"	"	26,078 95	
"	"	33,378 20	"	"	22,556 64	55,934 84	
"	"	8,484 53	"	"	"	8,484 53	
20,656 66	24,625 83	"	"	"	"	52,854 82	
11,731 16	"	"	"	"	"	21,157 67	
"	"	"	"	"	"	1,099 42	
"	"	"	"	"	"	4,253 01	
30 38	41 32	"	"	"	"	71 50	
1,547 17	783 "	12,399 44	2,017 13	"	6,151 67	24,800 16	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	4,500 "	"	"	"	4,500 "	4,500 "
104,192 66	748,122 81	100,457 59	170,202 57	"	125,014 31	1,641,605 13	1,641,605 13

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux. . . . .	41 15	•	616 »
	Routes . . . . .	2,073 32	3,431 05	1,517 17
Produit d'autres aliénations d'immeubles. . . . .		297 39	125 »	2,073 •
Produit	des successions en déshérence . . . . .	1,074 68	10,954 07	422 »
	net des épaves . . . . .	•	•	1,407 68
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer con- cédés, messageries, etc., et non réclamés . . . . .		•	840 07	108 91
Prix de vente d'objets mobiliers. (Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.) . . . . .		•	742 65	•
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. . . . .	810 50	462 17	21,750 •
	— — des Finances . . . . .	•	10,100 80	•
	— — de la Guerre. . . . .	27,332 25	72,242 85	12,478 55
	— — de l'Intérieur et de l'In- struction publique. . . . .	61,960 •	16,413 50	•
	— — de la Justice . . . . .	515 01	4,800 87	4,673 50
	— — de l'Agriculture, de l'In- dustrie et des Travaux publics . . . . .	45,701 40	750 55	1,526 23
	— — de la Cour des Comptes . . . . .	•	892 45	•
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale . . . . .	•	•	•
	de créances ordinaires. . . . .	•	•	•
Rachat et transfert de rentes. . . . .		•	•	•
Transactions en matière domaniale . . . . .		•	•	•
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts mo- ratoires compris . . . . .		687 23	5,357 65	1,351 34
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux). . . . .		•	•	•
Produit d'objets saisis et confisqués . . . . .		965 10	2,540 71	238 88
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis . . . . .		•	•	•
A REPORTER. . . . . fr.		142,158 43	138,763 38	48,265 28

## ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
4,907 74	1,728 56	2,054 03	°	°	°	0,527 48	
882 97	1,207 04	2,877 89	05 16	2,476 77	3,080 88	17,712 45	
°	°	°	2,062 14	180 °	°	4,730 73	
93,903 50	15,030 35	6,130 15	30 85	779 50	1,052 95	120,216 70	
°	°	°	°	°	45 73	1,541 41	
°	°	721 80	°	°	°	1,068 76	
°	°	°	°	°	°	742 65	
°	°	1,550 °	°	°	°	24,572 67	
° 00	10 °	°	°	°	°	10,111 70	
32,920 45	14,802 30	8,601 67	10,126 40	288 °	8,854 60	187,647 07	
2,621 97	2,514 75	592 20	234 50	1,164 75	215 75	85,717 40	
1,750 58	1,412 82	920 01	583 27	2,910 48	1,526 07	18,811 41	595,655 15
2,169 55	1,706 50	4,479 °	381 62	48 °	829 63	57,601 32	
°	°	°	°	°	°	802 45	
°	°	°	°	°	°	°	
°	°	°	°	°	°	°	
°	°	°	°	369 95	°	360 95	
°	°	°	°	°	°	°	
3,464 47	5,237 82	10,201 52	161 81	764 51	1,166 71	28,413 06	
°	°	°	°	°	°	°	
194 15	2,035 80	962 10	121 10	96 03	62 80	7,216 67	
°	°	18 47	°	°	245 58	262 03	
142,913 72	44,605 02	30,126 84	13,505 85	0,087 01	17,056 70	595,655 15	595,655 15

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
	REPORT. . . . . fr.	142,158 45	138,765 38	48,255 28	
<i>Forêts. . . . .</i>	Prix de vente de coupes de bois . . . . .	"	316,725 18	"	
	— de chablis, bois de délit et d'élagages . . . . .	"	80,251 86	13,094 "	
	— d'objets saisis et confisqués . . . . .	"	"	"	
	— de glandée, panage, foins et herbages . . . . .	"	"	"	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts . . . . .	"	8,025 27	34 "	
	— du droit de chasse. . . . .	"	"	120 "	
	— — de pêche (baux et licences) . . . . .	"	"	"	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral . . . . .	"	328 83	"	
Relevances pour construction d'usines et droit d'usage. . . . .	"	12,739 53	"		
Indemnités pour carbonisation, etc. . . . .	"	"	"		
<i>Dépendances des chemins de fer.</i>	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer. . . . .	3,321 35	3,221 95	2,068 33	
	— de bâtiments . . . . .	8,800 "	1,686 42	126 "	
	— d'herbages, d'oseraies, etc. . . . .	160 "	2,440 50	660 "	
	— de vicarages. . . . .	333 34	11 "	"	
	Argent non réclamé . . . . .	"	2,779 05	"	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises . . . . .	11,229 96	16,599 41	898 95	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage. . . . .	360 "	4,035 "	121 "	
	— d'objets non réclamés . . . . .	"	18,092 10	"	
— d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	370 "	1,474 "	"		
<i>Établisse- ments et services régis par l'État.</i>	École militaire. — Pensions des élèves . . . . .	"	86,962 53	"	
	École vétérinaire. {	Pensions d'animaux malades. . . . .	"	5,666 80	"
		Produit des ventes d'objets divers . . . . .	"	250 "	"
	Écoles de réforme de Ruyssede et de Beernem . . . . .	"	"	"	
	Bénéfices de la fonderie de canons. . . . .	"	"	"	
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i> . . . . .	912 "	2,046 "	1,500 "	
Section normale d'enseignement moyen pour filles . . . . .	"	480 "	"		
Institut agricole. Produit de ventes d'objets mobiliers et autres . . . . .	"	"	"		
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles . . . . .	"	14,005 "	"		
	A REPORTER. . . . . fr.	107,645 08	717,481 81	66,877 56	



## ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

 DÉVELOPPEMENTS  
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
 DE L'EXERCICE 1884.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
142,915 72	44,605 92	39,126 84	13,595 85	9,087 01	17,056 70	595,655 13	595,655 13
"	"	130,463 99	"	158,512 51	47,952 95	655,654 63	
"	"	2,696 13	"	1,056 50	63 57	97,161 86	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	3,511 "	"	"	"	3,511 "	
"	"	16 "	"	186 90	"	8,260 17	
"	"	4,114 22	"	8,300 "	5,600 "	16,134 22	801,689 25
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	565 50	"	1,814 80	1,971 86	4,680 99	
"	"	6 "	"	5,333 60	200 23	18,279 38	
"	"	"	"	7 "	"	7 "	
2,308 70	4,915 84	2,270 07	160 95	1,935 71	1,505 20	21,598 10	
156 50	2,133 60	2,990 33	262 50	390 "	"	16,525 35	
1,370 70	6,250 "	237 75	946 "	464 50	699 50	13,228 95	
"	"	"	"	"	"	344 34	
"	"	"	"	"	"	2,770 05	167,883 75
5,540 "	5,323 16	36,113 59	"	1,848 29	45 "	77,598 56	
310 "	26 "	1,197 "	"	"	"	6,940 "	
"	47 "	"	"	"	"	18,139 10	
934 "	3,842 "	1,726 "	2,146 "	111 "	58 50	10,721 50	
"	"	"	"	"	"	86,962 53	
"	"	"	"	"	"	5,666 80	
"	"	"	"	"	"	250 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	123,486 33
1,782 "	2,622 "	2,054 "	1,236 "	1,266 "	2,112 "	15,510 "	
"	"	"	"	"	"	480 "	
"	"	"	"	"	612 "	612 "	
"	"	"	"	"	"	14,005 "	
155,387 62	69,855 52	227,128 42	18,347 50	100,313 82	75,677 33	1,688,714 46	1,688,714 46

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. . . . . fr.		167,645 08	717,481 81	66,877 56
<i>Produits divers et acci- dentels.</i>	Produit des examens universitaires . . . . .	975 73	8,855 25	225 »
	— — et visa des diplômes . . . . .	150 »	24,524 33	1,558 49
	— des brevets d'invention . . . . .	2,080 »	208,830 »	1,590 »
	— du quart des salaires sur transcriptions. . . . .	5,557 11	8,174 49	4,625 43
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation. . . . .	2 16	6 75	»
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France . . . . .	»	267 50	»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce. . . . .	250 »	2,720 »	110 »
	Restitutions volontaires . . . . .	»	»	»
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées) . . . . .	»	»	»
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées . . . . .	»	»	»
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées . . . . .	»	40 58	»
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication . . . . .	6,256 81	13,754 06	4,102 86
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor. . . . .	288 34	932 34	75 58
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État. . . . .	»	»	»
	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris) . . . . .	16,275 55	45,125 06	50,587 47
Génie militaire. {	Location de biens-fonds et de bâtiments . . . . .	52,085 78	4,540 51	1,241 85
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	758 75	480 »	1,069 50
	Fermages de pêche et de chasse . . . . .	3,927 »	94 50	240 »
Arrérages de rentes . . . . .	92 19	102 10	»	
Redevances pour concessions de prises d'eau . . . . .	»	131 »	260 »	
<i>Revenus des domaines.</i>	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale . . . . .	»	»	»
	— — de créances ordinaires . . . . .	»	»	»
Domaine de Tervueren. {	Fermages . . . . .	»	7,588 51	»
	Menus produits . . . . .	»	1,662 »	»
Produit des sablières et mines (forêts exceptées) . . . . .	»	»	»	
Location de terrains provenant d'emprises . . . . . {	Rivières et canaux. . . . .	2,721 44	1,491 47	15,083 56
	Routes . . . . .	»	55 50	196 97
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . . {	Rivières et canaux. . . . .	54,814 93	16,273 75	13,849 28
	Routes . . . . .	4,008 77	17,562 53	22,588 99
Droits de pêche. (Rivières et canaux.) . . . . .	6,425 »	1,163 80	1,956 89	
Revenus des biens de cures (fermages et rentes) . . . . .	528 70	604 70	168 »	
TOTAL. . . . . fr.		282,553 52	1,082,518 54	104,585 20

## ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
153,587 62	60,855 52	227,128 42	18,547 30	190,515 82	75,077 53	1,088,714 46	1,088,714 46
2,677 07	1,062 50	5,819 08	312 30	.	"	17,926 05	
5,900 "	1,107 65	5,480 "	"	482 50	2,706 59	59,819 56	
2,370 "	15,760 "	51,550 "	250 "	670 "	2,050 "	205,510 "	
5,350 81	6,900 53	4,716 02	1,652 18	2,666 50	5,177 65	40,750 72	
1 20	" 38	4 19	" 82	"	"	15 36	
"	"	"	"	"	"	207 50	
160 "	200 "	270 "	40 "	40 "	"	5,770 "	
" 05 "	"	"	"	"	"	" 05	449,026 38
"	11 58	100 "	"	"	"	111 58	
"	"	"	"	"	"	"	
"	15 40	1 07	"	34 20	1 43	90 48	
7,820 06	27,550 61	6,856 17	770 58	4,571 27	7,550 45	70,192 85	
190 32	41 81	28 78	"	17 11	"	1,572 25	
"	"	"	"	"	"	"	
1,552 12	9,198 98	5,162 50	123 90	68 46	489 46	106,559 48	
6,352 04	1,565 "	2,646 59	346 05	"	2,377 78	50,953 60	
2,201 02	184 "	395 "	5,858 50	"	"	11,506 77	
1,096 20	206 "	"	"	"	"	5,563 70	
108 83	60 59	232 78	390 72	43 48	56 15	1,146 64	
"	2,508 10	"	5 "	"	30 "	2,954 10	
"	"	10,500 "	"	"	"	10,500 "	
"	17 48	"	"	"	"	17 48	
"	"	"	"	"	"	7,588 51	548,666 59
"	"	"	"	"	"	1,662 "	
"	756 74	2,313 31	"	"	63 99	3,114 04	
5,128 82	8,614 40	4,807 31	561 77	"	1,853 83	58,262 49	
35 05	1,792 50	279 19	180 36	16 "	243 38	2,796 95	
21,291 17	12,869 63	2,352 32	4,160 85	"	701 50	106,293 43	
24,970 87	21,565 21	16,023 21	8,720 47	10,946 "	21,775 50	147,561 55	
7,544 13	7,254 33	8,327 56	3,405 40	5,182 "	6,125 "	45,472 20	
"	569 82	1,218 "	"	"	3,844 43	6,733 65	
248,128 34	189,246 65	332,191 50	45,156 40	213,051 34	120,374 25	2,686,407 43	2,686,407 45

## REMBOURSEMENTS. — CON

*Développement, par province,*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux . . . . .	9,575 79	29,905 51	10,127 57
— — communaux . . . . .	41,272 40	98,460 57	59,712 76
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes. . . . .	16,801 64	40,823 11	20,805 86
TOTAUX. . . . . fr.	67,447 83	169,188 09	70,646 19

## TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
0,750 90	54,252 58	20,991 06	2,578 00	5,411 47	5,024 75	121,005 30	452,035 75
54,598 05	44,755 50	38,888 55	8,659 92	8,495 42	16,410 14	551,018 56	
25,181 90	15,655 62	10,141 51	1,16 56	655 48	2,055 17	151,205 74	151,205 74
64,519 92	94,659 70	70,022 »	12,385 54	13,560 37	22,077 06	585,287 49	585,287 49

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Solde de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes . . . . .	"	"	"
	Actes de chargement de divers chefs . . . . .	138 95	65 72	10
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . . . .	"	"	5,090 07
	— divers . . . . .	783 40	6,505 21	"
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Frais de poursuites et d'instances . . . . .	"	52 47	"
	Frais de surveillance de bois appartenant { aux communes et aux hospices.	6,595 66	5,074 89	1,650 42
	{ aux acquéreurs de bois domaniaux . . . . .	"	"	"
	Remboursement et dégrèvement de contributions . . . . .	17 84	27 00	"
	Ministère des Finances. 5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).	292 92	1,085 63	232 85
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut) 2 p. % . . . . .	"	"	"
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères . . . . .	"	"	"
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt . . . . .	217 50	847 "	103 50
	Restitution de droits . . . . .	"	"	"
	Ministère de la Guerre. — Restitution de droits . . . . .	"	"	"
	Restitution de bourses d'études . . . . .	100 "	100 "	"
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Frais de justice en matière de garde civique.	1,758 19	5,803 80	152 04
	Remboursement de subsides . . . . .	"	"	"
	Restitution de droits . . . . .	"	"	"
	Indemnité pour incendie . . . . .	"	"	"
Ministère de la Justice. Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle . . . . .	11,246 75	20,471 02	14,496 31	
	— en matière de simple police . . . . .	10,579 54	30,172 46	8,910 86
	— militaire . . . . .	107 74	138 85	109 08
Frais d'entretien de mendiants . . . . .	6,444 34	5,579 10	2,057 70	
Ministère des Travaux publics. Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires rivaux . . . . .	"	"	"	
	{ Rachat des annuités . . . . .	"	"	"
	Frais de surveillance de travaux publics concédés.	1,100 "	7,600 "	2,012 "
	— d'entretien de routes concédées . . . . .	"	"	"
	Restitution de droits . . . . .	"	"	"
Remboursements divers . . . . .	"	"	"	
TOTAUX. . . . . fr.		58,962 85	79,501 50	54,815 81

## GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
"	"	"	"	"	"	"	"
8 62	80 84	58	"	"	"	294 81	26,573 20
"	840 69	1,291 45	"	"	"	7,222 21	
"	11,767 57	"	"	"	"	19,056 18	
"	77 11	52	"	"	"	110 10	
1,294 38	27,431 64	136 84	"	347 19	63,134 84	103,465 86	
"	"	"	"	"	"	"	
"	1 31	10	"	"	"	46 34	
70 62	104 73	895 71	59 47	220 81	250 89	3,310 61	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	30 50	"	50 50	
112 50	283 50	287 "	15 "	24 50	38 50	1,020 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
700 "	"	1,055 "	"	"	600 "	2,555 "	
175 21	1,402 07	685 69	"	112 91	273 79	8,545 50	428,363 70
"	1,000 "	50 "	"	"	"	1,050 "	
4 60	"	"	53 09	"	"	57 69	
"	1,170 "	"	"	"	"	1,170 "	
17,374 86	20,802 19	15,986 81	4,841 31	7,216 28	9,226 26	110,661 99	
8,781 54	37,326 89	25,485 58	4,586 94	3,021 35	7,820 72	134,285 88	
171 35	231 19	202 46	62 78	95 40	150 93	1,269 76	
2,748 61	3,211 41	3,893 92	636 80	644 60	969 27	26,185 81	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
3,366 66	3,692 "	5,800 "	"	"	1,300 "	24,870 66	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
54,817 93	100,514 04	51,751 66	10,035 59	11,713 54	83,794 20	454,906 90	454,906 90

(124)



COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

---

RECETTES.

---

*Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.*

---

## IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

## Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
	1884.	1883.	
Foncier . . . . . fr.	23,261,833 44	23,098,083 05	
Personnel . . . . .	18,480,632 39	16,563,992 76	
Patentes . . . . .	6,414,875 97	6,585,063 85	
Redevances sur les mines . . . . .	378,584 49	370,457 07	
Douanes. — Droits d'entrée . . . . .	Café . . . . .	668,731 65	962,475 16
	Eaux-de-vie étrangères . . . . .	738,297 16	919,875 85
	Bières et vinaigres . . . . .	540,590 28	550,758 32
	Sucres raffinés . . . . .	2,172,516 43	2,308,527 38
	Autres marchandises . . . . .	17,718,145 42	18,611,253 32
Accises . . . . .	Vins étrangers . . . . .	2,956,440 28	2,954,827 67
	Eaux-de-vie indigènes . . . . .	18,340,900 38	19,136,009 54
	Bières . . . . .	9,224,994 08	8,965,351 79
	Vinaigres . . . . .	12,302 68	8,454 42
	Sucres étrangers . . . . .	2,000,697 70	2,510,657 23
	Sucres de betterave indigènes . . . . .	439,264 87	771,859 06
	Glucoses et autres sucres non cristallisables . . . . .	298,173 05	259,426 30
	Tabac . . . . .	270,980 82	180,156 50
Recettes diverses au profit de l'État.	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent . . . . .	10,647 21	13,009 38
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État . . . . .	"	3 35
	Loyers de bâtiments . . . . .	25,205 10	24,499 54
	Forcements en recette opérés par l'administration ensuite de la vérification des registres tenus par les receveurs . . . . .	10,245 49	1,520 88
	Extraits cadastraux . . . . .	65,558 67	71,203 46
	Recettes extraordinaires de toute nature . . . . .	42,772 47	26,352 66
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et déchargement de navires . . . . .	184,440 "	202,152 "
	Contributions du territoire neutre de Moresnet . . . . .	1,216 70	1,034 73
TOTAUX . . . . . fr.	104,354,064 71	105,096,965 26	

EN MOINS A L'EXERCICE 1884. . . .

## DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
165,750 50	•	La différence en plus provient de l'imposition de nouvelles constructions et reconstructions de maisons et autres bâtiments.
1,910,650 63	•	Même cause que ci-dessus, à laquelle il faut ajouter le résultat de la loi du 25 août 1883 dont le produit des taxes nouvelles est évalué à 1,527,000 francs.
•	170,187 88	Diminution attribuée à la crise commerciale et industrielle.
8,126 52	•	Différence peu importante et sans cause appréciable.
•	295,745 50	En prévision de l'adoption du projet de loi augmentant les droits d'entrée sur les cafés, les eaux-de-vie et les vinaigres, on a mis en consommation, au commencement de l'année 1883, des quantités de ces produits dépassant notablement les besoins immédiats; il en est résulté un ralentissement dans les importations de l'année suivante.
•	181,576 09	
•	10,168 04	
•	156,011 15	Diminution attribuée à la surtaxe établie en vertu de la loi du 17 septembre 1884, qui a eu pour effet de réduire, dans une certaine proportion, les importations de sucres raffinés.
•	803,109 00	Diminution provenant de ce que les approvisionnements considérables de tabacs faits avant la loi du 30 mai 1883 ont influé sur les importations de l'année 1884.
1,012 01	•	Écart peu important.
•	789,109 16	Diminution résultant de la réduction de certains taux de droits par la loi du 16 septembre 1884.
259,642 20	•	Écart peu important relativement au produit total et pouvant être attribué au jeu des termes de crédit.
5,848 26	•	Augmentation provenant de l'importation de plus en plus considérable de vinaigres concentrés.
•	410,959 53	Différences provenant, pour le sucre étranger, de la diminution des importations par suite des surtaxes établies en 1884 (arrêté du 25 septembre 1884) et pour le sucre indigène, de la grande fabrication des campagnes de 1882-1883 et de 1883-1884, laquelle a donné lieu à de forts excédents indemnes de droits.
•	552,575 09	
38,746 75	•	Augmentation provenant de l'emploi de plus en plus fréquent des sucres de glucose dans diverses industries.
90,824 52	•	Augmentation résultant du changement de la base de l'impôt. (Loi du 31 juillet 1883, <i>Moniteur</i> n <sup>o</sup> 213.)
•	2,362 17	Écart peu important.
•	5 55	Idem.
705 86	•	Idem.
8,724 01	•	Différence sans cause particulière.
•	5,644 79	Écart peu important.
16,419 81	•	Différence provenant du règlement de cotisations arriérées au droit de patente dues par des sociétés anonymes.
•	17,712 •	Diminution attribuée à un certain ralentissement dans le mouvement maritime du port d'Anvers.
181 07	•	Écart peu important.
2,509,242 70	3,252,143 25	
742,900 55		

## Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES			
		1884	1885.		
Enregistrement. (50 centimes additionnels.)	Actes civils publics . . . . .	17,196,574 21	18,401,171 27		
	— sous seing privé . . . . .	825,426 32	756,564 05		
	— judiciaires . . . . .	1,024,265 87	1,049,746 11		
	— d'huissiers . . . . .	1,007,565 88	1,054,780 71		
	Lettres de noblesse . . . . .	5,190 "	870 "		
Greffes. (50 centimes additionnels.)	Permis de changer de nom de famille . . . . .	435 "	870 "		
	Mise au rôle . . . . .	85,000 60	86,668 83		
Hypothèques. (25 centimes additionnels.)	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions . . . . .	572,285 72	382,756 12		
	Droits d'inscription . . . . .	256,060 53	240,505 90		
Successions. (50 centimes additionnels.)	— de transcription d'actes de mutation . . . . .	2,990,556 56	3,243,754 94		
	Droits de succession . . . . .	16,542,100 05	15,122,072 60		
	— de mutation par décès . . . . .	201,675 29	468,764 79		
	— de mutation sur les successions en ligne directe . . . . .	2,692,946 29	2,810,725 05		
Débit	— dus par les époux survivants . . . . .	304,535 50	308,404 45		
	Timbres fixes.	Passe-ports } à l'intérieur . . . . .	"	"	
		Passe-ports } à l'étranger . . . . .	4,168 "	3,652 "	
	Timbres fixes.	Permis de port d'armes de chasse . . . . .	465,050 "	458,010 "	
		Permis de chasse au lévrier . . . . .	1,435 "	1,400 "	
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	Payables en Belgique . . . . .	506,682 90	522,277 90	
		— à l'étranger . . . . .	231,586 16	248,816 95	
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger.	— à l'étranger . . . . .	14,838 89	14,460 62	
		Timbres adhésifs pour affiches . . . . .	226,512 09	211,938 66	
	Timbre. (Sans additionnels)	Timbres de dimension . . . . .	2,265,724 01	2,293,562 85	
Timbres proportionnels		autres que des journaux étrangers . . . . .	124,538 44	115,735 68	
		des journaux étrangers . . . . .	27,226 76	29,347 14	
Timbres fixes. — Warrants.		— à l'étranger . . . . .	"	501 60	
		— Warrants . . . . .	450 25	450 50	
Extraordinaire		Effets de commerce . . . . .	1,073,332 85	1,100,556 13	
		Timbres proportionnels.	Bons de caisse, billets au porteur, etc. . . . .	468,791 50	390,908 85
			Effets, récépissés, obligations, etc. . . . .	"	"
		Coupures . . . . .	"	"	
Timbres de dimension.		Papiers blancs pour actes, etc. . . . .	516,798 "	305,192 10	
	Affiches . . . . .	82,399 03	87,506 28		
Timbre. — Assurances. — Droit annuel . . . . .		808,693 80	194,752 43		
A REPORTER. . . . . fr.		50,187,419 50	49,886,105 29		

## MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	1,204,597 00	
60,062 27	"	
"	25,482 24	La diminution des droits perçus sur les actes civils est due à la crise agricole et industrielle. Les autres différences sont relativement peu importantes; il n'est pas possible de les expliquer. Au surplus, les droits perçus sur les lettres de noblesse et sur les permis de changer de nom de famille, constituent des produits très variables.
"	27,214 55	
2,320 "	"	
"	435 "	
"	3,668 25	Il s'agit d'un produit très variable; les différences constatées sont relativement minimes.
"	10,472 40	
"	3,545 46	La diminution des droits d'inscription est peu importante. Celle des droits de transcription est en rapport avec la diminution des droits d'enregistrement perçus sur les actes publics. Ces deux natures de droits sont intimement liées; leur diminution est due aux mêmes causes.
"	253,598 38	
1,420,117 56	"	Succession. — Cet impôt est soumis à diverses éventualités, notamment à l'importance des héritages. L'ouverture, en 1884, de quelques fortes successions a dû produire l'augmentation constatée, en effet, on remarque, qu'en 1885, un seul droit présentant un caractère exceptionnel (275,289 francs) a été recouvré.
	267,080 50	Le nombre et l'importance des droits de cette catégorie sont ordinairement plus considérables. Mutation par décès. — Ce produit est extrêmement accidentel. Deux droits seulement de quelque importance, 11,923 francs et 10,079 francs, ont été recouvrés en 1884, alors que, pendant l'année précédente il a été fait recette de cinq droits relativement élevés: 68,234 francs, 26,660 francs, 19,597 francs, 11,593 francs et 20,469 francs. Ces chiffres prouvent combien le produit dont il s'agit est variable.
"	117,780 50	
"	3,808 95	Mutation en ligne directe. — La crise industrielle et agricole exerce une grande influence sur ce produit, attendu que le droit de mutation en ligne directe frappe surtout les immeubles. Au surplus, ce produit est soumis, comme le droit de succession proprement dit, à diverses éventualités dont les effets ne sauraient être déterminés. Il est impossible d'expliquer autrement la diminution qui est constatée.
556 "	"	Droits dus par les époux survivants. — Différence minime.
7,020 "	"	
35 "	"	
"	15,595 "	
"	17,230 79	
578 27	"	
14,373 43	"	
"	29,858 84	Le produit des permis de port d'armes de chasse a quelque peu augmenté, mais dans une proportion trop minime pour motiver des explications.
8,802 76	"	Le débit, le timbrage à l'extraordinaire et le visa des timbres proportionnels pour effets de commerce présentent, après compensation, une diminution de fr. 50,868 04 c <sup>2</sup> . La recette totale est de fr. 1,950,979 24 c <sup>2</sup> . La moyenne des recettes des quatre dernières années (1880 à 1883) s'élève à fr. 1,970,324 61 c <sup>2</sup> ; le produit de l'année 1884 est de fr. 19,545 37 c <sup>2</sup> inférieur à cette moyenne. On peut donc dire que la recette de 1884 est à peu près normale et que la diminution constatée n'est pas appréciable.
"	2,120 38	
"	501 60	Le débit, le timbrage à l'extraordinaire et le visa des timbres de dimension accusent, compensation faite, une diminution de fr. 20,634 92 c <sup>2</sup> . La différence est minime étant donné que la recette s'élève à fr. 2,607,748 77 c <sup>2</sup> .
8 75	"	
"	27,223 28	Le même raisonnement s'applique aux timbres d'affiches où l'on constate plutôt une augmentation de fr. 9,266 18 c <sup>2</sup> .
77,882 65	"	Bons de Caisse. — Il a été reconnu dans le compte général de 1884, que le produit de l'année 1883, s'élevant à fr. 390,908 85 c <sup>2</sup> , présentait mieux une situation normale que la recette de 1882, qui s'élève à fr. 468,170 62 c <sup>2</sup> .
"	"	La loi du 25 août 1883 a exercé son influence sur les recettes de 1884, qui sont, à peu de chose près, égales à celles de 1882, et, en 1883, elle n'avait pu produire qu'une partie de ses effets.
"	"	Cette dernière observation s'applique à la loi du 26 août 1883 sur les assurances et constitue à elle seule l'explication de l'augmentation qui est signalée.
11,605 90	"	
"	5,107 25	
703,941 37	"	
2,316,083 76	2,014,769 55	

## Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1884.	1885.	
REPORT. . . . . fr.		50,187,419 50	49,886,105 29	
<i>Naturalisations.</i> . . . . .	Droit de naturalisation ordinaire. . . . .	15,750 "	15,250 "	
	Droit de grande naturalisation . . . . .	12,000 "	24,750 "	
<i>Amendes en matière d'impôts.</i> . . . . .	Enregistrement. . . . .	120,420 66	120,545 05	
	Greffe. . . . .	"	"	
	Hypothèques . . . . .	14,622 71	8,700 99	
	Successions . . . . .	522,004 66	295,637 27	
	Timbre . . . . .	28,784 95	20,485 57	
<i>Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.</i> . . . . .	Amendes de condamnation et dommages-intérêts } attribués au Trésor. . . . .	en totalité . . . . .	756,784 06	737,184 18
		en partie . . . . .	7,819 44	7,015 18
TOTALS. . . . . fr.		51,466,506 86	51,125,375 41	

EN PLUS. . . . .

## MENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
2,316,085 76	2,014,769 55	
2,500 "	"	Ce produit a été en progressant jusqu'en 1881, comme conséquence de la loi du 7 août 1881. Avant 1884, cette loi avait déjà produit ses effets les plus importants; un ralentissement dans les recettes peut donc parfaitement s'expliquer.
"	12,750 "	
75 63	"	
"	"	Ce produit est extrêmement variable; le chiffre de ces amendes dépend, en effet, du nombre et de l'importance des fraudes qui se commettent. Au surplus, l'augmentation des amendes en matière de succession est en rapport avec celle qui est constatée dans les droits.
5,921 72	"	
27,267 29	"	
"	700 44	
19,600 78	"	Il s'agit d'un produit variable; les différences sont du reste, relativement minimes.
"	95 74	
2,371,449 18	2,028,315 75	
345,133 45		

## Comparaison des recouvrements effec-

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1884.	1883.
<b>DOMAINES.</b>			
	Liège à Maestricht . . . . .	70,874 65	84,468 49
	Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .	57,761 59	61,159 77
	Jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	275,961 70	277,570 25
	Embranchement { vers le camp de Beverloo . . . . .	662 95	958 92
	{ vers Hasselt . . . . .	11,877 95	13,090 85
	{ vers Turnhout . . . . .	7,088 69	8,631 80
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor . . . . .	26,782 36	25,557 01
	Sambre . . . . .	504,109 11	285,405 22
	Charleroi à Bruxelles et embranchements . . . . .	357,985 52	356,581 23
	Mons à Condé . . . . .	125,585 76	117,525 28
	Pommerœul à Antoing . . . . .	125,457 10	119,659 80
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck . . . . .	8,650 24	7,457 75
	{ Schipdonck à Balgerhoeke . . . . .	1,845 45	1,807 80
	Roulers à la Lys . . . . .	1,568 55	1,598 20
	Gand à Ostende . . . . .	34,612 24	55,776 18
	{ Droit général . . . . .	500 "	796 "
	{ Droit à la porte de Damme . . . . .		
	Plasschendaele, par Nicuport et Furnes vers la France . . . . .	16,060 80	18,017 52
	Noervaert . . . . .	5,186 66	5,561 45
	Grande Nèthe . . . . .	807 74	825 52
	Petite Nèthe (canalisée) . . . . .	5,201 01	5,528 85
	Nèthe inférieure (Pont de Waelhem) . . . . .	725 "	601 04
	Gand à Terneuzen . . . . .	26,078 95	25,195 87
	Meuse . . . . .	55,934 84	51,603 72
	Ourthe . . . . .	8,484 55	8,148 14
	Escaut . . . . .	52,834 82	50,566 "
	Lys . . . . .	21,167 67	19,719 15
	Démer . . . . .	1,099 42	698 78
	Yser . . . . .	4,255 01	5,548 20
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor . . . . .	71 90	80 85
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau . . . . .	24,800 16	28,495 15
Rivières et canaux.	1 <sup>re</sup> classe : Produits des barrières affermées et en régie . . . . .	"	"
	2 <sup>e</sup> classe : Produits des barrières affermées et en régie . . . . .	4,500 "	4,450 "
	<b>TOTAUX . . . . . fr.</b>	<b>1,641,605 15</b>	<b>1,616,472 51</b>

EN PLUS . . . .



## MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	4,503 86	
	3,598 18	
	1,014 55	
	275 97	
	1,218 90	
	1,545 11	
1,225 35	"	
20,705 89	"	
1,402 09	"	
8,060 48	"	
3,797 50	"	
1,192 51	"	
35 05	"	
170 53	"	
	1,163 94	
	197 "	
	1,956 52	Les différences ne résultent pas de causes appréciables. Elles sont du reste sans importance, eu égard au chiffre total des recettes, et s'expliquent par les fluctuations ordinaires auxquelles sont soumis les produits de cette nature.
	174 77	
	17 78	
	327 82	
125 96	"	
885 08	"	
4,331 12	"	
336 59	"	
2,468 82	"	
1,448 52	"	
400 64	"	
	1,315 19	
	8 95	
	3,692 97	
	"	
50 "	"	
46,632 13	21,409 51	
25,132 62		

## Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1884.	1885.
Chemin de fer . . . . .	Voyageurs . . . . .	58,045,528 18	57,925,080 06
	Bagages . . . . .	991,052 26	957,235 93
	Équipages . . . . .		
	Chevaux et bestiaux . . . . .	74,687,067 60	70,517,185 02
	Marchandises . . . . .		
	Produits extraordinaires . . . . .	2,374,088 73	2,219,802 55
TOTALS . . . . . fr.		110,009,536 77	117,509,508 14

EN MOINS. . .

## VAUX PUBLICS.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
120,442 12	"	Quoique le réseau se soit accru de 47 kilomètres, les recettes ont baissé de 1,42 p. 0/0. Cette diminution doit être attribuée à la crise commerciale et industrielle qui a commencé en 1883, s'est successivement aggravée et a surtout affecté les recettes du 2 <sup>me</sup> semestre de 1884.
54,418 35	"	
.	1,829,518 02	
154,886 20	"	L'augmentation porte principalement sur les comptes de l'échange du matériel et sur le produit de la remise à domicile des colis postaux et non postaux.
329,746 65	1,829,518 02	
1,499,771 37		

## Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES	
	EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1884.	1885.
Télégraphes . . . . .	2,719,359 24	2,725,950 25
Postes. {		
Taxe des correspondances en général . . . . .	7,565,175 62	7,280,263 52
Taxe sur les abonnements aux journaux . . . . .	56,704 67	51,186 18
Mandats et bons de poste. {		
Taxe . . . . .	268 406 62	268,055 08
Périmés . . . . .		
Taxe sur les effets de commerce à l'encaissement et à l'acceptation . . . . .	508,154 »	470,588 55
TOTAUX . . . . . fr.	8,598,420 91	8,075,875 55

## VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	5,890 99	Les recettes de l'année 1884, comparées à celles de 1883, accusent une différence en moins de fr. 5890,99. Cette différence est due à une diminution notable du produit des correspondances en transit, laquelle n'a pas été compensée entièrement par les augmentations constatées sur les autres branches des recettes.
284,910 10	.	L'augmentation porte sur le produit des tim res-poste.
5,518 40	"	Sans observations
371 54	"	Id.
31,745 45	"	Accroissement normal.
522,545 58	"	

## Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1884.	1883.
	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . . . . .	600,807 02
Produit du passage d'eau entre Anvers et la Tête-de-Flandre. . . . .	56,750 10	53,618 71
TOTAUX. . . . . fr.	640,537 78	588,472 40

EN PLUS A L'EXERCICE 1884. . . .

## PUBLICS (MARINE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
54,053 93	"	<p>La principale cause de cette augmentation de recettes doit être attribuée à l'abandon, par un grand nombre de voyageurs : 1° de la voie de Calais pendant l'épidémie du choléra qui a sévi en France durant une partie de l'année 1884; 2° de la voie de Flessingue, à raison des mesures hygiéniques imposées à l'égard des bagages des voyageurs.</p> <p>Cet accroissement de recettes provient de la réduction des tarifs des divers transports, qui a étendu considérablement les relations entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut.</p> <p>Les bateaux avaient, pendant l'exercice 1883, transporté 827,769 personnes, 46,217 animaux et 28,393 véhicules de toute espèce; en 1884, ces chiffres ont monté respectivement à 922,194, 52,406 et 32,486.</p>
3,111 45	"	
58,065 58	"	
58,065 58		

## Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
		1884.	1885.
Prix de vente de terrains prov' d'emprises.	Rivières et canaux . . . . .	9,327 48	4,582 06
	Routes . . . . .	17,712 45	82,544 15
Produits d'autres aliénations d'immeubles. . . . .		4,730 73	2,971 "
Produits	de successions en déshérence. . . . .	120,216 79	271,341 41
	nets des épaves . . . . .	1,541 41	877 42
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés . . . . .		1,008 78	3,402 96
Prix de vente d'objets mobiliers — Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc. . . . .		742 65	"
provenant du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .		24,572 67	"
— — des Finances . . . . .		10,111 70	12,610 44
— — de la Guerre . . . . .		187,047 07	132,257 83
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	85,717 49	265,902 51
	— — de la Justice . . . . .	18,811 41	15,825 44
	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .	57,691 32	10,850 10
	— — de la Cour des Comptes . . . . .	892 45	2,462 46
	— —		
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale . . . . .	"	"
	de créances ordinaires . . . . .	"	"
Rachat et transfert de rentes. . . . .		369 05	1,546 34
Transactions en matière domaniale. . . . .		"	100 "
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris . . . . .		28,413 06	24,488 28
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux) . . . . .		"	1,005 "
Produits d'objets saisis et confisqués . . . . .		7,216 67	4,772 28
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis . . . . .		262 05	195 05
À REPORTER . . . . . fr.		595,656 13	857,416 32

*Domaines.*  
( Valeurs capitales. )



## ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS	EN MOINS.	
4,744 52	"	Produits accidentels variables.
"	64,651 70	
1,768 75	"	
"	142,124 62	Malgré la diminution, le chiffre des produits est encore élevé et est dû à la réalisation des valeurs de la succession Geraert, de Gand.
665 90	"	
"	1,734 18	
742 65	"	
24,572 07	"	
6,492 26	"	
55,389 24	"	
"	180,275 02	
2,085 97	"	
46,801 13	"	Produits accidentels. Les différences dans les recettes sont dues à des causes inconnues. Celle de 180,275 02, produit du mobilier hors d'usage (Département de l'Intérieur) est due aux ventes moins nombreuses en 1884 de matériaux de démolition aux quais d'Anvers.
"	1,570 01	
"	"	
"	"	
"	976 39	
"	100 "	
5,924 78	"	
"	1,005 "	
2,444 50	"	
66 40	"	
150,656 73	392,416 92	

## Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES		
		1884.	1883.	
	REPORT. . . . . fr.	595,655 13	837,415 32	
<i>Forêts.</i>	Prix de vente de coupes de bois. . . . .	655,654 65	594,540 80	
	— de chablis, bois de délit et d'élagages. . . . .	97,161 86	100,867 14	
	— d'objets saisis et confisqués. . . . .	»	»	
	— de glandée, panage, foins et herbages. . . . .	3,511 »	4,255 »	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts. . . . .	8,260 17	10,304 40	
	— du droit de chasse. . . . .	16,154 22	13,445 33	
	— — de pêche (baux et licences). . . . .	»	»	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral. . . . .	4,680 99	4,602 98	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage. . . . .	18,270 38	17,931 96	
	Indemnités pour carbonisation, etc. . . . .	7 »	»	
<i>Dépendances des chemins de fer.</i>	Location de terrains réservés par l'administration des chemins de fer. . . . .	21,598 10	28,077 19	
	— de bâtiments. . . . .	16,525 33	18,524 39	
	— d'herbages, d'oseraies, etc. . . . .	13,228 05	14,518 05	
	— de vidanges. . . . .	344 34	2,554 »	
	Argent non réclamé. . . . .	2,779 05	2,177 43	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises. . . . .	77,598 36	121,460 57	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage. . . . .	6,949 »	16,172 45	
	— d'objets non réclamés. . . . .	18,139 10	16,056 20	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	10,721 50	3,206 91	
	<i>Établissements et services régis par l'État.</i>	École militaire. — Pension des élèves. . . . .	86,962 53	90,026 67
École vétérinaire. {		Pension d'animaux malades. . . . .	5,666 80	6,203 62
		Produit des ventes d'objets divers. . . . .	250 »	252 57
Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem. . . . .		»	»	
Bénéfices de la fonderie de canons. . . . .		»	»	
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i> . . . . .		15,510 »	15,504 »	
Section normale d'enseignement moyen pour filles. . . . .		480 »	760 »	
Institut agricole. — Produits de ventes d'objets mobiliers et autres. . . . .		612 »	1,800 »	
Produits du Jardin Botanique de Bruxelles. . . . .	14,005 »	14,503 »		
	A REPORTER. . . . . fr.	1,688,714 46	1,954,569 07	

## ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
130,050 75	502,416 92	
59,304 74	"	
"	5,705 28	} Produits variables selon l'étendue et la nature du peuplement, ainsi que les besoins du marché.
"	"	
"	744 "	} Les différences se justifient par la crise qui atteint la propriété foncière en général.
"	2,044 25	
2,688 80	"	
"	"	
78 01	"	Produits éventuels.
347 42	"	
7 "	"	
"	6,479 09	
"	1,790 04	
"	1,289 10	
"	2,209 66	
601 62	"	Produits éventuels ou de peu d'importance.
"	45,862 21	
"	9,223 45	
2,082 90	"	
7,514 59	"	
"	3,064 14	
"	556 82	
"	2 57	
"	"	
"	"	Idem.
6 "	"	
"	280 "	
"	1,188 "	
"	298 "	
203,287 90	469,142 51	

## Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES		
	EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
	1884.	1883.	
Report. . . . . fr.	1,688,714 48	1,054,509 07	
<i>Produits divers et accidentels.</i>			
Produits des examens universitaires . . . . .	17,026 05	15,250 98	
— — et visa des diplômes . . . . .	59,819 56	40,537 87	
— des brevets d'invention. . . . .	265,510 .	201,720 .	
— du quart des salaires sur transcriptions. . . . .	40,750 72	41,170 79	
— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignations. . . . .	15 56	11 78	
— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France . . . . .	267 50	245 75	
— des taxes pour marques de fabrique et de commerce . . . . .	5,770 .	5,320 .	
Restitutions volontaires . . . . .	. 05	2 .	
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées) . . . . .	111 58	486 10	
Parts non réclamées dans les amendes attribuées . . . . .	"	26 42	
Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées . . . . .	90 48	22 56	
Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication. . . . .	70,192 85	70,545 90	
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor . . . . .	1,572 25	4,116 77	
Cautionnements judiciaires attribués à l'État. . . . .	"	19,500 .	
<i>Revenus des domaines.</i>			
Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris) . . . . .	100,550 48	152,573 02	
Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments . . . . .	50,953 60	54,012 70	
{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	11,500 77	20,887 20	
{ Fermages de pêche et de chasse. . . . .	5,563 70	5,916 10	
Arrérages de rentes. . . . .	1,146 64	992 76	
Redevances pour concessions de prises d'eau . . . . .	2,954 10	2,642 19	
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale . . . . .	10,500 .	10,500 .	
— — de créances ordinaires . . . . .	17 48	"	
Domaine de Tervueren. { Fermages. . . . .	7,588 51	694 05	
{ Menus produits . . . . .	1,062 .	"	
Produits des sablières et mines (forêts exceptées) . . . . .	5,114 04	1,656 35	
Location de terrains provenant d'emprises . . . . .	{ Rivières et canaux. . . . .	38,262 49	54,923 99
{ Routes . . . . .	2,796 95	1,757 96	
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. . . . .	{ Rivières et canaux. . . . .	106,295 45	181,214 18
{ Routes . . . . .	147,561 35	270,458 48	
Droits de pêche (rivières et canaux). . . . .	45,472 20	52,255 50	
Revenus des biens de cures (fermages et rentes) . . . . .	0,735 65	8,598 52	
TOTAUX. . . . . fr.	2,686,407 45	3,195,053 08	

En moins. . . . .

## ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
203,287 90	469,142 51	
2,069 05	"	
"	518 51	
5,790 "	"	
"	420 07	
5 78	"	
25 75	"	
450 "	"	Produits éventuels.
"	1 95	
"	374 52	
"	26 42	
67 92	"	
2,846 95	"	
"	2,544 52	
"	19,500 "	
"	45,813 54	} Ces différences sont attribuées à la crise qui atteint la propriété foncière.
"	5,059 10	
"	0,580 45	
"	352 40	
153 88	"	
201 91	"	
"	"	
17 48	"	
6,804 46	"	
1,662 "	"	Produits éventuels.
1,477 69	"	
3,338 50	"	
1,058 99	"	
"	74,920 76	
"	122,876 95	
13,216 61	"	
"	1,804 87	
241,250 87	750,796 52	
500,545 65		

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1884.	1885.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i> . . . . .	53,801 50	52,532 50
	— — au <i>Compte rendu analytique</i> . . . . .	55,095 »	59,430 »
	— — aux <i>Annales parlementaires</i> . . . . .	69,095 »	54,308 »
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i> . . . . .	5,962 »	5,981 »
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i> . . . . .	208 »	252 »
	— — aux <i>Documents parlementaires</i> . . . . .	564 »	»
	— — au <i>Bulletin officiel des adjudications</i> . . . . .	»	484 »
	TOTAUX . . . . . fr	160,523 50	151,085 50

EN PLUS, . . .

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,249 05	"	} Cette augmentation s'explique par la session extraordinaire qui a eu lieu en 1884.
15,659 "	"	
14,695 "	"	
"	10 "	
"	24 "	
364 "	"	
"	484 "	
20,967 05	527 "	
20,440 05		

## CAPITAUX ET REVE

## Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1884.	1885.
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets) . . . . .	95,379 55	101,725 20
— de la régie du <i>Moniteur</i> . . . . .	85,749 61	76,432 52
— des écoles agricoles . . . . .	271,507 46	217,456 78
TOTAUX. . . . . fr.	450,636 62	395,612 50

EN PLUS A L'EXERCICE 1884. . . . .



NUS. — JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	6,543 65	Cette différence provient notamment : 1° des diminutions suivantes : A. Fr. 2,000 » dans le bénéfice réalisé sur le travail des détenus dans les prisons secondaires. B. 1,200 » dans le produit de la confection d'effets pour divers et libérés. C. 400 » dans les produits à charge de la masse des détenus ; et 2° d'une somme de : A. 1,700 » appartenant à l'exercice 1884 non recouvrée au 31 octobre 1885 et reportée sur l'exercice 1885.
7,317 09	"	Cette différence provient des augmentations suivantes : 1° Fr. 802 » sur le produit des annonces. 2° 3,918 84 — des tirés à part. 3° 256 25 — — des numéros du journal vendus. TOTAL Fr. 7,317 09
54,050 68	"	Cette différence provient : 1° des augmentations suivantes : A. Fr. 56,120 38 sur les frais d'entretien, etc. B. 1,304 65 sur les produits du potager. C. 865 88 — divers. TOTAL Fr. 58,280 58 2° des diminutions suivantes : A. Fr. 2,065 27 sur les produits de la ferme. B. 1,264 63 — des ateliers. TOTAL Fr. 4,299 90 SOIT EN PLUS. 54,050 68
61,567 77	6,543 65	
55,024 12		

## Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1884.	1883.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations . . . . .	3,214,743 40	3,085,732 74
Produits des actes des commissariats maritimes . . . . .	108,544 41	106,712 97
Produits des droits de chancellerie . . . . .	7,692 30	8,015 90
Produits des droits de pilotage . . . . .	2,070,237 82	2,010,400 66
Produits des droits de fanal . . . . .	850,644 21	808,648 80
Produits du placement des fonds disponibles du Trésor . . . . .	907,069 »	789,604 08
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale . . . . .	1,205,002 18	1,431,846 80
Bonification d'un quart p. $\frac{0}{0}$ , par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 <sup>er</sup> , n° 4 de la loi du 20 mai 1872.)	510,557 15	291,910 96
TOTALS . . . . . fr.	8,683,382 45	8,541,972 »

EN PLUS A L'EXERCICE 1884. . . .

## TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
129,012 60	"	Accroissement des fonds de dépôt.
1,851 44	"	Ainsi qu'il est dit ci-après pour le service du pilotage, le tonnage moyen des navires augmente d'année en année. Il s'ensuit un accroissement du nombre d'hommes d'équipage pour lequel il est perçu un droit de 50 centimes par homme pour le premier voyage de chaque mois. La différence de recettes en plus constatée ci-contre se rapporte en outre au nombre plus élevé de rôles d'équipage qui ont été passés à Ostende pour les chaloupes de pêche. Le nombre de ces rôles d'équipage qui était de 414 en 1883 s'est élevé à 459 en 1884.
"	525 00	
50,738 16	"	Si le mouvement de la navigation n'a pas été beaucoup plus grand qu'en 1883, par contre le tonnage en général des navires présente une augmentation notable en 1884. Les navires ont eu en moyenne un tirant d'eau plus fort; de là aussi une augmentation de recettes, les droits de pilotage étant calculés sur le tirant d'eau des navires.
41,095 32	"	Par suite de l'adoption en Belgique, à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 1884 du système Moorsom, pour le jaugeage des navires de mer, le tonnage de 1884 ne peut pas être comparé exactement à celui de 1883, la nouvelle méthode de jaugeage donnant en général un tonnage inférieur à celui obtenu par l'ancienne.
117,404 92	"	Les droits de faanal étant calculés sur le tonnage des navires, le taux a été mis en rapport avec le tonnage nouveau attribué aux bâtiments de mer. Le nouveau tarif appliqué depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1884, a produit l'augmentation de recettes renseignée ci-contre. Il indique un progrès dans le mouvement de la navigation en tant que capacité des navires.
"	226,754 62	En 1883, il a pu être placé en moyenne 41,850,000 francs au taux moyen de 2,17 %, tandis qu'en 1884 les fonds rendus productifs ne se sont élevés qu'à 33,840,000 francs ayant produit en moyenne 2,35 %.
27,416 17	"	Ce produit correspond au 1/4 du montant total des bénéfices de la Banque nationale excédant 6 p. c. Ces bénéfices ont subi, en 1884, une réduction notable, par suite, notamment, de ce que le taux moyen de l'escompte a été inférieur de 0,28 2/3 p. c. à celui de 1883.
568,488 67	227,078 22	L'accroissement est en rapport avec l'extension de la circulation des billets. La moyenne générale des billets en circulation pendant l'année 1884 a été supérieure de 3,000,000 de francs à celle de l'année précédente.
141,410 45		

## REMBOURSEMENTS. — CON

*Comparaison des recouvrements effectués*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1884.	1885.
Frais de perception des centimes provinciaux . . . . .	121,005 39	118,851 07
— — — — — communaux . . . . .	551,018 56	519,845 02
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . . . . .	151,265 74	120,882 21
Totaux. . . . . fr.	585,287 49	559,558 30

EN PLUS A L'EXERCICE 1884. .

## TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
2,174 52	.	
11,175 54	.	Augmentation résultant de nouveaux centimes additionnels imposés au profit des communes.
10,581 55	.	
23,720 10	.	
23,720 10		



## GISTREMENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	"	
"	947 00	} Produits variables.
"	9,852 04	
13,545 27	"	
"	72 50	
"	85,168 41	} La diminution provient de ce qu'une partie des frais dus pour 1884 n'a pu être imputée que sur l'exercice 1885.
25 41	"	
"	"	
"	705 95	
"	"	
92 "	4 85	
"	"	
"	"	
5 "	"	
1,200 26	"	
1,050 "	"	
25 50	"	
1,170 "	"	} Produits accidentels. Différences peu importantes.
"	"	
"	16,997 54	
"	1,867 60	
"	559 75	
"	2,754 64	
"	"	
"	"	
"	35 84	
"	"	
"	11 21	
"	504 53	
18,913 53	117,503 24	
98,589 71		

## REMBOURSEMENTS.

## Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1884.	1885.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières . . . . .	205,645 82	115,673 04
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier. . . . .	22,028 00	25,495 11
TOTAL. . . . . fr.	227,673 82	141,168 15

EN PLUS A L'EXERCICE 1884 . . .



— PRISONS.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
149,970 78	.	Cette différence provient d'une augmentation : 1° dans les ventes faites par les maisons centrales aux prisons et notamment à la nouvelle maison de sûreté cellulaire de St-Gilles; 2° dans les produits de la confection d'effets pour compte de divers.
3	1,467 11	Cette différence provient : 1° de ce qu'en 1883, la province d'Anvers a dû payer une quote-part de . . . . . fr. 2,187 11 pour frais d'ameublement de la partie agrandie de la maison de sûreté d'Anvers; et 2° d'une somme de . . . . . fr. 720 > que la province de la Flandre occidentale a payée en 1883 pour sa quote-part dans les frais d'ameublement de la partie agrandie de la maison d'arrêt à Courtrai.
149,970 78	1,467 11	Différence égale. . . . . fr. 1,467 11
148,503 67		

## Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1884.	1885.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . . . . .	42,100 68	44,184 51
Recettes diverses et accidentelles . . . . .	1,587,751 79	1,470,514 14
Abonnement des provinces, des communes et des particuliers, pour le service des ponts et chaussées . . . . .	19,566 66	19,566 66
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des Bassins de commerce . . . . .	1,560 -	1,560 -
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des Travaux publics, à titre de remboursement d'avances . . . . .	20,000 -	20,000 -
Recettes du chef d'ordonnances prescrites . . . . .	31,905 10	30,661 85
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	9,799 92	8,799 92
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de Trésorerie . . . . .	175,000 -	175,000 -
Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention-loi des 1 <sup>er</sup> /26 juin 1877.	369,780 16	492,906 88
Parts des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876). . . . .	605,570 99	491,832 74
Prélèvement sur les fonds de la Caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances. . . . .	44,155 66	2,579 57
TOTALS. . . . . fr.	2,904,728 96	2,765,205 87

EN PLUS A L'EXERCICE 1884. . .

## TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1884.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	2,023 63	Cette différence provient du plus ou moins de célérité que mettent les provinces à s'acquitter envers le Trésor.
111,417 65	"	Produit éventuel.
"	"	
"	"	
"	"	
1,241 25	"	Idem.
1,000 "	"	
"	"	
"	125,226 72	Ces quotes-parts décroissent d'année en année et prendront fin en 1886.
111,558 25	"	Cette augmentation provient de l'accroissement du nombre de pensions et du recouvrement d'arriérés sur les exercices antérieurs.
41,576 29	"	Remboursement par la Caisse de retraite de la somme restant due du chef de l'arance qui lui a été faite par le Trésor pour ses frais de premier établissement.
266,775 44	125,250 35	
141,525 09		

(160)

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1884.**

---

**DÉPENSES.**

---

## Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE		TOTAL par DETTE.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
			des intérêts.	de l'amortisem <sup>t</sup> .		
		<b>TRANSFERTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT a).</b>				
		<b>EXERCICE 1885.</b>				
		<i>Report de l'exercice 1883 à l'exercice 1884, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1836 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
1.		Service de la dette proprement dite.				
		5 <sup>e</sup> SECTION. — <i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
		§ 1 <sup>er</sup> . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.				
8		Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année. . . . .	.	.	.	58,269 45
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
18		Intérêt à 4 p. % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton . . . . .	.	.	.	65,901 08
		TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'exercice 1885. . . . . fr.	.	.	.	103,170 53
		<b>EXERCICE 1884. (Compte définitif.)</b>				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
1.		Service de la dette proprement dite.				
		1 <sup>re</sup> SECTION. — <i>Dette dont l'origine est antérieure au 4<sup>er</sup> octobre 1830.</i>				
1		Dette à 2 1/2 p. % . . . . .	5,498,990 78	.	5,498,990 78	5,498,990 78
2		Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo . . . . .	.	.	.	80,598 14
		2 <sup>e</sup> SECTION. — <i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>				
5		Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . . . . .	.	.	.	105,820 10
4		Rachat des droits de fanal. . . . .	.	.	.	21,164 02
		5 <sup>e</sup> SECTION. — <i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
		§ 1 <sup>er</sup> . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.				
5		Emprunt à 4 p. % de 1871 et capitaux qui y ont été ajoutés. . . . .	36,516,111 28	5,726,490 65	40,242,601 93	40,242,601 93
6		Emprunt à 4 p. % (2 <sup>e</sup> série de 1880) . . . . .	5,388,760	675,595	6,062,355	6,062,355
7		Dette à 5 p. % . . . . .	15,595,770	1,039,718	16,635,488	16,635,488
		<b>TOTAUX . . . . fr.</b>	<b>62,009,652 06</b>	<b>5,439,805 65</b>	<b>68,459,455 71</b>	
		a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des Comptes le 28 octobre 1885.				
						A REPORTER. . . fr. 68,647,017 97

## DETTE PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS  Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octob.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.	
148 75	"	148 75	148 75	"	"	38,120 70	"	"
20,316 12	"	20,516 12	20,316 12	"	"	52,608 25	15,976 71	"
20,464 87	"	20,464 87	20,464 87	"	"	70,728 95	15,976 71	"
5,498,000 78	2,749,495 50	2,740,495 50	5,498,000 78	"	"	"	"	"
80,598 14	80,598 14	"	80,598 14	"	"	"	"	"
105,820 10	"	105,820 10	105,820 10	"	"	"	"	"
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"	"	"	"
59,676,139 45	59,676,139 45	"	59,676,139 45	"	"	566,462 50	"	"
6,062,555 "	6,062,555 "	"	6,062,555 "	"	"	"	"	"
10,635,488 "	10,635,488 "	"	10,635,488 "	"	"	"	"	"
68,080,555 47	68,204,075 96	2,876,470 51	68,080,555 47	"	"	566,462 50	"	"

## TABLEAU II. — DETTE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . . fr.	68,047,017 97	68,080,555 47	65,204,075 96	2,876,479 51
1 (suite).		Service de la dette proprement dite (suite).				
		§ 2 — ANNUITÉS DIVERSES				
	8	Rente au nom de la ville de Bruxelles . . . . .	500,000 »	500,000 »	150,000 »	150,000 »
	9	Rente constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage . . . . .	672,350 »	672,550 »	672,550 »	»
	10	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière grand-ducale . . . . .	500,000 »	500,000 »	500,000 »	»
	11	Quatorzième annuité pour prix du matériel d'exploita- tion, etc., repris en exécution de l'article 10 de la conven- tion du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant . . . . .	612,000 »	612,000 »	612,000 »	»
	12	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement pour le ser- vice des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Com- pagnie du Luxembourg . . . . .	590,750 »	599,750 »	250,500 »	349,250 »
	15	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement pour le ser- vice des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie.	3,192,525 »	3,192,525 »	1,580,012 50	1,612,512 50
	14	Annuité à servir jusqu'en 1959 inclusivement pour le ser- vice des actions privilégiées de la même Compagnie. . . . .	285,025 »	285,025 »	152,012 50	152,112 50
	15	A Annuité de 7,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1877 (Art 55, § 1 <sup>er</sup> de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877.) . . . fr. 5,591,160 »				
		B Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes (Art 55, § 2, et art 57 com- binés de la même convention) . . . . . fr. 5,080,668 »	8,471,857 »	8,471,857 »	8,471,857 »	»
	16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 <sup>er</sup> avril et au 1 <sup>er</sup> octobre 1884 (con- vention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880). . . . .	1,000,000 »	1,000,000 »	1,000,000 »	»
	17	Escompte sur les versements anticipés de l'emprunt à 4 p. de 1885 . . . . .	100,000 »	10,774 59	10,774 59	»
	17bis	Intérêt à 4 p. % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton. . . . .	20,000 »	9,425 85	5,005 53	5,520 32
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	18	Rente annuelle à 5 p. %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires . . . . .	42,287 74	42,287 74	42,287 74	»
	19	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat. Loi du 20 décembre 1851 et lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.) . . . . .	400,000 »	482,356 07	245,000 »	237,356 07
		A REPORTER. . . . . fr.	84,952,772 71	84,258,844 52	78,675,653 62	5,583,210 90



## PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

— *Payements effectués par année et par article du Budget.*

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
68,080,555 47	"	"	566,462 50	"	"	
300,000	"	"	"	"	"	
672,550	"	"	"	"	"	
500,000	"	"	"	"	"	
612,000	"	"	"	"	"	
599,750	"	"	"	"	"	
5,192,525	"	"	"	"	"	
285,025	"	"	"	"	"	
8,471,857	"	"	"	"	"	
1,000,000	"	"	"	"	"	
10,774 59	"	"	89,225 61	"	"	
0,425 85	"	"	"	10,576 15	"	
42,287 74	"	"	"	"	"	
482,336 07	"	"	"	10,000 "	2,336 07	
84,258,844 52	"	"	655,688 11	20,576 15	2,336 07	

## TABLEAU II. — DETTE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	84,952,772 71	84,258,844 52	78,675,635 62	5,585,210 90
I (suite).		Service de la dette proprement dite (suite).				
		§ 5. — AUTRES CHARGES (suite).				
		A. Frais relatifs au service :				
	20	1° Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) . . . . . fr. 125,000 »				
		2° Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie . . . . . 6,000 »	158,500 »	81,226 68	12,425 57	68,701 51
		B. Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions . . . . . 7,500 »				
II.		Rémunérations.				
	21	Rémunération en matière de milice (crédit non limitatif) . . . . .	3,200,000 »	3,009,700 »	258,880 »	2,770,820 »
	22	Pensions diverses. . . . .	9,161,000 »	8,960,187 40	4,777,570 01	4,170,656 48
	23	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. . . . .	600,000 »	600,000 »	580,422 16	19,529 54
		(Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances)				
III.		Intérêts de fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations.				
	24	A. Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor . . . . . 1,250,000 »				
		B. Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos . . . . . 5,000 »	1,255,000 »	1,367,467 44	250,945 95	1,104,567 13
	25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale . . . . .	20,000 »	»	»	»
	26	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	1,200,000 »	1,298,901 59	18,243 78	1,277,133 94
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service de la Dette publique. . . . . fr.	100,505,272 71	99,576,527 72	84,554,120 87	14,094,219 10

PUBLIQUE (suite).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.	
84,258,844 52	"	"	655,688 11	20,576 15	2,566 07	
81,126 68	100 "	"	57,275 52	"	"	
3,009,700 "	"	"	190,500 "	"	"	
8,948,226 49	11,061 "	"	200,812 51	"	"	
509,751 50	248 50	"	"	"	"	
1,355,515 06	12,154 38	"	"	"	114,467 44	
"	"	"	10,066 28	0,955 72	"	
1,295,377 72	3,525 87	"	"	"	98,901 59	
99,518,539 97	27,987 75	"	1,114,110 2.	30,500 87	215,705 10	

## TABLEAU II. — DETTE

*Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —*

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
<b>RÉCAPITULATION.</b>						
		Transferts de l'exercice 1885. (Art. 50 de la loi de compta- bilité) . . . . .	105,170 53	20,464 87	.	20,464 87
		TOTAL du tableau II du Budget général de l'exercice 1884.	100,505,272 71	90,576,327 72	84,554,120 87	14,994,219 10
		TOTAL. . . . fr.	100,610,445 24	90,596,792 59	84,554,120 87	15,014,683 97

## PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
20,464 87	»	»	70,728 95	13,976 71	»	
99,548,559 97	27,087 75	»	1,114,140 22	50,509 87	215,705 10	
99,568,804 84	27,087 75	»	1,184,860 17	44,486 58	215,705 10	

Le tableau II (Dette publique) du Budget général pour l'exercice 1884 a été fixé par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 7 mai 1884, *Moniteur* du 9, n° 150, à la somme de . . . . . fr. 100,505,272 71

A Y AJOUTER : 1° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1883, conformé-  
ment à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État . . . . . 105,170 53

TOTAL . . . . . fr. 100,610,443 24

## TABLEAU III. —

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
<b>EXERCICE 1884. (Compte définitif.)</b>						
<b>DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.</b>						
I.	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution par la loi du 25 décembre 1865) . . . . .	5,500,000	5,500,000	5,500,000	»
	2	Dotations de Son Altesse Royale le Comte de Flandre . . . . .	200,000	200,000	200,000	»
II.	3	Sénat . . . . .	120,000	118,541 06	102,100	16,441 06
III.	4	Chambre des Représentants . . . . .	957,505	840,701 54	605,999 40	254,142 06
IV.	<b>Cour des comptes.</b>					
	5	Traitements des membres de la Cour . . . . .	70,750	70,041 59	70,041 59	»
	6	Traitements du personnel des bureaux . . . . .	156,725	156,725	151,030 28	5,649 68
	7	Matériel et dépenses diverses . . . . .	20,000	19,977 75	15,529 42	4,648 33
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse . . . . .	1,200	580	255	525
<b>TOTAL des crédits et dépenses pour le service des Dotations fr.</b>			<b>4,806,240</b>	<b>4,686,566 54</b>	<b>4,424,764 55</b>	<b>261,206 13</b>

## DOTATIONS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,500,000 "	"	"	"	"	"	
200,000 "	"	"	"	"	"	
118,541 06	"	"	1,458 04	"	"	
840,141 52	559 82	"	116,865 66	"	"	
70,041 50	"	"	708 61	"	"	
136,688 96	36 04	"	"	"	"	
10,977 73	"	"	22 25	"	"	
580 "	"	"	620 "	"	"	
4,685,970 68	595 86	"	119,673 46	"	"	

Le tableau III (Dotations) du Budget général pour l'exercice 1884 a été fixé par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 7 mai 1884, *Moniteur* du 9, n° 150, à la somme de . . . . . fr.

4,806,240 "

## TABLEAU IV. — MINISTÈRE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		<b>TRANSFERT DE L'EXERCICE 1882 a).</b>				
		<i>Report de l'exercice 1882 à l'exercice 1884, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		<b>Ordre judiciaire.</b>				
II.	0	Cours d'appel. — Matériel . . . . .	2,685 10	1,400 23	•	1,400 23
		<b>EXERCICE 1884. — (COMPTE DÉFINITIF.)</b>				
		<b>DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.</b>				
		<b>I. Administration centrale.</b>				
	1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000	21,000	21,000	•
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	581,800	581,720 15	576,175 80	5,555 35
	3	Matériel . . . . .	50,000	49,995 45	51,078 76	18,916 67
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques.	6,000	2,051 56	1,085 45	967 01
	5	Frais de route et de séjour . . . . .	0,000	6,067 55	5,570 05	488 50
		<b>II. Ordre judiciaire.</b>				
	6	Cour de cassation (Personnel) . . . . .	271,550	264,924 50	264,624 50	300
	7	— (Matériel). . . . . b)	8,166 70	8,166 70	4,688 90	3,477 80
	8	Cours d'appel (Personnel) . . . . . c)	1,074,002 72	1,074,002 72	895,294 59	180,708 35
	9	— (Matériel). . . . .	26,000	24,050 05	25,295 50	745 55
	10	Tribunaux de première instance et de commerce, y compris l'augmentation des traitements des greffiers adjoints des tribunaux de première instance, à raison de 200 francs, sans distinction de classes . . . . .	2,046,700	2,056,027 48	1,805,510 81	252,716 67
	11	Justices de paix et tribunaux de police . . . . .	951,500	950,750	755,750	175,000
		<b>A REPORTER . . . . . fr.</b>	<b>4,825,719 42</b>	<b>4,708,755 72</b>	<b>4,179,881 16</b>	<b>618,872 50</b>



## DE LA JUSTICE.

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,400 25	°	°	1,284 87	°	°	a) Ce transfert a été approuvé par la Cour des Comptes, le 5 décembre 1884.
21,000 °	°	°	°	°	°	
581,720 15	°	°	70 87	°	°	
49,995 45	°	°	4 57	°	°	
2,051 56	°	°	5,948 64	°	°	
6,067 35	°	°	2,932 65	°	°	
264,924 50	°	°	6,625 50	°	°	
8,166 70	°	°	°	°	°	
1,074,002 72	°	°	°	°	°	b) Le crédit primitif de l'article 7 de 6,500 francs a été augmenté d'une somme de fr. 1,866 70 c <sup>s</sup> , par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 25 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
24,039 05	°	°	1,960 95	°	°	c) Le crédit primitif de l'article 8 de 1,039,500 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 14,502 72 c <sup>s</sup> , par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 25 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
2,056,027 48	°	°	10,672 52	°	°	
950,750 °	°	°	750 °	°	°	
4,798,753 72	°	°	26,065 70	°	°	

## TABLEAU IV. — MINISTÈRE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	4,825,719 43	4,798,753 72	4,179,881 16	618,872 50
III.		<b>Justice militaire.</b>				
	12	Cour militaire ( <i>Personnel</i> ). . . . .	22,550 »	21,785 55	21,785 55	»
	13	— ( <i>Matériel</i> ). . . . .	2,000 »	1,070 »	1,000 »	70 »
	14	Auditeurs militaires et prévôts. . . . .	49,900 »	48,400 »	48,400 »	»
	15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière; Ameu- blement des locaux des conseils de guerre . . . . .	8,720 »	5,917 50	1,860 »	2,057 50
IV.		<b>Frais de Justice.</b>				
	16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police ( <i>crédit non limitatif</i> ). . . . .	1,300,000 »	1,685,559 58	97,865 44	1,585,496 14
	17	{ Litt. A. Traitements des exécuteurs des arrêts criminels. } { Litt. B. Traitements des préposés à la conduite des voitures } cellulaires . . . . .	21,508 »	17,549 76	17,549 76	»
V.		<b>Palais de Justice.</b>				
	18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. Entretien du palais de justice de Bruxelles, garde, surveillance, nettoyage, chauffage, éclairage, eau, etc. . . . .	155,000 »	154,299 15	88,965 41	59,535 74
VI.		<b>Publications officielles.</b>				
	19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales</i> <i>parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des</i> <i>Chambres</i> , rédaction du <i>Compte rendu analytique des</i> <i>séances du Sénat</i> , et travaux accessoires . . . . .	490,000 »	459,244 05	571,055 16	88,188 87
	20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassa-</i> <i>tion</i> , souscription à la table générale de la Pasierisic . . . .	9,750 »	9,747 »	7,042 »	2,705 »
	21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation. . . . .	25,300 »	25,280 71	17,775 92	7,504 79
	22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commis- sion royale de publication des anciennes lois. . . . .	14,000 »	0,207 34	3,240 84	2,966 50
		A REPORTER. . . . . fr.	6,024,447 42	7,220,612 12	4,856,415 02	2,347,107 10

## DE LA JUSTICE (suite).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	
4,798,753 72	•	•	26,905 70	•	•	
21,783 55	•	•	766 67	•	•	
1,070 •	•	•	950 •	•	•	
48,400 •	•	•	1,500 •	•	•	
3,917 50	•	•	4,802 50	•	•	
1,083,359 58	•	•	•	•	383,359 58	
17,549 76	•	•	5,958 24	•	•	
128,200 15	20,000 •	•	700 85	•	•	
459,244 03	•	•	13,755 97	17,000 •	•	
9,747 •	•	•	3 •	•	•	
25,280 71	•	•	19 29	•	•	
6,207 34	•	•	7,702 66	•	•	
7,203,612 12	20,000 •	•	61,104 88	17,000 •	383,359 58	

## TABLEAU IV. — MINISTÈRE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des services de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	0,924,447 42	7,220,012 12	4,856,415 02	2,547,197 10
VII.		<b>Pensions et secours.</b>				
	23	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . . . .	25,000 "	10,486 04	8,564 47	2,122 47
	24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse . . . . .	12,000 "	7,115 "	7,115 "	"
	25	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus . . . . .	1,500 "	1,500 "	1,500 "	"
	26	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . . . .	4,000 "	4,000 "	3,370 "	130 "
VIII.		<b>Cultes.</b>				
	27	Clergé supérieur du culte catholique, y compris les traitements des chanoines jusqu'à la vacance des places des titulaires actuels. . . . .	270,000 "	260,299 09	250,185 52	50,116 67
	28	Clergé inférieur du culte catholique, sauf déduction du traitement des vicaires reconnus inutiles pour le service du culte . . . . .	4,241,000 "	4,208,021 54	3,028,421 90	1,178,545 48
	29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo . . . . .	250,000 "	250,000 "	159,554 "	91,995 "
	30	Culte protestant et anglican ( <i>Personnel</i> ) . . . . .	75,266 "	75,481 80	62,826 90	10,654 96
	31	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses . . . . .	13,000 "	5,164 71	5,272 91	1,891 80
	32	Culte israélite ( <i>Personnel</i> ). . . . .	15,292 "	15,292 "	15,292 "	"
	33	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues. . . . .	1,000 "	1,000 "	"	1,000 "
	34	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite . . . . .	10,000 "	10,000 "	10,000 "	"
	35	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) . . . . .	17,000 "	9,679 84	6,841 70	2,708 64
	36	Secours pour les ministres des cultes . . . . .	30,000 "	28,700 "	7,572 "	21,328 "
		(Les ministres des cultes catholique, protestant, anglican et israélite n'auront pas droit au traitement : 1° s'ils sont assujettis au droit de patente du chef d'une profession, d'un commerce ou d'une industrie exercés sans l'autorisation du Gouvernement, et 2° s'ils sont étrangers et s'ils sont employés dans les fonctions du ministère ecclésiastique sans la permission du Gouvernement.)				
		A REPORTER. . . . . fr.	11,880,505 42	12,114,352 "	8,380,807 22	3,687,690 12

## DE LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
7,203,612 12	26,000 "	"	61,194 88	17,000 "	385,559 58	
10,486 04	"	"	14,513 06	"	"	
7,113 "	"	"	4,887 "	"	"	
1,500 "	"	"	"	"	"	
4,000 "	"	"	"	"	"	
260,209 09	"	"	9,700 01	"	"	
4,206,967 58	1,054 16	"	52,978 46	"	"	
231,529 "	18,071 "	"	"	"	"	
73,481 86	"	"	1,784 14	"	"	
5,164 71	"	"	7,855 20	"	"	
15,292 "	"	"	"	"	"	
1,000 "	"	"	"	"	"	
10,000 "	"	"	"	"	"	
9,550 54	129 50	"	7,320 16	"	"	
28,700 "	"	"	1,500 "	"	"	
12,068,407 34	45,854 66	"	141,513 "	17,000 "	385,559 58	

## TABLEAU IV. — MINISTÈRE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . . . fr.	11,880,505 42	12,114,552 .	3,580,807 22	5,687,690 12
IX		<b>Établissements de bienfaisance.</b>				
	57	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'Etat . . . . .	200,000 .	199,996 75	112,957 05	86,825 25
	58	Subsides A. 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes, pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. — B. Pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tommar, de la partie du crédit qui restera disponible . . . . .	455,000 .	455,000 .	440,055 87	5,915 47
	59	Frais de route et de séjour, et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissions spéciales, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles . . . . .	15,000 .	7,410 75	5,015 55	4,279 10
	40	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance et frais divers . . . a)	10,411 10	10,414 10	4,546 50	6,067 89
	41	Subsides pour le patronage des condamnés libérés . . . . .	14,000 .	14,000 .	14,000 .	"
	42	Écoles agricoles pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans . . . . .	282,700 .	280,558 .	225,014 50	57,555 40
X		<b>Prisons.</b>				
		<i>SECTION 1<sup>re</sup> — Service économique</i>				
	45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons . . . . .	1,140,000 .	1,154,768 91	776,255 09	358,437 54
	44	Gratifications aux détenus . . . . . b)	15,900 .	15,842 67	11,641 11	4,201 56
	45	Frais d'habillement des gardiens . . . . .	52,000 .	22,156 12	122 51	22,015 61
	46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés . . . . . c)	13,200 .	13,057 75	10,529 75	2,528 .
	47	Fonctionnaires et employés { A Traitements . . . . . B Indemnité de logement à certains gardiens mariés ou veufs avec enfants . . . . .	876,525 .	876,115 97	862,657 28	13,476 09
	48	Frais d'impression et de bureau . . . . .	40,000 .	37,006 67	6,646 95	50,207 99
		A REPORTER . . . . . fr.	14,984,044 52	15,180,657 67	10,855,028 06	4,279,266 55

## DE LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
12,068,497 54	45,854 66	"	141,515 "	17,000 "	583,359 58	
109,783 20	213 53	"	3 27	"	"	
454,069 54	50 66	"	"	"	"	
7,292 65	118 10	"	7,589 25	"	"	
10,414 10	"	"	"	"	"	
14,000 "	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 40 de 4,500 francs a été augmenté d'une somme de fr. 5,914 10 et par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 23 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
980,549 90	8 10	"	2,142 "	"	"	
1,154,692 63	76 28	"	5,251 09	"	"	
15,842 67	"	"	57 35	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 44 de 15,000 francs a été augmenté d'une somme de 900 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi précitée.
22,156 12	"	"	9,863 88	"	"	
13,057 75	"	"	142 25	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 46 de 11,000 francs a été augmenté d'une somme de 2,200 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de la susdite loi.
876,115 97	"	"	211 05	"	"	
56,944 92	01 75	"	2,993 35	"	"	
15,134,294 59	46,565 08	"	169,746 43	17,000 "	583,359 58	

## TABLEAU IV. — MINISTÈRE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	14,984,044 52	15,180,657 67	10,855,028 06	4,279,266 55
X		<b>Prisons (suite).</b>				
(suite).		<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Service économique (suite).</b>				
	49	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . . . . .	180,000	179,991 48	150,972 44	28,884 87
	50	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions . . . . .	20,000	8,255 04	1,126 56	7,108 68
		<b>SECTION 2. — Service des travaux.</b>				
	51	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication. . . . .	150,000	74,498 69	62,516 12	12,182 57
	52	Gratifications aux détenus . . . . .	57,000	28,016 95	21,158 05	6,858 90
	53	Frais d'impression et de bureau . . . . .	3,000	815 99	511 92	502 07
	54	Traitements des fonctionnaires et employés . . . . .	65,400	60,175 25	58,057 74	2,157 51
XI.		<b>Frais de police.</b>				
	55	Mesures de sûreté publique . . . . .	80,000	80,000	80,000	"
XII.		<b>Traitements de disponibilité et dépenses imprévues.</b>				
	56	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département . . . . .	24,000	8,765 71	8,401 94	561 77
	57	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux . . . . .	6,800	6,767 48	5,719 85	1,047 63
XIII		<b>Liquidation de dépenses se rapportant à des exercices périmés de 1880 et antérieurs, et aux exercices clos de 1881, 1882 et 1883 a).</b>				
	58	Frais de justice de 1870 à 1885 . . . . .	22,000	21,998 89	"	21,650 11
	59	Clergé supérieur. — Traitements . . . . .	5,050	5,050	"	5,050
	60	Frais d'entretien et de transport d'indigents de 1885 et années antérieures, frappés même de prescription. . . . .	20,000	10,648 78	"	19,372 50
	61	Frais d'entretien des détenus en 1885 . . . . .	49,927 73	49,927 73	"	49,927 73
	62	Dépenses diverses de toute nature appartenant à des exercices clos . . . . .	4,505 45	3,546 04	"	1,591 75
		<b>TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de la Justice . . . . . fr.</b>	<b>15,651,727 70</b>	<b>15,728,091 70</b>	<b>11,243,072 48</b>	<b>4,435,022 62</b>



## DE LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		estédu:	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transferts à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,134,291 59	40,565 08	.	169,746 45	17,000 "	583,350 58	
179,857 51	134 17	.	8 52	.	.	
8,255 01	.	.	11,764 90	.	.	
74,498 69	.	.	75,501 31	.	.	
28,016 05	.	.	8,085 05	.	.	
815 99	.	.	2,180 01	.	.	
66,175 25	.	.	5,224 75	.	.	
80,000	.	.	.	.	.	
8,765 71	.	.	15,256 29	.	.	
6,767 48	.	.	52 52	.	.	
91,650 11	308 78	.	1 11	.	.	
5,050 "	.	.	.	.	.	
10,572 50	276 28	.	551 22	.	.	
49,027 78	.	.	.	.	.	
1,591 75	1,954 20	.	950 41	.	.	
15,078,005 10	40,090 60	.	280,995 58	17,000 "	583,350 58	

n) Les crédits formant les articles 58 à 62 ont été accordés par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 23 août 1885, *Moniteur* du 29, n° 241.

## TABLEAU IV. — MINISTÈRE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1884.	en 1885, jusqu'au 31 octobre.
		<b>RÉCAPITULATION.</b>				
		Transfert de l'exercice 1882. (Art. 50 de la loi de comptabilité).	2,685 10	1,400 23	•	1,400 23
		TOTAL du tableau IV du Budget général pour l'exercice 1884.	15,651,727 70	15,728,001 70	11,245,072 48	4,435,922 02
		TOTAL. . . . . fr.	15,654,412 80	15,729,491 93	11,245,072 48	4,437,322 85

## DE LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884

• *Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EXECUTER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
	1,400 25	"	"	1,284 87	"	"
	15,678,995 10	49,096 60	"	289,995 58	17,000 "	383,359 58
	15,680,395 55	49,096 60	"	291,280 45	17,000 "	383,359 58

Le tableau IV (Ministère de la Justice) du Budget général pour l'exercice 1884, a été fixé par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 7 mai 1884, *Moniteur* du 9, n° 130, à la somme de . . . . . fr. 15,524,861 "

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires . . . . . 120,866 70

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1882, en vertu de l'article 50 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État . . . . . 2,685 10

TOTAL . . . . . fr. 15,654,412 80

## TABLEAU V. — MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		<b>TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).</b>				
		<b>EXERCICE 1880.</b>				
		<i>Report de l'exercice 1880 à l'exercice 1881 conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat</i>				
		<b>Commerce, émigration</b>				
VII.	54	Frais divers et encouragements au commerce . . . . .	1,000 »	»	»	»
		<b>EXERCICE 1882.</b>				
		<i>Report de l'exercice 1882 à l'exercice 1884.</i>				
		<b>Commerce, émigration.</b>				
VII.	54	Frais divers et encouragement au commerce, musée commercial, achat d'échantillons et de documents commerciaux, publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie . . . . .	966 54	536 59	»	536 59
		<b>EXERCICE 1884. (COMPTE DÉFINITIF.)</b>				
		<b>DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.</b>				
		<b>Administration centrale.</b>				
I.	1	Traitement du Ministre . . . . . fr.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	— du personnel des bureaux . . . . .	527,450 »	527,450 »	513,750 46	15,099 54
	3	Matériel . . . . .	53,800 »	53,794 31	31,048 55	22,745 76
	5b is	Établissement et entretien de lignes téléphoniques à l'usage du Département. (Exercices 1881-1884.) . . . . . b)	2,232 50	2,232 50	»	2,232 50
	4	Fonds secrets . . . . .	13,000 »	13,000 »	»	13,000 »
	5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles . . . . .	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»
		<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>	<b>427,482 50</b>	<b>427,476 81</b>	<b>375,700 01</b>	<b>51,077 80</b>

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXÉCUTANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédent LES CRÉDITS.		
.	.	.	1,000 .	.	.		a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des Comptes, le 14 novembre 1884.
556 50	.	.	420 75	.	.		
21,000 .	.	.	»	»	»		b) Le crédit formant l'article 3 <sup>bis</sup> a été accordé par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 23 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241, pour pourvoir au paiement de créances se rapportant à des exercices clos, ainsi que pour couvrir des dépenses de l'exercice 1884.
527,450 .	.	.	»	»	»		
53,794 51	.	.	5 69	.	.		
2,252 50	.	.	»	»	»		
15,000 .	.	.	»	»	»		
10,000 .	.	.	»	»	»		
427,476 81	.	.	5 69	.	.		

## TABLEAU V — MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.  Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1884.	en 1885. jusqu'au 31 octobre
		Report. . . . . fr.	427,482 50	427,476 81	575,799 01	51,677 80
II.		<b>Légations.</b>				
		<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>				
	6	Allemagne . . . . .	58,000	58,000	58,000	"
	7	Autriche-Hongrie . . . . .	58,000	58,000	58,000	"
	8	Bésil . . . . .	50,000	50,000	50,000	"
	9	Chine . . . . .	58,000	56,792 14	20,535 48	7,166 66
	10	Danemark, Suède et Norwège . . . . .	25,000	25,000	25,000	"
	11	Espagne . . . . .	50,000	50,000	50,000	"
	12	États-Unis. . . . .	50,000	50,000	27,500	2,500
	15	France. . . . .	58,000	58,000	58,000	"
	14	Grande-Bretagne . . . . .	58,000	58,000	58,000	"
	15	Italie . . . . .	58,000	58,000	58,000	"
	16	Japon . . . . .	58,000	58,000	51,835 26	5,166 74
	17	Mexique . . . . .	50,000	27,500	27,500	"
	18	Pays-Bas . . . . .	58,000	58,000	58,000	"
	19	Portugal . . . . .	25,000	25,000	25,000	"
	19bis	Rome (cinq mois) . . . . . a)	10,854	4,535 32	4,535 32	"
	20	Roumanie. . . . .	25,000	25,000	25,000	"
	21	Russie . . . . .	58,000	58,000	58,000	"
	22	Serbie . . . . .	25,000	25,000	25,000	"
	23	Suisse. . . . .	20,000	20,000	20,000	"
	24	Turquie . . . . .	50,000	50,000	50,000	"
	25	Traitements des conseillers ou secrétaires . . . . . b)	160,584	168,535 53	150,544 35	11,988 98
III.		<b>Consulats.</b>				
	26	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués. . . . .	504,050	504,047 23	460,518 42	40,728 81
IV.		<b>Frais de voyage.</b>				
	27	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses . . . . . c)	225,000	107,064 80	108,376 80	80,587 91
		A REPORTER. . . . . fr.	2,048,050 50	2,010,577 65	1,800,560 75	200,816 90

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
427,476 81	"	"	5 09	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
30,000 "	"	"	"	"	"	
36,722 14	"	"	1,277 86	"	"	
25,000 "	"	"	"	"	"	
70,000 "	"	"	"	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
27,500 "	"	"	2,500 "	"	"	
38,000 "	"	"	"	"	"	
25,000 "	"	"	"	"	"	
4,555 52	"	"	6,500 68	"	"	
25,000 "	"	"	"	"	"	a) Le crédit formant l'article 19 <sup>bis</sup> a été accordé par l'article unique de la loi du 8 octobre 1884, <i>Moniteur</i> du 9, n° 235.
58,000 "	"	"	"	"	"	
25,000 "	"	"	"	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
168,553 33	"	"	1,250 67	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 25 de 167,500 francs a été augmenté d'une somme de 2,083 francs, par l'article unique de la loi précitée.
301,047 93	3,000 "	"	2 77	"	"	
197,964 80	"	"	55 20	27,000 "	"	c) Le crédit primitif de l'article 27 de 170,000 francs, a été augmenté d'une somme de 35,000 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 25 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241, pour pourvoir au paiement de créances se rapportant à des exercices clos et périmés ainsi que pour couvrir des dépenses de l'exercice 1884.
2,007,377 63	3,000 "	"	11,572 87	27,000 "	"	

## TABLEAU V. — MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885. jusqu'au 31 octobre.
		Report. . . . . fr.	2,048,950 50	2,010,377 65	1,800,560 73	206,816 90
V.		<b>Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.</b>				
	28	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris. . . . .	14,000 »	14,000 »	14,000 »	»
	29	— — — — — et d'un commis de chancellerie à Constantinople . . . . .	16,000 »	96,000 »	16,000 »	»
	50	Traitements de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient . . . . .	70,460 »	64,547 07	41,276 62	22,100 45
	51	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et acci- dentels . . . . .	110,000 »	84,415 82	55,740 55	49,771 64
	52	Frais de chancellerie . . . . .	20,000 »	19,500 »	17,855 51	1,666 69
VI.		<b>Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.</b>				
	55	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indem- nités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	42,000 »	41,994 27	29,697 17	12,297 10
VII.		<b>Commerce, émigration.</b>				
	54	Frais divers et encouragements au commerce, musée com- mercial, achat d'échantillons et de documents commer- ciaux, publication du recueil consulaire et d'autres tra- vaux intéressant le commerce et l'industrie. . . . .	87,800 »	87,800 »	41,574 28	59,901 77
	55	Émigration. — Service médical et surveillance . . . . .	18,100 »	16,909 »	12,569 »	4,040 »
VIII.		<b>Pensions, secours et créances arriérées.</b>				
	56	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . .	2,500 »	»	»	»
	57	Secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomi- nation, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . .	2,000 »	1,000 »	500 »	500 »
	58	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liqui- dation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent. . . . .	2,000 »	1,225 61	11 27	1,205 55
		<b>TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère des Affaires Étrangères . . . . . fr.</b>	<b>2,435,610 50</b>	<b>2,357,765 40</b>	<b>2,007,362 75</b>	<b>538,590 10</b>



## AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité		
2,007,577 65	5,000 »	»	11,572 87	27,000 »	»	
14,000 »	»	»	»	»	»	
16,000 »	»	»	»	»	»	
65,467 07	1,080 »	»	5,912 95	»	»	
85,511 90	901 85	»	25,586 18	»	»	
19,500 »	»	»	500 »	»	»	
41,994 27	»	»	5 75	»	»	
81,276 05	6,525 95	»	»	»	»	
16,409 »	500 »	»	1,191 »	»	»	
»	»	»	2,300 »	»	»	
1,000 »	»	»	1,000 »	»	»	
1,216 82	6 70	»	776 50	»	»	
2,545,752 85	12,012 57	»	48,845 10	27,000 »	»	

## TABLEAU V. — MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des établissements de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
<b>RÉCAPITULATION.</b>						
		Transfert de l'exercice 1880 (Art. 30 de la loi de comptabilité) . . . . .	1,000 "	"	"	"
		— 1882 —	906 54	556 59	"	556 59
		Total des transferts des exercices précédents . . . . .	1,906 54	556 59	"	556 59
		Total du tableau V du Budget général pour l'exercice 1884.	2,433,610 50	2,357,765 40	2,007,562 73	338,390 10
		TOTAUX. . . . fr.	2,453,576 84	2,358,501 00	2,007,562 73	338,926 69

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT (LES DÉPENSES)			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
.	.	.	1,000 "	.	"	
536 50	.	"	429 75	:	"	
536 50	.	"	1,429 75	.	"	
2,545,752 83	12,012 57	.	48,845 10	27,000 "	"	
2,546,289 42	12,012 57	"	50,274 85	27,000 "	"	

Le tableau Y (Ministère des Affaires Étrangères) du Budget général pour l'exercice 1884 a été fixé par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 7 mai 1884, *Moriteur* du 9, n° 150, à la somme de . . . fr. 2,565,460 "

A Y AJOUTER : 1<sup>o</sup> Les crédits supplémentaires . . . . . 70,150 50

2<sup>o</sup> Les parties d'allocation transférées des Budgets des exercices 1880 et 1882 au Budget de l'exercice 1884, en vertu de l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État . . . . . 1,968 34

TOTAL . . . fr. 2,435,576 84

## TABLEAU VI. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DEPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		<b>TRANSFERTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.</b>				
		<b>EXERCICE 1883.</b>				
		<i>Report de l'exercice 1883 à l'exercice 1884 conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		<b>Ministère de l'Intérieur.</b>				
		<b>Service de santé.</b>				
XVI.	84	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémie; encouragements à la vaccine; office vaccinogène central; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais des conférences pour les élèves droguistes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil . . . . . a)	5,532 10	5,552 10	•	5,552 10
XXI.	141	Confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux . . . . . b)	4,760 86	4,750 22	•	4,750 22
		<b>Ministère de l'Instruction publique.</b>				
		<b>Enseignement supérieur.</b>				
II.	18	Bourses universitaires et bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses. — Matériel des Universités . . . . . c)	280 98	280 98	•	280 98
		<b>TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'exercice 1883 . . . . .</b>	<b>10,575 94</b>	<b>10,565 50</b>	•	<b>10,565 50</b>
		<b>EXERCICE 1884. (COMPTE DÉFINITIF.)</b>				
		<b>DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.</b>				
		<b>I. Administration centrale.</b>				
		<b>Personnel.</b>				
	1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale d)	424,580 •	424,500 55	410,546 25	15,065 10
		<b>À REPORTER. . . . . fr.</b>	<b>445,580 •</b>	<b>445,500 55</b>	<b>451,546 25</b>	<b>15,065 10</b>

## ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	
5,532 10	"	"	"	"	"	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes, le 5 mars 1885.
4,750 22	"	"	10 64	"	"	b) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes, le 19 décembre 1884.
280 98	"	"	"	"	"	c) Ce transfert a été approuvé par la Cour des Comptes, le 9 janvier 1885.
10,563 30	"	"	10 64	"	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	
424,309 55	"	"	70 67	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 2 de 416,880 fr. a été augmenté d'une somme de 7,500 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 23 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241, pour pourvoir au paiement de créances se rapportant à des exercices périmés de 1880 et antérieurs et aux exercices clos de 1881, 1882 et 1883, ainsi que pour couvrir des dépenses de l'exercice 1881.
445,309 55	"	"	70 67	"	"	

## TABLEAU VI. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CRAINTES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	445,580	445,509 55	451,546 25	15,905 10
		<b>Administration centrale (suite).</b>				
		<i>Matériel.</i>				
	5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, et menues dépenses. frais du Bulletin du Ministère et de la publication de la statistique générale de l'instruction publique. . . . a)	77,500	77,497 41	58,584 01	18,580 "
	4	Bibliothèque de l'administration centrale; achats de livres et reliures; frais divers; abonnements et souscriptions à des publications périodiques et autres ouvrages. . . . .	5,000	4,990 87	4,797 87	175 50
		<i>Frais de déplacement.</i>				
	5	Frais de route et de séjour; missions. . . . .	6,800	6,704 05	1,822 75	4,882 20
	6	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public. (Personnel et matériel.) — Encouragements à l'organisation d'autres musées scolaires et participation à des expositions scolaires, dans le pays ou à l'étranger. — Institution de petits concours près du Musée scolaire de l'État. . . . .	54,000	53,992 88	52,519 18	1,475 70
	7	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. . . . .	18,600	16,025 69	13,523 60	2,500 "
	8	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. . . . . b)	25,200	22,050 86	9,179 05	12,880 81
	9	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux. . . . .	35,000	34,365 72	34,365 72	"
	10	Pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876 à des professeurs et instituteurs communaux, depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1877 et restant encore à servir au 1 <sup>er</sup> janvier 1884. — Pensions accordées en 1884, en vertu des dispositions de ladite loi, et prorata des premiers termes restant à liquider pour les années antérieures c)	1,098,000	1,007,560 45	721,473 26	285,173 51
	11	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs et restant à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1884 (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) . . . . .	246,238	250,997 05	160,879 29	60,116 98
	12	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants ou orphelins d'employés de l'État, qui, sans avoir droit à la pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. — Secours à des sœurs de fonctionnaires et employés décédés, atteintes d'infirmités qui les mettent hors d'état de subvenir à leur existence. . . . .	16,175	11,680 "	10,355 "	1,325 "
	13	Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension. — Suppléments de pension aux instituteurs, en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862. . . . .	65,000	61,061 04	50,245 "	10,266 64
	14	Récompenses et distinctions honorifiques aux instituteurs et anciens instituteurs; confection de diplômes; travaux d'écriture. . . . .	2,000	800 "	"	800 "
		A REPORTER. . . . . fr.	2,002,925	1,972,855 71	1,558,991 05	412,137 41

## ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
445,509 33	.	.	70 07	.	.	
77,164 01	332 50	.	2 30	.	.	a) Le crédit primitif de l'article 3 de 60,800 francs a été augmenté d'une somme de 17,000 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 25 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 251.
4,073 37	26 50	.	15	.	.	
0,704 05	.	.	93 03	.	.	
53,092 88	.	.	7 12	.	.	
16,023 09	.	.	2,576 51	.	.	
22,039 86	.	.	1,140 14	.	.	b) Le crédit primitif de l'article 8 de 18,800 francs a été augmenté d'une somme de 4,400 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi susdite.
34,365 72	.	.	634 28	.	.	
1,006,646 77	715 60	.	87,459 37	5,200 .	.	c) Le crédit primitif de l'article 10 de 626,000 francs a été augmenté d'une somme de 472,000 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi susdite.
220,006 27	1,001 66	.	15,270 07	.	.	
11,680 "	.	.	4,405 "	.	.	
60,511 64	550 "	.	3,058 36	.	.	
800 "	.	.	1,200 "	.	.	
1,070,229 39	2,624 52	.	110,869 29	5,200 .	.	

## TABLEAU VI. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPOUR. . . . . fr.	2.002,923	1,072,853 71	1,358,091 95	412,157 44
		<b>Administration centrale (suite).</b>				
I (suite).	15	Traitements des inspecteurs chargés du service de l'hygiène scolaire, des inspecteurs de l'enseignement du dessin, de la musique et de la gymnastique dans les établissements scolaires — Frais de route et de séjour — Dépenses diverses.	40,500	35,858 52	28,701 52	5,157 90
	16	Pensions des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux. La somme restée disponible à l'article 10 pourra y être transférée . . . . .	35,000	"	"	"
	17	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la caisse des veuves et orphelins du Ministère de l'Instruction publique . . . . .	0,000	7,512	"	7,512
		<b>Statistique générale.</b>				
II.	18	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du secrétaire et du bibliothécaire; frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales; frais de recensement général de 1883; frais de rédaction et impression de l'Exposé de la situation du royaume . . . . .	165,600	90,260 75	70,168 65	20,101 12
		<b>Frais de l'administration dans les provinces.</b>				
III.	19	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces . . . . .	458,800	454,151 95	417,533 14	16,798 70
	20	Traitements des employés, gens de service et gens de peine :				
		Province d'Anvers . . . . .	105,752	"		
		— de Brabant . . . . .	138,815	"		
		— de Flandre occidentale . . . . .	2,000	"		
		— de Flandre orientale . . . . .	131,965	"		
		— de Hainaut . . . . .	155,411	"		
		— de Liège . . . . .	5,500	"		
		— de Namur . . . . .	125,750	"		
		— de Limbourg . . . . .	117,752	"		
		— de Luxembourg . . . . .	78,185	"		
		— de Namur . . . . .	75,757	"		
		— de Namur . . . . .	101,821	"		
		A REPORTER. . . . . fr.	1,011,669	1,011,669	1,000,469 75	11,199 25
		A REPORTER. . . . . fr.	3,707,382	3,550,204 01	3,083,764 70	472,005 80



## ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE)

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RECÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	
	1,970,229 59	2,024 52	"	116,869 21	5,200 "	"
	55,858 52	"	"	12,641 48	"	"
	"	"	"	35,000 "	"	"
	7,512 "	"	"	1,498 "	"	"
	90,269 75	"	"	55,820 25	8,600 "	"
	454,111 95	"	"	4,668 07	"	"
	1,011,669 "	"	"	"	"	"
	3,556,670 59	2,024 52	"	223,487 09	11,800 "	"

## TABLEAU VI. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	3,797,582	3,539,294 91	3,085,764 79	472,903 80
III (suite).		Frais de l'administration dans les provinces (suite).				
	21	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues:				
		Province d'Anvers . . . . . 27,000				
		— de Brabant. . . . . 27,000				
		— de Flandre occidentale. . . . . 27,000				
		— de Flandre orientale. . . . . 27,000				
		— de Hainaut. . . . . 27,000	a) 243,460 78	242,927 72	150,238 94	91,685 13
		— de Liège. . . . . 31,500				
		— de Limbourg. . . . . 20,700				
		— de Luxembourg. . . . . 20,700				
		— de Namur. . . . . 24,000				
	22	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés:				
		Traitements des commissaires. . . . . 216,500				
		Frais de bureau. . . . . 44,400				
		Traitements des employés. . . . . 190,500	473,400	473,400	448,461 38	26,938 62
		Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 <sup>er</sup> mai 1884. . . . . 24,000				
	25	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume. . . . . b)	50,525	43,293 65	27,940 14	17,275 71
	24	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales . . . . . c)	21,000	20,739 51	11,191 18	9,427 38
	25	Examen de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel — Frais d'impression et matériel. — Écritures extraordinaires et dépenses diverses. . . . .	280,000	97,989 87	57,438 56	40,141 31
	26	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives. (Crédit non limitatif). . . . .	65,000	112,540	100,460	5,880
	27	Frais d'écritures et d'impressions relatifs aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes, pour la construction et l'ameublement de maisons d'école . . . . .	1,800	1,800	1,800	"
		A REPORTER. . . . . fr.	4,934,567 78	4,555,785 46	3,887,323 99	604,313 95

## ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par années et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A AFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDENT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,556,670 50	2,624 32	"	220,487 09	11,800 "	"	
241,924 07	1,005 65	"	555 06	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 21 de 231,900 francs a été augmenté d'une somme de 11,569 francs 78 centimes par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 25 août 1883, Monteur du 29, n° 241.
475,400 "	"	"	"	"	"	
45,224 85	68 80	"	5,951 55	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 23 de 30,000 francs a été augmenté d'une somme de 325 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi susdite.
20,678 56	60 75	"	260 69	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 24 de 20,000 francs a été augmenté d'une somme de 1,000 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi susdite.
97,599 87	300 "	"	182,010 15	"	"	
112,340 "	"	"	"	"	47,540 "	
1,800 "	"	"	"	"	"	
4,551,637 94	4,147 52	"	414,522 52	11,800 "	47,540 "	

## TABLEAU VI. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	4,934,367 78	4,555,785 46	5,887,525 99	664,515 95
IV.		<b>Milice.</b>				
	28	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs et membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonction de secrétaire auprès de ces commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacances des médecins et chirurgiens . . . . .	114,000 "	104,124 40	57,691 00	46,224 10
	29	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice Traductions. Dépenses diverses. . . . .	50,000 "	27,458 99	24,555 17	2,905 82
V		<b>Garde civique.</b>				
	30	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impressions et de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique . . . . . a)	28,500 "	28,507 27	26,457 58	1,959 60
	31	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central; indemnités et salaires; frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers et acquisition de théories, achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration. Frais divers. — Une somme de 5,009 francs pourra être transférée à l'article 24 . . . . .	15,000 "	14,997 58	15,695 88	1,297 50
	32	Personnel du magasin central . . . . .	4,500 "	4,509 92	4,509 92	"
VI.		<b>Fêtes nationales.</b>				
	33	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination . . . . .	54,000 "	52,021 44	7,757 94	24,265 50
	34	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales; prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses. . . . .	69,200 "	69,198 17	67,570 85	1,627 32
VII.		<b>Décoration civique et récompenses pécuniaires.</b>				
	35	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc. . . . . b)	18,500 "	18,408 20	15,100 20	5,398 "
		A REPORTER. . . . . fr.	5,248,267 78	4,854,857 25	4,102,531 45	747,060 88

## ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES crédent LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
4,351 637 94	4,147 52	"	414,322 52	11 800 "	47,540 "	
105,916 "	208 40	"	9,875 00	"	"	
27,438 99	"	"	2,361 01	"	"	
28,597 27	"	"	102 75	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 30 de 27,000 francs a été augmenté d'une somme de 1,500 transférée de l'article 53, en exécution de l'article 4 de la loi du 25 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 231.
14,005 58	"	"	6 02	"	"	
4,599 92	"	"	100 08	"	"	
52,021 44	"	"	1,978 56	"	"	
69,198 17	"	"	1 85	"	"	
18,498 20	"	"	1 80	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 33 de 20,000 francs a été diminué d'une somme de 1,600 francs transférée à l'article 50, en exécution de l'article 4 de la même loi.
4,850,501 51	4,355 92	"	428,930 55	11,800 "	47,340 "	

## TABLEAU VI. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	3,248,267 78	4,854,857 25	4,102,551 45	747,969 88
VIII.		<b>Légion d'honneur et Croix de fer.</b>				
	56	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer, des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 <sup>er</sup> novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés. . . . .	200,000 »	199,515 75	156,022 40	42,278 90
		La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1 <sup>o</sup> A desservir de nouvelles pensions; 2 <sup>o</sup> A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs; 3 <sup>o</sup> A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre <i>maximum</i> de 460 francs.				
	57	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles. . . . .	100,000 »	99,999 75	78,565 66	21,154 08
IX.		<b>Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.</b>				
	58	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables, ainsi que pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers; traitements de disponibilité. Frais à rembourser aux provinces pour le travail de confection en 1885 et en 1884, des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables (Chapitre I <sup>er</sup> de la loi du 7 mai 1877.) . . . . .	2,250,000 »	2,180,108 40	184,752 15	1,987,508 55
X.		<b>Service de santé.</b>				
	59	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies: encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1 <sup>o</sup> pour les aider à s'établir; 2 <sup>o</sup> pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais des conférences pour les élèves-droguistes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies, publications relatives aux sciences médicales; subsides,				
		A REPORTER. . . . . fr.	7,798,267 78	7,554,481 15	4,522,751 62	2,794,861 41

## ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
4,830,501 51	4,335 92	"	428,950 35	11,800 "	47,540 "	
100,201 50	314 45	"	484 25	"	"	
90,669 74	330 01	"	" 25	"	"	
2,172,240 68	7,867 72	"	69,475 10	a) 418 50	"	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes le 5 mars 1886.
7,521,615 05	12,868 10	"	408,008 15	12,218 50	47,540 "	

## TABLEAU VI. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	7,798,267 78	7,534,481 15	4,522,751 02	2,798,861 41
X		Service de santé (suite).				
		souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil, frais de participation aux expositions et congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène . . . . .	200,000 »	199,050 75	127,214 55	70,782 15
	40	Académie royale de médecine . . . . .	55,500 »	55,500 »	27,280 77	5,700 27
XI.		Enseignement supérieur.				
	41	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur . . . . .	6,000 »	4,584 40	5,805 90	618 50
	42	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État; traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849). . . . .	1,124,570 »	1,099,525 65	901,450 88	158,088 75
	45	Bourses universitaires et bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses. — Matériel des universités. . . . .	594,265 »	560,825 09	185,900 11	171,251 78
	44	Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres du jury central; frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les universités et par le jury central; traitements et indemnités aux agents et employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury; garde du matériel et matériel, etc.; indemnités aux professeurs des universités de l'État qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 <sup>er</sup> mai 1857, pour leur assurer, dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 21 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance pendant les quatre années 1875, 1874, 1873 et 1876. . . . .	98,470 »	83,704 52	27,105 38	56,003 14
	45	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des Annales des Universités de Belgique . . . . .	10,000 »	5,712 80	654 »	5,016 50
	46	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. — Souscriptions . . . . .	27,000 »	24,200 »	18,450 »	5,500 »
	47	Frais de rédaction du 1 <sup>er</sup> rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 50 de la loi du 15 juillet 1840) . . . . .	7,000 »	7,000 »	1,200 »	810 »
		A REPORTER. . . . . fr.	9,690,072 78	9,151,552 58	5,875,848 07	5,950,662 50



## ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.- *Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 26 de la loi sur la comp- tabilité.		
7,521,615 05	12 868 10	"	498,908 15	12,218 50	47,540 "	
197,996 50	1,054 25	"	69 25	"	"	
53,050 04	449 96	"	"	"	"	
4,424 46	160 "	"	1,415 51	"	"	
1,000,425 65	"	"	25,044 57	"	"	
517,151 89	5,691 20	"	35,441 91	"	"	
85,168 52	625 "	"	14,675 48	"	"	
5,050 50	62 50	"	6,287 20	"	"	
25,950 "	250 "	"	1,800 "	1,000 "	"	
2,000 "	5,000 "	"	"	"	"	
0,120,510 57	25,042 01	"	581,041 00	13,218 50	47,540 "	

## TABLEAU VI. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1884.	en 1885. jusqu'au 31 octobre
		Report . . . . . fr.	9,699,072 78	9,151,552 58	5,875,848 07	5,250,662 50
XII.		Enseignement moyen.				
	48	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen — Dépenses et frais divers . . . . .	8,000	7,999 51	5,156 89	4,862 45
	49	Inspection des établissements d'instruction moyenne (per- sonnel; traitements). — Frais de voyage; missions; in- dennités; rémunérations; frais de bureau; dépenses et frais divers . . . . .	50,250	28 877 94	27,118 51	1,759 40
	50	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège. Personnel; traitements; in- dennités; matériel; inspection; frais de route et de sé- jour; dépenses et frais divers. — Section normale spéciale des langues modernes à Liège. Personnel; traitements; indennités; matériel; dépenses et frais divers. — Section normale Namande à Gand. Personnel; traitements; indem- nités; matériel; dépenses et frais divers. — École normale des sciences à Gand. Personnel; traitements; indemnités; matériel; dépenses et frais divers. — Ecoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges. Personnel; traitements; indemnités; matériel; dépenses et frais divers. — Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège. Personnel; traitements; indemnités; dépenses et frais divers. — Ecoles et sections normales de l'enseignement moyen du premier et du second degré Bourses d'études; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du premier degré ayant ter- miné leurs études pour les aider à fréquenter des établis- sements pédagogiques étrangers. — Ecoles et sections normales de l'enseignement moyen du premier et du second degré. Personnel administratif et enseignant; aug- mentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875 . . . . .	208,595	268,571 47	222,284 02	46,087 45
	51	Jurys d'examen de l'enseignement moyen du premier et du second degré. — Jurys d'admission de passage et de sor- tie. Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indennités; rémunérations. — Salaire des huissiers; garde du matériel; matériel; dépenses et frais divers. — Jury de régente d'école moyenne de filles. Jurys d'admission et de sortie. Frais de voyage, de séance et de vacation; mis- sions; indemnités; rémunérations; salaires; matériel; dé- penses et frais divers. — Jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique. Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indemnités; rémunérations; sa- laire; matériel; dépenses et frais divers. — Jury chargé de délivrer le certificat de capacité relatif à l'enseignement du dessin dans les athénées, collèges et écoles moyennes. Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; in- dennités; rémunérations; salaires; matériel; dépenses et frais divers. — Jury chargé de délivrer le diplôme de ca- pacité relatif à l'enseignement de la musique dans les établissements d'instruction moyenne. — Dépenses et frais divers . . . . . a)	61,520 65	61,520 65	35,110 75	25,911 90
	52	Athénées royaux (loi du 1 <sup>er</sup> juin 1859). Personnel; traite- ments; indemnités; suppléments de minerval; subides. — Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881). Per-				
		A REPORTER. . . . . fr.	10,087,056 43	9,518,121 78	6,165,408 27	5,320,285 50

## ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
 DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET  
 DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 3 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
9,126,510 57	25,042 01	"	581,641 00	15,218 50	47,540 "	
7,999 54	"	"	60	"	"	
28,877 94	"	"	21,572 06	"	"	
268,371 47	"	"	21 55	"	"	
61,022 65	298 "	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 51 de 46,700 francs a été augmenté d'une somme de 14,620 francs 65 centimes transférée de l'article 52, en exécution de l'article 4 de la loi du 25 août 1883, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
0,492,781 77	25,540 01	"	605,036 15	15,218 50	47,540 "	

## TABLEAU VI. — MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1885, jusqu'au 31 octobr.
		REPORT. . . . . fr.	10,087,036 45	9,518,121 78	6,165,498 27	5,529,285 50
XII (suite).		Enseignement moyen (suite).				
		Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides. — Athénées ou collèges royaux. Sections industrielles et commerciales; fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers. Primes d'encouragement et de récompense. Bourses d'études. Dépenses et frais divers. — Ecoles moyennes (loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; subsides. — Ecoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; subsides . . . . . a)	5,450,104 55	5,450,059 00	2,507,922 01	708,505 22
	55	Ecoles moyennes. — Bourses . . . . .	56,600 »	52,825 .	9,475 .	25,550 »
	54	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>d</sup> degré pour garçons. Subsidés. Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>d</sup> degré. Enseignement de la gymnastique. Professeurs munis du diplôme ou certificat spécial. Compléments de subsides . . . . .	105,000 »	101,496 .	82,996 .	18,500 .
	55	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés. . . . .	25,000 .	22,998 70	20,998 70	2,000 .
	56	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Dépenses et frais divers. . . . .	56,000 .	55,000 22	25,408 11	7,279 66
	57	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>d</sup> degré sans emploi. Indemnités. . . . .	5,120 .	5,120 .	5,120 .	.
	58	Professeurs en disponibilité par suppression d'emploi, pour motifs de santé ou dans l'intérêt de l'enseignement et auxquels le Gouvernement permettra de compter les années passées en cette position comme services donnant droit à une pension de retraite. Traitements. — Professeurs en disponibilité sur leur demande ou par mesure d'ordre. Traitements . . . . .	78,000 .	46,446 49	41,871 58	4,555 41
	59	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités. — Collections et objets nécessaires à l'enseignement dans les établissements d'instruction moyenne de l'État. Acquisitions. . . . .	90,000 »	55,085 60	55,026 .	2 057 60
	60	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 <sup>er</sup> juin 1850. Acquisitions; reliures; dépenses et frais divers . . . . .	5,000 »	4,994 55	2,096 58	2,807 95
XIII.		Enseignement primaire.				
	61	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales. Traitements des inspecteurs principaux. Traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité des inspecteurs. — Frais du jury chargé de procéder à l'examen des aspirants au certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal.	459,250 .	408,024 08	400,076 14	7,948 54
		A REPORTER. . . . . fr.	14,353,110 78	13,639,169 00	9,290,488 30	4,196,175 88

## ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
9,492,781 77	25,340 01	•	603,056 15	13,218 80	47,340 •	
3,306,225 25	143,834 07	•	44 45	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 52 de 3,464,725 francs a été diminué d'une somme de 14,620 francs 65 centimes, transférée à l'article 51 en exécution de l'article 4 de la loi du 23 août 1885, Moniteur du 29, n° 241.
52,825 •	•	•	3,775 •	•	•	
101,496 •	•	•	1,504 •	•	•	
22,998 70	•	•	2,091 30	•	•	
32,687 77	3,311 43	•	78	•	•	
3,120 •	•	•	•	•	•	
46,424 99	21 50	•	31,635 51	•	•	
55,083 60	•	•	54,916 40	•	•	
4,904 53	•	•	5 47	•	•	
408,024 68	•	•	31,225 32	•	•	
13,486,662 27	172,507 63	•	728,062 58	13,218 80	47,340 •	

## TABLEAU VI. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	14,553,110 78	15,059,169 90	9,290,488 50	4,196,175 88
(XIII suite).		<b>Enseignement primaire (suite).</b>				
	62	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice, de l'inspecteur de la gymnastique et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1° aux inspecteurs principaux; 2° aux inspecteurs cantonaux; 3° aux inspectrices déléguées . . . . .	200,000	179,150 79	193,989 80	55,160 99
	65	Personnel des établissements normaux primaires, traitements et indemnités; traitements de disponibilité. — Dépenses imprévues . . . . .	1,010,000	967,512 21	959,250 79	27,784 57
	64	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire. — Frais d'administration, impressions, registres et dépenses diverses : 1° pour le service spécial de la direction générale de l'enseignement primaire; 2° pour les comités scolaires . . . . .	45,000	32,494 45	15,291 32	16,490 65
	65	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales. — Amélioration et location des locaux et matériel des établissements normaux primaires. Frais des jurys chargés d'examiner les candidats non diplômés que les conseils communaux demandent à pouvoir nommer aux fonctions d'instituteur ou d'institutrice, à défaut de candidats pourvus du diplôme légal. — Bourses aux élèves des écoles normales; bourses de noviciat. — Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs . . . . . a)	910,500	852,256 54	721,662	81,900 91
	66	Cours normaux pour la formation de maîtresses d'écoles gardiennes; indemnités aux professeurs; frais des jurys d'examen; dépenses diverses. — Cours normaux de couture et de coupe de vêtements ainsi que d'économie domestique pour les maîtresses des écoles normales, les inspectrices déléguées et pour un certain nombre d'institutrices chargées de propager l'enseignement spécial de ces matières: frais d'organisation; indemnités de déplacement aux personnes appelées à ces cours; indemnités aux professeurs chargés de l'enseignement; frais des jurys d'examen; dépenses diverses. — Cours normaux de travaux manuels. — Cours d'histoire pour les professeurs et les régents des écoles normales. — Dépenses relatives à la préparation d'instituteurs et d'institutrices aux examens de professeurs ou de régente d'école normale; indemnités aux professeurs chargés de diriger les études; frais du jury d'examen et autres dépenses . . . . .	81,000	"	"	"
	67	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et plans-types; frais d'écritures et d'impression relatifs à l'exécution des lois allouant des crédits spéciaux pour l'organisation matérielle de l'enseignement primaire. — Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. — Subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumises au régime légal. — Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir, le cas échéant, le déficit du budget de l'école d'application. —				
		A REPORTER . . . . . fr.	16,597,410 78	15,670,363 80	11,000,682 30	4,377,570 98

## ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RÉSTANT À RÉFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
13,486,662 27	172,507 63	"	728,062 38	15,218 50	47,340 "	
179,150 79	"	"	20,849 21	"	"	
967,035 56	276 85	"	42,687 70	"	"	
31,790 95	705 50	"	10,505 55	"	"	
803,622 91	28,615 63	"	77,065 46	1,000 "	"	a) Par l'article 7 de la loi du 23 août 1835, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241, le libellé de l'article 63 est complété ainsi qu'il suit : Frais des conférences des instituteurs et des institutrices pour le 4 <sup>e</sup> trimestre 1884.
"	"	"	81,000 "	"	"	
15,468,262 28	202,101 61	"	960,168 30	14,218 50	47,340 "	

## TABLEAU VI. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	16,597,410 78	15,870,365 89	11,090,682 30	4,377,579 98
XIII. (suite).		<b>Enseignement primaire (suite).</b>				
	67 (suite).	Traitements des instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades — Suppléments de traitement à des instituteurs en fonctions ou en disponibilité; Indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'initier leurs collègues à l'enseignement de diverses branches spéciales du programme des cours; dépenses diverses pour l'enseignement de ces branches . . . . .	10,190,066 "	9,704,502 85	7,894,420 91	1,782,502 40
	68	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes et des crèches soumises au régime légal; subsides aux communes Service annuel ordinaire des cours d'adultes; subsides aux communes — Frais des concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours . . . . .	1,670,000 "	1,594,019 07	1,152,308 85	432,668 22
	69	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements, souscriptions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales; achat de collections et d'appareils pour l'enseignement intuitif des différentes branches du programme de l'école primaire dans les conférences. Achat de meubles pour les bibliothèques et pour les musées scolaires cantonaux. — Frais d'impression des catalogues. — Indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques des conférences cantonales et de la conservation des collections scientifiques. — Missions; dépenses imprévues . . . . .	100,000 "	62,519 54	21,699 76	40,597 28
XIV.		<b>Pharmacopée officielle.</b>				
	70	Frais relatifs au travail de la revision de la pharmacopée officielle . . . . .	1,300 "	1,300 "	1,300 "	"
XV.		<b>Dépenses imprévues.</b>				
	71	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	6,000 "	5,865 81	196 10	3,677 71
XVI.	72	Tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux. (Exercice 1885, clos.) . . . . . a)	4,760 86	"	"	"
	73	Frais de rédaction du 10 <sup>e</sup> rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen. (Exercice 1885, clos.) . . . . . b)	770 "	770 "	"	770 "
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	28,571,207 64	27,036,939 76	20,160,597 02	6,637,795 68



## ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
15,468,262 28	202,101 61	"	960,168 30	14,218 50	47,340	
0,076,023 40	27,379 45	"	458,056 97	28,006 18	"	
1,584,977 07	0,042 00	"	75,980 33	"	"	
62,207 04	22 50	"	37,680 46	"	"	
1,300 "	"	"	"	"	"	
5,863 81	"	"	2,020 46	115 73	"	
"	"	"	4,760 86	"	"	
770 "	"	"	"	"	"	
26,708,593 60	238,546 16	"	1,530,267 47	42,340 41	47,340	

a et b) Les crédits formant les articles 72 et 73 ont été alloués par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 23 août 1883, *Moniteur* du 29, n° 241.

## TABLEAU VI. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —*

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, Jusqu'au 31 octobre.
		<b>RÉCAPITULATION.</b>				
		Transferts de l'exercice 1883. (Art. 30 de la loi de comptabilité) . . . . .	10,373 94	10,363 30	o	10,363 30
		TOTAL du tableau VI du Budget général pour l'exercice 1884.	28,571,207 64	27,036,930 76	20,160,597 92	6,637,795 68
		TOTAUX. . . . . fr.	28,581,581 58	27,047,303 06	20,160,597 92	6,648,158 98

## ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité	
	10,383 30	•	•	10 64	•	•
	26,798,393 60	238,546 16	•	1,539,267 47	42,340 »	47,340 »
	26,808,756 90	238,546 16	•	1,539,278 11	42,340 41	47,340 •

Le tableau VI (Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique) du Budget général pour l'exercice 1884 a été fixé par l'article 3 de la loi du 20 septembre 1884, *Moniteur* du 24, n° 268, à la somme de . . . . . fr. 28,051,891 •

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires . . . . . 519,316 64

2° Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exercice 1883 au Budget de l'exercice 1884, en vertu de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat . . . . . 10,373 94

TOTAL . . . . . fr. 28,581,581 58

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		<b>TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.</b>				
		<b>EXERCICE 1880.</b>				
		<i>Report de l'exercice 1880 à l'exercice 1884, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a).</i>				
XII.		Dépenses se rapportant à des exercices clos.				
		§ 2. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
		<i>Canaux et rivières.</i>				
	110	Travaux d'entretien (divers exercices) . . . . .	979 20	•	•	•
		<b>EXERCICE 1881.</b>				
		<i>Report de l'exercice 1881 à l'exercice 1884 b).</i>				
XII.		§ 2. — CANAUX ET RIVIÈRES.				
	112	Travaux d'entretien (Exercices 1879 et 1880). . . . .	4,321 10	•	•	•
		<b>EXERCICE 1882.</b>				
		<i>Reports de l'exercice 1882 à l'exercice 1884.</i>				
XIV.		<b>Lettres et sciences.</b>				
	89	Musée d'histoire naturelle; matériel et acquisitions. — Location de maisons servant de succursales au musée . . . . .	1,650 06	1,650 06	•	1,650 06
II.		<b>Ponts et chaussées. — Bâtiments civils d).</b>				
		SECTION 1 <sup>re</sup> . — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides . . . . .	1,410 »	470 »	•	470 »
	8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes. . . . .	72 »	72 »	•	72 »
		SECTION 5. — PLANTATIONS.				
	85	Plantations nouvelles. . . . .	153 55	•	•	•
		A REPORTER. . . . . fr.	3,285 01	2,192 06	•	2,192 06

## DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES		PAYEMENTS RÉSULTANT A EFFECTUÉS OU A JUSTIFIÉS		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité	excédant LES CRÉDITS.		
			979 20				<p>a et b) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, le 23 novembre 1884.</p> <p>c) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes le 18 novembre 1884.</p> <p>d) Tous les transferts se rapportant au service des ponts et chaussées ont été approuvés par la Cour des Comptes le 23 novembre 1884.</p>
				4,321 19			
1,650 06							
470 "				940 "			
72 "							
				153 55			
2,102 06				1,093 55			

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	3,285 61	2,192 06	"	2,192 06
		<b>TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (suite).</b>				
		EXERCICE 1882 (suite).				
		Reports de l'exercice 1882 à l'exercice 1884 (suite).				
XII.		Liquidation de dépenses se rapportant aux exer- cices clos de 1881 et années antérieures.				
		§ 2. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
		Canaux et rivières.				
	112	Travaux d'entretien (divers exercices) . . . . .	57,195 94	"	"	"
		Ports, côtes, phares et fanaux.				
	110	Travaux d'entretien. (Exercice 1881.) . . . . .	133 07	"	"	"
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1882 . . . . .	40,616 62	2,192 06	"	2,192 06
		EXERCICE 1883				
		Reports de l'exercice 1883 à l'exercice 1884.				
XVII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1 <sup>re</sup> . — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	86	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides . . . . .	20,833 89	14,468 90	114 38	15,985 12
	87	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes . . . . .	288 41	258 41	"	258 41
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	89	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.	41,888 36	41,641 73	"	41,641 73
		SECTION 3. — SERVICES DES CANAUX ET RIVIÈRES, DE BAGS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS				
	00	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploita- tion des canaux et rivières. . . . .	42,500 10	36,262 06	10,092 10	26,169 06
	91	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Lim- bourg . . . . .	4,397 35	4,547 35	2,044 48	2,302 87
		A REPORTER . . . . fr.	100,008 20	96,958 45	12,250 96	84,338 00

## DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
2,192 06	•	•	•	1,093 55	•	
•	•	•	•	37,195 04	•	
•	•	•	•	135 07	•	
2,192 06	•	•	•	38,424 56	•	
14,099 50	369 40	•	•	0,364 99	•	
238 41	•	•	50 •	•	•	
41,641 73	•	•	•	246 03	•	
36,262 06	•	•	0,233 15	•	•	
4,347 35	•	•	50 •	•	•	
96,589 05	369 40	•	0,338 13	0,611 02	•	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		Report. . . . . fr.	109,908 20	06,958 45	12,250 06	84,538 09
		<b>TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (suite).</b>				
		<b>EXERCICE 1885 (suite).</b>				
		<i>Reports de l'exercice 1883 à l'exercice 1884 (suite).</i>				
		<b>Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).</b>				
		<b>SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS (suite).</b>				
	92	Rivière et canal de l'Ourthe. . . . .	11,930 00	11,059 60	•	11,930 60
	97	Canal d'embranchement vers Hasselt. . . . .	1,980 75	1,980 75	1,980 75	•
	98	Sambre canalisée. . . . .	2,050 10	2,050 10	•	2,050 10
	99	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements. . . . .	7,670 00	7,550 00	7,550 00	•
	101	Canal de Mons à Coadé. . . . .	10,885 05	10,885 05	17,240 00	2,656 06
	102	Canal de Pommerœul à Antoing. . . . .	2,958 77	2,958 77	•	2,958 77
	105	Lys. . . . .	1,861 01	1,861 01	1,488 80	372 21
	105	Canal de Roulers à la Lys. . . . .	986 42	986 42	888 04	97 48
	112	Plantations nouvelles. . . . .	117 28	117 28	•	117 28
		<b>SECTION 4. — PONTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.</b>				
	114	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux. . . . .	4,000 •	3,589 60	3,589 60	•
		<b>Liquidation de dépenses se rapportant aux exer- cices clos de 1882 et années antérieures.</b>				
	146	Canaux et rivières. — Travaux d'entretien. (Exercices péri- més et clos.) . . . . .	25,522 10	3,564 99	4,400 89	064 10
	130	Plantations nouvelles. — Travaux d'amélioration. (Exercice 1882, clos) . . . . .	5 59	•	•	•
		<b>TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1885 . . . . .</b>	<b>188,870 66</b>	<b>155,000 92</b>	<b>40,186 83</b>	<b>105,455 69</b>



## DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

— *Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECIURER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
96,589 05	569 40	•	6,538 13	6,611 62	•	
11,939 60	•	•	•	•	•	
1,989 75	•	•	•	•	•	
2,050 10	•	•	•	•	•	
7,530 90	•	•	340	•	•	
19,885 05	•	•	•	•	•	
2,938 77	•	•	•	•	•	
1,861 01	•	•	•	•	•	
986 42	•	•	•	•	•	
117 28	•	•	•	•	•	
5,589 60	•	•	410 40	•	•	
5,564 90	•	•	•	20,157 20	•	
•	•	•	•	3 30	•	
154,640 52	569 40	•	7,088 53	26,772 21	•	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
<b>EXERCICE 1884 (COMPTE DÉFINITIF).</b>						
<b>DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.</b>						
<b>I. Administration centrale.</b>						
<i>Personnel.</i>						
	1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	A. Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine du secrétariat général, des administrations de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts. . . . . 237,434 »	602,091 »	602,090 44	581,874 99	20,215 45
		B. Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration des ponts et chaussées et des mines. a) 364,657 »				
<i>Matériel.</i>						
	3	A. Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais de rédaction du catalogue de la bibliothèque centrale. j . . . . . 55,540 »	98,500 »	96,109 09	72,217 04	23,383 55
		B. Administration des ponts et chaussées et des mines . . . . . 37,000 »				
		C. Frais de rédaction et de souscription au Bulletin administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. 3,960 »				
		D. Matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales . . . . . 2,000 »				
<i>Frais de déplacement.</i>						
	4	A. Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . . . . 3,500 »	30,500 »	26,354 17	19,901 17	6,453 »
		B. Administration des ponts et chaussées et des mines . . . . . 26,800 »				
<i>Honoraires des avocats.</i>						
	5	Honoraires des avocats du Département . . . . .	30,000 »	29,050 »	22,750 »	6,300 »
<b>II. Pensions et secours.</b>						
	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	10,000 »	6,380 57	5,862 51	496 15
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés . . . . .	7,000 »	6,405 »	3,515 »	2,890 »
À REPORTER. . . . fr.			798,891 »	787,479 07	727,120 51	59,738 15

## DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER.		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédent LES CRÉDITS.	
21,000 .	•	•	•	•	•	
602,090 44	•	•	• 50	•	•	
95,600 50	508 50	•	2,300 91	•	•	
26,554 17	•	•	5,045 83	•	•	
29,050 •	•	•	950 •	•	•	
6,538 46	21 91	•	5,019 65	•	•	
6,405 •	•	•	505 •	•	•	
786,858 06	620 41	•	11,411 93	•	•	

a) Le crédit primitif de l'article 2 de 594,114 francs a été augmenté d'une somme de 7,977 francs, transférés de l'article 114, savoir : 1° 2,800 francs par arrêté royal du 22 décembre 1884; 2° 5,177 francs par arrêté royal du 30 du même mois. Ces arrêtés ont été pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 114.

**TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,**  
*Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —*

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884	En 1885, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . . fr.	798,891	787,479 07	727,120 51	59,758 15
III.		<b>Agriculture.</b>				
	8	Indemnités pour bestiaux abattus . . . . . a) (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 8 aux articles 9 et 11, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités)	247,500	81,653 60	58,500 65	42,900 95
	9	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens mé- decins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses . . . . .	162,000	113,663 80	62,113 25	50,739 53
	10	Amélioration des races d'animaux domestiques. — Subsidés aux provinces . . . . .	101,500	101,443 74	50,007 75	62,438 01
	11	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supé- rieur et des commissions provinciales d'agriculture; sub- sidés pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du bul- letin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxé- rique de Berne et pour les mesures à prendre dans le but de repeupler les rivières et les canaux; dépenses diverses . . . . . b)	204,200	203,074 15	172,888 67	28,067 88
	12	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'Etat; traitements de disponibilité . . . . .	119,100	115,153 11	110,633 11	4,500 "
	13	Matériel des établissements d'enseignement agricole et hor- ticole; frais des commissions de surveillance et des jurys, bourses; frais des conférences agricoles et horticoles . .	108,700	102,537 73	74,915 52	27,352 21
	14	Personnel du service des défrichements en Campine . . .	20,800	20,708 07	20,481 41	316 66
	15	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers.	20,000	19,952 58	8,485 14	11,467 44
	16	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; frais de la commission de surveillance; traitements de dispo- nibilité . . . . .	105,525	99,554 62	97,229 62	2,325 "
	17	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; bourses; jury vétérinaire . . . . .	57,800	57,708 91	50,377 82	7,421 09
IV.		<b>Industrie.</b>				
	18	Traitement et frais de route de l'inspecteur général pour les affaires d'industrie . . . . .	9,500	7,199 96	7,199 96	"
	19	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'Etat destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves . . . . .	55,000	48,247 "	48,258 "	0 "
		À REPORTER. . . . . fr.	2,010,316	1,759,240 34	1,457,081 39	207,284 74

## DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RÉSULTANT A EFFECTUER OUA JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement.		
786,858 60	620 41	°	11,411 93	°	°	
81,500 60	535 °	°	105,804 40	°	°	a) Le crédit primitif de l'article 8 de 250,000 francs a été diminué d'une somme de 2,500 francs transférée à l'article 11, par arrêté royal du 20 août 1885, pris en vertu d'une note figurant à la suite du premier de ces articles.
112,852 60	851 20	°	48,316 20	°	°	
101,445 74	°	°	54 20	°	°	
200,956 55	5,017 60	°	225 85	°	°	b) Le crédit primitif de l'article 11 de 201,700 francs a été augmenté d'une somme de 2,500 francs transférée de l'article 8 par l'arrêté royal précité.
115,155 11	°	°	5,006 80	°	°	
102,267 75	70 °	°	6,562 27	°	°	
20,798 07	°	°	1 95	°	°	
19,952 58	°	°	47 42	°	°	
99,554 62	°	°	5,770 38	°	°	
57,798 01	°	°	1 09	°	°	
7,199 96	°	°	2,500 04	°	°	
48,247 °	°	°	6,753 °	°	°	
1,754,566 15	4,874 21	°	251,075 60	°	°	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés ou prélevés sur les crédits de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	2,010,516	1,759,240 54	1,457,081 59	297,284 74
		<b>Industrie (suite).</b>				
	20	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, matériel, inspections, missions, dépenses diverses. . . . .	518,900	298,593 65	250,088 80	65,465 85
	21	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels . . .	21,450	19,741 52	16,976 27	2,699 25
	22	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes. . . .	21,000	18,500	17,450	1,050
	25	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du recueil . . . . .	8,000	6,291 02	5,499 02	2,792
	24	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du recueil des marques. — Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879 . . . . .	6,000	5,781 25	2,274 06	1,506 29
		<i>Musée de l'industrie.</i>				
	25	Traitement du personnel . . . . .	27,500	26,240 52	25,737 86	401 66
	26	Laboratoire du Musée; publication du Bulletin; bibliothèque technique et artistique; entretien des locaux; chauffage, éclairage et menues dépenses . . . . .	24,500	24,209 67	2,529 11	19,500 06
		<b>Poids et mesures.</b>				
	27	Traitements des vérificateurs . . . . .	79,750	78,524 66	74,624 66	5,700
	28	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs . . . . .	56,000	55,474 70	53,665 80	1,808 90
	29	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures . . . . .	12,000	8,915 35	7,692 40	1,222 95
		<b>Lettres et sciences.</b>				
	30	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix				
		A REPORTER. . . . . fr.	2,565,016	2,279,212 58	1,871,641 17	305,521 70

## DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	INSTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,754,566 13	4,874 21	°	251,075 06	°	°	
295,554 05	4,859 °	°	20,506 55	°	°	
19,675 52	65 80	°	1,708 68	°	°	
18,500 °	°	°	2,500 °	°	°	
6,291 92	°	°	1,708 08	°	°	
3,781 25	°	°	2,218 75	°	°	
26,240 52	°	°	1,050 48	°	°	
22,020 17	2,270 50	°	° 55	°	°	
78,524 66	°	°	1,425 54	°	°	
55,474 70	°	°	525 50	°	°	
8,915 55	°	°	3,084 65	°	°	
2,267,162 87	12,040 51	°	285,803 62	°	°	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1884.	en 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . . . fr.	2,565,010 »	2,279,212 58	1,871,641 17	395,521 70
VI (suite).		<b>Lettres et sciences (suite).</b>				
	30 (suite).	quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 <sup>er</sup> décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés des pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens états généraux; publication d'une bibliographie nationale; publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise . . . . .	102,700 »	102,700 »	69,215 55	85,563 84
	31	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 <sup>e</sup> . Location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique; traitement d'un agent auxiliaire à la section stratigraphique . . . . .	225,284 »	200,106 88	154,195 50	59,942 48
	32	Palais des Académies. — Traitement du gardien; salaire des gens de peine; chauffage, éclairage et frais d'entretien . . . . .	8,850 »	7,857 57	4,825 52	5,032 25
	33	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service . . . . .	58,600 »	40,184 88	42,947 58	1,757 56
	34	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions . . . . .	26,900 »	26,899 40	19,617 16	7,282 24
	35	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général . . . . .	89,100 »	89,099 67	87,966 67	1,155 »
	36	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions . . . . .	75,700 »	74,761 62	63,117 51	11,565 28
	37	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections . . . . .	71,800 »	71,440 »	64,977 14	6,462 86
	38	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions. Location des maisons servant de succursales au Musée . . . . .	77,650 »	77,650 »	60,295 01	17,554 99
	39	Jardin Botanique de l'État. Dépenses du personnel, de matériel, de culture et de publication des annales de l'établissement . . . . .	82,400 »	82,586 45	80,520 56	1,866 09
	40	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes . . . . .	64,700 »	59,941 54	56,491 54	3,450 »
	41	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents . . . . .	8,200 »	8,106 50	4,213 47	3,206 65
		A REPORTER . . . . . fr.	3,516,000 »	3,186,436 89	2,580,021 59	578,118 88



## DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES crédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
2,267,162 87	12,049 51	"	283,805 62	"	"	
154,777 37	7,922 63	"	"	"	"	
194,157 98	5,968 00	"	25,177 12	"	"	
7,857 37	"	"	992 45	"	"	
41,684 88	1,500 "	"	12,415 12	"	"	
26,899 40	"	"	" 60	"	"	
89,099 67	"	"	" 53	"	"	
74,682 62	79 "	"	958 58	"	"	
71,440 "	"	"	580 "	"	"	
77,650 "	"	"	"	"	"	
82,586 45	"	"	15 55	"	"	
59,041 34	"	"	4,758 46	"	"	
7,420 12	776 38	"	3 50	"	"	
3,158,140 47	28,206 42	"	330,463 11	"	"	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.  
Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	resultant des SERVICES FAITS — (droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.)	ET JUSTIFIÉS	
					En 1885.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	3,510,000	3,186,456 89	2,580,021 59	578,118 88
		<b>VI</b> <b>(suite).</b>				
		<b>Lettres et sciences (suite).</b>				
	42	Archives de l'État dans les provinces; personnel . . . . .	59,450	55,766 47	55,266 47	500
	45	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc; inspection des archives communales . . . . .	22,200	18,665 45	4,029 44	11,275 91
	44	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État . . . . .	3,500	3,499 06	3,499 06	•
		<b>VII.</b>				
		<b>Beaux-arts.</b>				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	45	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours et ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens . . . . .	561,750	561,686 99	68,191 29	188,479 03
	46	Expositions générales des beaux-arts. Part de l'État dans l'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions . . . . .	60,000	50,844	26,550	18,000
	47	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. — Traitement du gardien; chauffage, éclairage et entretien . . . . .	8,850	5,902 57	3,956 92	1,045 65
		A REPORTER . . . . . fr.	4,032,650	3,682,800 55	2,742,215 67	798,019 47

## DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en virtu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,158,140 47	28,296 42	»	330,463 11	»	°	
55,766 47	°	°	3,683 55	°	°	
16,205 35	2,458 10	°	3,536 35	°	°	
5,499 96	°	°	04	°	°	
256,670 32	105,016 67	°	65 01	°	°	
44,950 °	5,894 °	°	9,156 °	°	°	
5,902 57	°	°	2,947 45	°	°	
5 541,135 14	141,665 10	°	540,849 67	°	°	

## TABLEAU VII — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LI. BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . . fr.	4,052,650 »	5,682,800 55	2,742,215 67	798,910 47
VII (suite).		<b>Beaux-arts (suite).</b>				
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques (suite).</i>				
	48	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien . . . . .	113,285 »	113,285 »	113,285 »	»
	49	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses . . . . .	292,000 »	291,800 »	179,481 55	111,818 45
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée Wiertz.</i>				
	50	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; personnel, surveillance . . . . .	55,500 »	55,200 65	53,265 88	750 »
	51	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus . . . . .	145,544 »	111,685 48	55,506 42	75,804 06
	52	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel . . . . .	21,250 »	20,899 80	20,549 80	»
	53	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. . . . .	59,400 »	55,917 50	25,178 59	12,738 71
		<i>Monuments publics</i>				
	54	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables . . . . .	75,000 »	20,278 81	16,800 »	10,250 »
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	55	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique . . . . .	86,000 »	85,590 46	26,606 67	8,595 59
		À REPORTER . . . . . fr.	4,840,420 »	4,406,561 81	5,100,689 58	1,016,876 08

## DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A RÉFÉRICER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
5,541,135 14	141,665 19	"	349,840 67	"	"	
115,285 "	"	"	"	"	"	
291,500 "	500 "	"	200 "	"	"	
54,015 88	1,285 75	"	57	"	"	
109,110 48	2,573 "	"	53,860 52	"	"	
20,549 80	550 "	"	350 24	"	"	
35,917 30	"	"	5,482 70	"	"	
27,050 "	2,226 81	"	45,723 19	"	"	
55,202 06	50,107 40	"	600 54	"	"	
4,207,565 66	108,796 15	"	434,067 10	"	"	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	4,840,429	4,406,561 81	5,190,689 58	1,016,876 08
		<b>Beaux-arts (suite).</b>				
VII (suite).	56	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication. . . . .	55,650	55,650	26,465 95	7,186 07
	57	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission. . . . .	6,000	821 20	556	465 20
	58	Rédaction et publication du Bulletin des commissions d'art et d'archéologie . . . . .	7,500	6,545 04	2,375 40	4,171 64
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	59	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique . . . . .	168,060	168,060	168,060	"
	60	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel . . . . .	76,558	76,558	76,558	"
	61	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel . . . . .	52,126	52,126	52,126	"
	62	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses Bourses d'étude en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; conseils de perfectionnement des études musicales. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées. Dépenses diverses. . . . .	154,000	155,768 19	42,091 84	65,299 55
VIII.		<b>Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.</b>				
		<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — PONTS ET CHAUSSÉES.</b>				
	65	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides . . . . .	4,500,000	4,299,099 45	2,579,865 82	1,907,722 45
	64	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes . . . . .	41,000	58,296 42	7,529 61	50,966 81
		A REPORTER. . . . . fr.	9,679,123	9,235,986 09	5,945,712 18	3,050,687 58

## DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
4,207,565 66	108,796 15	»	454,067 19	•	•	
53,650 •	•	•	•	•	•	
821 20	•	•	5,178 80	•	•	
6,545 04	•	•	804 96	150 •	•	
168,060 •	•	•	•	•	•	
76,358 •	•	•	•	•	•	
52,126 •	•	•	•	•	•	
105,301 19	48,377 •	•	251 81	•	•	
4,287,586 25	12,413 18	•	• 57	•	•	
58,296 42	•	•	2,493 58	210 •	•	
8,976,390 76	259,586 53	•	442,776 91	560 •	•	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC LT JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . fr.	9,679,125	9,235,986 09	5,045,712 18	5,050,087 58
VIII (suite).		<b>Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).</b>				
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	65	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles; objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques, etc. . . . . a)	605,700	605,015 79	440,400 51	150,514 48
	66	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils. . . . .	570,000	510,508 77	135,740 56	176,565 41
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.				
	67	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . .	2,128,500	2,019,577 31	809,201 87	1,106,532 49
		Travaux d'amélioration des canaux et rivières.				
		Bassin de la Meuse.				
	68	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg . . . . .	122,000	80,455 56	14,118 60	66,314 06
	69	Rivière et canal de l'Ourthe . . . . .	15,000	"	"	"
	70	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé. . . . .	15,000	5,710 81	"	5,710 81
	71	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc. . . . .	13,500	13,500 "	11,384 89	2,115 11
	72	— de jonction de la Meuse à l'Escaut. . . . .	16,000	7,989 17	5,000 "	2,989 17
	73	— d'embranchement vers le camp de Beverloo. . . . .	5,000	2,995 49	2,604 14	299 35
	74	— — vers Hasselt. . . . .	8,000	7,996 19	7,196 57	799 62
	75	Sambre canalisée. . . . .	15,000	13,885 05	5,558 74	8,546 29
	76	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements . . . . .	20,000	19,906 57	5,000 "	14,906 57
		Bassin de l'Escaut.				
	77	Escaut . . . . .	54,000	36,817 57	28,547 08	8,470 40
	78	Canal de Mons à Condé. . . . .	9,000	8,085 16	"	8,085 16
	79	— de Pommerœul à Antoing . . . . .	11,500	11,184 98	8,591 45	2,795 53
	80	Lys. . . . .	14,500	12,500 "	10,652 55	1,847 65
	81	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.	12,000	10,189 50	5,000 "	5,189 50
82	— de Roulers à la Lys . . . . .	5,000	2,655 "	"	2,655 "	
		A REPORTER. . . . fr.	13,112,625	12,402,528 70	7,458,277 54	4,601,021 97



## DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Paiements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.		
8,976,599 76	259,386 35	°	442,776 91	360 "	"	
605,015 70	"	"	417 40	268 81	"	a) Le crédit primitif de l'article 65 de 600,000 francs a été augmenté d'une somme de 3,700 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 23 août 1885, <i>ilomiteur</i> du 39, n° 241.
510,306 77	"	"	1,507 54	58,295 89	"	
2,005,754 36	15,642 95	"	67,507 49	41,415 20	"	
80,435 56	"	"	12,435 77	29,150 67	"	
"	"	"	12 56	14,987 64	"	
5,710 81	"	"	"	9,289 19	"	
15,500 "	"	"	"	"	"	
7,980 17	"	"	455 52	7,555 31	"	
2,993 49	"	"	6 51	"	"	
7,996 19	"	"	5 81	"	"	
13,885 05	"	"	1,114 97	"	"	
19,966 37	"	"	93 65	"	"	
36,817 57	"	"	16,881 15	501 30	"	
8,085 16	"	"	18 71	898 15	"	
11,184 98	"	"	4 65	310 59	"	
12,500 "	"	"	2,000 "	"	"	
10,189 50	"	"	1,810 50	"	"	
2,655 "	"	"	545 "	"	"	
12,120,200 51	275,220 28	"	547,281 68	162,812 55	"	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884	En 1885, jusqu'au 31 octobre
		REPORT . . . . . fr.	13,112,025	12,402,528 70	7,458,277 54	4,691,021 97
VIII (suite).		<b>Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).</b>				
		<b>SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS (suite).</b>				
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières (suite).</i>				
		83 Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand. . . . .	22,000	11,828 84	898 66	10,950 18
		84 — de Gand à Terneuzen . . . . .	50,000	40,999 15	6,297 24	43,701 91
		85 Durme . . . . .	14,000	»	»	»
		86 Dendre. . . . .	1,000	999 98	692 05	507 95
		87 Rupel. . . . .	16,000	»	»	»
		88 Dyle et Demer . . . . .	21,000	19,802 55	5,086 66	14,715 87
		89 Nèthe inférieure. . . . .	»	»	»	»
		<b>Bassin de l'Esor.</b>				
		90 Yser . . . . .	6,000	6,000 »	6,000 »	»
		<i>Plantations.</i>				
		91 Plantations nouvelles . . . . .	25,000	14,735 26	6,246 »	8,489 26
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>				
		92 Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entre- tien et amélioration des bacs et bateaux de passage exis- tants et de leurs dépendances . . . . .	55,000	50,595 19	14,875 27	15,684 92
		<b>SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX</b>				
	93 Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux. . . . .	902,500	983,311 07	602,191 98	580,401 84	
	<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>					
	94 Port d'Ostende . . . . .	87,500	21,464 »	6,250 »	15,254 »	
	95 Port de Nieupoort . . . . .	85,000	67,867 50	5,000 »	58,521 67	
	96 Côtes . . . . .	155,400	118,925 16	18,579 49	100,537 12	
	<b>SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.</b>					
	97 Études de projets; frais de lever de plans, achats d'instru- ments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc ; frais d'adjudications . . . . .	100,000	70,528 05	48,000 48	22,589 55	
	A REPORTER. . . . . fr.	14,722,825	13,798,585 52	8,158,175 57	5,361,936 22	

## DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
12,129,299 51	273,229 28	"	547,281 68	102,812 55	.	
11,828 84	"	"	10,171 10	"	"	
49,999 15	"	"	" 85	"	"	
"	"	"	14,000 "	"	"	
999 98	"	"	" 02	"	"	
"	"	"	16,000 "	"	"	
10,802 55	"	"	1,197 47	"	"	
"	"	"	"	"	"	
6,000 "	"	"	"	"	"	
14,755 26	"	"	466 12	9,798 62	"	
50,560 10	55 "	"	4,404 81	"	"	
982,593 82	717 25	"	9,063 80	125 04	"	
21,464 "	"	"	54,251 "	11,585 "	"	
65,521 67	4,345 85	"	17,132 50	"	"	
118,916 61	8 55	"	36,474 84	"	"	
70,590 05	158 02	"	28,971 95	500 "	"	
13,520,111 59	278,475 93	"	739,416 29	184,821 19	"	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DEPENSES	PAYEMENTS EFFEC		
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS		
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.	
		REPORT. . . . . fr.	14,722,825	15,798,585 52	8,158,175 57	5,561,056 92	
VIII (suite)		<b>Ponts et chaussées. — Bâtimens civils (suite).</b>					
		<b>SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.</b>					
	98	Traitemens des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement . . . . .	1,056,775	1,045,245 08	952,004 17	90,840 91	
	99	Traitemens et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillans, des éclusiers, pontonniers, sergens d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen . . . . .	1,106,250	1,151,981 04	979,352 56	150,646 58	
	100	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . . . . .	30,000	29,576 60	15,806 60	15,570 »	
		<b>SECTION 7. — SERVICES DES BATIMENS CIVILS.</b>					
	101	Traitemens, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents. Frais d'habillement des gardiens de monuments . . . . .	89,050	89,049 85	81,728 28	7,521 55	
	102	Études de projets, achat d'instrumens et de livres; matériel; fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, menues dépenses; frais d'adjudications . . . . .	8,000	7,927 68	7,581 42	546 26	
	IX.		<b>Mines.</b>				
			<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — PERSONNEL DU CONSEIL.</b>				
103		Personnel du conseil des mines. — Traitemens, frais de route . . . . .	41,570	55,595 57	50,545 57	5,050 »	
104		Matériel . . . . .	1,640	1,639 05	1,258 90	400 75	
		<b>SECTION 2. — PERSONNEL DU CORPS.</b>					
105		Traitemens et indemnités du personnel du corps des mines et traitemens des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs . . . . .	551,550	551,062 26	295,452 55	55,609 95	
106		Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines . . . . .	10,000	9,401 50	9,541 50	60 »	
107		Confection de la carte générale des mines . . . . .	20,000	19,999 84	16,770 85	5,228 99	
	<b>SECTION 3. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.</b>						
108	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance, et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses . . . . .	45,000	44,997 50	107 50	44,890 »		
		<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>	<b>17,522,458</b>	<b>16,540,860 47</b>	<b>10,546,002 85</b>	<b>5,715,001 10</b>	

## DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A RÉFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
13,520,111 59	278,473 05	"	739,416 29	184,821 19	"	
1,042,845 08	400 "	"	13,529 92	"	"	
1,129,899 14	2,082 50	"	54,268 30	"	"	
20,376 60	"	"	623 40	"	"	
80,040 83	"	"	" 17	"	"	
7,927 68	"	"	72 32	"	"	
53,593 57	"	"	7,976 63	"	"	
1,659 65	"	"	" 35	"	"	
531,062 26	"	"	287 74	"	"	
9,401 50	"	"	598 50	"	"	
19,999 84	"	"	" 16	"	"	
44,997 50	"	"	2 50	"	"	
16,259,004 04	280,056 43	"	790,776 34	184,821 19	"	

## TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	17,523,458	16,540,860 47	10,546,002 85	5,715,901 19
		<b>IX</b> <i>(suite).</i>				
		<b>Mines (suite).</b>				
		<b>SECTION 4. — IMPRESSIONS, ETC.</b>				
	109	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences . . . . .	15,000	11,339 33	5,370 40	5,968 95
		<b>X.</b>				
		<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.</b>				
	110	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . . . .	1,500	420	300	129
		<b>SECTION 2. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.</b>				
	111	Frais de route et de séjour. . . . .	500	261	92	160
	112	Publication du recueil, rémunérations d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc. . . . .	7,900	3,460	985	2,475
		<b>SECTION 3. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.</b>				
	113	Frais de déplacement des membres et dépenses accessoires . . . . .	1,500	470 21	76	394 21
		<b>XI.</b>				
		<b>Traitements de disponibilité.</b>				
	114	<i>A.</i> Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés . . . . .				
		<i>B.</i> Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés de l'administration des ponts et chaussées et des mines . . . . .	a) 22,239	22,238 75	22,176 23	62 50
		Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'article 114 à l'article 2 (personnel).				
		<b>XII.</b>				
		<b>Dépenses imprévues.</b>				
	115	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	12,900	12,844 03	11,008 99	1,835 04
		<b>XIII.</b>				
	116	Pour la mise en exposition de la flore et de la faune de Bernissart . . . . .	17,000	11,000	9,190	1,810
		<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>	17,600,797	16,602,902 79	10,595,201 47	5,726,744 89

## DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
16,250,004 04	280,956 45	•	796,776 54	184,821 19	•	
11,339 35	•	•	5,660 65	•	•	
429 •	•	•	1,071 •	•	•	
261 •	•	•	50 •	•	•	
3,460 •	•	•	4,440 •	•	•	
470 21	•	•	1,029 79	•	•	
22,258 75	•	•	• 27	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 114 de 30,216 francs a été diminué d'une somme de 7,977 francs transférée à l'article 2, savoir : 1° 2,800 francs, par arrêté royal du 22 décembre 1884; 2° 5,177 francs par arrêté royal du 30 du même mois. Ces arrêtés ont été pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 114.
12,844 05	•	•	55 97	•	•	
11,000 •	•	•	6,000 •	•	•	
16,521,046 56	280,956 45	•	815,075 02	184,821 10	•	

## TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1884.	en 1885, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . . fr.	17,600,797	16,602,902 79	10,595,201 47	5,726,744 89
XIV.		Liquidation de dépenses se rapportant aux exercices périmés de 1880 et antérieurs et aux exercices clos de 1881, 1882 et 1883 a).				
	117	§ 1 <sup>er</sup> . Administration centrale. — Honoraires des avocats. (Exercice clos.) . . . . .	1,975	1,975	"	1,975
	118	§ 2. Lettres et sciences. — Contributions foncières afférentes aux maisons louées pour le service de la carte géologique et du musée d'histoire naturelle. (Exercice 1883, clos.) . . . . .	386 70	386 70	"	"
	119	§ 3. Ponts et chaussées. — Routes. — Travaux d'amélioration. Cession de terrains. (Exercices périmés) . . . . .	1,514 10	1,514 10	"	"
	120	Bâtiments civils. — Contributions foncières et autres impositions sur le revenu cadastral. (Exercice clos) . . . . .	3,075	4,583 88	"	4,583 88
	121	Service des canaux et rivières. — Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières. (Exercice clos.) . . . . .	3,814 84	3,814 55	"	3,814 55
	122	Travaux d'amélioration des canaux et rivières. — Canal de raccordement à Gand. (Exercice 1883, clos.) . . . . .	2,600	2,600	"	2,600
	123	Port de Blankenberghe. (Exercice 1883, clos.) . . . . .	6,109	6,109	"	6,109
	124	Côte de Blankenberghe. (Exercice 1883, clos.) . . . . .	101,700	101,525 04	"	101,525 04
	125	Sambre canalisée. (Exercice 1883, clos) . . . . .	112 71	112 71	"	112 71
	126	Canal de Charleroi à Bruxelles. (Exercice 1882, clos.) . . . . .	125 50	125 50	"	125 50
	127	Travaux d'entretien des ports, côtes, phares et fanaux. — Port et phare d'Ostende. (Exercice 1883, clos.) . . . . .	958 56	958 56	"	958 56
	128	Frais d'études et d'adjudications. (Exercices clos.) . . . . .	514 25	514 25	"	514 25
	129	Dépenses imprévues. (Exercice 1883, clos.) . . . . .	258 88	258 88	"	258 88
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .	17,726,521 52	16,727,560 74	10,595,201 47	5,849,502 04
		<b>RÉCAPITULATION.</b>				
		Transferts de l'exercice 1880. (Art. 30 de la loi de comptabilité.) . . . . .	970 20	"	"	"
		— 1881. — . . . . .	4,521 10	"	"	"
		— 1882. — . . . . .	40,616 62	2,192 06	"	2,192 06
		— 1883. — . . . . .	188,870 06	155,000 92	49,186 83	105,453 09
		Total des transferts des exercices précédents . . . . .	254,787 67	157,201 98	49,186 83	107,645 75
		Total du tableau VII du Budget général pour l'exercice 1884.	17,726,521 52	16,727,560 74	10,595,201 47	5,849,502 04
		TOTAUX. . . . . fr.	17,961,508 99	16,884,562 72	10,644,588 50	5,956,947 79



## DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES A annuler définitivement.		
16,521,946 56	280,956 43	•	813,073 02	184,821 19	•	a) Les crédits formant les articles 117 à 129 ont été alloués par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 23 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 211.
1,975 •	•	•	•	•	•	
•	386 70	•	•	•	•	
•	1,514 10	•	•	•	•	
4,583 88	•	•	1,001 12	•	•	
5,814 55	•	•	• 29	•	•	
2,600 •	•	•	•	•	•	
6,109 •	•	•	•	•	•	
101,525 04	•	•	174 96	•	•	
112 71	•	•	•	•	•	
125 50	•	•	•	•	•	
938 56	•	•	•	•	•	
514 25	•	•	•	•	•	
258 88	•	•	•	•	•	
16,444,503 51	282,857 23	•	814,339 30	184,821 19	•	
•	•	•	979 20	•	•	
•	•	•	•	4,521 19	•	
2,192 06	•	•	•	38,424 56	•	
154,640 52	369 40	•	7,088 53	26,772 21	•	
156,832 58	369 40	•	8,067 75	69,517 96	•	
16,444,503 51	282,857 23	•	814,339 30	184,821 19	•	
16,601,556 09	283,226 63	•	822,407 12	254,359 15	•	

Le tableau VII (Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics) du Budget général pour l'exercice 1884 a été fixé par l'article 3 de la loi du 20 septembre 1884, *Moniteur* du 24, n° 268, à la somme de . . . . . fr. 17,597,007 •

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires . . . . . 120,424 52

2° Les parties d'allocation transférées des Budgets des exercices 1880, 1881, 1882 et 1883 au Budget de l'exercice 1884, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1840, sur la comptabilité de l'État . . . . . 234,787 67

TOTAL . . . . . fr. 17,961,308 99

## TABLEAU VIII. — — MINISTÈRE DES CHEMINS

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHIFFRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des administrations de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		<b>TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a)</b>				
		— <b>EXERCICE 1880.</b>				
		<i>Reports de l'exercice 1880 à l'exercice 1884, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
IV.		<b>Chemins de fer.</b>				
		SECTION 5. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	09	Primes d'économie et de régularité . . . . .	4,375 40	.	.	.
V		<b>Postes et télégraphes.</b>				
		SECTION 5. — TÉLÉGRAPHES				
	90	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . . . .	2 20	.	.	.
VI.		<b>Marine.</b>				
	97	Traction et matériel. . . . .	658 90	648 90	.	.
XII.		<b>Dépenses se rapportant à des exercices clos.</b>				
		§ 4. — CHEMINS DE FER.				
		<i>Transports.</i>				
	122	Pertes et avaries (divers exercices) . . . . .	12 »	.	.	.
		<b>TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1880 . . . . .</b>	<b>5,048 50</b>	<b>648 90</b>	.	.
		<b>EXERCICE 1881.</b>				
		<i>Reports de l'exercice 1881 à l'exercice 1884.</i>				
IV.		<b>Chemins de fer.</b>				
		SECTION 5. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	70	Primes d'économie et de régularité . . . . .	9,530 20	.	.	.
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	78	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux . . . . .	568 40	199 87	.	199 87
		A REPORTER. . . . . fr.	9,808 60	199 87	.	199 87

## DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS RÉGULANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	
"	"	"	4,575 40	"	"	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes le 25 novembre 1884.
"	"	"	2 20	"	"	
"	648 90	"	10 "	"	"	
"	"	"	12 "	"	"	
"	648 90	"	4,399 60	"	"	
"	"	"	"	9,330 20	"	
199 87	"	"	"	368 53	"	
199 87	"	"	"	9,698 73.	"	

## TABLEAU VIII. — MINISTÈRE DES CHEMINS

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	0,898 60	190 87	"	190 87
		<b>TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (suite).</b>				
		—				
		EXERCICE 1881 (suite).				
		Reports de l'exercice 1881 à l'exercice 1884 (suite).				
V.		Postes et télégraphes.				
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES.				
	92	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . . . .	7 10	"	"	"
VI.		Marine.				
	96	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés. . . . .	72 30	"	"	"
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1881 . . . . . fr.	9,978 "	190 87	"	190 87
		EXERCICE 1882.				
		Reports de l'exercice 1882 à l'exercice 1884.				
IV.		Chemins de fer.				
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	68	Primes d'économie et de régularité . . . . .	10,397 35	662 10	"	662 10
	70	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . . . .	79,478 96	66,769 76	"	66,769 76
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	76	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux . . . . .	2,226 69	1,335 21	"	1,335 21
XII.		Liquidation de dépenses se rapportant à l'exercice clos 1881 et années antérieures.				
		§ 4. — CHEMINS DE FER.				
		Transports.				
	150	Pertes et avaries. (Exercices 1876 à 1881). . . . .	1,638 02	1,638 02	"	1,638 02
		TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'exercice 1882. . . . . fr.	93,741 02	70,405 09	"	70,405 09

## DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES (suite).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédent	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transferts à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.		
109 87	•	•	•	0,698 75	•		
•	•	•	•	7 10	•		
•	•	•	•	72 30	•		
109 87	•	•	•	9,778 15	•		
662 10	•	•	•	9,755 25	•		
66,769 76	•	•	12,709 20	•	•		
1,335 21	•	•	•	801 48	•		
1,038 02	•	•	•	•	•		
70,405 09	•	•	12,709 20	10,626 75	•		

## TABLEAU VIII. — MINISTÈRE DES CHEMINS

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1881.	En 1882, jusqu'au 31 octobre.
		<b>TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (suite).</b>				
		— <b>EXERCICE 1883.</b>				
		<i>Reports de l'exercice 1883 à l'exercice 1884.</i>				
II.		<b>Chemins de fer.</b>				
		<b>SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS NOUVELLES.</b>				
	14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . . . .	45,000 »	41,825 86	•	41,825 86
	16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyer de locaux. . . . .	7,247 28	5,503 17	2,456 07	1,157 10
		<b>SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.</b>				
	19	Primes d'économie et de régularité. . . . .	1,718 50	1,007 50	605 50	402 20
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . . . .	114,692 05	95,002 96	55,404 74	39,508 22
		<b>SECTION 4. — TRANSPORTS.</b>				
	25	Frais d'exploitation . . . . .	11,615 06	4,452 29	582 05	4,060 54
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux . . . . .	151,951 09	29,604 49	•	29,604 49
III.		<b>Postes et télégraphes.</b>				
		<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — SERVICES COMMUNS.</b>				
	35	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc. . . . .	8,012 50	7,067 50	5,761 50	1,506 »
		<b>SECTION 2. — POSTES.</b>				
	56	Transport des dépêches; indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employées en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (crédit non limitatif) . . . . .	109,866 66	94,691 66	•	94,691 66
	57	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste (crédit non limitatif) . . . . .	46 65	•	•	•
	38	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie. . . . .	2,728 26	1,528 26	1,214 88	515 58
		<b>SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES.</b>				
	42	Entretien . . . . .	500 »	•	•	•
		<b>A REPORTER. . . . . fr</b>	<b>433,370 55</b>	<b>278,951 69</b>	<b>65,985 44</b>	<b>212,066 25</b>

## DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
41,823 86	"	"	3,176 14	"	"	
5,595 17	"	"	3,654 11	"	"	
1,097 50	"	"	"	621 "	"	
95,002 96	"	"	19,689 69	"	"	
4,452 29	"	"	7,163 67	"	"	
29,694 49	"	"	97,243 10	5,013 50	"	
7,067 50	"	"	945 "	"	"	
94,691 66	"	"	15,175 "	"	"	
"	"	"	46 65	"	"	
1,528 26	"	"	"	1,200 "	"	
"	"	"	"	500 "	"	
278,951 60	"	"	147,093 36	7,334 50	"	

## TABLEAU VIII. — MINISTÈRE DES CHEMINS

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	453,579 55	278,951 60	63,985 44	212,966 25
		<b>TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS (suite).</b>				
		—				
		<b>EXERCICE 1885 (suite).</b>				
		<i>Reports de l'exercice 1883 à l'exercice 1884 (suite).</i>				
IV.		<b>Marine.</b>				
	46	Traction et matériel . . . . .	9,806 20	9,405 12	1,321 02	8,081 50
X.		Liquidation de dépenses se rapportant à l'exercice clos 1882 et années antérieures.				
	35	Chemins de fer. — Transports. — Pertes et avaries . . . .	4,832 60	"	"	"
		<b>TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1885 . . . . .</b>	<b>448,018 44</b>	<b>288,354 81</b>	<b>67,307 06</b>	<b>221,047 75</b>
		<b>EXERCICE 1884 (COMPTE DÉFINITIF).</b>				
		<b>DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET</b>				
I.		<b>Administration centrale.</b>				
	1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
	2	Traitements des fonctionnaires et employés . . . . .	167,850 "	167,846 88	164,266 88	5,580 "
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale. . . . .	9,500 "	5,974 75	4,541 60	1,033 15
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service . . . . . a)	41,100 "	41,091 65	40,841 65	250 "
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et ré- parations de meubles, chauffage, éclairage, menues dé- penses . . . . .	85,000 "	76,955 "	51,285 22	25,069 78
	6	Honoraires des avocats du Département. . . . .	50,000 "	25,000 "	21,250 "	5,750 "
		(Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, sui- vant les besoins du service)				
		<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>	<b>354,450 "</b>	<b>337,868 26</b>	<b>302,985 33</b>	<b>34,882 93</b>



## DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
278,951 69	•	•	147,093 36	7,354 50	•	
9,403 12	•	•	403 08	•	•	
•	•	•	4,852 69	•	•	
288,354 81	•	•	152,329 15	7,354 50	•	
21,000 •	•	•	•	•	•	
167,846 88	•	•	3 12	•	•	
5,074 75	•	•	3,525 25	•	•	
41,091 63	•	•	8 57	•	•	
76,955 •	•	•	8,045 •	•	•	
25,000 •	•	•	5,000 •	•	•	
337,868 26	•	•	16,581 74	•	•	

a) Le crédit primitif de l'article 4 de 41,000 francs, a été augmenté d'une somme de 100 francs, par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 23 août 1885, *Moniteur* du 29, n° 241.

## TABLEAU VIII. — MINISTÈRE DES CHEMINS

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	554,450	557,868 26	502,985 55	54,882 95
II.		<b>Chemins de fer.</b>				
		<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — SERVICES COMMUNS.</b>				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	581,512 81	581,512 81	540,459 12	252,053 09
	8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . . . .	186,420	181,068 15	94,524 76	80,545 57
	9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services . .	1,006,000	618,659 50	498,279 05	120,359 07
	10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration . . . . .	40,000	40,000	40,000	"
	11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt . . . . .	52,000	52,000	29,046	2,854
	12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales . . . . .	6,000	1,947 29	1,731 25	216 04
		<b>SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.</b>				
	13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés b)	1,554,098 66	1,554,098 66	885,187 25	668,911 45
	14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . . . .	9,687,900	9,500,427 49	5,950,570 24	5,570,048 25
	15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . .	5,542,100	5,542,007 04	5,542,059 14	"
	16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux . . . . .	2,972,795	2,887,185 46	1,597,959 57	1,288,035 90
		<b>SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.</b>				
	17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés c)	1,470,512 57	1,470,488 20	845,162 85	625,255 75
	18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . . . . .	10,931,500	10,850,918 11	5,517,157 05	5,555,771 06
	19	Primes d'économie et de régularité . . . . .	547,800	544,524 84	5,585 75	541,141 09
	20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois . . . . .	6,202,000	5,744,155 45	5,080,556 71	652,458 85
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	14,311,200	15,021,140 52	6,245,641 82	6,775,140 22
		<b>SECTION 4. — TRANSPORTS.</b>				
	22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés d)	8,757,585 57	8,757,558 74	5,051,899	5,705,031 26
	23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux . . . . .	5,947,875	5,846,508 91	5,472,672	2,575,856 91
	24	Primes pour encourager la marche régulière des convois . .	590,000	588,917 68	97,051 55	291,687 51
	25	Frais d'exploitation . . . . .	2,121,000	1,956,023 46	1,423,888 42	552,072 64
	26	Camionnage . . . . .	1,800,000	1,777,586 80	1,475,765 05	505,825 75
		A REPORTER. . . . fr.	72,222,749 21	69,414,440 05	40,262,087 07	29,139,002 10

## DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
357,868 26	"	"	16,581 74	"	"	
581,512 81	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 7 de 568,015 francs, a été augmenté d'une somme de 13,497 francs 81 centimes, transférée des articles 17 et 22 par diverses dépêches ministérielles, savoir : 1° fr. 10,036 57 c <sup>t</sup> , le 2 avril 1885; 2° 1,875 francs, le 14 avril; 3° fr. 97 30, le 21 avril; 4° fr. 634 25 c <sup>t</sup> , le 6 mai; 5° fr. 97 30 c <sup>t</sup> , le 9 juin, et 6° fr. 719 59 c <sup>t</sup> , le 6 juillet.
181,068 15	"	"	5,551 87	"	"	
618,659 50	"	"	386,257 57	1,103 53	"	
40,000 "	"	"	"	"	"	
51,900 "	100 "	"	"	"	"	
1,947 20	"	"	4,052 71	"	"	
1,534,098 66	"	"	"	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 15 de 1,423,690 francs a été augmenté d'une somme de 410,408 francs 66 centimes, transférée des articles 17 et 22, par diverses dépêches ministérielles, savoir : 1° fr. 87,120 35 c <sup>t</sup> , le 2 avril 1885; 2° 151 francs, le 16 avril; 3° fr. 22,459 83 c <sup>t</sup> , le 21 avril; 4° fr. 612 50, le 6 juillet, et 5° fr. 75 francs, le 5 octobre.
9,500,427 49	"	"	187,472 51	"	"	
3,542,050 14	58 80	"	2 06	"	"	
2,886,875 27	508 10	"	79,265 54	6,546 20	"	
1,470,416 58	71 62	"	24 17	"	"	
10,850,908 11	10 "	"	78,061 89	2,520 "	"	c) Le crédit primitif de l'article 17 de 1,096,870 francs a été augmenté d'une somme de 75 fr., transférée de l'article 22 par décision ministérielle du 13 octobre 1885, et diminué d'une somme de fr. 26,432 63 c <sup>t</sup> , transférée aux articles 7, 13 et 29, par deux dépêches ministérielles, savoir : 1° fr. 2,225 50 c <sup>t</sup> , le 16 avril 1885, et 2° fr. 24,209 13 c <sup>t</sup> , le 21 du même mois.
544,524 84	"	"	"	5,275 16	"	
5,732,975 56	11,179 87	"	457,844 57	"	"	
13,020,782 04	358 48	"	1,265,944 99	26,114 49	"	
8,756,950 26	408 48	"	246 65	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 22 de 8,870,490 francs a été diminué d'une somme de fr. 112,904 63 c <sup>t</sup> transférée aux articles 7, 13, 17 et 29, par diverses dépêches ministérielles, savoir : 1° fr. 109,551 29 c <sup>t</sup> , le 2 avril 1885; 2° fr. 654 25 c <sup>t</sup> , le 6 mai; 3° fr. 97 50 c <sup>t</sup> , le 9 juin; 4° fr. 1,551 89 c <sup>t</sup> , le 6 juillet; 5° fr. 1,594 90 c <sup>t</sup> , le 5 octobre, et 6° 75 francs, le 15 octobre.
5,846,508 91	"	"	101,566 09	"	"	
588,718 06	199 02	"	1,082 52	"	"	
1,955,061 06	62 40	"	164,926 54	50 "	"	
1,777,586 80	"	"	22,415 20	"	"	
69,401,689 17	12,756 86	"	2,768,804 "	50,409 18	"	

## TABLEAU VIII. — MINISTÈRE DES CHEMINS

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	72,222,740 21	60,414,446 03	40,262,687 07	20,159,002 10
II (suite).		<b>Chemins de fer (suite).</b>				
		<b>SECTION 4. — TRANSPORTS (suite).</b>				
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux . . . . .	630,000 "	622,554 52	411,174 56	211,079 76
	28	Relevances aux compagnies . . . . .	30,000 "	20,590 97	12,447 00	8,145 07
		<b>SECTION 5. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES</b>				
	20	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	1,700,125 79	1,700,125 79	1,002,226 44	607,809 35
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . . . .	82,120 "	80,827 15	53,580 87	27,246 26	
III.		<b>Postes et télégraphes.</b>				
		<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — SERVICES COMMUNS.</b>				
	31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés b)	92,416 12	92,392 55	30,784 77	61,607 78
	32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . . . .	94,500 "	95,546 50	42,757 85	50,788 65
	33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc. . . . .	171,422 "	129,960 84	96,525 69	33,435 15
		<b>SECTION 2. — POSTES</b>				
	34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés c)	3,153,742 93	3,133,741 58	1,021,837 20	2,113,904 09
	35	— — des facteurs et autres agents subalternes . . . . . d)	3,642,129 "	3,641,944 87	2,054,917 61	1,587,027 26
	36	Transport des dépêches. . . . .	548,340 "	546,499 98	312,915 88	233,388 57
	37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employées, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif). . . . .	715,000 "	604,775 25	247,638 19	355,614 10
	38	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (Crédit non limitatif). . . . .	10,000 "	27,269 78	25,711 97	1,557 81
	39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	780,820 "	749,854 09	307,530 12	382,242 99
40	Part d'intervention de l'administration dans les frais de bureau international de Berne. . . . .	3,250 "	2,319 81	"	2,319 81	
		A REPORTER. . . . . fr.	83,878,705 05	80,862,849 20	45,042,734 21	34,905,256 75

## DE FER, POSTES ET TÉLEGRAPHES (SUITE)

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884

Payements effectués par année et par article du Budget

DÉBITÉS	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	OBSERVATIONS
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
Total	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 51 de la loi sur la comptabilité	excédent LES CREDITS	
60,401,650 17	12,756 86	•	2,768,894 -	59,400 18	•	
622,254 32	00 -	•	•	27,445 68	•	
20,500 97	•	•	0,409 03	•	•	
1,700,125 70	•	•	•	•	•	
80,827 15	•	•	1,292 87	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 29 de 1,684,770 francs a été augmenté d'une somme de fr 15,355 79 c <sup>t</sup> , transférée des articles 17 et 22 par diverses dépêches ministérielles, savoir fr 12,176 30 c <sup>t</sup> , le 2 avril 1883, 2 <sup>e</sup> fr 197 50 c <sup>t</sup> , le 16 avril, 3 <sup>e</sup> fr 1,662 le 21 avril, et 4 <sup>e</sup> fr 1,319 90 c <sup>t</sup> , le 5 octobre
02,592 55	•	•	93 57	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 31 de 83,684 francs a été augmenté d'une somme de fr 0,088 12 c <sup>t</sup> , transférée des articles 34 et 41, par diverses dépêches ministérielles, savoir 1 <sup>o</sup> fr 4,525 79 c <sup>t</sup> , le 2 avril 1883, 2 <sup>o</sup> fr 3,258 53 c <sup>t</sup> , le 21 avril, 3 <sup>o</sup> fr 1,504 francs, le 9 septembre, et diminué d'une somme de 556 francs, transférée à l'article 41 par deux dépêches ministérielles, savoir 1 <sup>o</sup> 150 francs, le 21 mai 1883, et 2 <sup>o</sup> 206 francs, le 16 juillet
05,546 50	•	•	1,045 50	•	•	
120,960 84	•	•	41,401 16	•	•	
5,155,741 38	•	•	1 55	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 34 de 3,144 818 francs a été augmenté d'une somme de fr 8,501 21 c <sup>t</sup> , transférée de l'article 41 par deux dépêches ministérielles, savoir 1 <sup>o</sup> fr 8,001 21 c <sup>t</sup> , le 9 septembre 1883, 2 <sup>o</sup> 500 francs, le 5 octobre, et diminué d'une somme de fr 17,576 28 c <sup>t</sup> par diverses dépêches ministérielles, savoir 1 <sup>o</sup> fr 4 525 79 c <sup>t</sup> , le 2 avril 1883, 2 <sup>o</sup> fr 3,709 16 c <sup>t</sup> , le 8 avril, 3 <sup>o</sup> fr 3,258 53 c <sup>t</sup> , le 21 avril, 4 <sup>o</sup> 5,985 francs, le 6 mai, et 5 <sup>o</sup> 500 francs, le 21 mai
5,641,944 87	•	•	184 15	•	•	d) Le crédit primitif de l'article 35 de 3,622,129 francs, a été augmenté d'une somme de 20,000 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 25 août 1883, Monsieur du 29, n° 241
546,302 45	197 53	•	1,840 02	•	•	
605,252 20	1,522 96	•	18,447 71	91,777 04	•	
27,269 78	•	•	•	•	17,269 78	
749,773 11	80 98	•	22,577 80	2,388 02	•	
2,310 81	•	•	950 10	•	•	
80,847,090 96	14,858 33	•	2,806,105 62	167,010 92	17,269 78	

## TABLEAU VIII. — MINISTÈRE DES CHEMINS

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	85,878,705 05	80,862,840 29	45,942,734 21	54,905,256 75
		<b>Postes et télégraphes (suite).</b>				
		<b>SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES.</b>				
III (suite).	41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	2,053,703 95	2,033,539 85	653,747 57	1,309,792 48
	42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . . . . b)	1,024,100 »	1,017,460 56	474,445 25	542,946 31
	43	Entretien . . . . .	574,551 »	285,620 52	190,068 08	92,765 04
	44	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne . . . . .	1,000 »	1,000 »	»	1,000 »
		(Les crédits portés aux articles 31, 51 et 51 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)				
IV.		<b>Marine.</b>				
	45	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	867,586 »	851,305 85	313,506 72	38,499 15
	46	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés . . . . .	182,800 »	180,564 84	51,712 52	148,852 52
	47	Remises. (Crédit non limitatif). . . . .	1,400,000 »	1,546,861 93	614,957 77	651,004 16
	48	Subsides . . . . .	56,155 »	55,049 17	11,432 97	43,616 20
	49	Traction et matériel. . . . .	969,904 »	966,952 96	780,919 45	178,166 98
V.		<b>Comité du contentieux.</b>				
	50	Jetons de présence des membres et frais accessoires . . . . .	5,000 »	3,443 60	617 »	2,828 60
VI.	51	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité . . . . .	67,000 »	65,144 79	54,707 77	30,547 02
VII.	52	Pensions: premier terme . . . . .	22,200 »	14,766 91	12,176 16	2,580 67
VIII.	53	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés . . . . .	20,525 »	27,850 »	10,760 »	11,090 »
IX.	54	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . . c)	227,575 37	227,279 47	15,857 80	213,419 72
		A REPORTER. . . . . fr.	91,159,205 57	88,138,200 54	40,578,150 85	58,543,063 58

## DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transferts à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.		
80,847,990 06	14,858 33	•	2,866,105 62	167,010 92	17,269 78	
2,055,559 83	•	•	164 10	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 41 de 2,003,361 francs a été augmenté: A d'une somme de 30,000 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 23 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241; B d'une somme de fr. 10,588 16 c <sup>ts</sup> , transférée des articles 31 et 34 par diverses dépêches ministérielles, savoir: 1 <sup>o</sup> fr. 3,709 16 c <sup>ts</sup> , le 8 avril 1885; 2 <sup>o</sup> 5,983 francs, le 6 mai; 3 <sup>o</sup> 430 francs, le 21 mai; et 4 <sup>o</sup> 206 francs le 16 juillet; — et diminuée d'une somme de fr. 10,005 21 c <sup>ts</sup> , transférée aux articles 31 et 34 par deux dépêches ministérielles, savoir: 1 <sup>o</sup> fr. 9,505 21 c <sup>ts</sup> le 9 septembre 1885; 2 <sup>o</sup> 500 francs, le 5 octobre 1885.
1,017,589 56	80 •	•	6,650 44	•	•	
285,451 12	180 20	•	87,872 20	2,858 50	•	
1,000 •	•	•	•	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 42 de 1,006,500 francs a été augmenté d'une somme de 17,600 francs par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 23 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
851,805 85	•	•	15,580 15	•	•	
180,564 84	•	•	2,235 16	•	•	
1,546,861 95	•	•	•	•	146,861 95	
55,049 17	•	•	1,105 85	•	•	
665,086 41	1,866 55	•	2,076 94	874 10	•	
3,445 60	•	•	1,554 40	•	•	
65,144 70	•	•	1,855 21	•	•	
14,750 85	10 08	•	7,433 09	•	•	
27,850 •	•	•	1,475 •	•	•	
227,277 52	1 95	•	295 90	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 54 de 15,750 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 211,825 37 c <sup>ts</sup> par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi précitée.
88,121,104 43	17,006 11	•	2,094,384 13	170,752 41	164,131 71	

## TABLEAU VIII. — MINISTÈRE DES CHEMINS

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885. Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	01,130,205 37	88,158,200 54	40,578,130 85	58,545,065 58
X.		Liquidation de dépenses se rapportant à des exercices périmés de 1880 et antérieurs et aux exercices clos de 1881, 1882 et 1883.				
	55	Chemins de fer. — Transports; camionnage. (Exercices périmés et clos). . . . . a)	44,285 63	42,285 08	»	42,285 08
	56	Chemins de fer. — Transports; pertes et avaries. (Exercice 1880, périmé). . . . .	1,581 26	1,381 26	»	1,381 26
	57	Comité du contentieux. (Exercice 1885, clos). . . . .	800 »	800 »	»	700 »
	58	Pensions. — Premier terme. (Exercice 1885, clos). . . . .	105 67	105 67	»	105 67
	59	Dépenses imprévues. (Exercices clos). . . . .	911 82	911 82	»	911 82
	60	Remboursement à la compagnie de Braine-le-Comte à Gand de la moitié des taxes afférentes aux transports faits ou qui auraient dû être faits en service sur cette ligne, de 1867 à 1884. . . . .	1,000,000 »	600,000 »	»	600,000 »
	61	TOTAL des crédits et dépenses pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . . fr.	92,186,087 80	88,783,682 97	40,578,130 85	59,188,440 01
		<b>RÉCAPITULATION.</b>				
		Transferts de l'exercice 1880. (Art. 50 de la loi de comptabilité). . . . .	5,048 30	648 90	»	»
		— 1881. — . . . . .	9,978 »	199 87	»	199 87
		— 1882. — . . . . .	95,741 02	70,405 09	»	70,405 00
		— 1883. — . . . . .	448,018 44	288,554 81	67,307 06	221,047 75
		TOTAL des transferts des exercices précédents . . . . .	556,785 96	359,008 67	67,307 06	291,652 71
		TOTAL du tableau VIII du Budget général pour l'exercice 1884. . . . .	92,186,087 80	88,783,682 97	40,578,130 85	59,188,446 01
		TOTAUX. . . . . fr.	92,743,478 76	89,143,201 64	40,645,457 01	59,480,008 72



## DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CREDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
88,121,104 43	17,006 11	°	2,904,584 15	170,752 41	164,131 71	
42,285 08	°	°	2,000 °	°	°	a) Les crédits formant les articles 55 à 60 ont été accordés par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 23 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
1,581 26	°	°	°	°	°	
700 °	100 °	°	°	°	°	
105 67	°	°	°	°	°	
011 82	°	°	°	°	°	
600,000 °	°	°	°	400,000 °	°	
88,766,576 86	17,106 11	°	2,990,584 15	570,752 41	104,131 71	
°	648 00	°	4,399 60	°	°	
190 87	°	°	°	9,778 13	°	
70,405 09	°	°	12,709 20	10,626 73	°	
288,554 81	°	°	152,529 15	7,554 50	°	
358,059 77	648 00	°	169,437 95	27,750 36	°	
88,766,576 86	17,106 11	°	2,990,584 15	570,752 41	104,131 71	
89,125,556 63	17,755 01	°	3,165,822 06	598,491 77	104,131 71	

Le tableau VIII (Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes) du Budget général pour l'exercice 1884, a été fixé par l'article 3 de la loi du 20 septembre 1884, *Moniteur* du 24, n° 268, à la somme de . . . . . fr. 90,850,680 °

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires de . . . . . 1,327,007 80

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1880, 1881, 1882 et 1883, au Budget de l'exercice 1884, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1840 sur la comptabilité de l'État . . . . . 858,785 06

TOTAL . . . . . fr. 92,743,473 76

## TABLEAU IX. — MINISTÈRE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			PAR LE BUDGET ouvert primitif et par des lois spéciales.	resultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		<b>TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).</b>				
		— EXERCICE 1882.				
		<i>Report de l'exercice 1882 à l'exercice 1884, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie . . . . .	362 70	355 45	•	355 45
		EXERCICE 1883.				
		<i>Report de l'exercice 1883 à l'exercice 1884.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie . . . . .	3,994 02	3,964 08	358 09	3,606 89
	13	— — de la cavalerie . . . . .	6,753 04	2,794 56	2,152 05	602 51
	14	— — de l'artillerie. . . . .	7,630 25	7,587 16	4,197 47	3,389 69
VII.		Matériel du génie.				
	21	Matériel du génie . . . . .	50 •	50 •	•	50 •
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. . . . .	15 •	14 70	•	14 70
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1883 . . . . . fr	18,442 51	14,411 40	6,687 61	7,723 79
		EXERCICE 1884 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I <sup>er</sup>		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•
	2	— des fonctionnaires et employés civils . . . . .	200,000 •	199,985 13	198,828 45	1,156 68
	5	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre . . . . .	16,000 •	15,991 34	6,660 •	9,309 34
		À REPORTER. . . . fr.	257,000 •	236,976 47	226,497 45	10,466 02

## DE LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
555 45	.	.	7 25	.	.	
5,964 98	.	.	29 04	.	.	
2,704 56	.	.	57 01	5,901 44	.	
7,587 16	.	.	43 00	.	.	
50 .	.	.	.	.	.	
14 70	.	.	30	.	.	
14,411 40	.	.	120 47	5,901 44	.	
21,000 .	.	.	.	.	.	
190,085 15	.	.	14 87	.	.	
15,078 34	13 .	.	8 66	.	.	
250,963 47	13 .	.	23 53	.	.	

a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour  
des Comptes, le 7 novembre 1884.

## TABLEAU IX. — MINISTÈRE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . . fr.	257,000	250,976 47	320,497 45	10,466 02
		<b>Administration centrale (suite).</b>				
I (suite).	4	Matériel . . . . . a)	85,000	85,000	63,223 61	21,776 39
	5	Dépôt de la Guerre et institut cartographique militaire . .	200,000	200,000	166,204 78	33,795 22
		<b>II. États-majors.</b>				
	6	Traitement de l'état-major général . . . . . b)	816,800	808,540 51	•	808,540 51
	7	— — des provinces et des places . c)	271,640	270,955 62	•	270,955 62
	8	— du service de l'intendance . . . . . d)	255,130	254,025 16	•	254,025 16
		<b>III. Service de santé des hôpitaux.</b>				
	9	Traitements des officiers de santé. . . . .	507,600	507,262 29	•	507,262 29
	10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpi- taux. . . . . e)	765,200	764,541 56	123,205 82	641,155 54
	11	Service pharmaceutique. . . . . f)	249,000	248,940 21	190,891 75	58,048 48
		<b>IV. Solde des troupes.</b>				
	12	Traitement et solde de l'infanterie. . . . .	14,367,800	14,530,715 70	668,964 88	13,667,798 21
	13	— — de la cavalerie . . . . .	5,800,500	5,780,574 65	91,525 62	5,688,715 57
	14	— — de l'artillerie. . . . .	5,552,400	5,516,129 81	99,914 62	5,216,065 40
	15	— — du génie . . . . . g)	1,528,900	1,524,562 18	24,821 32	1,209,740 86
	16	— — du bataillon d'administration . . . h)	659,000	659,251 16	11,562 82	647,868 54
		(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)				
		<b>V. Académie militaire.</b>				
	17	Personnel de l'école militaire et de l'école de guerre . . . i)	220,500	225,120 17	•	225,120 17
	18	Dépenses d'administration . . . . .	44,000	44,858 27	27,946 59	16,891 68
		A REPORTER. . . . . fr	28,948,070	28,866,422 65	1,604,550 24	27,168,614 26

## DE LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vestue de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
256,965 47	15 "	"	25 53	"	"	
85,000 "	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 1 de 65,000 francs, a été augmenté d'une somme de 20,000 francs par l'article 2 de la loi du 3 février 1885, <i>Moniteur</i> du 6, n° 37.
200,000 "	"	"	"	"	"	
808,540 51	"	"	8,459 40	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 6 de 896,800 francs, a été diminué d'une somme de 80,000 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi précitée.
270,955 62	"	"	684 38	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 7 de 270,040 francs, a été augmenté d'une somme de 1,600 francs, par l'article 2 de la susdite loi.
254,625 16	"	"	504 84	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 8 de 258,950 francs, a été diminué d'une somme de 3,800 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi susmentionnée.
507,262 20	"	"	537 71	"	"	
764,341 56	"	"	858 64	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 10 de 700,200 francs, a été augmenté d'une somme de 65,000 francs, par l'article 2 de la même loi.
248,940 21	"	"	59 79	"	"	f) Le crédit primitif de l'article 11 de 191,000 francs, a été augmenté d'une somme de 58,000 francs, par l'article 2 de la loi précitée.
14,556,765 09	2,952 70	"	13,008 61	14 985 60	"	
3,780,240 90	133 64	"	12,527 12	7,508 25	"	
5,315,980 02	149 79	"	15,044 47	1,225 72	"	
1,324,562 18	"	"	4,537 82	"	"	g) Le crédit primitif de l'article 13 de 1,318,900 francs, a été augmenté d'une somme de 10,000 francs, par l'article 2 de la loi susmentionnée.
650,251 16	"	"	668 84	"	"	h) Le crédit primitif de l'article 16 de 679,900 francs, a été diminué d'une somme de 20,000 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi précitée.
225,129 17	"	"	1,170 83	"	"	i) Le crédit primitif de l'article 17 de 232,100 francs, a été diminué d'une somme de 5,800 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de la susdite loi.
44,858 27	"	"	61 75	"	"	
28,863,175 50	3,249 13	"	57,857 80	25,800 57	"	

## TABLEAU IX. — MINISTÈRE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		Report. . . . . fr.	28,948,070	28,866,422 05	1,694,359 34	27,168,614 26
VI.		<b>Établissements et matériel de l'artillerie.</b>				
	19	Traitement du personnel des établissements . . . . .	66,375	66,575	1,200	65,175
	20	Matériel de l'artillerie . . . . .	1,502,450	1,502,450	729,144 21	575,505 79
VII.		<b>Matériel du génie.</b>				
	21	Matériel du génie. . . . . a)	1,350,000	1,350,000	1,132,927 05	305,854 45
VIII.		<b>Pain, viande, fourrages et autres prestations.</b>				
	22	Pain et viande . . . . . b)	7,280,000	7,264,437 58	699,809 08	6,564,628 50
	23	Fourrages en nature . . . . . c)	5,057,940	5,840,351 15	49,978 50	5,790,572 85
	24	Casernement des hommes . . . . .	767,700	766,467 44	476,512 09	290,155 55
	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. . . . .	104,000	101,060 91	4,798 56	98,262 55
	26	Frais de route et de séjour. . . . . d)	150,000	149,912 35	9,606	140,506 55
	27	Transports généraux . . . . .	100,000	96 856 10	61,066 64	35,749 50
	28	Chauffage et éclairage des corps de garde . . . . . e)	206,000	199,874 02	118,212 64	81,661 58
	29	Remonte . . . . . f)	1,512,700	1,510,482 58	814,252 58	400,250
IX.		<b>Traitements divers et honoraires.</b>				
	30	Traitements divers et honoraires . . . . . g)	155,000	129,590 79	1,828 75	124,462 04
	31	Frais de représentation . . . . . h)	16,000	15,252 10	1,052 10	15,500
X.		<b>Pensions et secours.</b>				
	32	Pensions et secours . . . . . i)	156,460	156,459 14	28,672 57	127,615 68
XI		<b>Dépenses imprévues.</b>				
	35	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . . j)	41,105	40,125 08	14,638 60	25,486 48
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Ministère de la Guerre . . . . . fr.	46,075,800	45,835,806 67	5,858,938 39	50,987,177 56

## DE LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
28,883,175 50	3,249 13	.	37,857 80	28,800 57	.	
60,375 .	.	.	.	.	.	
1,502,450 .	.	.	.	.	.	
1,520,701 46	3,258 54	.	.	.	.	a) Le crédit primitif de l'article 21 de 1.470,000 francs a été augmenté d'une somme de 60,000 francs par l'article 2 de la loi du 3 février 1885, <i>Moniteur</i> du 6, n° 37
7,264,437 38	.	.	15,562 02	.	.	b) Le crédit primitif de l'article 22 de 7.240,000 francs a été augmenté d'une somme de 40,000 francs par l'article 2 de la même loi.
3,840,351 15	.	.	117,588 85	.	.	c) Le crédit primitif de l'article 23 de 6,744 400 francs, a été diminué d'une somme de 786,460 francs, savoir : 1° 786,000 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi précitée, 2° 460 francs, par l'article 4 de la loi du 23 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29 n° 241
766,407 44	.	.	1,252 56	.	.	
101,060 91	.	.	2,950 09	.	.	
149,912 35	.	.	87 65	.	.	d) Le crédit primitif de l'article 26 de 110,000 francs, a été augmenté d'une somme de 40,000 francs, par l'article 2 de la loi du 3 février 1885, <i>Moniteur</i> du 6, n° 37
96,815 94	20 16	.	3,163 00	.	.	
199,874 02	.	.	6,125 08	.	.	e) Le crédit primitif de l'article 28 de 118,000 francs, a été augmenté d'une somme de 88,000 francs, par l'article 2 de la loi précitée
1,310,482 58	.	.	2,217 42	.	.	f) Le crédit primitif de l'article 29 de 832,700 francs, a été augmenté d'une somme de 480,000 francs, par l'article 2 de la susdite loi.
126,290 79	3,100 .	.	5,609 21	.	.	g) Le crédit primitif de l'article 30 de 145,000 francs a été diminué d'une somme de 19,000 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi précitée.
15,232 10	.	.	747 90	.	.	h) Le crédit primitif de l'article 31 de 20,000 francs, a été diminué d'une somme de 4,000 francs, par l'article 1 <sup>er</sup> de la même loi.
158,286 25	172 80	.	. 86	.	.	i) Le crédit primitif de l'article 32 de 135,000 francs, a été augmenté d'une somme de 21,460 francs, savoir : 1° 21,000 francs, par l'article 2 de la loi susmentionnée; 2° 460 francs, par l'article 4 de la loi du 23 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241
40,125 08	.	.	970 92	.	.	j) Le crédit primitif de l'article 33 de 15,105 francs, a été augmenté d'une somme de 28,000 francs, par l'article 2 de la loi du 3 février 1885, <i>Moniteur</i> du 6, n° 37.
45,826,115 05	0,780 72	.	214,025 76	23,809 57	.	

## TABLEAU IX. — MINISTÈRE

*Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —*

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre
<b>RÉCAPITULATION</b>						
		Transferts de l'exercice 1882. (Art. 50 de la loi de compa- bilité)	562 70	355 45	"	355 45
		— 1885 — —	18,442 51	14,411 40	6,687 61	7,725 79
		Total des transferts des exercices précédents . . . . .	18,805 01	14,766 85	6,687 61	8,079 24
		Total du tableau IX du Budget général pour l'exercice 1884.	46,073,800	45,835,896 67	5,858,938 59	59,087,177 56
		TOTAL . . . . fr.	46,092,605 01	45,850,663 52	5,845,626	59,095,256 80



## DE LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
555 45	"	"	7 25	.	"	
14,411 40	"	"	120 47	3,901 44	"	
14,766 85	"	"	150 72	3,001 44	.	
45,826,115 95	9,780 72	"	214,095 76	25,809 57	"	
45,840,882 80	9,780 72	"	214,930 48	27,711 01	"	

Le tableau IX (Ministère de la Guerre) du Budget général pour l'exercice 1884 a été fixé par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 7 mai 1884, *Moniteur* du 9, n° 150, à la somme de . . . . . fr. 46,075,800 »

A Y AJOUTER : Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices précédents au Budget de l'exercice 1884, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État . . . . . 18,805 01

TOTAL . . . . . fr. 46,092,605 01

## TABLEAU X. — CORPS

*Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —*

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1884 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Gendarmerie.				
Unique		Traitement et solde de la gendarmerie — Dépenses diverses. . . . .	5,550,500	5,426,465 20	2,579,606 14	845,444 43

## DE LA GENDARMERIE.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUÉS		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.		
3,425,140 57	3,322 60	.	104,036 74	.	.		

Le tableau X (Gendarmerie) du Budget général pour l'exercice 1884 a été fixé par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 7 mai 1884, *Moniteur* du 9, n° 150, à la somme de . . . . . fr. 3,530,500 .

## TABLEAU XI. — MINISTÈRE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIES	
					En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre.
		<b>EXERCICE 1884 (COMPTE DÉFINITIF)</b>				
		<b>DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.</b>				
		<b>I<sup>er</sup> Administration centrale.</b>				
	1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000	21,000	21,000	»
	2	— des fonctionnaires, employés, gens de service et traitements de disponibilité . . . . .	864,700	864,699 06	826,683 06	38,016 »
	3	Honoraires des avocats et des avoués du Département — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. a)	78,829 96	77,206 94	44,813 04	30,236 52
	4	Frais de tournées . . . . .	10,000	5,102 05	4,056 35	1,065 70
	5	Matériel . . . . . b)	329,800	529,551 85	272,458 48	57,073 57
	6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie. . . . .	4,200	4,200	4,200	»
	7	Service de la Monnaie . . . . .	16,100	8,787 70	5,406 70	2,951 »
	8	Documents statistiques . . . . .	18,000	17,998 94	17,506 44	492 50
		<b>II. Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.</b>				
	9	Traitements des agents du Trésor . . . . .	170,000	169,423 95	165,823 95	5,600 »
	10	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents . . .	48,000	48,000	45,900	2,100 »
		<b>III. Administration des contributions directes, douanes et accises.</b>				
	11	Surveillance générale — Traitements . . . . .	465,550	425,444 26	172,423 38	255,020 88
	12	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . . .	702,950	692,722 85	282,026 95	410,695 92
	13	Traitements fixes . . . . .	2,159,000	2,086,236 56	864,728 99	1,221,507 57
	14	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. } Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif). . . . .	2,270,700	2,284,048 47	16,205 86	2,267,842 61
	15	Service des douanes et de la recherche maritime . . . . . c)	4,866,525	4,864,907 89	1,970,716 38	2,894,191 51
	16	— des essais des ouvrages d'or et d'argent . . . . .	12,800	12,799 80	5,553 25	7,466 55
	17	Suppléments de traitement. . . . .	260,225	257,457	63,440	173,938
	18	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés. . . . .	72,000	46,748 56	19,658 62	27,089 94
		<b>A REPORTER. . . . . fr</b>	<b>12,540,979 96</b>	<b>12,196,295 86</b>	<b>4,802,370 41</b>	<b>7,391,267 87</b>

## DES FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

## Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT AFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
21,000 "	"	"	"	"	"	
864,000 06	"	"	" 94	"	"	
75,049 56	2,157 58	"	1,623 02	"	"	
5,102 05	"	"	4,697 95	"	"	
329,531 85	"	"	268 13	"	"	
4,200 "	"	"	"	"	"	
8,357 70	450 "	"	7,312 50	"	"	
17,998 04	"	"	1 06	"	"	
169,423 95	"	"	576 07	"	"	
48,000 "	"	"	"	"	"	
425,444 26	"	"	30,905 74	"	"	
692,722 85	"	"	10,227 15	"	"	
2,086,256 58	"	"	52,768 44	"	"	
2,284,048 47	"	"	"	"	13,348 47	
4,804,907 89	"	"	1,417 11	"	"	
12,799 80	"	"	" 20	"	"	
237,587 "	50 "	"	22,788 "	"	"	
46,748 56	"	"	25,251 44	"	"	
12,193,858 28	2,657 58	"	167,032 57	"	13,348 47	

a) Par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 23 août 1883, *Moniteur* du 29, n° 241, le crédit primitif de l'article 3, de 75,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 5,829 96 c<sup>ts</sup>, destinée à pourvoir au paiement de créances se rapportant à des exercices périmés de 1880 et antérieurs et aux exercices clos de 1881, 1882 et 1883, ainsi que pour couvrir les dépenses de 1881.

b) Le crédit primitif de l'article 3 de 321,300 francs a été augmenté d'une somme de 5,500 francs, par l'article 1<sup>er</sup> de la susdite loi.

c) Le crédit primitif de l'article 15 de 4,824,325 francs, a été augmenté d'une somme de 42,000 par l'article 1<sup>er</sup> de la loi précitée.

## TABLEAU XI. — MINISTÈRE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1884	En 1885, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . . fr.	12,349,979 96	12,196,295 86	4,802,570 41	7,591,267 87
III (suite).		<b>Administration des contributions directes, douanes et accises (suite).</b>				
	19	Frais de bureau et de tournées . . . . .	94,580 *	82,260 *	46,448 *	35,812 *
	20	Indemnités, primes et dépenses diverses . . . . .	541,200 *	495,022 57	72,007 75	422,831 64
	21	Police douanière. . . . .	5,000 *	4,099 57	5,475 *	1,524 57
	22	Matériel . . . . .	201,425 *	176,518 71	28,238 77	148,157 04
IV.		<b>Administration de l'enregistrement et des domaines.</b>				
	23	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre . . . . .	499,560 *	499,520 59	251,556 70	247,963 09
	24	— — du domaine . . . . .	152,445 *	119,244 17	56,469 04	62,775 15
	25	— — forestier . . . . .	402,480 *	402,568 50	197,806 47	202,632 12
	26	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif) . . . . .	1,570,000 *	1,511,122 55	1,428 95	1,509,695 40
	27	Remises des greffiers (crédit non limitatif) . . . . .	72,000 *	75,729 77	50,269 51	43,460 46
	28	Matériel . . . . . a)	56,057 50	55,018 58	45,115 89	11,904 69
	29	Dépenses du domaine . . . . . b)	122,851 20	77,987 96	20,264 44	57,725 52
	30	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'Etat . . . . .	50,000 *	9,496 98	500 *	9,196 98
	31	Intérêts moratoires en matières diverses (crédit non limi- tatif). . . . .	1,500 *	2 81	*	2 81
V.		<b>Pensions et secours.</b>				
	32	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	28,000 *	27,596 19	24,582 53	3,013 66
	33	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . .	14,000 *	14,000 *	13,700 *	500 *
VI.		<b>Dépenses imprévues.</b>				
	34	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	8,000 *	7,426 55	7,210 87	213 13
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Ministère des Finances.	13,928,858 46	13,552,410 85	5,599,042 09	9,048,452 71

## DES FINANCES (suite).

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
12,195,658 28	2,657 58	"	167,032 57	"	13,548 47	
82,260 "	"	"	12,320 "	"	"	
404,859 57	183 "	"	40,177 63	"	"	
4,999 37	"	"	" 45	"	"	
176,375 81	142 90	"	24,906 20	"	"	
490,520 59	"	"	39 61	"	"	
119,244 17	"	"	15,200 85	"	"	
400,438 50	1,950 "	"	111 41	"	"	
1,511,122 35	"	"	58,877 67	"	"	
75,720 77	"	"	"	"	1,729 77	
8 58	"	"	"	"	"	
55,01	"	"	1,033 72	"	"	
77,987 96	"	"	20,986 80	25,856 38	"	a) Le crédit primitif de l'article 28 de 55,800 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 257 30 c <sup>t</sup> , par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 23 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
9,406 98	"	"	11,514 02	9,180 "	"	b) Le crédit primitif de l'article 29 de 192,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 851 20 c <sup>t</sup> , par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi susmentionnée.
2 81	"	"	1,497 19	"	"	
27,596 19	"	"	403 81	"	"	
14,000 "	"	"	"	"	"	
7,424 "	2 85	"	573 45	"	"	
15,547,494 80	4,916 05	"	558,480 49	53,045 38	15,078 24	

Le tableau XI (Ministère des Finances) du Budget général pour l'exercice 1884 a été fixé par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 7 mai 1884, *Moniteur* du 9, n° 130, à la somme de . . . . . fr. 15,874,440 .

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires . . . . . 54,418 48

TOTAL . . . . . fr. 15,928,858 48

## TABLEAU XII. — NON-VALEURS

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1884.	en 1885, jusqu'au 31 octobre
		EXERCICE 1884. — (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Non-Valeurs.				
	1	Non-valeurs sur la contribution foncière . . . . .	200,000	258,374 61	1,240 02	257,154 59
	2	— — — — — personnelle . . . . .	250,000	556,500 11	4,155 74	552,544 57
	5	— sur le droit de patente . . . . .	100,000	144,287 49	2,182 82	142,104 67
	4	— sur les redevances des mines . . . . .	10,000	5,184 42	»	5,184 42
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	6,000	7,440 95	»	7,440 95
II.		Remboursements.				
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitutions de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .	225,000	551,485 90	104,720 04	246,756 86
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers. . . . . a)	600,215 55	584,096 54	100,570 64	480,955 74
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget. — Remboursements divers.	1,000	54,565 54	54,225 54	159 80
	9	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine. . . . .	1,500	5,548 25	575 03	2,775 22
	10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux . . . . .	250,000	160,559 95	160,559 95	»
	11	Déficit des divers comptables de l'État . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000	12,195 52	12,195 52	»
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements . . . . . fr	1,685,715 55	1,896,514 88	420,210 50	1,472,814 62



## ET REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
258,574 61	.	.	.	.	38,574 61	
550,500 11	.	.	.	.	100,500 11	
144,987 40	.	.	.	.	44,987 40	
5,184 42	.	.	0,815 58	.	"	
7,440 05	.	.	.	.	1,440 05	
551,485 00	.	.	.	.	126,485 00	
581,506 58	5,480 00	.	15,217 21	.	"	a) Le crédit primitif de l'article 7 de 600,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 215 55 c <sup>s</sup> , par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 25 août 1885, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
54,565 54	.	.	.	.	55,565 54	
5,348 25	.	.	.	.	1,848 25	
160,550 05	.	.	89,660 05	.	.	
12,105 52	.	.	27,806 48	.	"	
1,895,024 02	5,480 00	.	150,490 52	.	352,300 65	

Le tableau XII (Non-Valeurs et Remboursements) du Budget général pour l'exercice 1884, a été fixé par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 7 mai 1884, *Moniteur* du 9, n° 150, à la somme de . . . . . fr. 1,683,500 "

À y ajouter un crédit supplémentaire de . . . . . 215 55

TOTAL . . . . . fr. 1,683,715 55

## EXERCICE 1884. — RÉCA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

TABLEAUX.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
				En 1884.	En 1885, jusqu'au 31 octobre
II	Dette publique . . . . .	100,610,445 24	90,595,702 50	84,554,120 87	15,014,683 07
III	Dotations . . . . .	4,806,240 .	4,686,566 54	4,424,764 55	261,206 15
IV	Ministère de la Justice . . . . .	15,654,412 80	15,729,491 95	11,243,072 48	4,437,322 85
V	— des Affaires Étrangères . . . . .	2,455,576 84	2,358,501 99	2,007,562 75	358,026 69
VI	— de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	28,581,581 58	27,047,503 06	20,160,597 92	6,648,158 98
VII	— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .	17,961,508 99	16,884,562 72	10,044,588 50	5,956,947 79
VIII	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	92,745,475 76	89,143,291 64	40,645,457 91	59,480,098 72
IX	— de la Guerre . . . . .	46,092,005 01	45,850,665 52	5,845,626 .	59,095,256 80
X	Corps de la Gendarmerie . . . . .	5,550,500 .	5,426,465 20	2,579,006 14	843,444 43
XI	Ministère des Finances . . . . .	15,928,858 46	15,552,410 85	5,599,042 09	9,048,452 71
XII	Non-Valours et Remboursements . . . . .	1,685,715 55	1,806,514 88	420,210 50	1,472,814 62
	TOTAUX GÉNÉRAUX . . . . . fr.	530,028,714 25	522,172,562 06	197,124,519 29	124,597,515 09

## PITULATION GÉNÉRALE.

DÉVELOPPEMENTS  
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1884.

*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
99,568,804 84	27,087 75	»	1,184,869 17	44,486 58	215,705 10	
4,685,070 08	595 80	»	110,675 46	»	»	
15,880,395 55	49,096 60	»	291,280 45	17,000 »	585,359 56	
2,546,289 42	12,012 57	»	50,274 85	27,000 »	»	
26,808,756 90	238,546 16	»	1,559,278 11	42,540 41	47,540	
16,601,556 09	285,226 65	»	822,407 12	254,359 15	»	
89,125,536 65	17,755 01	»	5,165,822 06	598,491 77	164,151 71	
45,840,882 80	9,780 72	»	214,250 48	27,711 01	»	
3,423,140 57	5,522 69	»	104,636 74	»	»	
15,547,494 80	4,916 05	»	358,480 40	33,045 38	15,078 24	
1,893,024 92	5,489 96	»	159,400 52	»	352,500 65	
321,521,632 98	650,729 98	»	7,989,852 25	1,044,414 50	1,177,915 28	

## COMPARAISON

des dépenses de l'exercice 1884, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées  
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.

TABLEAU.	MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1884.	
		1884.	1883.	EN PLUS.	EN MOINS.
II.	Dette publique . . . . .	99,596,792 59	97,466,804 14	2,129,988 45	•
III.	Dotations . . . . .	4,086,566 54	4,741,050 91	•	55,084 37
IV.	Ministère de la Justice. . . . .	15,729,491 95	15,547,351 18	182,140 75	•
V.	— des Affaires Étrangères. . . . .	2,558,501 09	2,319,413 11	58,888 88	•
VI.	— de l'Intérieur et de l'Instruction pu- blique . . . . .	27,047,305 06	21,339,984 95	5,707,518 13	•
VII.	— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .	16,884,562 72	23,640,551 71	•	6,755,968 99
VIII.	— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes . . . . .	89,143,291 64	90,007,403 03	•	864,111 39
IX.	— de la Guerre. . . . .	45,850,563 52	45,588,798 18	461,865 34	•
X.	Corps de la Gendarmerie . . . . .	3,426,463 26	3,416,479 39	9,983 87	•
XI.	Ministère des Finances . . . . .	15,552,410 83	15,590,155 36	162,255 47	•
XII.	Non- Valeurs et Remboursements . . . . .	1,896,514 88	2,099,063 52	•	202,548 64
	<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>322,172,562 96</b>	<b>321,557,635 46</b>	<b>8,092,440 89</b>	<b>7,877,713 39</b>
				<b>EN PLUS A L'EXERCICE 1884. . . . .</b>	<b>814,727 50</b>

TABLEAU LITT. X.

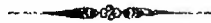


# TABLEAU

DES

## RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1883 INCLUSIVEMENT.



## TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice ou dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1830 (4 <sup>me</sup> trimestre)	26,502,221 56	"	"	"	26,502,221 56
1831	66,942,211 82	46,205,554 62	78,248 59	"	113,225,815 03
1832	77,811,942 41	74,592,465 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1833	86,037,082 "	"	54,005 48	"	86,092,585 48
1834	84,270,578 "	"	321,359 33	10,000,000 "	94,600,817 33
1835	85,142,519 "	4,785,149 22	415,891 40	1,490,000 "	91,831,559 62
1836	84,557,151 "	"	1,444,709 75	15,374,163 74	101,376,114 47
1837	83,911,700 "	"	2,508,056 25	10,000,000 "	98,220,356 25
1838	94,006,326 "	"	44,835 59	25,778,053 70	120,429,195 "
1839	104,093,551 "	"	151,714 63	15,896,897 40	120,144,145 05
1840	101,953,569 "	"	5,745,247 64	63,074,257 03	170,773,074 27
1841	101,464,464 "	"	39,052 02	"	101,503,516 92
1842	103,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,537,424 68	128,300,071 45
1843	109,050,033 "	50,000 "	16,556,755 36	1,699,763 61	127,916,571 97
1844	100,581,084 "	"	3,728,820 54	84,036,000 "	197,965,904 34
1845	111,158,170 "	"	10,692,961 02	6,886,341 07	128,717,472 99
1846	115,014,070 "	"	480,001 09	328,005 56	115,851,076 65
1847	113,473,630 "	"	85,703 12	100,000 "	115,637,335 12
1848	118,412,230 "	290,000 "	37,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1849	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1850	113,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	134,358,488 69
1851	117,332,350 "	450,000 "	255,145 39	85,159 45	118,122,854 84
1852	118,310,230 "	"	2,882,939 97	1,240,201 02	122,453,590 99
1853	124,224,250 "	550,000 "	6,098,622 27	3,951,724 55	135,404,596 86
1854	126,002,150 "	500,000 "	13,915,253 20	6,408,417 26	146,823,820 46
1855	129,396,390 "	950,000 "	143,182 01	4,990,791 12	135,680,563 13
1856	132,608,540 "	1,204,000 "	123,248 65	5,108,865 86	137,194,654 49
1857	139,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1858	141,910,790 "	2,250,000 "	36,067 02	726,631 15	144,903,488 77
1859	147,632,990 "	1,000,000 "	"	1,721,369 13	150,354,359 13
1860	149,188,790 "	1,728,000 "	74,055 91	14,096,647 44	165,087,473 35
1861	149,020,100 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	166,421,094 92
1862	153,614,490 "	1,000,000 "	"	5,421,375 01	158,036,065 01
1863	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,832,759 55	162,750,469 35
1864	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 23
1865	159,612,790 "	800,000 "	5,867,237 23	5,180,033 64	169,460,080 89
1866	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,136,899 57	182,295,866 99
1867	166,046,290 "	"	10,259,251 38	39,925,729 80	216,229,251 18
1868	169,190,780 "	"	936,738 41	32,410,381 63	202,537,900 07
1869	174,691,700 "	"	5,662,227 05	22,229,034 20	200,582,961 26
1870	176,725,000 "	"	5,388,118 37	9,516,989 10	191,630,107 47
1871	178,329,000 "	"	4,578,316 59	44,339,658 95	227,266,975 34
1872	188,914,000 "	"	3,803,026 77	22,734,721 73	215,501,748 50
1873	205,985,300 "	"	3,909,558 34	110,148,310 97	320,043,149 31
1874	220,645,000 "	"	7,997,353 52	64,462,094 50	302,102,447 82
1875	243,032,600 "	"	6,378,327 41	25,147,717 31	274,558,644 02
1876	250,244,860 "	"	6,284,637 41	64,714,787 04	321,244,304 45
1877	252,245,760 "	"	5,921,492 41	82,569,776 93	340,737,029 34
1878	260,335,860 "	"	7,779,547 19	101,271,593 50	369,584,800 49
1879	264,435,260 "	"	8,105,464 16	22,041,400 "	294,580,124 16
1880	273,497,060 "	"	6,035,637 49	97,208,952 50	376,701,649 99
1881	289,308,630 "	"	6,711,960 63	75,664,610 "	368,745,209 63
1882	296,647,709 "	"	7,471,222 69	128,875,333 45	432,994,467 14
1883	299,571,760 "	"	8,247,563 39	144,826,115 83	452,645,437 22
	8,197,715,132 59	143,104,383 33	243,380,112 48	1,433,374,933 21	10,010,783,583 83
	8,342,819,518 14				

## CLOS DE 1850 A 1885 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	RECouvreMENTS effectués.	EXCÉDENT des évaluations.	
26,502,221 56	"	"	
115,225,815 05	"	"	
152,464,505 97	"	"	
88,058,515 92	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,353 92	"	
102,652,652 59	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	"	3,494,915 99	
125,509,914 81	"	3,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	"	
169,576,255 86	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	100,690 75	"	
126,766,956 55	1,542,114 90	"	
125,289,847 48	4,626,724 49	"	
198,810,508 75	"	844,604 59	
129,835,951 97	"	1,158,478 98	
114,061,045 57	"	252,966 72	
115,528,065 84	2,129,289 28	"	
140,117,886 55	9,764,401 46	"	
115,871,457 58	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,381,500 85	"	
119,545,651 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
159,468,270 19	"	4,065,675 59	
152,675,052 50	"	5,849,252 04	
144,502,166 65	"	8,821,605 50	
146,259,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,925 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 57 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	10,977,250 60 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	
158,549,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	4,621,745 26 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	
172,254,411 84	"	5,815,516 92	
164,557,914 52 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	6,501,849 51 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	
108,925,520 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 97 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	5,666,549 74 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 55	"	4,751,611 54	
225,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,105,595 54	
211,092,455 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	15,812,001 95	
256,645,968 44	"	29,576,992 90	
259,940,457 90	"	24,458,689 40	
541,086,178 65	"	21,045,029 52	
515,915,640 21	"	15,811,192 50	
278,711,586 65	"	4,152,041 71	
526,620,745 66	"	5,576,459 21	
546,284,526 27	"	5,547,496 95	
567,599,461 95	1,794,558 56	"	
500,801,815 57	"	6,221,689 21	
594,215,951 71	"	17,454,281 72	
578,005,789 85	"	9,258,580 22	
456,506,919 84	"	5,512,452 70	
454,976,025 48	"	2,551,488 26	
10,284,608,887 17	51,608,611 16	296,455,912 50	
		264,825,301 54	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non insuffisantes des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	RESTE ou crédits affectés à l'exercice.
1850 (1 <sup>er</sup> trimestre).	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852.	a) 151,505,175 28	12,892,226 53	"	"	164,395,401 81	"	164,395,401 81
1853.	94,149,855 53	"	"	"	94,149,855 53	"	94,149,855 53
1854.	85,272,610 52	5,601,590 11	"	"	88,874,000 45	"	88,874,000 45
1855.	86,569,595 77	1,090,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1856.	85,058,557 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 53	"	"	95,226,105 69	"	95,226,105 69
1858.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,899,097 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1860.	99,150,590 94	6,454,054 64	"	"	105,534,425 58	"	105,534,425 58
1861.	105,701,842 58	13,617,439 14	58,142 25	"	117,107,425 97	"	117,107,425 97
1862.	105,566,962 81	3,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1863.	108,855,572 01	11,168,453 71	285,920 25	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864.	110,123,796 67	6,059,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865.	110,371,585 49	4,169,479 25	531,474 01	"	114,872,538 75	"	114,872,538 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1867.	116,452,576 38	8,200,515 59	565,645 10	"	125,216,732 87	"	125,216,732 87
1868.	118,195,870 65	13,185,567 64	275,427 52	"	131,652,865 81	"	131,652,865 81
1869.	111,653,105 81	5,566,095 65	534,265 64	"	115,555,451 11	350,555 60	114,997,095 51
1870.	114,677,172 09	4,404,468 49	653,069 65	356,535 60	120,051,045 85	320,562 56	119,750,485 27
1871.	115,456,050 16	4,797,745 12	169,024 04	320,562 56	120,725,588 88	527,456 21	120,195,952 67
1872.	115,524,706 95	17,620,170 49	415,551 85	527,456 21	134,091,885 48	2,625,149 25	131,466,736 25
1873.	125,615,269 31	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	134,594,255 50	2,127,599 51	132,466,654 19
1874.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	136,406,665 45	1,449,181 75	134,957,481 68
1875.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,256,101 52	1,645,625 55	138,590,475 79
1876.	153,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,555,528 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1877.	155,056,047 56	b) 5,464,878 19	1,225,914 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,739 09	141,616,720 52
1878.	156,855,076 15	5,252,108 92	1,070,952 84	1,884,739 09	145,005,902 "	2,521,437 10	142,544,414 90
1879.	156,642,607 28	14,524,290 29	343,377 35	2,521,437 10	154,552,962 02	1,955,870 45	152,596,591 57
1880.	158,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,300,542 25	1,720,804 35	146,579,557 92
1881.	141,576,486 70	5,631,509 92	1,558,569 18	1,720,804 35	150,287,570 15	1,551,735 46	148,755,654 67
1882.	145,176,590 67	6,317,509 60	504,026 05	1,551,735 46	153,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1883.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,668 85
1884.	151,885,210 45	5,508,095 52	516,879 75	1,009,590 64	153,017,574 12	1,051,919 64	151,985,654 48
1885.	154,244,540 16	7,278,951 55	587,797 "	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,328 02
1886.	158,579,256 01	9,563,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,395 16	1,594,855 98	168,880,757 18
1887.	166,774,028 40	7,529,884 02	756,692 28	1,594,855 98	176,455,574 77	2,125,748 16	174,329,826 61
1888.	n) 171,550,259 14	5,821,729 79	1,264,150 05	2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,585 52
1889.	176,511,641 65	1,350,499 65	961,999 11	5,401,465 82	182,425,604 25	2,055,586 24	180,590,217 99
1890.	176,812,857 01	24,055,662 98	815,800 55	2,055,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,154,152 50
1891.	179,305,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	3,145,122 52	197,644,748 55
1892.	192,956,542 58	10,047,551 27	1,042,558 45	3,145,122 52	207,189,554 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1893.	204,751,845 22	15,965,052 89	1,465,792 79	2,541,548 66	222,700,259 56	2,596,426 68	220,105,812 88
1894.	256,417,401 80	5,199,242 59	1,252,024 84	2,596,426 68	248,745,095 71	3,151,924 82	245,595,170 89
1895.	238,281,440 55	11,549,458 18	1,290,986 65	3,151,924 82	254,075,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1896.	245,220,640 97	6,465,412 59	1,925,385 25	2,248,088 95	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 50
1897.	248,956,782 62	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,651,647 14	1,594,785 28	266,056,861 86
1898.	260,590,515 35	7,352,385 74	1,954,210 45	1,594,785 28	271,271,899 20	2,125,924 06	269,145,975 14
1899.	274,544,517 80	2,707,065 62	1,416,155 21	2,125,924 06	280,595,442 69	1,622,828 46	278,970,614 25
1880.	278,818,549 04	10,557,250 49	1,361,595 35	1,622,828 46	298,145,209 54	1,554,465 50	296,788,746 24
1881.	296,219,571 97	9,160,851 56	1,688,278 28	1,554,465 50	308,425,164 91	1,255,520 96	307,167,845 95
1882.	310,755,895 47	7,156,791 15	2,120,451 70	1,255,520 96	321,288,459 28	669,894 14	320,618,565 14
1883.	322,870,816 47	5,255,652 04	1,865,289 41	669,894 14	328,650,652 06	950,574 55	327,790,077 51
	8,510,006,927 55	417,546,201 07	57,691,228 81	60,276,578 19	8,851,520,825 60	61,206,952 74	8,770,315,872 86



CLOS DE 1830 A 1885 INCLUSIVEMENT (SUITE) — DEPENSES.

SERVICES SPECIAUX — CREDITS rattachés à l'exercice	TOTAL DES PREVISIONS de dépenses	FAITS REALISES		Excedents DE CREDITS en nuler	Observations.
		DEPENSES résultant des services faits	— DEPENSES résultant des services faits		
	27,981,168 79	27,981,168 79			
"	115,806,650 65	112,413,965 31	3,392,867 14	a) Apres deduction de fr 37,546,340 74 c <sup>e</sup> pour les allocations portees au Budget de la Dette publique, en vue de l'execution des articles 11 et 12 du titre du 15 novembre 1831, lesquelles ont ete considérées comme non avenues	
"	164,395,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86	b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 21 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836	
"	94,149,853 35	91,904,974 94	2,244,878 39	c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réserve par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836	
10,000,000	98,874,000 45	96,513,600 96	2,360,399 17	d) Non compris fr 103,102 60 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux (pacté avec la Banque de Belgique)	
b) 1,400,000	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,529 52	e) Y compris 270,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réserve par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836	
c) 15,574,165 74	101,509,951 78	99,528,487 98	2,071,465 82	f) Y compris fr 114,682 66 c <sup>e</sup> , même objet que ci dessus	
10,000,000	105,226,105 69	103,551,751 64	1,894,372 0	g) Y compris 100,000 francs, comme ci dessus	
"	123,571,092 78	120,198,578 44	2,371,614 34	h) Y compris 25,000 francs, comme ci dessus	
25,778,055 70	128,849,912 85	124,196,508 51	4,653,404 34	i) Non compris fr 2,263 34 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
15,896,897 40	168,058,685 21	163,914,570 95	2,744,512 26	j) Non compris fr 4 37 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
65,074,257 65	117,467,425 97	114,976,556 11	2,490,857 86	k) Non compris fr 0 51 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
"	152,568,405 61	129,575,909 88	2,994,495 75	l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 201 25 francs pour le montant des annulations opérées en execution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1858, en vertu de l'article 70 de la loi sur la comptabilité de l'Etat	
e) 1,699,765 61	121,989,489 56	119,559,950 33	2,429,539 25	m) Non compris fr 120,58 18 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
84,616,000	201,451,700 66	195,185,679 29	6,266,020 37	n) Non compris fr 2,000 507 29 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
f) 21,552,566 85	186,224,705 56	184,389,540 89	1,835,165 67	o) Non compris fr 5 80 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
"	124,116,868 52	122,752,999 29	1,363,869 05	p) Non compris fr 560 86 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
5,221,700 09	128,983,574 98	127,072,571 99	1,910,999 99	q) Non compris fr 1 005 francs annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
g) 5,768,642 11	140,577,546 49	135,060,193 57	5,516,761 12	r) Apres deduction d'une somme de fr 601,319 65 c <sup>e</sup> portée antérieurement sur les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le budget de la Dette publique et pour lesquelles les crédits n'ont été ni créés ni utilisés	
h) 8,924,490 68	115,944,075 41	112,267,069 15	3,677,004 28	s) Non compris fr 1,250 10 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
"	122,290,216 56	118,750,904 76	3,539,311 80	t) Non compris fr 8,6 11 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
"	121,502,077 78	118,627,460 84	2,874,616 94	u) Non compris fr 47,386 81 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
1,106,145 11	155,609,103 22	151,848,564 95	3,760,540 29	v) Non compris fr 107,163 71 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
2,540,568 00	157,458,401 95	154,510,907 41	2,925,554 74	w) Non compris fr 2,412 45 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
4,969,827 76	144,613,782 24	145,172,211 02	1,441,500 22	x) Non compris fr 4,810 74 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
9,656,500 56	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85	y) Non compris fr 28,259 01 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
10,361,522 01	155,857,819 25	149,727,641 92	6,130,169 51	z) Non compris fr 77,076 52 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
8,878,878 91	150,508,628 12	146,291,158 91	4,017,469 21	aa) Non compris fr 21 677,936 59 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux dont fr 41,283 87, 02 c <sup>e</sup> par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 et celle du 16 tout 1875	
5,691,907 80	148,134,910 56	144,745,005 56	3,409,905 0	bb) Non compris fr 910,909 68 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
5,610,495 66	177,111,886 26	172,559,679 67	4,222,206 64	cc) Non compris fr 18,470 02 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
4,515,494 69	162,724,145 54	159,025,577 52	3,698,768 07	dd) Non compris fr 15,811 24 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
16,144,607 42	166,413,642 33	163,451,569 51	2,960,773 14	ee) Non compris fr 27,674 87 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
17,657,007 76	150,278,160 55	147,082,280 60	3,196,279 95	ff) Non compris fr 31 677,936 59 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux dont fr 41,283 87, 02 c <sup>e</sup> par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 et celle du 16 tout 1875	
27,751,079 51	191,765,615 63	187,0 2,522 17	4,701,291 66	gg) Non compris fr 15,811 24 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
55,965,945 07	190,495,105 17	186,225,129 58	4,269,975 29	hh) Non compris fr 27,674 87 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
52,507,450 69	195,295,155 05	188,795,756 71	6,499,416 52	ii) Non compris fr 47,386 81 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
52,051,825 01	206,605,462 01	205,206,671 94	1,398,790 07	jj) Non compris fr 107,163 71 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
57,724,704 85	196,255,255 29	191,604,515 92	4,628,911 57	kk) Non compris fr 2,412 45 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
21,905,608 68	196,565,694 82	191,920,940 52	4,142,754 50	ll) Non compris fr 4,810 74 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
19,225,511 50	207,766,906 92	199,655,875 76	8,111,035 16	mm) Non compris fr 4,810 74 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
27,596,628 95	227,198,006 45	216,907,800 50	10,290,205 95	nn) Non compris fr 28,259 01 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
25,065,874 15	241,568,865 51	258,191,225 11	5,377,642 23	oo) Non compris fr 77,076 52 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
45,924,116 81	255,754,558 35	251,974,512 80	3,780,895 55	pp) Non compris fr 21 677,936 59 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux dont fr 41,283 87, 02 c <sup>e</sup> par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 et celle du 16 tout 1875	
51,086,552 17	554,245,429 17	550,898,578 60	3,347,050 52	qq) Non compris fr 910,909 68 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
154,141,616 24	506,192,571 25	501,642,754 68	4,549,656 55	rr) Non compris fr 15,811 24 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
60,599,200 54	296,990,205 65	292,222,405 21	4,767,710 42	ss) Non compris fr 27,674 87 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
45,164,481 58	293,651,355 14	294,555,925 86	4,505,127 68	tt) Non compris fr 47,386 81 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
44,586,605 24	500,935,656 06	506,075,145 99	4,810 74 c <sup>e</sup>	uu) Non compris fr 107,163 71 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
124,618,774 20	512,078,927 28	549,427,757 90	5,291 169 58	vv) Non compris fr 18,470 02 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
85,552,952 14	540,005,157 40	545,659,016 07	5,584,141 55	ww) Non compris fr 15,811 24 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
70,052,543 17	587,687,521 21	582,908,428 75	4,779 092 46	xx) Non compris fr 27,674 87 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
90,898,774 97	406,638,774 40	402,528,405 96	4,129 868 14	yy) Non compris fr 17,075 15 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
99,490,430 45	427,244,216 01	422,949,551 65	4,294 666 98	zz) Non compris fr 138,455 19 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
106,625,652 87	412,794,150	406,422,707 95	6,371,442 05	aaa) Non compris fr 64,279,519 16 c <sup>e</sup> annulés sur les crédits pour des services spéciaux	
85,065,072 49					
1,685,589,420 41	10,455,903,293 27	10,254,401,002 65	199,502,290 62		



## DE 1850 A 1883 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS.					Observations.	
ORDINAIRES		SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.		
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.	
"	78,248 61	"	311,851 52	"	Idem.	
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,056,412 98	Idem.	
5,901,264 50	54,603 48	"	"	5,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.	
155,502 55	521,259 55	"	187,756 80	"	Idem.	
"	415,891 40	"	3,971,220 74	"	Idem.	
"	1,444,799 76	"	5,104,144 45	"	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.	
5,925,117 65	2,508,656 25	"	"	1,616,481 40	Idem.	
"	44,855 50	"	5,511,556 57	"	Idem.	
8,510,794 19	151,714 65	"	"	8,359,079 54	Idem.	
2,281,564 75	5,743,247 64	"	5,461,882 91	"	Idem.	
15,072,812 86	59,052 92	"	"	15,053,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.	
1,756,417 61	"	870,555 72	"	2,606,955 55	Idem.	
15,102,858 21	16,556,755 36	"	5,455,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.	
105,968 90	3,728,820 54	"	3,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.	
760,554 08	"	5,775,065 84	"	4,553,597 92	Idem.	
4,284,262 48	"	4,404,095 44	"	8,688,955 92	Idem.	
10,459,572 16	"	3,584,958 99	"	14,044,311 15	Idem.	
17,198,256 15	28,255,547 55	"	11,057,291 18	"	Idem.	
"	"	922,677 84	1,604,368 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.	
"	15,787,955 40	"	14,146,285 10	"	Idem.	
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865	
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	5,597,356 14	Idem.	
705,156 26	5,660,519 04	"	4,957,562 78	"	Idem.	
1,164,594 42	10,665,569 90	"	9,500,775 48	"	Idem.	
"	"	5,227,548 88	"	2,424,045 52	Idem.	
"	"	5,046,764 42	"	5,488,458 01	Idem.	
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.	
"	"	4,885,864 51	11,155,754 01 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	Idem.	
"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	Idem.	
"	"	2,047,959 98	10,685,841 29 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.	
"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	Idem.	
"	"	24,529,484 30	"	12,544,566 07 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868	
"	"	50,282,265 67	"	18,157,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.	
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.	
"	"	25,004,554 12	"	10,766,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.	
"	"	19,518,527 84	"	16,159,195 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.	
"	28,529,552 50	"	51,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.	
"	14,125,808 57	"	17,720,555 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.	
"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1873.	
1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.	
"	5,015,858 75	"	18,452,745 55	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.	
"	"	24,498,605 67	"	12,054,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.	
"	"	20,085,966 95	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.	
"	11,860,247 48	"	14,270,905 55	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.	
1,080,475 16	"	12,450,455 42	"	13,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.	
"	26,950,415 72	"	52,284,817 80	"	Réglé définitivement par la loi du 15 juill. 1881.	
5,859,440 52	"	55,929,168 40	"	59,788,617 72	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882.	
5,645,202 55	25,807,906 58	"	18,162,704 05	"	Réglé définitivement par la loi du 31 mars 1885.	
5,115,555 "	"	59,721,849 79	"	42,357,202 70	Idem.	
88,525 15	11,596,028 09	"	11,507,502 96	"	Idem.	
6,060,552 45	"	18,264,265 66	"	24,524,616 11	Réglé définitivement par la loi du 29 juil. 1885.	
15,211,844 22	28,760,215 05	"	15,557,568 81	"	Réglé définitivement par la loi du 31 mars 1886.	
18,255,865 11	66,808,085 64	"	48,554,217 55	"		
149,315,657 28	508,517,004 67	318,615,400 62	520,592,217 21	290,184,552 69		
280 47	10,298,505 95		30,207,884 52			

(288)

## RÉSULTAT GÉNÉRAL

### DU BUDGET DE L'EXERCICE 1884.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à	
l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à . fr.	305,955,128 31
et pour les ressources extraordinaires, à . . . . .	44,087,003 79
	350,022,132 10
ENSEMBLE. . . . . fr.	
Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées	
pendant l'exercice montent à . . . . . fr.	322,172,362 96
et les dépenses pour des services spéciaux à . . . . .	39,526,942 75
	361,699,305 71
ENSEMBLE. . . . . fr.	
Par conséquent, les dépenses excèdent les recettes de . . . . . fr.	11,677,173 61
Mais comme l'exercice 1883 a laissé un excédent de recette de	
fr. 30,207,884 52 c° qui, d'après le projet de loi de compte de cet exer-	
cice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci . . . . .	30,207,884 52
	18,530,710 91
le résultat final, à la clôture de l'exercice 1884, présente un excédent de	
recette de . . . . .	18,530,710 91

## COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1884.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1884, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de dépenses de . . . . .	11,537,866 35
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un boni de . . . . .	18,530,710 91
DIFFÉRENCE. . . . . fr.	30,068,577 46

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

## 1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

RESSOURCES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Impôts . . . . .	Contributions directes, douanes et accises . . . . .	1,336,551 27	"
	Enregistrement et domaines . . . . .	"	112,453 36
Péages . . . . .	Enregistrement et domaines . . . . .	12,562 27	"
	Travaux publics . . . . .	"	2,078,898 55
Capitaux et revenus . . . . .	Enregistrement et domaines . . . . .	"	73,576 30
	Prisons . . . . .	60,908 37	"
	Trésorerie générale, etc. . . . .	"	37,467 48
Remboursements . . . . .	Contributions directes, etc. . . . .	5,452 94	"
	Enregistrement et domaines . . . . .	"	166,808 47
	Prisons . . . . .	120,376 47	"
	Trésorerie générale, etc. . . . .	"	217,038 96
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes . . . . .		"	48,143 81
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879) . . . . .		"	340,750 55
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 23 août 1880 et 1 <sup>er</sup> août 1881.) . . . . .		"	237,540 22
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes) . . . . .		113 60	"
		1,555,764 92	3,517,293 48
RESTE en diminution de recette . . . . . fr.			1,781,528 56

## 2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

DÉPENSES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Dette publique . . . . .		215,705 10	"
Ministère de la Justice . . . . .		510,226 28	"
— des Affaires Étrangères . . . . .		57,232 50	"
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .		566,656 64	"
— de l'Agriculture, etc. . . . .		129,424 32	"
— des Chemins de fer, etc. . . . .		1,491,139 51	"
Corps de la Gendarmerie . . . . .		"	"
Ministère des Finances . . . . .		60,496 70	"
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .		352,514 20	"
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 4,000,000 de francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 7,990,202 45 c <sup>s</sup> ; par conséquent, une diminution de dépense de . . . . .		"	a) 3,990,202 45
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les Budgets des exercices 1881 à 1884, et dont le transfert à l'exercice 1885 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à . . . . .		"	1,044,414 30
Excédent de recettes de l'exercice 1883 . . . . .		"	30,207,884 52
		3,302,395 25	35,242,501 27
RESTE en augmentation de dépense. . . . . fr.			31,850,106 02

Différence pareille à celle établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1884. . . . . 30,068,577 46

a; Y compris fr. 330 20 annulés sur dépenses ordonnancées à charge du Budget extraordinaire de 1884.

# COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1885.



## NOTE

## SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du Budget de l'exercice 1885, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1885, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1<sup>er</sup>.

## ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les charges de l'exercice 1885 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à . . . . .	fr.	319,861,190	»
<i>Dépenses</i> , à . . . . .		319,403,295	»
		457,895	»
EXCÉDENT PRÉSUMÉ DE RECETTE.		fr.	457,895

D'autre part, il a été rattaché au compte du Budget les ressources extraordinaires ci-après :

1° Produit des ventes de biens domaniaux . . . . .	630,000	»	
2° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut.	170,584	»	
3° Titres de la Dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer. (Lois du 27 mai 1876, du 19 décembre 1876 et du 26 juin 1877). . . . .	3,159,300	»	
4° Produit des annuités cédées à la Caisse générale d'épargne et de retraite suivant convention du 23 octobre 1884 . . . . .	12,324,153	65	
5° Produit des annuités créées en vertu de la loi du 14 août 1873 et recouvrées avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1885 . . . . .	1,398,189	90	
A REPORTER.		fr.	17,682,227 53



REPORT. . . . . fr. 17,682,227 53

6° Produit de l'emprunt de 164,796,000 francs à 4 p. % autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 avril 1885.) — Partie recouvrée en 1885. . . . . 2,575 »

7° Titres de la Dette publique à 4 p. %, délivrés en exécution de la convention-loi du 12 février/17 avril 1885, conclue entre l'État et la Banque de Belgique. . . . . 2,885,500 »

ENSEMBLE. . . . fr. 20,570,102 53

#### DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires qui, comme on l'a vu, ont été fixées par le Budget primitif à . . . . . fr. 319,403,295 »  
se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires, s'élevant à . . . . . 16,100 »

2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets ordinaires des exercices 1881, 1882, 1883 et 1884, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité . . . . . 1,044,414 30

ENSEMBLE. . . . fr. 320,463,809 30

D'autre part, il est ouvert aux Départements ministériels pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1885 :

1° A titre de crédits reportés de l'exercice 1884. — Art. 4 de la loi du 27 décembre 1885, une somme de . . . . . fr. 37,085,534 74

2° A titre de crédits nouveaux :

a) Loi du 15 juin 1885. . . . . fr. 28,253 08

b) — 24 — — . . . . . 37,401,350 »

c) — 26 août — . . . . . 1,060,000 »

38,489,603 08

ENSEMBLE. . . . fr. 75,575,137 82

Mais, suivant l'article 4 de la loi du 24 juin 1885, la somme de fr. 38,239,550 24 a été transférée à l'exercice 1886, ci . . . . . 38,239,550 24

de sorte que la portion afférente à 1885 est de . . . . . 37,335,587 58

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

## RECETTES.

Ressources ordinaires . . . . .	fr. 319,861,190	} 540,431,292 53
— extraordinaires . . . . .	20,570,102 53	

## DÉPENSES.

Service ordinaire . . . . .	fr. 320,463,809 30	} 357,799,396 88
Services spéciaux . . . . .	37,355,587 58	

L'exercice se serait donc fermé par un EXCÉDENT DE DÉPENSE de . . fr. 17,368,104 53

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

## § 2.

## COMPARAISON

DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard des prévisions législatives, nous avons maintenant à faire ressortir les faits qui ont été réalisés sur l'exercice 1885, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1886, ainsi que les faits probables qui se réaliseront jusqu'à la clôture de l'exercice.

## RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1885 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à . . . . . fr.	340,431,292 53
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à . . . . . fr.	355,525,549 73
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1885 sont de . . . . .	325,283,758 06
Au 1 <sup>er</sup> janvier 1886, il restait à recouvrer . . . . . fr.	12,241,791 67
Les droits constatés . . . . .	355,525,549 73
sont donc inférieurs aux évaluations de . . . . . fr.	4,905,742 80

## DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à . . . . . fr.	357,799,396 88
Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 1886, montent à . . . . . fr.	273,736,801 92
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, à . . . . .	79,162,594 96
ENSEMBLE. . . . . fr.	352,899,396 88
Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1885 n'ont été que de . . . . .	231,429,161 08
Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1 <sup>er</sup> janvier 1886 . . . . . fr.	121,470,235 80
Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1885. . . . .	352,899,396 88
l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les dépenses de . . . . . fr.	4,900,000 »

## § 3.

**RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1885.**

La situation du Budget de l'exercice 1885 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires . . . . .	fr.	335,525,549 73
Dépenses — — — — —		352,899,396 88
Excédent probable de dépenses à la clôture de l'exercice . . . . .	fr.	<u>17,373,847 15</u>

## ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1885.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dette publique.</i>	29 déc. 1884. (Mon. n° 364.)	Budget primitif . . . . .	102,965,509	•	102,965,509
<i>Dotations.</i>	27 déc. 1884. (Mon. n° 362.)	Budget primitif . . . . .	4,678,675	•	4,678,675
<i>Ministère de la Justice.</i>	6 fév. 1885. (Mon. n° 43.)	Budget primitif . . . . .	15,599,511	•	15,599,511
<i>Ministère des Affaires Étrang.</i>	28 mars 1885. (Mon. n° 101.)	Budget primitif . . . . .	2,562,985	•	2,562,985
<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>	15 avril 1885. (Mon. n° 114.)	Budget primitif . . . . .	22,400,178	•	22,416,278
	25 août 1885. (Mon. n° 211.)	Augmentation de l'article 51 du Budget.	•	16,000	
<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i>	25 juin 1885. (Mon. n° 178.)	Budget primitif . . . . .	16,145,848	•	16,145,848
<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>	16 juin 1885. (Mon. n° 174.)	Budget primitif . . . . .	88,854,474	•	88,854,474
<i>Ministère de la Guerre.</i>	5 fév. 1885. (Mon. n° 57.)	Budget primitif . . . . .	45,617,000	•	45,617,000
<i>Gendarmerie.</i>	3 fév. 1885. (Mon. n° 57.)	Budget primitif . . . . .	3,448,000	•	3,448,000
<i>Ministère des Finances.</i>	50 mars 1885 (Mon. n° 93.)	Budget primitif . . . . .	15,847,015	•	15,847,015
<i>Non-Valeurs et Remboursements.</i>	29 déc. 1884. (Mon. n° 365.)	Budget primitif . . . . .	1,686,500	•	1,686,500
		<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>319,408,295</b>	<b>16,000</b>	<b>319,419,295</b>

(298)

**COMPTE PROVISoire**  
**DU BUDGET DE L'EXERCICE 1885,**

AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1886.

---

## BUDGET DE

## Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECVTTES.
<b>RESSOURCES ORDINAIRES.</b>		
<b>IMPÔTS.</b>	{ Contributions directes, douanes et accises. . . . .	112,235,000 »
	{ Enregistrement et domaines. . . . .	52,570,000 »
<b>PÉAGES</b>	{ Enregistrement et domaines. . . . .	1,605,000 »
	{ Travaux publics . . . . .	132,707,150 »
	{ Marine . . . . .	580,000 »
	{ Trésorerie générale, etc. . . . .	500,000 »
<b>CAPITAUX ET REVENUS.</b>	{ Enregistrement et domaines. . . . .	2,055,000 »
	{ Travaux publics . . . . .	140,000 »
	{ Prisons . . . . .	95,000 »
	{ Trésorerie générale, etc. . . . .	13,147,000 »
<b>REBOURSEMENTS</b>	{ Contributions directes. . . . .	550,000 »
	{ Enregistrement et domaines. . . . .	518,000 »
	{ Prisons . . . . .	266,700 »
	{ Trésorerie générale, etc. . . . .	2,104,540 »
		310,861,190 »
<b>RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.</b>		
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles (vente de dunes, etc.). . . . .		
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem. . . . .		
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes. . . . .		
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879). . . . .		650,000 »
Prix de vente de biens de cures (immeubles et rentes). . . . .		
Produit d'aliénations d'emprises faites pour la reconstruction des quais d'Anvers. (Convention-loi des 16 janvier/17 avril 1874.) . . . . .		
Intérêts du 1 <sup>er</sup> août 1884 jusqu'au 31 juillet 1885, de la somme de 5,776,000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du Nord et autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention du 19 janvier 1881.) . . . . .		
A REPORTER. . . . . fr.		650,000 »



## L'EXERCICE 1885.

recettes, au 1<sup>er</sup> janvier 1886.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECueillir sur les droits constatés à la charge des redevables de l'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoires POUR LE RÈGLEMENT du Budget.  RECETTES PROBABLES de l'exercice 1885.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURUS et à recouvrer.		
111,158,911 07	108,446,554 56	2,712,356 51	1,076,088 05	"	111,158,911 07	
51,888,747 69	51,626,659 18	262,088 51	681,252 51	"	51,888,747 69	
1,585,581 25	1,576,350 00	7,231 14	21,418 77	"	1,585,581 25	
120,206,791 08	124,000,406 55	5,206,384 55	5,509,358 92	"	120,206,791 08	
590,652 36	590,652 36	"	"	19,652 56	590,652 36	
"	"	"	500,000 "	"	"	
2,556,302 10	2,425,849 65	110,452 45	418,607 00	"	2,556,302 10	
123,142 15	123,142 15	"	16,857 85	"	123,142 15	
50,969 17	20,749 60	1,219 57	62,030 85	"	50,969 17	
13,545,121 20	11,559,801 66	1,785,519 65	"	196,121 20	13,545,121 20	
602,040 25	570,705 50	22,356 75	"	52,040 25	602,040 25	
742,689 00	452,162 51	290,526 58	"	224,689 00	742,689 00	
97,091 85	88,487 07	8,604 78	169,608 15	"	97,091 85	
2,445,244 20	1,885,929 41	559,314 79	"	250,004 20	2,445,244 20	
<b>314,358,283 51</b>	<b>305,304,448 27</b>	<b>10,963,835 24</b>	<b>6,246,313 66</b>	<b>745,407 17</b>	<b>314,358,283 51</b>	
45,515 05	35,359 77	10,175 28	"	"	45,515 05	
15,929 60	15,929 60	"	"	"	15,929 60	
273,923 97	214,047 14	59,876 83	"	"	273,923 97	
549,759 55	"	349,759 55	"	"	549,759 55	
54,397 17	54,397 17	"	"	254,010 14	54,397 17	
2,885 "	2,885 "	"	"	"	2,885 "	
141,600 "	141,600 "	"	"	"	141,600 "	
<b>884,010 14</b>	<b>464,198 68</b>	<b>419,811 46</b>	<b>"</b>	<b>254,010,14</b>	<b>884,010 14</b>	

## BUDGET DE L'EXER

## Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
REPORT . . . . . fr.	630,000 »
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1863 . . . . .	170,584 »
Produit des annuités cédées à la Caisse générale d'épargne et de retraite suivant convention du 25 octobre 1885 . . . . .	12,324,153 65
Produit des annuités créées en vertu de la loi du 14 août 1875 et recouvrées avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1885 . . . . .	1,308,189 00
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Lois des 27 décembre 1884 et 24 juin 1885.) . . . . .	.
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes (Lois des 23 août 1880 et 1 <sup>er</sup> août 1881.) . . . . .	.
Remboursement de traitements d'attente avancés aux instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884.) . . . . .	.
Somme à valoir sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix de rachat des chemins de fer d'Anvers au Moerdyk et de Roosendaal à Bréda . . . . .	.
Produit de l'emprunt de 164,796,000 francs, à 4 p. $\frac{1}{2}$ , autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 avril 1885. — Partie recouvrée en 1885.) . . . . .	2,375 »
Produit de la réalisation d'obligations de la Dette publique à 4 p. $\frac{1}{2}$ , au capital nominal de 128,700 francs, émises pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer. (Lois des 27 mai et 19 décembre 1876.) . . . . .	.
Obligations de la Dette publique émises en 1885 :	5,159,300 »
1 <sup>o</sup> En vertu de l'article 5 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877 . . . . .	.
2 <sup>o</sup> En vertu de la même loi et en exécution de la convention-loi des 12 février/7 avril 1885, conclue entre l'État et la Banque de Belgique . . . . .	2,885,500 »
TOTALS . . . . . fr.	20,570,102 53
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES . . . fr.	310,861,190 »
TOTALS GÉNÉRAUX . . . . . fr.	540,431,292 53

CICE 1885 (SUITE).

au 1<sup>er</sup> janvier 1886 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS  EFFECTUÉS.	RESTES À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÉGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1885.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURÉS et à recouvrer.		
884,010 14	464,198 68	419,811 46	"	254,010 14	884,010 14	
170,584 "	170,584 "	"	"	"	170,584 "	
12,324,153 63	12,324,153 63	"	"	"	12,324,153 63	
1,467,073 56	1,467,073 50	"	"	68,883 60	1,467,073 56	
73 87	73 87	"	"	"	73 87	
237,549 22	49,188 07	188,361 15	"	922,231 91	237,549 22	
180,212 94	14,825 "	165,387 94	"	"	180,212 94	
504,595 88	"	504,595 88	"	"	504,595 88	
2,375 "	2,375 "	"	"	"	2,375 "	
135,437 98	135,437 98	"	"	"	135,437 98	
2,375,900 "	2,375,900 "	"	647,962 12	"	2,375,900 "	
2,885,500 "	2,885,500 "	"	"	"	2,885,500 "	
21,167,266 22	19,889,509 79	1,277,956 43	647,962 02	1,245,125 71	21,167,266 22	
314,358,283 51	505,394,448 27	10,965,855 24	6,246,313 66	743,407 17	314,358,283 51	
355,525,549 73	323,283,758 06	12,241,791 67	6,894,275 68	1,088,532 88	355,525,549 73	
			4,005,742 80			

## BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dé

## MINISTÈRES ET SERVICES.

## SERVICE ORDINAIRE.

## DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 30 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

## Exercice 1881.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .  
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .

## Exercice 1882.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .  
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .

## Exercice 1883.

Dette publique . . . . .  
 Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .  
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .  
 — de la Guerre . . . . .

## Exercice 1884.

Dette publique . . . . .  
 Ministère de la Justice . . . . .  
 — des Affaires Étrangères . . . . .  
 — de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .  
 — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .  
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .  
 — de la Guerre . . . . .  
 — des Finances . . . . .

## DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique . . . . .  
 Dotations . . . . .  
   { Liste civile . . . . .  
   { Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre . . . . .  
   { Sénat . . . . .  
   { Chambre des Représentants . . . . .  
   { Cour des comptes . . . . .  
 Ministère de la Justice . . . . .  
 — des Affaires Étrangères . . . . .  
 — de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .  
 — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .  
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .  
 — de la Guerre . . . . .  
 Corps de la Gendarmerie . . . . .  
 Ministère des Finances . . . . .  
 Non-Valeurs et Remboursements . . . . .

CICE 1885 (SUITE).

penses, au 1<sup>er</sup> janvier 1886.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1886 en vertu de l'art. 4 de la loi du 24 juin 1885.	Observations.
4,321 19	"	"	"	4,321 19	"	
0,778 13	"	"	"	0,778 13	"	
14,000 32	"	"	"	14,000 32	"	
38,424 56	"	"	"	38,424 56	"	
10,626 73	"	"	"	10,626 73	"	
49,051 29	"	"	"	49,051 29	"	
13,076 71	112 "	112 "	"	13,864 71	"	
26,772 21	4,735 15	4,735 15	"	22,037 06	"	
7,334 50	"	"	"	7,334 50	"	
3,901 44	3,823 41	3,823 41	"	78 03	"	
51,984 86	8,670 56	8,670 56	"	43,314 30	"	
30,509 87	40 "	40 "	"	30,469 87	"	
17,000 "	15,500 "	15,500 "	"	1,500 "	"	
27,000 "	1,000 "	1,000 "	"	26,000 "	"	
42,340 41	28,095 09	3,072 22	25,922 87	13,343 32	"	
184,821 19	97,431 74	86,124 24	11,307 50	87,389 45	"	
570,752 41	"	"	"	570,752 41	"	
25,809 57	14,530 98	13,650 75	871 23	9,278 59	"	
33,043 38	"	"	"	33,043 38	"	
929,278 83	157,497 81	119,396 21	58,101 60	771,781 02	"	
102,965,309 "	89,715,330 19	86,374,063 44	3,341,266 75	13,249,978 81	"	
3,300,000 "	3,300,000 "	3,300,000 "	"	"	"	
200,000 "	200,000 "	200,000 "	"	"	"	
120,000 "	66,000 "	66,000 "	"	54,000 "	"	
830,000 "	796,628 58	698,562 18	98,066 40	33,371 42	"	
228,675 "	220,885 30	220,885 30	"	7,791 70	"	
15,399,311 "	15,064,794 46	11,187,162 71	1,877,631 75	2,334,516 54	"	
2,362,983 "	2,163,279 51	2,043,093 87	122,183 64	197,705 49	"	
22,416,278 "	16,708 823 15	15,357,096 11	1,351,726 04	5,707,435 85	"	
16,145,848 "	10,367,787 38	9,976,077 06	301,710 52	5,776,060 42	"	
88,854,474 "	46,170,546 85	45,208,633 60	961,915 25	42,683,927 15	"	
45,617,000 "	43,859,389 12	11,161,969 80	52,697,419 32	1,757,610 88	"	
5,448,000 "	5,459,368 89	3,048,844 54	410,524 35	" (1)	"	
15,847,015 "	5,544,032 86	5,233,934 47	110,118 39	10,302,962 14	"	
1,686,500 "	796,162 48	786,524 40	9,638 08	890,337 92	"	
310,419,395 "	256,235,045 97	194,862,847 48	41,372,198 49	83,184,549 03	"	

(1) Fr. 11,368 80 c., dépenses excédant les crédits.

## BUDGET DE L'EXER

## Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1885.	Articles du tableau XIV du Budget de 1884.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 décembre 1884.	CRÉDITS alloués par les lois des 15 et 24 juin et 26 août 1885.
			<b>DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.</b>		
			<b>MINISTÈRE DE LA JUSTICE.</b>		
1	•	1a	Palais de Justice. — Travaux . . . . .	120,995 70	•
2	•	1b	— Travaux. — Ameublement. . . . .	58,715 95	•
3	•	2	Frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre . . . . .	50,000 •	•
4	•	2a	Travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments des prisons . . . . .	155,595 64	•
<b>TOTAUX pour le Ministère de la Justice. . . . fr.</b>				<b>365,505 56</b>	<b>•</b>
			<b>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.</b>		
			<b>Anciens services.</b>		
5	•	3	Avances aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école . . . . .	128,314 21	•
6	•	4	Travaux de voirie vicinale, d'hygiène et d'amélioration des cours d'eau non navigables. . . . .	228,000 •	•
7	1	5	Continuation de l'armement de la garde civique . . . . .	292,814 10	750,000 •
<b>TOTAUX. . . . fr.</b>				<b>649,128 51</b>	<b>750,000 •</b>
•	•	•	Funérailles de Ch. Rogier. — (Loi du 15 juin 1885 et arrêté royal du 16 décembre 1885). . . . .	•	28,255 08
			<b>Service de l'instruction publique.</b>		
8	•	51	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités . . . . .	2,055,823 24	•
9	2	52	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux . . . . .	510,000 •	400,000 •
10	5	53	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de locaux . . . . .	81,965 21	1,100,000 •
11	4	54	Universités de Liège et de Gand. — Appareils et collections pour les cours pratiques . . . . .	97,672 74	49,000 •
12	•	54a	Écoles normales primaires et sections normales de l'État déjà existantes. — Amélioration de locaux . . . . .	25,604 51	•
13	5	55	Ameublement des écoles et sections normales . . . . .	75,670 45	15,000 •
14	•	55a	Bibliothèque centrale du Département de l'Instruction publique. . . . .	255 90	•
15	•	55b	Installation du musée scolaire de l'État au pavillon du Champ des manœuvres. . . . .	5,082 85	•
16	•	•	Avance des traitements d'attente des instituteurs. (Loi du 31 décembre 1884.) . . . . .	500,000 •	•
<b>TOTAUX . . . . fr.</b>				<b>3,532,054 90</b>	<b>1,564,000 •</b>
<b>TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr.</b>				<b>3,981,183 21</b>	<b>2,342,255 08</b>
<b>A REPORTER. . . . fr.</b>				<b>4,346,488 57</b>	<b>2,342,255 08</b>

CICE 1885 (SUITE).

au 1<sup>er</sup> janvier 1886 (suite).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS <i>APPROUVÉS ET JUSTIFIÉS.</i>	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS <i>reportés</i> à l'exercice 1886 en vertu de l'art. 4 de la loi du 24 juin 1885.	Observations.
120,995 79	85,673 67	85,673 67	•	35,320 12	35,320 12	
38,715 05	35,761 12	35,761 12	•	2,954 81	2,954 81	
50,000 •	•	•	•	50,000 •	50,000 •	
155,595 64	77,602 69	77,602 69	•	77,992 95	77,992 95	
368,505 56	199,057 48	199,057 48	•	166,267 85	166,267 88	
128,314 21	24,100 •	24,100 •	•	104,214 21	104,214 21	
228,000 •	41,577 •	41,577 •	•	186,623 •	186,623 •	
1,042,814 10	887,267 41	886,533 01	733 50	155,546 69	155,546 69	
1,599,128 31	952,744 41	952,010 91	733 50	446,385 00	446,585 00	
28,253 08	28,253 08	28,253 08	•	•	•	
2,035,825 24	851,405 94	828,597 44	3,006 50	1,204,419 30	1,204,419 30	
910,000 •	542,781 69	535,662 •	0,119 69	367,218 31	367,218 31	
1,181,965 21	1,177,911 55	1,167,209 83	10,701 50	4,053 88	4,053 88	
146 672 74	55,254 22	54,963 87	290 35	91,418 52	91,418 52	
25,604 51	16,591 49	16,591 49	•	9,013 02	9,013 02	
90,670 45	15,268 76	15,158 76	110 •	77,401 69	77,401 69	
253 00	•	•	•	253 00	253 00	
5,082 85	•	•	•	5,082 85	5,082 85	
500,000 •	180,212 94	167,679 51	12,533 63	319,787 06	319,787 06	
4,896,054 90	2,817,424 37	2,781,602 70	35,761 67	2,078,630 35	2,078,630 55	
6,325,456 29	3,708,421 86	3,761,926 69	36,405 17	2,525,014 43	2,525,014 43	
6,688,741 65	3,097,450 34	3,060,064 17	36,405 17	2,691,282 31	2,691,282 51	

## BUDGET DE L'EXER

## Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1885.	Articles du tableau XIV du Budget de 1884.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi de 27 décembre 1884.	CRÉDITS alloués par les lois des 15 et 24 juin et 26 août 1885.
			REPORT. . . . . fr.	4,346,488 57	2,342,253 08
			<b>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.</b>		
			<b>Beaux-arts.</b>		
17	°	5a	Acquisitions d'œuvres d'art pour les collections de la galerie ancienne des musées de peinture et de sculpture de l'État . . . . .	100,000 °	°
18	0	°	Exposition universelle d'Anvers . . . . .	°	500,000 °
			TOTAUX. . . . . fr.	100,000 °	500,000 °
			<b>Routes et bâtiments civils.</b>		
19	7	0	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies et aux canaux, subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881), redressement et amélioration des routes; établissement d'un parc public à l'ancien Champ des manœuvres de Bruxelles; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés. . . . .	1,133,085 03	1,200,000 °
20	8	7	Hôtel du gouvernement provincial, à Bruges . . . . .	152,983 58	100,000 °
21	0	8	Observatoire royal de Bruxelles . . . . .	523,543 90	100,000 °
22	10	0	Locaux pour l'enseignement normal primaire; solde des travaux exécutés en 1884 à l'école des humanités de Liège . . . . .	320,758 87	500,000 °
23	11	9a	Reconstruction et agrandissement du Palais de la Nation . . . . .	443,592 56	1,000,000 °
24	°	10	Agrandissement des Ministères . . . . .	64,509 69	°
25	14	10a	Préservation des bâtiments civils contre les dangers d'incendie; exécution de travaux; acquisition de matériel, etc. . . . .	38,522 95	100,000 °
26	°	10b	Construction du Palais des beaux-arts . . . . .	90,000 °	°
27	°	10c	Conservatoire de Liège . . . . .	250,000 °	°
28	°	10d	Hôtel des Monnaies . . . . .	8,024 11	°
29	°	10e	Restauration du Palais des princes-évêques de Liège. . . . .	11,768 29	°
30	°	10f	Prison de Saint-Gilles . . . . .	58,497 °	°
31	°	10g	Écoles des humanités à Liège. — Agrandissement et reconstruction. . . . .	271 58	°
32	°	10h	Monument de l'ancien Champ des manœuvres. . . . .	110 01	°
33	°	10i	Conservatoire royal de Bruxelles . . . . .	°	°
34	12	°	Bureau principal des postes et télégraphes à Bruxelles . . . . .	°	700,000 °
35	13	°	Transfert du Musée d'histoire naturelle. . . . .	°	200,000 °
36	15	°	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial du Brabant. . . . .	°	100,000 °
37	16	°	Part de l'État dans les frais de construction d'un musée des beaux-arts à Anvers (1 <sup>re</sup> annuité) . . . . .	°	86,000 °
38	17	°	Partie du prix de l'acquisition à faire de l'ancien château des Comtes de Flandre à Gand. . . . .	°	100,000 °
			TOTAUX. . . . . fr.	2,884,558 30	4,186,000 °
			A REPORTER. . . . . fr.	4,346,488 57	2,342,253 08



CICE 1885 (SUITE).

au 1<sup>er</sup> janvier 1886 (suite).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1886 en vertu de l'art. 4 de la loi du 24 juin 1885.	Observations.
6,688,741 65	5,997,459 54	5,960,964 17	36,495 17	2,691,282 51	2,691,282 51	
100,000 "	"	"	"	100,000 "	100,000 "	
500,000 "	505,909 57	505,909 57	"	194,099 63	194,099 63	
800,000 "	505,909 57	505,909 57	"	294,099 63	294,099 63	
2,555,085 93	1,705,055 70	1,600,129 05	45,524 67	627,452 25	627,452 25	
252,985 58	"	"	"	252,985 58	252,985 58	
423,545 90	108,009 96	108,554 96	355 "	314,654 03	314,654 03	
820,758 87	640,659 69	640,174 69	465 "	180,119 18	180,119 18	
1,445,592 56	1,220,112 11	1,155,244 61	66,867 50	225,480 45	225,480 45	
64,509 69	53,451 91	53,391 91	40 "	11,167 78	11,167,78	
158,522 95	40,559 44	40,559 44	"	97,785 51	97,785 51	
90,000 "	45,000 "	45,000 "	"	47,000 "	47,000 "	
250,000 "	216,560 "	216,560 "	"	33,440 "	33,440 "	
8,024 11	1,000 "	1,000 "	"	7,024 11	7,024 11	
11,768 29	11,768 28	11,768 28	"	0 01	"	
58,497 "	57,577 01	57,577 01	"	1,119 99	1,119 99	
271 58	249 48	249 48	"	22 10	22 10	
110 01	"	"	"	110 01	110 01	
"	"	"	"	"	"	
700,000 "	258,968 67	222,150 11	36,858 56	441,051 55	441,051 55	
200,000 "	882 07	758 07	124 "	199,117 95	199,117 95	
100,000 "	100,000 "	"	100,000 "	"	"	
86,000 "	86,000 "	86,000 "	"	"	"	
100,000 "	"	"	"	100,000 "	100,000 "	
7,070,558 56	4,545,092 52	4,294,877 59	250,214 75	2,525,466 04	2,525,466 05	
6,688,741 65	5,997,459 54	5,960,964 17	36,495 17	2,691,282 51	2,691,282 51	

## BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1885.	Articles du tableau XIV du Budget de 1884.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 décembre 1884.	CRÉDITS alloués par les lois des 15 et 24 juin et 26 août 1885.
			REPORT. . . . . fr.	4,346,488 57	2,342,253 08
			<b>Travaux hydrauliques.</b>		
30	18	11	Meuse. . . . .	1,455,522 67	1,700,000 »
40	19	12	Ourthe. — Rectification du Fourbu-Fossé . . . . .	98,423 45	70,000 »
41	20	13	Canaux de Liège à Anvers. — Gares de croisement . . . . .	26,040 15	40,000 »
42	21	14	Canaux houillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi . . . . .	1,455,886 56	4,000,000 »
45	22	15	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc. . . . .	933,007 48	1,400,000 »
»	»	16	Ruisseau de l'Espierre. — Travaux d'amélioration et subsides aux provinces pour le recouvrement du ruisseau . . . . .	47,541 51	»
44	24	17	Haine. — Travaux d'amélioration. . . . .	146,940 92	50,000 »
45	25	18	Nouvelles installations maritimes d'Anvers. . . . .	1,563,632 75	1,250,000 »
46	27	19	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Reprise du canal et achèvement des travaux . . . . .	941,574 05	50,000 »
47	28	20	Canal de Nieupoort par Furnes à Dunkerque. — Amélioration du bief de Furnes à la frontière . . . . .	100,000 »	150,000 »
48	50	21	Canal de Gand à Terneuzen. — Amélioration de la partie belge et de la partie néerlandaise. . . . .	1,708,905 57	1,700,000 »
49	29	22	Canal de Selzaete à la mer du Nord . . . . .	99,615 85	95,000 »
50	»	23	Dendre. — Travaux de parachèvement . . . . .	26,043 55	»
51	31	24	Rupel. — Travaux divers d'amélioration. . . . .	21,105 94	140,000 »
52	32	25	Senne et Dyle. — Travaux et expropriations . . . . .	488,500 »	400,000 »
53	»	25a	Grande-Nèthe. — Construction d'un pont tournant au barrage du Boekt . . . . .	11,771 60	»
54	35	26	Port d'Ostende. — Agrandissement du bassin d'échouage . . . . .	344,791 49	400,000 »
55	34	26a	Port d'Ostende. — Travaux d'amélioration de l'avant-port et de la navigation vers Bruges . . . . .	14,857 75	1,550 »
56	»	26b	Endiguement du Zwyn. — Frais judiciaires, d'avoués et autres . . . . .	1,025 96	»
57	»	26c	Escaut maritime et ses affluents à marée. — Maréographes . . . . .	19,400 »	»
58	26	26d	Lys . . . . .	12,570 47	90,000 »
59	25	26e	Canal de Roulers à la Lys . . . . .	6,127 »	8,500 »
60	»	26f	Barrage de la Gileppe . . . . .	104,000 »	»
61	»	25g	Établissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables. . . . .	58,204 »	»
62	»	26h	Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1863 avec la Hollande (travaux d'amélioration à la rivière le Dommel) . . . . .	27,526 64	»
63	»	26i	Détournement du Schyn, à Anvers. . . . .	11,575 33	»
			TOTAUX. . . . . fr.	9,704,315 45	11,544,850 »
			A REPORTER. . . . . fr.	4,346,488 57	2,342,253 08

CICE 1885 (SUITE).

au 1<sup>er</sup> janvier 1886 (suite).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES resultant DES SERVICES PAIS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1886 en vertu de l'art. 4 de la loi du 24 juin 1885.	Observations.
0,688,741 65	3,997,459 34	3,960,964 17	36,495 17	2,601,282 31	2,601,282 31	
3,155,322 07	861,855 00	797,981 05	63,874 85	2,293,460 77	2,293,460 77	
168,423 45	2,194 "	2,194 "	"	166,220 45	166,220 45	
66,046 15	47,983 25	47,583 25	400 "	18,062 90	18,062 90	
3,455,886 56	3,455,637 06	3,451,755 70	3,921 27	2,000,220 30	2,000,220 30	
2,333,007 48	1,455,058 18	1,583,013 57	30,024 61	897,960 30	897,960 30	
47,541 31	8,577 43	8,554 07	23 36	38,964 08	38,964 08	
196,940 92	19,052 77	18,990 02	62 75	177,888 15	177,888 15	
2,813,632 75	2,031,597 82	2,006,508 72	45,029 10	762,034 03	762,034 95	
991,574 03	3,926 66	3,926 66	"	987,647 37	987,647 37	
250,000 "	"	"	"	250,000 "	250,000 "	
3,408,963 57	363,721 30	304,381 11	39,340 28	2,845,242 18	2,845,242 18	
194,615 85	98,523 62	92,522 87	6,002 75	96,090 23	96,090 23	
26,045 33	4,018 23	3,260 98	748 23	22,025 10	22,025 10	
161,106 94	18,519 64	18,363 59	156 05	142,587 30	142,587 30	
888,500 "	9,701 32	9,701 32	"	878,798 68	878,798 68	
11,771 60	6,128 "	6,128 "	"	5,643 60	5,643 60	
744,791 40	353,450 33	305,450 33	30,000 "	389,340 94	389,340 94	
16,207 75	13,278 94	13,278 94	"	2,928 81	2,928 81	
1,025 96	"	"	"	1,025 96	1,025 96	
19,400 "	15,000 "	15,000 "	"	4,400 "	4,400 "	
102,570 47	16,908 25	16,887 "	21 25	85,662 22	85,662 22	
14,627 "	13,888 23	13,821 48	66 75	738 77	738 77	
104,000 "	"	"	"	104,000 "	104,000 "	
38,294 "	2,052 "	1,887 50	164 50	36,242 "	36,242 "	
27,326 64	1,500 "	1,500 "	"	25,826 64	25,826 64	
11,575 33	912 50	600 "	312 50	10,662 83	10,662 83	
21,249,195 45	9,005,487 74	8,725,139 47	280,348 27	12,243,707 71	12,243,707 71	
0,688,741 65	3,997,459 34	3,960,964 17	36,495 17	2,601,282 31	2,601,282 31	

## BUDGET DE L'EXER

## Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1885.	Articles du tableau XIV du Budget de 1884.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 décembre 1884.	CRÉDITS alloués par les lois des 15 et 24 juin et 28 août 1885.
			REPORT. . . . . fr.	4,346,488 57	2,342,253 08
			<b>Chemins de fer en construction.</b>		
64	35	28	Lignes de la convention-loi des 31 janvier/15 mars 1875 et travaux faisant l'objet de la loi du 31 décembre 1883, portant autorisation pour le Gouvernement de régler avec la Société anonyme de construction, le compte de la ligne de Bastogne à Gouvy et de lui confier les travaux supplémentaires à cette ligne. Construction, par voie d'adjudication publique, d'un chemin de fer de Bastogne à la frontière du Grand-Duché de Luxembourg dans la direction de Wiltz. (Loi du 27 juillet 1884) . . . . .	1,416,866 98	2,500,000 "
65	"	27	Lignes de la convention-loi des 1 <sup>er</sup> /26 juin 1877 . . . . .	6,742,799 20	"
66	56	29	Ceinture de Bruxelles. . . . .	748,807 94	400,000 "
67	58	30	Amblye . . . . .	94,725 28	500,000 "
68	"	30a	Anvers vers Tilbourg. . . . .	31 20	"
69	"	30b	Libramont à Bertrix . . . . .	128,402 26	"
70	37	30c	Wavre à Jodoigne par Gastuche . . . . .	250,472 84	500,000 "
71	"	30d	Audenarde à Orroir . . . . .	72,308 06	"
72	"	30e	Station d'échange de Virton . . . . .	7,016 75	"
73	"	30f	Station de Dison . . . . .	7,157 54	"
74	"	30g	Thielt à Lichtervelde . . . . .	1,204 67	"
75	"	30h	Station de Braine-l'Alleud . . . . .	240,850 "	"
76	"	30i	Gare industrielle de Tournai . . . . .	76,484 75	"
77	"	30j	Lignes de Tirlemont à Moll et de Tongres à Neerlinter. . . . .	14,806 12	"
78	"	30k	Travaux supplémentaires à faire exécuter et terrains supplémentaires à faire acquérir par les sociétés chargées de construire les chemins de fer faisant l'objet des conventions-lois des 31 janvier/15 mars 1875 et 1 <sup>er</sup> /26 juin 1877, et frais de procès avec ces mêmes sociétés . . . . .	65,407 25	"
79	"	30l	Ceinture de Liège. . . . .	"	"
			TOTAUX. . . . . fr.	9,854,140 82	5,000,000 "
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . . fr.	22,545,044 65	20,150,850 "
			<b>MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.</b>		
80	39	36	Chemins de fer. — Voies et travaux . . . . .	2,722,239 19	5,000,000 "
81	40	37	Chemins de fer. — Traction et matériel. — Extension du matériel roulant du réseau de l'État. — Reprise du matériel, du mobilier et de l'outillage de la ligne de Liège-Turnhout, dont la concession a été rachetée en exécution de la loi du 2 avril 1881 . . . . .	1,427,557 10	2,575,000 "
82	41	38	Postes. — Construction de bâtiments pour bureaux . . . . .	157,054 45	250,000 "
85	42	39	Télégraphes — Construction de lignes . . . . .	75,760 02	100,000 "
84	45	40	Marine. — Matériel divers . . . . .	298,243 04	721,500 "
85	"	40a	Rachat de la ligne de Marbehan à Virton . . . . .	210,265 27	"
86	44	"	Construction de deux paquebots pour le service de la ligne d'Ostende à Douvres . . . . .	"	1,200,000 "
			TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . fr.	4,897,009 05	9,846,500 "
			A REPORTER. . . . . fr.	51,786,632 25	52,519,603 03

CICE 1885 (SUITE).

au 1<sup>er</sup> janvier 1886 (suite).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1886 en vertu de l'art. 4 de la loi du 24 juin 1885.	Observations.
6,688,741 65	3,997,459 54	3,900,964 17	56,495 17	2,691,282 51	2,691,282 51	
3,916,866 98	1,429,103 51	1,410,059 45	19,044 08	2,487,763 47	2,487,763 47	
6,742,799 20	( <sup>1</sup> ) 2,575,900 "	5,496,271 "	"	1,246,528 20	1,246,528 20	
1,148,607 94	( <sup>2</sup> ) 2,885,500 "	552,550 48	537 94	505,719 52	505,719 52	
594,725 28	111,538 77	101,102 55	10,450 44	485,186 51	485,186 51	
51 20	31 20	31 20	"	"	"	
128,402 26	"	"	"	128,402 26	128,402 26	
750,472 84	5,667 08	5,667 08	"	726,805 76	726,805 76	
72,508 00	41,424 40	41,059 05	581 54	50,885 57	50,885 57	
7,016 75	7,016 75	7,016 75	"	"	"	
7,157 54	2,969 50	2,969 50	"	4,188 04	4,188 04	
1,204 67	470 47	470 47	"	754 20	754 20	
249,850 "	50,012 05	50,557 75	375 20	218,957 07	218,957 07	
76,484 73	47,985 95	47,956 97	46 98	28,500 78	28,500 78	
14,806 12	5,425 54	5,425 54	"	9,582 78	9,582 78	
63,407 25	"	"	"	63,407 25	63,407 25	
"	"	"	"	"	"	
13,754,140 82	7,729,701 41	7,699,076 25	50,625 18	6,024,459 41	6,024,459 41	
42,675,894 63	21,586,181 84	21,024,993 66	561,188 18	21,087,712 79	21,087,712 78	
7,722,259 19	5,256,959 47	3,134,207 75	122,751 72	4,465,299 72	4,465,299 72	
4,002,557 10	5,622,805 40	3,585,968 55	58,857 05	379,751 70	379,751 70	
407,054 43	85,915 66	71,147 57	12,766 29	525,120 77	525,120 77	
175,760 02	108,775 68	98,181 59	10,594 09	66,084 54	66,084 54	
1,019,745 04	907,572 15	907,572 15	"	112,170 91	112,170 91	
216,265 27	109,716 65	108,669 87	1,046 78	105,548 62	105,548 62	
1,200,000 "	250 40	250 40	"	1,199,769 60	1,199,769 60	
14,745,599 05	8,089,955 59	7,905,977 46	185,975 03	6,653,645 66	6,653,645 66	
64,106,235 53	55,075,594 57	52,889,955 29	785,659 28	50,432,640 76	50,432,640 75	

(<sup>1</sup>) Cette somme représente le montant des ordonnances de titres évées à charge de cette allocation.

(<sup>2</sup>) La réalisation de ce capital a produit fr. 3,024,103 03 et. La somme de 2,996,588 francs a été payée à la Banque de Belgique; le surplus, soit fr. 27,505 05 et., a été rattaché au Budget des Voies et Moyens à titre de recette accidentelle.

## BUDGET DE L'EXER

## Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1885.	Articles du tableau XIV du Budget de 1884.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 décembre 1884.	CRÉDITS alloués par les lois des 15 et 24 juin et 16 août 1885.
			REPORT. . . . . fr.	31,786,632 25	32,310,603 08
			<b>MINISTÈRE DE LA GUERRE.</b>		
87	"	42	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord . . . . .	999,181 "	"
88	46	45	Amélioration du casernement . . . . .	1,210,424 45	2,000,000 "
89	47	44	Construction du fort de Rupelmonde . . . . .	585,245 54	1,050,000 "
90	48	45	Complément et amélioration de l'artillerie . . . . .	159,545 05	700,000 "
91	49	46	Amélioration des armes portatives. Voitures à bagages. . . . .	45,500 "	100,000 "
92	"	48	Transaction Pauwels . . . . .	60,812 50	"
93	"	49	— Keller. . . . .	15,038 60	"
94	"	49a	Construction des travaux de défense du Bas-Escaut . . . . .	"	"
95	50	49b	Construction des forts de Lierre et de Waelhem . . . . .	16,906 98	70,000 "
96	51	"	Armement des forts de Merxem, Zwynredcht, Cruybeke, Waelhem, Lierre et Rupelmonde. . . . .	"	300,000 "
97	52	"	Construction du fort de Schooten. . . . .	"	750,000 "
			TOTALS pour le Ministère de la Guerre. . . . . fr.	2,890,654 08	4,970,000 "
			<b>MINISTÈRE DES FINANCES.</b>		
98	53	50	Appropriation des places fortes démantelées . . . . .	138,248 41	100,000 "
99	"	"	Intervention du Gouvernement dans la formation du capital de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Loi du 28 mai 1884, <i>Moniteur</i> du 29, n° 150.) . . . . .	2,000,000 "	"
100	"	"	Frais de premier établissement de ladite Société . . . . .	270,000 "	"
101	54	"	Construction de deux canots à vapeur pour la surveillance de l'Escaut par la douane d'Anvers . . . . .	"	40,000 "
"	"	"	Frais de confection et d'émission de titres à 5 1/2 %, fr. 80,440 25 c. Règlement des bonifications allouées pour remboursement des obligations et actions privilégiées du Grand-Luxembourg, fr. 979,559 75 c. (Loi du 26 août 1885, <i>Moniteur</i> du 3 septembre n° 246. — Art. 10.) . . . . .	"	80,440 25 979,559 75
			TOTALS pour le Ministère des Finances. . . . . fr.	2,408,248 41	1,200,000 "
			TOTALS GÉNÉRAUX. . . . . fr.	37,085,534 74	38,480,603 08

CICE 1886 (SUITE).

au 1<sup>er</sup> janvier 1886 (suite).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1886 en vertu de l'art. 4 de la loi du 24 juin 1885.	Observations.
64,100,235 35	33,673,594 37	32,889,935 20	785,650 28	30,432,640 76	30,432,640 75	
999,181 "	"	"	"	999,181 "	999,181 "	
3,210,424 43	1,700,206 11	1,685,930 97	14,275 14	1,510,218 32	1,510,218 32	
1,435,245 54	920,454 88	928,781 74	673 14	505,790 66	505,790 66	
859,345 05	475,410 12	464,517 02	11,092 50	384,154 01	384,154 01	
143,500 "	105,300 66	105,291 54	209 12	37,999 34	37,999 34	
60,812 30	50,000 "	50,000 "	"	10,812 50	10,812 50	
15,038 60	"	"	"	15,038 60	15,038 60	
"	"	"	"	"	"	
86,906 08	67,620 30	8,556 95	59,063 35	19,286 68	19,286 68	
300,000 "	171,036 75	163,484 01	7,552 72	128,063 27	128,063 27	
750,000 "	877 04	877 64	"	749,122 36	749,122 36	
<b>7,860,054 08</b>	<b>3,500,106 44</b>	<b>3,407,240 47</b>	<b>92,863 97</b>	<b>4,300,547 64</b>	<b>4,300,547 64</b>	
238,248 41	67,278 07	46,462 57	20,813 30	170,970 34	170,970 34	
2,000,000 "	"	"	"	2,000,000 "	2,000,000 "	
270,000 "	90,000 "	90,000 "	"	180,000 "	180,000 "	
40,000 "	"	"	"	40,000 "	40,000 "	
80,440 25	4,608 30	4,608 50	"	75,831 75	75,831 75	
979,559 75	"	"	"	979,559 75	979,559 75	
<b>3,608,248 41</b>	<b>161,886 57</b>	<b>141,071 07</b>	<b>20,813 30</b>	<b>3,446,361 84</b>	<b>3,446,361 84</b>	
<b>75,575,157 82</b>	<b>37,333,887 58</b>	<b>36,438,246 83</b>	<b>897,340 75</b>	<b>38,239,550 24</b>	<b>38,239,550 23</b>	

## BUDGET DE L'EXER

## Compte provisoire des dépenses,

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1885 par la loi du 27 décembre 1884.	CRÉDITS alloués par les lois des 15 et 24 juin et 20 août 1885.
<b>RÉCAPITULATION.</b>		
DÉPENSES SUR DES CRÉDITS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1881 . . . . . — — — 1882 . . . . . SERVICE ORDINAIRE. — — — 1885 . . . . . — — — 1884 . . . . . — propres à l'exercice . . . . .	" " " " " " " " " "	" " " " " " " " " "
<b>DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.</b> — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1885 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 24 juin 1885 et à l'arrêté royal du 9 juillet 1885 . . . . .	" " 57,085,534 74	" " 58,489,605 08
<b>TOTAUX.</b> . . fr.	57,085,534 74	58,489,605 08



CICE 1885 (SUITE).

au 1<sup>er</sup> janvier 1886 (suite).

MONTANT TOTAL DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1886 en vertu de l'art. 6 de la loi du 24 juin 1885.	Observations.
14,099 32	°	°	°	14,099 32	°	
40,051 20	°	°	°	40,051 20	°	
51,084 86	8,670 56	8,670 56	°	43,514 30	°	
929,278 85	157,497 81	110,596 21	38,101 60	771,781 02	°	
310,419,595 °	236,235,045 07	194.862,847 48	41,372,198 40	83,184,349 03	°	
320,463,809 30	236,401,214 34	194,990,914 25	41,410,300 09	84,062,504 96	°	
75,575,137 82	57,335,587 58	56,438,246 83	897,340 75	58,239,350 24	38,239,350 23	
398,038,947 12	273,736,801 92	231,429,161 08	42,307,640 84	122,302,145 20	38,239,350 23	

(318)

# COMPTE

DES

## OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1880 A 1884.

---

## NOTE

### SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1860 A 1884.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été réclamé dans le cours légal du Budget ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait pendant cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties intéressées.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du Département des Finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des Finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice ;

» 2° Les versements effectués à la caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition ;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du Budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1880 à 1884 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1885 pour l'apurement final de l'exercice 1880, qui a atteint, le 31 décembre 1884, le terme de sa prescription quinquennale, et, d'autre part, la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1886, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

### EXERCICE 1880.

Cet exercice, qui a achevé sa cinquième année le 31 décembre 1884, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1881) étaient de . . . . . fr.	815,679 37
---	------------

Sur ces ordonnances il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1884 . . . . .	777,634 78
--	------------

Il a été versé, en 1885, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition. . . . .	2,116 80
--	----------

Et il a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1885, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor . . . . .	35,927 79
---	-----------

SOMME ÉGALE. . . . . fr.	815,679 37
--------------------------	------------

**EXERCICE 1881.**

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1885, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1882) fr.	759,775 70
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1882 à 1885 . . . . .	730,624 18
Ordonnances restant à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1886. . . . . fr.	<u>29,149 52</u>

**EXERCICE 1882.**

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1886, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1883).	1,216,786 10
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1883 à 1885 . . . . .	1,104,048 90
Ordonnances restant à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1886 . . . . . fr.	<u>112,737 20</u>

**EXERCICE 1883.**

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1887, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1884).	1,929,273 97
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1884 et 1885. . . . .	1,411,110 86
Ordonnances restant à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1886 . . . . . fr.	<u>518,163 11</u>

**EXERCICE 1884.**

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1888, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1885).	665,920 37
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1885 . . . . .	334,683 62
Ordonnances restant à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1886. . . . . fr.	<u>329,236 75</u>

**EXERCICE PÉRIMÉ DE 1880.**

---

**COMPTE FINAL D'APUREMENT,**

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer  
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

---

## EXERCICE PÉ

## Compte final d'apurement,

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1881).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.				
		EN 1881 (novemb. et déc.).	EN 1882.	EN 1883.	EN 1884.	TOTAL.
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>						
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>						
Exercice 1876.	240 »	240 »	»	»	»	240 »
Ministère de la Guerre . . . . .	— 1877.	780 »	780 »	»	»	780 »
	— 1878.	1,100 40	1,100 40	»	»	1,100 40
	— 1879.	797 »	797 »	»	»	797 »
— des Travaux publics. {	Exercice 1878.	15,050 »	15,050 »	»	»	15,050 »
	— 1879.	3,240 »	3,240 »	»	»	3,240 »
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>	10,207 40	10,207 40	»	»	»	10,207 40
Dette publique . . . . .	59,408 59	5,455 58	6,155 53	1,757 21	2,196 27	15,542 59
Dotations . . . . .	846 56	»	»	»	»	»
Ministère de la Justice . . . . .	29,962 59	20,555 52	7,485 05	560 62	275 »	28,875 09
— des Affaires Étrangères . . . . .	11,925 33	5,873 71	6,030 60	5 25	»	11,909 56
— de l'Intérieur . . . . .	190,999 05	60,752 52	46,559 50	34,095 »	48,599 53	189,764 35
— de l'Instruction publique . . . . .	191,404 75	81,218 96	97,150 24	180 »	8,549 »	187,098 20
— des Travaux publics . . . . .	299,067 89	271,193 42	17,745 55	2,647 30	3,001 21	294,677 48
— de la Guerre . . . . .	15,518 49	5,512 93	11,716 »	32 20	6 90	15,268 03
— des Finances . . . . .	8,165 05	7,952 05	213 »	»	»	8,165 05
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	2,612 61	706 28	662 26	136 35	144 75	1,649 64
	790,808 71	457,200 97	195,494 65	39,591 93	62,862 46	752,949 99
<b>SERVICES SPÉCIAUX.</b>						
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1879, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>						
<b>Ministère des Travaux publics.</b>						
loi du 5 juin 1879. {	§ 1. Travaux de raccordement de routes.	503 49	503 49	»	»	503 49
	§ 15. Chemins de fer. — Voies et travaux.	295 57	184 38	17 73	40 46	53 »
<b>Ministère de la Guerre.</b>						
	§ 20. Achèvement des forts de Merxem, de Zwyndrecht et de Cruybeke . . . . .	1,779 68	»	1,779 68	»	1,779 68
A REPORTER. . . . . fr.	2,578 74	687 87	1,797 41	40 46	53 »	2,578 74



RIMÉ DE 1880.

à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier 1885.

ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à l'époque de la prescription (1 <sup>er</sup> janvier 1885).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1885.	TOTAL. égal au montant des ordonnances non payées au 1 <sup>er</sup> janvier 1885.	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
23,865 80	1,100 75	22,756 05	23,865 80	
846 56	"	846 56	846 56	
1,087 50	"	1,087 50	1,087 50	
13 77	"	13 77	13 77	
1,234 70	"	1,234 70	1,234 70	
4,306 55	"	4,306 55	4,306 55	
5,200 41	653 18	4,657 23	5,200 41	
250 46	214 75	55 71	250 46	
"	"	"	"	
962 97	"	962 97	962 97	
37,858 72	1,077 68	35,881 04	37,858 72	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	

## EXERCICE PÉRIMÉ

## Compte final d'apurement, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1881).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.				
		EN 1881 (novemb. et déc.).	EN 1882.	EN 1883.	EN 1884.	TOTAL.
REPORT. . . . . fr.	2,578 74	087 87	1,797 41	40 46	55 .	2,578 74
<b>SERVICES SPÉCIAUX (suite).</b>						
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1879 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité (suite).</i>						
<b>Ministère de la Guerre,</b>						
Construction de casernes et d'hôpitaux militaires. (Loi du 30 mars 1879.) . . . . .	130 12	"	"	"	"	"
<b>Ministère des Travaux publics.</b>						
Loi du 4 août 1879. } 1 <sup>re</sup> Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes — Subsidés.	1,985 95	"	1,257 33	"	721 32	1,978 65
	4 <sup>es</sup> Voies et travaux — Travaux d'extension et de complément . . . . .	961 45	40 "	880 "	"	920 "
	5,665 26	727 87	3,954 74	40 46	774 32	5,477 39
<b>RÉCAPITULATION.</b>						
SERVICE ORDINAIRE. } Dépenses sur des crédits transférés.	19,207 40	10,207 40	"	"	"	10,207 40
	— propres à l'exercice . . .	790,808 71	457,200 97	103,494 65	59,391 95	62,862 46
SERVICES SPÉCIAUX. — Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1879 . . . . .	5,665 26	727 87	3,954 74	40 46	774 32	5,477 39
	815,670 37	477,156 24	107,429 37	59,432 39	63,636 98	777,634 78

DE 1880 (SUITE).

du 1<sup>er</sup> janvier 1885 (suite).

ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à l'époque de la prescription (1 <sup>er</sup> janvier 1885)	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'oppo- sition, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1885	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 <sup>er</sup> janvier 1885.	
0	»	»	0	
139 12	139 12	»	139 12	
5 50	»	5 50	5 50	
41 45	»	41 45	41 45	
185 87	159 12	46 75	185 87	
0	»	»	0	
57,858 72	1,977 68	35,381 04	57,858 72	
185 87	159 12	46 75	185 87	
38,044 59	2,110 80	35,927 79	58,044 59	

(328)

# **EXERCICES EN COURS D'APUREMENT**

**DE 1881 A 1884.**



**Situation des créances restant à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1886.**



MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1883).	PAYEMENTS EFFEC	
		EN 1882 (novemb et déc.).	EN 1883.
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>			
—			
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
Ministère de l'Intérieur. Exercice 1880 . . . . .	9,092 30	9,092 30	"
— des Travaux publics. Exercice 1880. . . . .	7,907 47	7,718 30	"
	10,000 77	16,810 80	"
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique . . . . .	33,534 10	3,730 84	7,191 61
Dotations . . . . .	945 33	"	"
Ministère de la Justice . . . . .	14,038 29	12,020 23	372 61
— des Affaires Étrangères. . . . .	6,974 64	2,844 20	3,682 29
— de l'Intérieur. . . . .	178,214 27	40,100 85	36,510 92
— de l'Instruction publique . . . . .	183,347 86	72,214 18	103,531 62
— des Travaux publics . . . . .	82,540 38	64,527 28	12,229 25
— de la Guerre . . . . .	10,052 74	6,251 22	3,476 20
— des Finances . . . . .	2,503 58	2,446 75	30 "
Non-Valeurs et Remboursements. . . . .	3,052 69	1,164 94	520 85
	516,103 88	203,300 47	167,345 35
<b>SERVICES SPECIAUX.</b>			
—			
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1880, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité.</i>			
<i>Ministère de l'Intérieur.</i>			
Acquisition d'instruments pour l'Observatoire royal. (Loi du 29 mars 1877, § 5.) . . . .	170 "	"	"
<i>Ministère de la Guerre.</i>			
Construction de deux forts permanents en avant de Lierre et de Waelhem, sur la rive gauche de la Nèthe. (Loi du 18 avril 1878, art. 1) . . . . .	4,023 68	"	"
<i>Ministère des Travaux publics.</i>			
Chemins de fer. — Voies et travaux. (Loi du 5 juin 1878, § 15.) . . . . .	1,467 52	"	1,293 60
Loi du 4 août 1870. { 1° A. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes — Subsides . . . . .	3,980 "	"	"
{ 11° Restauration du Palais des princes-évêques, à Liège. . . . .	10,654 65	"	10,654 65
{ 20° Canaux houillers du Hainaut . . . . .	43 81	"	"
A REPORTER . . . fr.	30,239 46	"	20,948 25

1881.

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1886.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1886.	OBSERVATIONS.
EX 1884.	EX 1885.	TOTAL.		
		9,092 30	"	
	188 97	7,907 87	"	
	188 07	16,000 77	"	
2,759 76	1,155 57	14,855 78	18,698 32	
"	"	"	945 35	
73 27	100 "	12,566 11	2,572 18	
"	448 15	6,074 64	"	
55,448 00	05,080 "	177,120 35	1,005 92	
4,600 "	472 "	180,617 80	2,730 06	
87 54	4,576 "	81,420 07	1,120 31	
19 08	70 61	9,826 11	226 65	
"	"	2,476 75	26 85	
115 11	187 17	1,986 07	1,066 62	
45,101 36	72,076 50	487,825 68	28,280 20	
"	"	"	170 "	
"	4,925 68	4,925 68	"	
"	"	1,295 60	175 92	
5,980 "	"	5,980 "	"	
"	"	10,654 65	"	
"	43 61	43 61	"	
5,980 "	4,067 29	20,805 54	543 92	

## Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1882).	PAYEMENTS EFFEC	
		EN 1882 (novemb. et déc.).	EN 1883.
REPORT. . . fr.	50,230 46	"	20,048 25
<b>SERVICES SPÉCIAUX (suite).</b>			
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1880 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité (suite).</i>			
<i>Ministère des Travaux publics (suite).</i>			
	21° Escaut. — Travaux d'amélioration. . . . .	26 75	"
	22° Installations maritimes d'Anvers . . . . .	22,450 "	12,750 "
Loi du 4 août 1870 (suite).	38° Chemin de fer d'Anvers à la frontière des Pays-Bas dans la direction de Tilbourg ou de Bostel . . . . .	24 "	"
	39° Chemin de fer de Libramont à Bertrix et études du prolongement vers le chemin de l'Est-Français . . . . .	157 17	"
	45° Voies et travaux. — Travaux d'extension et de complément. . . . .	710 08	205 25
	5° Installations maritimes, d'Anvers. . . . .	137,000 "	65,700 "
Loi du 25 mai 1880 .	6° Voies à établir sur les nouveaux quais, à Anvers; travaux d'extension aux stations des établissements maritimes. . . . .	418 58	"
	6° Remises à voitures et à locomotives, ateliers, etc. . . . .	4 40	"
<i>Ministère de l'intérieur.</i>			
	Recensement décennal de la population, à opérer au 31 décembre 1880. (Loi du 25 mai 1880). . . . .	197 75	197 75
<i>Ministère de l'instruction publique.</i>			
	Avances aux instituteurs communaux des sommes dues pour traitements en cas de refus de paiement des communes. (Loi du 25 août 1880). . . . .	294 72	"
<i>Ministère des Travaux publics.</i>			
	Installations maritimes d'Anvers (Loi du 26 août 1880, n° 4). . . . .	55,800 "	27,000 "
		226,202 01	105,852 98
<i>Dépenses sur des crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>			
<i>Ministère des Travaux publics.</i>			
	Travaux d'extension et d'amélioration sur les chemins de fer de l'État, expropriations et constructions. (Loi du 2 avril 1881, § 4) . . . . .	68 16	"
Loi du 14 août 1881 .	{ § 4. Prison cellulaire à Saint-Gilles-lez-Bruxelles . . . . .	200 "	200 "
	{ § 34. Voies et travaux. Constructions nouvelles. . . . .	198 98	11 55
		467 14	211 55
<b>RÉCAPITULATION.</b>			
SERVICE ORDINAIRE . . . . .	{ Dépenses sur des crédits transférés . . . . .	16,099 77	16,810 80
	{ — propres à l'exercice. . . . .	516,103 88	205,500 47
SERVICES SPÉCIAUX . . . . .	{ Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1880 . . . . .	226,202 01	105,852 98
	{ — — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice . . . . .	467 14	211 55
TOTAUX. . . . fr.		759,773 70	327,904 25
			277,395 88



1881 (SUITE).

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1886.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1886.	OBSERVATIONS.
EN 1884.	EN 1885.	TOTAL.		
3,980 *	4,967 29	20,805 54	345 92	
"	21 75	21 75	5 "	
"	"	22,450 "	"	
"	"	"	24 »	
11 70	10 05	135 03	1 54	
410 09	"	701 77	8 31	
"	"	137,900 "	"	
418 58	"	418 58	"	
"	"	"	4 40	
"	"	197 75	"	
"	"	"	294 72	
"	"	33,800 "	"	
4,829 57	4,999 69	225,521 02	681 80	
"	68 16	68 16	"	
"	"	200 "	"	
"	"	11 55	187 43	
"	68 16	279 71	187 43	
"	188 97	16,999 77	"	
45,101 36	72,076 50	487,823 68	28,280 20	
4,829 57	4,999 69	225,521 02	681 80	
"	68 16	279 71	187 43	
47,930 73	77,333 32	730,624 18	29,149 52	

## Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1883).	PAYEMENTS EFFEC	
		EN 1885 (novemb. et déc.).	EN 1884.
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>			
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
Ministère de la Guerre. Exercice 1881 . . . . .	5,371 81	5,371 81	»
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
Dette publique . . . . .	23,056 60	2,710 57	7,436 00
Ministère de la Justice . . . . .	24,420 70	5,809 60	18,092 97
— des Affaires Étrangères . . . . .	15,079 »	8,202 61	4,550 74
— de l'Intérieur . . . . .	207,979 05	139,717 20	55,327 »
— de l'Instruction publique . . . . .	591,736 97	125,140 80	463,309 11
— des Travaux publics . . . . .	36,207 »	30,621 50	3,291 37
— de la Guerre . . . . .	18,917 52	15,460 89	3,528 34
Corps de la gendarmerie . . . . .	4 70	»	4 70
Ministère des Finances . . . . .	32,421 18	18,650 35	13,370 85
Non- Valeurs et Remboursements . . . . .	3,611 26	549 91	440 10
	<b>1,041,445 97</b>	<b>346,953 43</b>	<b>647,351 76</b>
<b>SERVICES SPÉCIAUX.</b>			
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1881, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>			
<i>Ministère des Travaux publics.</i>			
1 <sup>o</sup> A. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes . . . . .	361 53	»	350 28
11 <sup>o</sup> Restauration du palais des princes-évêques, à Liège . . . . .	8,694 90	8,694 90	»
20 <sup>o</sup> Canaux houillers du Hainaut . . . . .	2,755 98	949 18	»
21 <sup>o</sup> Escaut. — Travaux d'amélioration . . . . .	102 95	20 »	75 »
39 <sup>o</sup> Chemin de fer de Libramont à Bertrix et études du prolongement vers le chemin de fer de l'Est-Français . . . . .	18 35	»	»
40 <sup>o</sup> Chemin de fer de la vallée de l'Amblève . . . . .	450 68	»	»
42 <sup>o</sup> Chemin de fer d'Audenarde à Orroir . . . . .	180 »	180 »	»
45 <sup>o</sup> Voies et travaux. — Travaux d'extension et de complément . . . . .	327 41	»	190 16
<i>Ministère de la Guerre.</i>			
Construction et amélioration de casernes et d'hôpitaux militaires. (Loi du 27 avril 1880). . . . .	3,017 05	»	»
<b>A REPORTER. . . . . fr.</b>	<b>15,888 83</b>	<b>9,844 08</b>	<b>615 44</b>

Loi du 4 août 1879.

1882.

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1886.

TIRÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1886.	OBSERVATIONS.
EN 1885.	TOTAL.		
.	5,371 81	.	
2,521 74	12,668 91	10,367 69	
"	23,902 57	457 22	
325 65	13,070 "	"	
45,809 65	218,855 85	70,126 10	
250 "	588,609 91	5,057 06	
511 31	54,424 18	1,782 82	
1 85	18,701 08	120 44	
"	4 70	"	
"	32,221 18	200 "	
546 65	1,350 60	2,074 60	
49,066 85	944,272 04	07,171 95	
.	550 28	11 25	
"	8,604 90	"	
"	949 18	1,806 80	
7 95	102 95	"	
"	"	18 55	
19 "	19 "	411 68	
"	180 "	"	
129 60	319 85	7 56	
3,017 05	3,017 05	.	
3,173 60	13,653 21	2,255 62	

## Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1883).	PAYEMENTS EFFEC	
			EN 1883 (août, sept. et déc.).	EN 1884.
REPORT. . . . . fr.		15,888 85	9,844 08	615 44
<b>SERVICES SPÉCIAUX (suite).</b>				
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1881 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité (suite).</i>				
<i>Ministère de l'Intérieur.</i>				
Recensement décennal de la population, à opérer au 31 décembre 1880. (Loi du 25 mai 1880) . . . . .		207 25	"	206 95
<i>Ministère des Travaux publics.</i>				
Loi du 14 août 1881.	§ 1. Construction et reconstruction de ponts. Raccordement de routes. Subsidés . . . . .	2,046 "	1,500 "	889 "
	§ 4. Prison cellulaire, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles . . . . .	200 "	200 "	"
	§ 14. Escaut. Travaux d'amélioration . . . . .	484 "	"	84 "
	§ 16. Installations maritimes d'Anvers . . . . .	350 "	"	"
	§ 34. Voies et travaux. Constructions nouvelles . . . . .	99 26	"	"
	§ 37. Création et extension de bureaux télégraphiques; établissements de lignes nouvelles, etc. . . . .	1,001 15	1,001 15	"
		21,176 47	12,545 21	1,795 30
<i>Dépenses sur des crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>				
<i>Ministère de la Guerre.</i>				
Amélioration des casernes et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes; travaux de reconstruction et d'amélioration à exécuter aux hôpitaux militaires. (Loi du 5 avril 1882, art. 1 <sup>er</sup> .) . . . . .		461 57	"	"
Loi du 24 mai 1882 .	§ 1. Raccordement de routes aux chemins de fer. Construction et amélioration de routes. Subsidés . . . . .	264 28	255 16	"
	§ 16. Installations maritimes d'Anvers . . . . .	60,700 "	44,430 "	14,900 "
	§ 27. Travaux de voirie vicinale. . . . .	87,568 "	52,019 "	15,740 "
		148,793 85	76,672 16	30,640 "
<b>RÉCAPITULATION.</b>				
SERVICE ORDINAIRE .	{ Dépenses sur des crédits transférés . . . . .	5,371 81	5,371 81	"
	{ — propres à l'exercice. . . . .	1,041,443 97	346,953 43	547,351 70
SERVICES SPÉCIAUX .	{ Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1881 . . . . .	21,176 47	12,545 21	1,795 30
	{ — — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice . . . . .	148,793 85	76,672 16	30,640 "
TOTALS. . . . . fr.		1,216,786 10	441,542 61	570,787 15

1882 (SUITE).

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1886.

TUES ET JUSTIFIÉS		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1886	OBSERVATIONS.
EN 1885	TOTAL		
5,175 60	13,053 21	2,255 62	
"	206 95	" 50	
161 00	2,550 60	595 40	
"	200 "	"	
"	84 "	400 "	
"	"	350 "	
"	"	99 20	
"	1,001 13	"	
3,535 20	17,475 89	3,700 58	
"	"	461 57	
"	253 16	11 12	
500 "	59,600 "	1,100 "	
29,317 "	77,076 "	10,292 "	
29,617 "	156,929 16	11,864 09	
"	5,371 81	"	
49,966 85	944,272 04	97,171 95	
3,535 20	17,475 89	3,700 58	
29,617 "	156,929 16	11,864 09	
82,919 14	1,104,048 90	112,757 20	



1883.

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1886.

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES	OBSERVATIONS.
TOTAL.	en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1886.	
2,915 73	"	
3,250 "	"	
2,545 50	"	
8,711 25	"	
12,800 05	13,058 05	
4,567 53	1,816 37	
13,822 89	5,400 "	
510,449 42	123,273 84	
275,432 26	24,137 79	
14,025 21	3,338 20	
9,441 76	565 05	
58,897 86	55 "	
010 19	2,161 36	
684,147 07	171,607 55	
2,139 52	2,905 91	
12 23	"	
"	45 "	
915 07	2,530 11	
2,452 53	25 19	
100 "	573 "	
5,620 05	"	
	6,077 21	

## Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1884).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
		EN 1884 (novemb. et déc.).	EN 1885.
REPORT. . . . . fr.	11,697 26	5,580 55	2,230 52
<b>SERVICES SPÉCIAUX (suite).</b>			
—			
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1882, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité (suite).</i>			
<i>Ministère des Travaux publics (suite).</i>			
Loi du 4 août 1879 (suite.)	45 <sup>e</sup> Parties communes aux lignes de Virton et d'Athus à la Meuse, avec station d'échange à proximité de Virton . . . . .	164 55	155 70 28 63
	45 <sup>e</sup> Voies et travaux. — Travaux d'extension et de complément. . . . .	613 48	" 643 48
<i>Ministère de l'instruction publique.</i>			
	Création d'une bibliothèque centrale. (Loi du 18 mai 1880.) . . . . .	54 05	" "
<i>Ministère des Travaux publics.</i>			
	Remises à voitures et à locomotives, ateliers, etc. (Loi du 25 mai 1880.) . . . . .	8,020 77	" 8,020 77
<i>Ministère de l'intérieur.</i>			
	Recensement décennal de la population, à opérer au 31 décembre 1880. (Loi du 25 mai 1880.) . . . . .	70 50	2 75 17 25
<i>Ministère de l'instruction publique.</i>			
	Construction et ameublement de sections préparatoires d'écoles moyennes. (Loi du 25 août 1880.) . . . . .	1,908 "	" "
<i>Ministère des Travaux publics.</i>			
	Rachat de la concession du chemin de fer de Virton. (Loi du 26 août 1880.) . . . . .	35,607 77	990 41 51,155 09
	Travaux d'extension et d'amélioration sur les chemins de fer de l'État, expropriations et constructions. (Loi du 2 avril 1881.) . . . . .	41 48	" "
Loi du 14 août 1881.	§ 15. Canaux houillers du Hainaut . . . . .	9 65	5 20 4 45
	§ 14. Escaut. — Travaux d'amélioration . . . . .	682 67	" 460 "
	§ 35. Matériel de traction et de transport. — Chauffage des trains . . . . .	" 82	" "
<i>Ministère de l'intérieur.</i>			
	Armement et équipement de la garde civique. (Loi du 25 août 1881.) . . . . .	9 "	" "
<i>Ministère des Travaux publics.</i>			
Loi du 24 mai 1882.	§ 1. Raccordements de routes aux chemins de fer. Construction et amélioration de routes. Subsidés . . . . .	1,962 06	" "
	§ 14. Sambre canalisée . . . . .	1 30	1 30 "
	§ 16. Installations maritimes d'Anvers. . . . .	100 "	100 " "
	§ 23. Voies et travaux. Consolidation des voies. — Signaux et appareils de sécurité . . . . .	528,746 26	523,765 16 4,706 81
	§ 24. Matériel de traction et de transport; pièces de rechange . . . . .	1,562 88	" 1,562 88
<i>Ministère de l'instruction publique.</i>			
	Construction et ameublement de sections préparatoires d'écoles moyennes. (Loi du 22 mai 1882, art. 2.) . . . . .	1,564 40	" 1,314 40
		590,827 67	528,388 05 50,153 37



1885 (SUITE).

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1886.

ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1886.	OBSERVATIONS.
TOTAL.			
5,020 05		6,077 21	
164 35		•	
645 48		•	
•		54 05	
8,020 77		•	
20 •		50 50	
•		1,008 •	
32,154 50		1,433 27	
•		41 48	
9 65		•	
460 •		222 67	
•		• 82	
•		9 •	
•		1,962 06	
1 30		•	
100 •		•	
528,469 07		276 20	
1,562 88		•	
1,314 49		250 •	
578,341 42		12,286 25	

## EXERCICE

## Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1884)	PAYEMENTS EFFECTUÉS		
			EN 1884 (novemb. et déc.)	EN 1883	
<b>SERVICES SPÉCIAUX (suite).</b>					
<i>Dépenses sur des crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>					
<b>Ministère de l'Instruction publique.</b>					
Loi du 1 <sup>er</sup> août 1883.	§ 8. Construction et aménagement d'établissements d'enseignement primaire . . .	7,598 25	6,930 25	•	
	§ 10. Construction d'athénées et d'écoles moyennes et acquisition du mobilier scolaire.	462,680 56	117,148 61	12,471 25	
	§ 11. Appropriation et aménagement des nouveaux instituts universitaires, acquisition d'appareils . . . . .	1,235 12	1,235 12	•	
<b>Ministère des Travaux publics.</b>					
	§ 16. Remboursement de la part mise à la charge de l'État des cautionnements des agents des lignes des Flandres . . . . .	1,067 82	•	534 21	
<b>Ministère de la Guerre.</b>					
	§ 17. Amélioration du casernement. . . . .	1,395 70	•	1,395 70	
		<b>475,980 45</b>	<b>125,311 98</b>	<b>14,399 16</b>	
<b>RÉCAPITULATION.</b>					
SERVICE ORDINAIRE	{	Dépenses sur des crédits transférés . . . . .	8,711 25	6,165 75	2,545 50
		— propres à l'exercice . . . . .	855,754 62	75,279 58	408,867 49
SERVICES SPÉCIAUX . . .	{	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1882 . . . . .	590,827 67	528,588 05	50 155 37
		— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice . . . . .	475,980 45	125,311 98	14,399 16
<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>		<b>1,920,273 97</b>	<b>955,145 34</b>	<b>475,065 52</b>	

1885 (SUITE).

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1886.

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1886.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
6,950 25	606 »	
129,619 80	353,069 70	
1,233 12	»	
554 21	533 01	
1,393 70	»	
159,711 14	354,269 31	
8,711 23	»	
684,147 07	171,007 55	
578,541 42	12,286 25	
159,711 14	354,269 31	
1,411,110 86	518,163 11	

## EXERCICE

## Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1885)	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1885. (novemb et décemb)
<b>SERVICE ORDINAIRE.</b>		
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>		
<b>EXERCICE 1880.</b>		
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	648 90	648 90
<b>EXERCICE 1885.</b>		
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .	369 40	184 70
<i>Dépenses propres à l'exercice</i>		
Dette publique . . . . .	27,987 75	5,299 36
Dotations. { Chambres des Représentants . . . . .	559 82	•
{ Cour des comptes. . . . .	30 04	•
Ministère de la Justice . . . . .	49,096 60	11,373 23
— des Affaires Étrangères . . . . .	12,012 57	7,591 22
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	258,540 16	104,852 41
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. . . . .	282,857 23	125,850 93
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	17,106 11	3,990 92
— de la Guerre . . . . .	9,780 72	7,532 79
Corps de la Gendarmerie . . . . .	5,522 69	3,322 69
Ministère des Finances . . . . .	4,010 03	4,306 61
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	5,480 96	631 60
	<b>649,711 68</b>	<b>332,737 82</b>

1884.

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1886.

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1886.	OBSERVATIONS.
.	
184 70	
22,688 30	
559 82	
36 04	
37,725 37	
4,421 35	
73,693 75	
159,020 30	
13,115 19	
2,247 95	
.	
609 42	
2,858 30	
516,973 86	

## Situation des créances restant

ARTICLES.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1885.)	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1885 (novemb. et décemb.).
	<b>DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.</b>		
	Tableau XIV du Budget général. — Loi du 7 mai 1884.		
	<i>Ministère de la Justice.</i>		
1a	Palais de Justice — Travaux. . . . .	5,496 74	25 »
	<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>		
	<i>Service de l'Instruction publique.</i>		
53	Enseignement primaire. — Construction et aménagement de locaux . . . . .	5,105 50	»
	<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i>		
	<i>Routes et bâtiments civils.</i>		
6	Construction de routes, raccordements de routes aux stations (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881), construction de ponts, rachat de ponts concédés, rachat du droit de barrière sur les routes de l'État, construites au moyen des capitaux fournis par des actionnaires . . . . .	9 10	»
	<i>Travaux hydrauliques.</i>		
11	Canaux houillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi . . . . .	1,094 22	1,087 20
15	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc. . . . .	114 »	»
18	Nouvelles installations maritimes d'Anvers . . . . .	300 »	»
	<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>		
56	Chemins de fer. — Voies et Travaux. . . . .	1,072 85	»
	<b>RÉCAPITULATION.</b>		
		<b>15,100 39</b>	<b>1,112 20</b>
	—		
	SERVICE ORDINAIRE {	1,018 30	855 60
	Dépenses sur des crédits transférés . . . . .		
	— propres à l'exercice. . . . .	640,711 08	332,737 82
	DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1885 et sur crédits nouveaux conformément à l'article 3 de la loi du Budget de 1881. . . . .		
		15,100 39	1,112 20
	TOTAUX. . . . . fr.	665,920 37	334,885 62

1884 (SUITE).

à payer au 1<sup>er</sup> janvier 1886.

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 <sup>er</sup> janvier 1886.	OBSERVATIONS.
8,471 74	
5,105 50	
9 10	
7 02	
114 »	
300 «	
1,072 85	
12,078 19	
184 70	
316,075 86	
12,078 19	
329,256 75	

(348)



# COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1885.



## NOTE

## SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1885.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1885, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'Administration des Finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette Administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1885; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'Administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

*Situation au 1<sup>er</sup> janvier 1885.*

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est créancier et de valeurs réalisables . . . fr.	106,876,303 33	
		Encaisses au 31 décembre 1884 . . . . .	818,863,506 80	
			<u>925,739,810 13</u>	
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . . . .		<u>925,739,810 13</u>

*Situation au 1<sup>er</sup> janvier 1886.*

ACTIF.	{	Créances diverses . . . . .	93,056,222 36	
		Encaisses au 31 décembre 1885 . . . . .	806,195,161 71	
			<u>899,251,384 07</u>	
PASSIF	.	. . . . .		<u>899,251,384 07</u>

Les opérations de l'année 1885 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes . . . . .	fr.	3,324,096,096 06
Dépenses . . . . .		<u>3,336,764,441 15</u>

Les dépenses excèdent les recettes de . . . . . fr. 12,668,345 09

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1884 . . . . .	818,863,506 80
— au 31 décembre 1885 . . . . .	<u>806,195,161 71</u>
DIFFÉRENCE ÉGALE. . . . .	<u>fr. 12,668,345 09</u>

## COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1885, les opérations de l'année 1885,  
et la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1886.*



## COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1885, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1884.			SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1885.		
	NUMÉRIQUE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises . . . . .	4,169,708 82	16,729,581 07	20,899,089 89		
— de l'enregistrement et des domaines . .	1,105,918 82	2,009,777 20	3,205,696 02		
Comptables de l'administration des chemins de fer.	2,243,600 76	1,354,750 57	3,578,441 33		
— de l'administration des postes et télé- graphes . . . . .	11,021,457 17	680,275 34	12,301,732 51		
— de l'administration de la marine . .	64,055 76	"	64,055 76		
— de l'administration des prisons . . .	51,172 57	115,064 51	144,257 08		
Comptable du Jardin Botanique de l'État . . .	97 98	"	97 98		
— de l'Institut agricole de l'État . . .	20,572 10	"	20,572 10		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État . . . . .	12,761 70	"	12,761 70		
— de la régie du <i>Moniteur</i> . . . . .	341 52	"	341 52		
— des écoles agricoles . . . . .	184 11	"	184 11		
Caissier de l'État.	S/C de recettes et de paiements . . .	54,519,646 48	"	54,519,646 48	
	S/C Portefeuille du Trésor . . . . .	46,571,906 27	"	46,571,906 27	
	S/C de titres de la Dette publique et autres valeurs . . . . .	574,604 22	601,209,855 "	601,784,457 22	
Agents du Trésor dans les provinces . . . . .	"	19,505,045 27	19,505,045 27		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de véri- fication et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes . . . . .	"	76,257,445 56	76,257,445 56		
	100,935,916 28	717,929,590 52	818,865,506 80	818,865,506 80	"

## OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1885.

## SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

## a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1884. . . . .	"	132,609,447 39
— — 1885. . . . .	"	"

## b. Opérations sur les Budgets clos.

Ordonnances en circulation et à payer sur le Budget de l'exercice 1880. . . . .	"	38,044 50
— — — 1881. . . . .	"	106,482 84
— — — 1882. . . . .	"	105,656 54
— — — 1883. . . . .	"	994,128 03
— — — 1884. . . . .	"	665,920 57
	"	134,807,680 10



## COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1885, les opérations

	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1885.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
<b>TITRE I<sup>er</sup>. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.</b>		
<i>a. Fonds de liers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables . . . . .	»	57,135,359 87
— d'entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux . . . . .	»	4,566,040 75
Fonds spécial créé en vertu de l'article 57 de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877 . . . . .	»	534,202 56
Fonds provinciaux . . . . .	»	5,406,605 88
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860 . . . . .	»	548 57
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.) . . . . .	»	9,006,551 58
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales . . . . .	»	134,505 41
Dépôts effectués chez les receveurs des contrib. directes pour le compte de la caisse générale d'épargne. . . . .	44,101 89	»
— — — de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne. . . . .	»	»
Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne . . . . .	»	»
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne . . . . .	»	2,324,220 77
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865 . . . . .	3,721 74	»
— des veuves et orphelins du Département des Finances . . . . .	28,765 80	»
— des veuves et orphelins du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	»	252,053 25
— des veuves et orphelins du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	»	45,224 71
— des veuves et orphelins du Département des Affaires Étrangères . . . . .	»	17,575 17
— des veuves et orphelins du Département de la Justice. . . . .	»	25,426 84
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'Instruction publique . . . . .	»	125,061 12
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux . . . . .	»	235,404 62
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire . . . . .	»	38,559 67
— des veuves et orphelins des officiers de l'armée . . . . .	»	100,195 51
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine . . . . .	»	11,551 59
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux . . . . .	»	68,542 25
Masse d'habillement des employés du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	»	216,692 05
Caisse de remplacement par le Département de la Guerre . . . . .	»	542,163 99
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer . . . . .	107,842 09	»
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer pour le compte des sociétés concessionnaires avec lesquelles elle est en relation . . . . .	»	2,171,529 58
Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes pour le compte d'administrations postales étrangères, d'offices télégraphiques, etc., avec lesquels elle est en relation . . . . .	»	550,057 06
Fonds pour l'encouragement du service militaire . . . . .	»	2,706 65
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de liers . . . . .	»	52,182 59
Encaissement des effets de commerce par la poste . . . . .	»	12,958,274 27
Fonds spécial de rémunération des miliciens. . . . .	»	90,729 22
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants . . . . .	»	529,652 05
Fonds pour l'encouragement de la peinture historique et de la sculpture. (Arrêté royal du 25 novembre 1859, <i>Moniteur</i> n° 541.) . . . . .	»	40 »
Fonds disponible des caisses de prévoyance des instituteurs primaires et urbains en liquidation. . . . .	»	3,875 86
Fonds provenant de la legs Heuschling instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1885.) . . . . .	»	48 27
Fonds provenant de la donation Van Cutsem instituant un prix annuel de piano au Conservatoire royal de musique, à Bruxelles. (Arrêté royal du 50 juin 1885.) . . . . .	»	»
Payements de la caisse des dépôts et consignations PJC de la caisse d'épargne. . . . .	»	»
	274,431 52	77,100,768 65

## DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

de l'année 1885, et la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1886 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1885.				SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1886.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
4,065,961 53	5,555,604 30	•	567,705 00	•	36,587,656 81	
2,500,188 82	2,560,208 85	•	60,020 03	•	4,506,020 72	
11,849 91	246,453 44	•	234,603 55	•	119,598 83	
10,911,709 01	11,026,077 45	•	114,368 44	•	5,292,297 44	
29,771,471 75	27,159,410 88	2,652,060 87	•	•	2,632,609 44	
545,542 •	586,226 15	•	240,884 15	•	8,825,667 23	
252,027 56	240,501 25	2,466 15	•	•	156,971 54	
453,906 17	458,970 11	•	5,063 94	40,165 83	•	
10,800 •	10,800 •	•	•	•	•	
151 11	•	151 11	•	•	151 11	
45,219,550 21	44,129,500 •	1,089,784 21	•	•	5,614,004 98	
158,125 23	155,224 10	2,899 04	•	822 70	•	
1,510,655 54	1,490,956 •	19,677 54	•	9,088 46	•	
1,856,194 61	1,859,981 80	•	3,787 19	•	248,866 04	
500,564 52	288,351 21	12,015 51	•	•	57,258 02	
142,085 06	124,275 21	17,792 75	•	•	35,165 92	
180,729 98	179,064 46	1,665 52	•	•	27,092 56	
482,544 78	487,781 95	•	5,237 17	•	117,823 95	
924,515 25	919,504 98	4,808 27	•	•	240,502 89	
587,702 64	302,718 56	•	5,015 72	•	35,325 95	
917,125 14	920,012 61	•	2,880 47	•	187,505 84	
148,171 42	142,245 15	5,928 29	•	•	17,479 88	
557,738 80	550,156 88	7,581 92	•	•	76,124 17	
1,149,020 69	1,047,949 71	101,070 98	•	•	517,765 03	
5,859,619 75	4,589,652 49	•	550,052 74	•	12,151 25	
1,898,477 59	1,770,264 56	128,215 05	•	69,629 06	•	
4,850,515 71	5,955,012 67	•	1,124,496 96	•	1,047,052 42	
5,895,878 87	5,797,031 17	96,797 70	•	•	652,855 06	
15,884 •	14,720 •	1,164 •	•	•	5,870 65	
800,198 97	796,510 25	3,688 72	•	•	35,871 51	
521,406,915 91	521,866,848 75	•	459,954 82	•	12,498,559 45	
2,245 50	21,568 01	•	10,322 51	•	71,406 71	
•	16,412 54	•	16,412 54	•	515,220 59	
•	40 •	•	40 •	•	•	
•	54 •	•	54 •	•	5,819 86	
958 50	980 49	•	21 90	•	26 28	
510 •	•	510 •	•	•	510 •	
421,100 •	421,100 •	•	•	•	•	
459,827,786 65	459,089,401 50	4,128,273 10	3,380,888 66	128,706 05	77,695,428 51	

## COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1885, les opérations

	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1885.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
<i>b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
<b>Administration des contributions directes, douanes et accises.</b>		
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux) . . . . .	✓	0,233 52
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions . . . . .	•	124,983 59
Impôts et produits recouvrés au profit des communes . . . . .	•	15,628,617 53
Masse d'habillement et d'équipement de la douane . . . . .	•	54,052 41
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus . . . . .	✓	106,385 71
Travaux d'irrigation dans la Campine . . . . .	•	255 27
Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.) . . . . .	•	566 56
<b>Administration de l'enregistrement et des domaines.</b>		
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie . . . . .	•	540,860 18
Amendes et frais de justice en matière forestière . . . . .	•	14,642 83
Consignations de toute nature . . . . .	•	40,898,510 48
<b>Administration des chemins de fer.</b>		
Encaissements et paiements pour le compte de tiers, du chef du transport de marchandises . . . . .	•	178,668 88
Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays. (Ports au delà.) . . . . .	•	•
Comptes courants des comptables du chemin de fer avec les industriels . . . . .	✓	•
<b>Administration des postes et télégraphes.</b>		
Encaissements et paiements de quittances pour compte de tiers . . . . .	•	795,407 56
Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue et bons de poste . . . . .	•	1,548,060 51
Abonnements pris aux journaux et payés aux éditeurs . . . . .	•	1,507,665 81
Encaissement et paiement de coupons . . . . .	•	2,208 50
<b>Administration de la marine.</b>		
Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise . . . . .	•	•
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses . . . . .	•	522 02
<b>Ministère de la Justice.</b>		
Masse des détenus. (Administration des prisons.) . . . . .	•	144,237 08
<b>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</b>		
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État . . . . .	•	20,572 10
Produits de l'école de médecine vétérinaire de l'État . . . . .	•	12,761 70
— du Jardin Botanique de l'État . . . . .	•	97 98
— de la loterie de l'Exposition universelle d'Anvers . . . . .	•	•
<b>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</b>		
Produit des conférences données aux élèves droguistes . . . . .	•	•
	•	81,503,035 05



## DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1885, et la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1886 suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1885.				SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1886.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
554,659 85	555,176 65	"	516 80	"	5,718 72	
75,749 49	107,142 48	"	31,392 99	"	95,500 60	
17,342,411 30	16,572,946 65	769,464 76	"	"	16,508,082 29	
129,366 10	105,698 82	23,667 28	"	"	77,719 60	
610,205 57	605,501 54	10,765 85	"	"	117,149 54	
2,028 27	1,944 04	83 55	"	"	550 60	
5,217 06	5,495 59	"	278 55	"	87 85	
192,925 69	191,421 57	1,504 52	"	"	351,375 50	
21,062 62	27,590 76	"	6,528 14	"	8,514 60	
16,862,100 77	16,707,040 45	155,156 54	"	"	41,055,675 82	
52,876,305 45	52,948,240 89	"	71,946 44	"	106,722 44	
288,458 51	288,458 51	"	"	"	"	
502,751 88	501,217 77	1,534 11	"	"	1,534 11	
55,575,346 12	55,435,278 61	158,067 51	"	"	955,475 07	
124,498,575 01	124,455,552 25	45,022 78	"	"	1,503,092 52	
1,994,706 58	1,996,481 43	"	1,774 85	"	1505,888 96	
1,254,125 09	1,235,581 82	"	1,458 75	"	749 77	
18,056 56	18,056 56	"	"	"	"	
5,586 51	5,675 75	"	87 24	"	455 71	
222,208 60	218,150 00	4,058 54	"	"	148,205 59	
56,575 65	55,616 40	2,959 25	"	"	23,551 55	
47,608 51	46,945 01	665 55	"	"	15,427 05	
1,078 "	1,167 "	"	89 "	"	8 98	
671,707 78	671,707 78	"	"	"	"	
2,550 "	1,548 49	1,001 51	"	"	1,001 51	
271,395,518 52	270,355,442 35	1,155,948 86	115,872 69	"	62,454,012 12	

## COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1885, les opérations

	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1885.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
<b>TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.</b>		
<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.</i>		
<b>SUBSIDES.</b>		
Subsides offerts à l'État pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1858.) . . . . .	»	465,556 18
Subsides pour travaux d'utilité publique . . . . .	»	299,078 56
Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de tra- vaux d'amélioration du régime de l'Yser . . . . .	»	29,059 47
Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement des chemins de fer de l'État. . . . .	»	1,144,448 10
<b>FONDS DE REMPLI.</b>		
Fonds de rempli provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :		
<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics</i>		
Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées . . . . .	»	2,059 11
<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>		
<b>A. CHEMINS DE FER.</b>		
Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . . . . .	»	1,042,888 »
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent . . . . .	»	147,788 51
Service de la traction et du matériel . . . . .	»	771,723 57
Service des transports . . . . .	»	554,452 21
Services en général . . . . .	»	154,958 44
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services . . . . .	»	999 05
<b>B. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.</b>		
Service des postes et télégraphes . . . . .	»	54,198 56
<b>C. MARINE.</b>		
Service de la traction et du matériel . . . . .	»	5,867 64
<i>Ministère de la Guerre.</i>		
Service des établissements de fabrication de l'artillerie . . . . .	»	56,509 45
Service de l'Institut cartographique militaire. . . . .	»	15,445 85
Service des objets de couchage de l'État . . . . .	»	55 22
Service de la pharmacie centrale de l'armée. . . . .	»	6,479 44
Service de la remonte spéciale des officiers . . . . .	»	56,857 24
<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique</i>		
Part d'intervention de la ville de Liège dans la construction d'instituts universitaires . . . . .	»	50,470 »
Part d'intervention de la ville de Gand dans la construction d'instituts universitaires . . . . .	»	»
<b>SERVICES DIVERS.</b>		
Cautionnements des entrepreneurs défallants . . . . .	»	65,829 78
Frais d'administration de la masse d'habillement du Département des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes . . . . .	»	»
Remboursements de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Lois des 14 août 1875, 14 juin 1878 et 27 août 1880.) . . . . .	»	»
Service de l'Exposition universelle de la Nouvelle-Orléans en 1884-1885. . . . .	»	14,588 15
Fonds de rempli créé au moyen du produit des recettes de l'Exposition nationale . . . . .	»	14,583 25
Id. id. de la souscription id. . . . .	»	532,483 44
Produit du matériel des fêtes de 1880 . . . . .	»	24,170 06
Produit de la loterie de l'Exposition universelle d'Anvers. . . . .	»	»
»		5,066,118 74

## DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1885, et la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1886 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1885.				SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1886.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
85,508 97	245,878 82	•	100,369 85	•	304,986 53	
155,508,91	171,036 87	•	36,427 06	•	202,650 60	
51,501 82	6,121 60	25,380 22	•	•	54,459 69	
385,640 92	1,074,383 57	•	688,742 45	•	455,705 65	
0,814 02	9,220 47	594 45	•	•	2,653 56	
1,156,666 05	870,324 80	266,341 16	•	•	1,309,220 16	
124,598 75	110,157 58	14,461 15	•	•	162,240 00	
675,541 20	803,210 94	•	127,669 74	•	644,055 65	
202,854 42	266,446 64	26,587 78	•	•	380,859 09	
127,248 25	120,530 41	6,717 84	•	•	141,676 28	
80,250 05	65,000 •	15,250 05	•	•	16,250 •	
35,095 17	17,995 46	17,099 71	•	•	71,298 07	
28,871 50	24,545 61	4,325 60	•	•	8,195 35	
89,070 79	63,360 86	25,709 93	•	•	62,019 58	
34,685 77	51,907 50	2,778 58	•	•	18,224 21	
•	•	•	•	•	35 22	
42,965 27	14,026 68	28,939 19	•	•	35,418 63	
156,551 50	43,382 •	112,940 50	•	•	169,786 74	
53,535 55	•	53,535 55	•	•	85,812 35	
150,000 •	•	150,000 •	•	•	150,000 •	
0,544 61	837 85	5,706 76	•	•	69,536 54	
2,900 •	•	2,900 •	•	•	2,900 •	
2,854 55	2,854 55	•	•	•	•	
•	11,479 25	•	11,479 25	•	3,108 02	
4,445 75	8,175 50	•	3,731 64	•	10,851 59	
•	•	•	•	•	352,485 44	
•	•	•	•	•	24,170 96	
671,707 78	487,805 •	183,902 78	•	•	183,902 78	
4,545,898 91	4,449,540 99	922,778 82	1,028,420 87	•	4,960,476 69	

## COMpte DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1885, les opérations

	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1885.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
<b>OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.</b>		
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du Trésor pour le paiement des intérêts sur les	Inscriptions nominatives . . . . .	15,265,803 01
	Titres au porteur en circulation. . . . .	1,070,268 51
de Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la Dette publique . . . .	157,421 00	"
Baring frères et C <sup>e</sup> , à Londres, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la Dette publique . . . .	4,218 01	"
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations. . . . .	"	5,575,964 84
Coupons d'intérêt des obligations à 4 et à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ , émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers) . . . . .	"	258,554 50
Amortissement des obligations à 4 et à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ , émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers) . . . . .	"	125,441 "
Coupons d'intérêt des obligations à 3, 4 et 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ , émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 53 et 57 de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877 . . . . .	"	5,017,302 30
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 53 et 57 de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877 . . . . .	"	867,118 05
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites en vertu des lois des 14 août 1875, 4 juin 1878 et 27 août 1880, pour construction de maisons d'école . . . . .	17,565,075 42	"
Amortissement des actions et obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg . . . . .	"	179,825 "
Emprunt de 164,796,000 francs à 4 p. $\frac{1}{100}$ , de 1883, autorisé par diverses lois . . . . .	"	"
Obligations de la Dette publique à 4 p. $\frac{1}{100}$ , émises en vertu de la loi du 20 juin 1877 (capital rattaché à l'emprunt de 1871) . . . . .	"	"
Obligations de la Dette publique à 4 p. $\frac{1}{100}$ , émises en vertu de la loi du 26 juin 1877 (convention-loi des 12 février/7 avril 1885. — Capital rattaché à l'emprunt de 1871) . . . . .	"	"
	17,527,615 42	25,560,277 19

## DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1885, et la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1886 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1885.				SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1886.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
55,741,502 44	55,551,072 52	390,420 92	.	"	15,650,232 95	
52,531,915 "	52,504,227 01	27,687 00	"	"	1,697,956 50	
10,964,759 41	11,080,504 89	"	115,765 48	273,187 47	"	
59,432 60	50,500 "	8,932 60	"	"	4,714 50	
75,076,542 66	75,114,926 09	.	58,585 45	"	3,557,581 41	
527,544 50	554,152 50	"	6,788 "	"	251,766 50	
84,655 50	72,500 "	12,555 50	"	"	137,796 50	
7,025,777 "	7,081,377 25	"	57,600 25	"	3,559,702 05	
658,060 "	529,050 "	109,010 "	"	"	976,128 05	
17,366,047 29	41,356 12	17,524,711 17	"	41,202 25	"	
550,450 "	544,450 "	6,000 "	"	"	185,825 "	
2,575 "	2,575 "	"	"	"	"	
2,375,900 "	2,375,900 "	"	"	"	"	
2,885,500 "	2,885,500 "	"	"	"	"	
181,828,041 40	164,167,651 58	17,870,127 18	218,757 16	514,440 72	25,807,503 51	

## COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1885, les opérations

	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1885.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.		
Achats de titres de la Dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations . . . . .	78,595,820 31	"
— — pour emploi de la réserve du fonds communal . . . . .	9,066,378 97	"
— — pour le compte d'établissements publics . . . . .	"	12,354 60
Ventes de titres de la Dette publique pour le compte d'établissements publics . . . . .	"	"
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger . . . . .	242,621 75	"
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses . . . . .	1,167,085 44	"
Subsides des comptables entre eux . . . . .	"	"
Titres de la Dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État . . . . .	"	601,784,457 22
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du Trésor . . . . .	"	52 22
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables . . . . .	"	355,365 "
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie . . . . .	"	1,057,293 10
Trésor public, S/C de placements . . . . .	"	1,033,378 10
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances aux provinces et aux communes. (Lois des 14 août 1875, 4 juin 1878 et 27 août 1880.) Construction de maisons d'école . . . . .	"	17,365,973 42
Administration des chemins de fer, postes et télégraphes. S/C d'effets à encaisser à l'étranger . . . . .	6 65	"
— — S/C de versements à Paris par l'Office des postes de France. . . . .	"	"
Valeurs déposées au Trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877 . . . . .	"	2,135 63
Avances au Département de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, à régulariser. . . . .	"	"
Dette publique, S/C d'avances à régulariser . . . . .	"	"
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg . . . . .	3,745 29	"
	89,074,258 39	622,211,020 44

## DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

- de l'année 1885, et la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1886 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1885.				SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1886.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
65,895,757 51	66,902,245 50	"	3,006,487 99	81,600,508 50	"	
585,614 35	542,427 64	241,186 71	"	8,825,192 26	"	
1,806,517 85	1,789,376 66	17,141 17	"	"	20,495 85	
917,500 28	917,590 28	"	"	"	"	
1,655,472 37	1,659,371 38	"	3,899 01	246,520 74	"	
24,053,796 91	25,325,411 47	"	669,614 56	1,857,300 "	"	
144,720,685 20	144,720,685 20	"	"	"	"	
208,308,741 88	197,006,894 25	11,301,847 63	"	"	615,086,304 87	
452 34	52 22	400 12	"	"	452 34	
815,227,187 76	814,789,056 91	438,130 85	"	"	795,495 85	
460,157,548 47	459,722,522 76	435,225 71	"	"	2,092,518 81	
366,140,618 10	366,248,374 21	"	98,756 02	"	934,622 17	
41,356 12	17,366,047 29	"	17,524,711 17	"	41,262 25	
1,226 05	1,219 40	6 65	"	"	"	
457,045 84	457,045 84	"	"	"	"	
10,952 86	9,871 64	1,061 22	"	"	3,216 85	
251,700 "	351,700 "	"	100,000 "	100,000 "	"	
2,096,588 "	2,996,588 "	"	"	"	"	
"	"	"	"	3,745 29	"	
2,001,954,412 05	2,100,702,880 72	12,435,000 08	21,203,468 75	92,613,066 50	616,981,368 97	

## COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 1885, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1884.			SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1885.		
	NUMÉRAIRE	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises . . . . .	5,808,559 96	17,951,996 76	21,760,556 72	"	"
— de l'enregistrement et des domaines . . . . .	1,102,642 52	1,911,917 04	3,014,559 56	"	"
Comptables de l'administration des chemins de fer . . . . .	2,058,605 08	1,168,701 58	3,227,307 56	"	"
— de l'administration des postes et télégraphes . . . . .	11,650,010 20	623,100 32	12,253,119 52	"	"
— de l'administration de la marine . . . . .	65,150 34	"	65,150 34	"	"
— de l'administration des prisons . . . . .	51,250 57	117,045 02	148,305 59	"	"
Comptable du Jardin Botanique de l'État . . . . .	8 98	"	8 98	"	"
— de l'Institut agricole de l'État . . . . .	25,531 35	"	25,531 35	"	"
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État . . . . .	13,427 05	"	13,427 05	"	"
— des conférences données aux élèves droguistes . . . . .	1,001 51	"	1,001 51	"	"
— de la régie du <i>Moniteur</i> . . . . .	390 82	"	390 82	"	"
— des écoles agricoles . . . . .	680 58	"	680 58	"	"
Caissier de l'État. { S/C de recettes et de paiements . . . . .	55,300,341 14	"	55,300,341 14	"	"
{ S/C Portefeuille du Trésor . . . . .	24,641,976 86	"	24,641,976 86	"	"
{ S/C de titres de la Dette publique et autres valeurs . . . . .	504,831 87	612,581,475 "	615,086,504 87	"	"
Agents du Trésor dans les provinces . . . . .	"	19,650,969 89	19,650,969 89	"	"
Mandats et autres pièces acquittées en cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes . . . . .	"	75,018,640 59	75,018,640 59	"	"
	70,182,508 71	727,012,853 "	806,195,161 71	"	"

## OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1885.

Service des recettes et dépenses de l'État . . . . .	"	134,607,680 16
Service des recettes et dépenses pour ordre. { Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances . . . . .	274,451 52	77,100,768 65
{ Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette . . . . .	"	61,395,955 95
{ Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances liquidées par la Cour des Comptes . . . . .	"	5,066,118 74
Opérations de trésorerie relatives au service de la Dette publique . . . . .	17,527,615 42	25,560,277 19
Opérations diverses en dehors du service des Budgets . . . . .	89,074,258 39	622,211,029 44
	106,876,503 53	925,759,810 15
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1885. . . . .	818,865,506 80	"
	925,759,810 15	925,759,810 15





(366)

**COMPTE**  
**DE LA DETTE PUBLIQUE**

**POUR L'EXERCICE 1883.**



## NOTE

### SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1885.

---

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

#### PREMIÈRE PARTIE.

---

Rentes créées sans expression de capital.

---

#### DEUXIÈME PARTIE.

---

Dettes consolidées et dette flottante :

1° Dette à 2½ p. %.

2° *Emprunt de 506,859,000 francs*, émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 (*Moniteur* n° 120), et dettes de même nature ajoutées à cet emprunt en 1878 et en 1882. — Rente 3 p. %.

3° *Emprunt de 51,000,000 de francs*, autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (*Moniteur* n° 211), et dettes de même nature ajoutées à cet emprunt jusqu'en 1883. — Rente 4 p. % (1<sup>re</sup> série).

4° *Emprunt de 154,719,000 francs*, autorisé par diverses lois et émis conformément à l'arrêté royal du 8 janvier 1880 (*Moniteur* n° 9). — Rente 4 p. % (2<sup>e</sup> série).

5° Rentes 3 p. % à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

6° Dette flottante.

---

#### TROISIÈME PARTIE.

---

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer.

---

#### QUATRIÈME PARTIE.

---

Pensions de toute nature.

---

## PREMIÈRE PARTIE.

## GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Trois inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Bull. offic. n° 1010*), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c., dont les arrérages sont payables par moitié le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre, a été portée, avec jouissance du 1<sup>er</sup> novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/2, 3 et 4 1/2 p. % que possédait ce dernier.

Et la troisième inscription, d'une rente annuelle de 492 francs, dont les arrérages sont également payables le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre, a été immatriculée au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention précitée du 7 juin 1872, avec jouissance du 1<sup>er</sup> mai 1874.

Ces trois inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,598 14 c.

## DEUXIÈME PARTIE.

1<sup>o</sup> DETTE A 2 1/2 p. %.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. % dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire . . . . . fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c., divisé comme il suit :

*A et B.* Au profit de corporations et d'établissements publics, et de  
comptables belges . . . . . 7,266,666 66

A REPORTER. . . . . fr. 31,742,433 86

	REPORT. . . . fr.	31,742,433 86
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 <sup>er</sup> , de la convention du 19 juillet 1845). . . .	941,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention). . . . .	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i> ) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention). . . .	241,005 08
§ 4 du même article 65. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842. . . . .		14,814,800 »
§ 5 du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842. . . . .		2,116,400 »
§ 6 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement. . . . .		169,312,000 »
§ 7 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 <sup>er</sup> juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe. . . . .		169,312,000 »
	TOTAL. . . . fr.	589,417,631 74

Il faut en déduire :

1° Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2<sup>me</sup> alinéa, de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842, ci. . . . . fr. 169,312,000 »

2° Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. 0/0, au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été *annulé* et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872 rappelée plus haut, soit. . . . . 146,000 »

169,458,000 »

RESTE. . . . fr. 219,959,631 74

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c<sup>t</sup> l'an, payables par moitié le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 234) a soumis la dette à 2 1/2 p. 0/0 au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais les fonds d'amortissement des dettes à 4 p. 0/0 qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être affectés au rachat de la dette à 2 1/2 p. 0/0. En ce cas, les intérêts des titres rachetés viennent en déduction des crédits annuels portés au Budget pour cette dette.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité de l'arrêté royal du 23 décembre 1874, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 4,000 francs chacune . . . . .	fr	8,000,000	»
34,000 — — — — — 2,000 — . . . . .		68,000,000	»
8,000 — — — — — 1,000 — . . . . .		8,000,000	»
6,000 — — — — — 200 — . . . . .		1,200,000	»
<u>soit 50,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de . . . . .</u>		<u>8,200,000</u>	<u>»</u>

### 2° EMPRUNT DE 306,859 000 FRANCS

et dettes de même nature ajoutées à cet emprunt

(Rente 5 p. %) —

La dette à 5 p. % se compose de l'emprunt de 306,859,000 francs de capital nominal (240,000,000 de francs effectifs) autorisé par la loi du 29 avril 1875 (*Moniteur* n° 120) et des capitaux qui y ont été ajoutés en 1878 et en 1882.

Ces divers capitaux ont été négociés de la manière indiquée au tableau suivant :

MISSIONS	PARTIS CONTRACTANTS	DATE de jouissance des intérêts	CAPITAL nominal négocié	TAUX d'émission	CAPITAL effectif (Produit brut)
<b>A — Emprunt de 306 859 000 francs</b>					
1 <sup>o</sup> Convention du 16 avril 1875	Syndicat de banquiers	1 <sup>er</sup> juin 1875	100,000,000	81 %	81,000,000
		Id	65,000,000	77 20	50,180,000
2 <sup>o</sup> Convention du 4 mars 1874	Souscription publique	Id	65,000,000	81 %	52,650,000
		Baring freres et C <sup>e</sup> à Londres (souscription publique)	1 <sup>er</sup> mai 1874	15,250,000	75 25
3 <sup>o</sup> — du 20 avril 1876	de Rothschild freres, la Banque Nationale et la Société Générale	1 <sup>er</sup> mai 1876	35,000,000	72 15	25,800,500
4 <sup>o</sup> — du 14 sept 1876		Les memes	1 <sup>er</sup> mai 1876 1 <sup>er</sup> nov 1876 Id	6,555,000 15,670,000 10,104,000	75 15
			fr 306,859,000		
				TAUX MOYEN D'ÉMISSION	78 21 <sup>2</sup>
<b>B. — Dette de 80,000,000 de francs</b> (101,500,000 francs en 1875 et 101,500,000 francs en 1876 et suivantes)					
Convention du 25 janv 1878	de Rothschild freres, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 <sup>er</sup> nov 1877	64,000,000	75 %	60,000,000
		1 <sup>er</sup> mai 1878	16,000,000		
			fr 80,000,000		
<b>C — Dette de 133 000 000 de francs</b> (133,000,000 francs en 1882 et 133,000,000 francs en 1882 et suivantes)					
Convention du 29 juin 1882	de Rothschild freres la Banque Nationale et la Société Générale.	1 <sup>er</sup> mai 1882	96,585,700	82 %	100 000,000
		1 <sup>er</sup> nov 1882	53,414,700		
			fr 133,000,000		
Total de la dette à 5 p. %			fr 519,859 000		de capital nominal

Le produit brut du capital émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 a été employé, à concurrence de 240,000,000 de francs, au rachat, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, et à l'exécution des travaux d'utilité publique décrétés par la loi du 15 mars 1873 et par des lois subséquentes. L'excédent de fr. 608 50<sup>cs</sup> a fait l'objet d'une recette accidentelle au profit du Trésor (compte de l'exercice 1876).

Quant aux sommes provenant des émissions faites en 1878 et en 1882, elles ont servi à couvrir tout ou partie des crédits — pour travaux publics, etc. — alloués par les lois qui ont autorisé ces émissions.

La dette à 3 p. % est représentée, à concurrence de 386,859,000 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

Savoir :

4,000 obligations de 10,000 francs	. . . . . fr.	40,000,000	»
3,800 — 5,000 —	. . . . .	19,000,000	»
45,000 — 2,000 —	. . . . .	90,000,000	»
212,859 — 1,000 —	. . . . .	212,859,000	»
14,000 — 500 —	. . . . .	7,000,000	»
20,000 — 200 —	. . . . .	4,000,000	»
140,000 — 100 —	. . . . .	14,000,000	»
<u>459,659 obligations.</u>		<u>fr. 386,859,000</u>	<u>»</u>

Il n'a pas été créé d'obligations pour le capital de 133,000,000 de francs mentionné sous le litt. C du tableau qui précède. Ce capital a été inscrit sur le grand-livre de la Dette publique, au nom des preneurs, conformément à l'article 1<sup>er</sup>, § 2, de l'arrêté royal du 29 juin 1882.

Une dotation annuelle de vingt centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. %.

Cette dotation a pris cours :

A partir du 1<sup>er</sup> mai 1876 pour le capital de 283,085,000 francs, émis avec jouissance du 1<sup>er</sup> juin 1873 et des 1<sup>er</sup> mai 1874 et 1876; à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs émis avec jouissance du 1<sup>er</sup> novembre 1876; à partir du 1<sup>er</sup> mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs émis avec jouissance du 1<sup>er</sup> novembre 1877 et du 1<sup>er</sup> mai 1878, et à partir du 1<sup>er</sup> mai 1883 pour le capital de 133,000,000 de francs émis avec jouissance des 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> novembre 1882.

L'amortissement sera facultatif lorsque les rachats ne pourront se faire à 90 p. % ou au-dessous.

Les fonds d'amortissement des dettes à 4 p. % qui seront demeurés sans emploi pendant tout un semestre pourront être affectés au rachat de la dette à 3 p. % (article 2 de la loi du 19 décembre 1874). Cette disposition n'a encore reçu aucune application.

Les sommes appliquées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1873 à 1885, ont été réparties comme il suit (voir les tableaux n<sup>os</sup> 3 et 4 ci-joints) :



	INTERÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL
Années 1875 à 1885 . . . . .	fr. 108,476,985	» 6,520,572 50	114,797,555 50
Année 1884 . . . . .	15,354,091 50	1,281,596 50	16,635,488 »
— 1885 . . . . .	15,310,012 50	1,525,475 50	16,635,488 »
	<u>Fr. 159,141,087</u>	<u>» 8,927,444 50</u>	<u>148,068,531 50</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1875 à 1885 s'élève à la somme totale de fr. 8,927,444 50 c., qui a servi à amortir un capital nominal de 9,925,900 francs, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées à 509,955,100 francs.

La somme de fr. 634,227 74 c., qui forme le complément du fonds d'amortissement, n'a pas été employée à cause de l'élévation du cours au-dessus de 90 %. Elle a fait retour au Trésor.

### 3° EMPRUNT DE 31,000,000 DE FRANCS

et dettes de même nature ajoutées à cet emprunt

Rente 4 p. % (1<sup>re</sup> série)

La dette à 4 p. % (1<sup>re</sup> série) se compose :

A. De l'emprunt de 51,000,000 de francs de capital nominal, émis avec jouissance des intérêts à partir du 1<sup>er</sup> août 1871, en vertu de la loi du 27 juillet 1871 (*Moniteur* n° 211) et conformément aux conditions déterminées par l'arrêté royal et la décision ministérielle du 29 du même mois. Réalisé au taux de 98 p. %, cet emprunt a produit une somme effective de 49,980,000 francs, qui a été employée à l'exécution de travaux d'utilité publique.

Un capital nominal de 31,000,000 de francs a été mis en souscription publique le 8 août 1871, et le restant de l'emprunt, soit 20,000,000 de francs, a été négocié à MM. de Rothschild frères, la Société Générale et la Banque de Belgique, par contrat du 29 juillet 1871.

B. Des capitaux dont l'émission a été autorisée par les lois suivantes, pour effectuer le paiement de lignes de chemins de fer reprises par l'État ou en construction, et qui peuvent s'élever ensemble à 255,248,900 francs (chiffre approximatif).

Savoir :

1° Loi du 27 mai 1876 (*Moniteur* n° 152) et arrêté royal du 9 septembre suivant (*Moniteur* n° 256), qui autorisent l'émission d'un capital nominal de 46,000,000 de francs, pour le paiement des lignes à établir dans le Luxembourg et la province de Namur, par la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 31 janvier/15 mars 1875);

2° Loi du 19 décembre 1876 (*Moniteur* n° 555) autorisant l'émission de titres 4 p. % à concurrence d'un capital approximatif de 14,350,000 francs, pour la construction d'un chemin de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers à Gladbach et de Tongres à Neerlinter, conformément à la convention intervenue le 15 novembre 1876 entre l'État et la Banque de Belgique;

3° Loi du 23 juin 1877 (*Moniteur* n° 177) qui autorise l'émission de titres, ensemble de 59,277,000 francs, pour la capitalisation des annuités de rachat des chemins de fer de Dendre et Waes (Convention des 18 avril/31 mai 1877) et de Pepinster à Spa (Convention du 8 juin suivant);

4° Loi du 26 juin 1877 (*Moniteur* n° 178) autorisant l'émission d'un capital approximatif de 94,000,000 de francs, pour acquitter le prix de diverses lignes à construire en vertu de la convention-loi des 1<sup>er</sup>/26 juin 1877, modifiée par celle des 12 février/7 avril 1885.

5° Loi du 31 mai 1878 (*Moniteur* nos 151-152) approuvant diverses conventions conclues pour le rachat de concessions de lignes du réseau des Flandres, et autorisant le Gouvernement à opérer le rachat d'autres lignes de ce réseau. La même loi autorise l'émission, en titres 4 p. %, du capital (18,989,500 francs) nécessaire au payement de ces lignes ;

6° Arrêté royal du 10 juin 1878 (*Moniteur* n° 166) pris en conformité de la loi du 3 du même mois, et approuvant la convention conclue le 9 pour la construction de l'embranchement de Battice à Aubel. Le montant des titres 4 p. % à émettre en vertu de l'article 13 de cette convention est de 2,652,400 francs.

Les capitaux délivrés ou à délivrer en vertu de ces lois, avec jouissance du 1<sup>er</sup> mai 1885 et jouissances antérieures, s'élèvent à :

1° . . . . .	fr.	34,747,200
2° . . . . .		14,528,600
3° . . . . .		52,550,000
		6,727,000
4° . . . . .		95,882,200
5° . . . . .		18,989,500
6° . . . . .		2,652,400
ENSEMBLE. . . fr.		<u>225,856,900</u>

C. Du capital de fr. 466,178,182 22 c<sup>s</sup>, provenant de la conversion décrétée par la loi du 23 juillet 1879 (*Moniteur* n° 205) des dettes à 4 1/2 p. % indiquées ci-après :

4 1/2 p. % 1 <sup>re</sup> série (conversion de 1844) . . . . .	fr.	55,564,182 22
— 2 <sup>e</sup> » (emprunt de 1844) . . . . .		67,485,000 »
— 3 <sup>e</sup> » (conversion de 1855) . . . . .		141,284,900 »
— 4 <sup>e</sup> » (conversion de 1857 et emprunt de 1860) . . . . .		65,846,400 »
— 5 <sup>e</sup> » (emprunt de 1865) . . . . .		58,581,000 »
— 6 <sup>e</sup> » (emprunt de 1867 et dettes qui y ont été ajoutées) . . . . .		77,618,700 »
TOTAL ÉGAL. . . . fr.		<u>466,178,182 22</u>

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal du 23 juillet 1879 réglant l'exécution de la loi précitée, les porteurs d'obligations et les titulaires d'inscriptions nominatives des dettes 4 1/2 p. % avaient la faculté d'en réclamer le remboursement *au pair*, pendant un délai de douze jours à compter du 25 du même mois; mais aucune demande de remboursement de titres de cette nature n'ayant été déposée, le capital restant de ces dettes s'est trouvé intégralement soumis à la conversion, avec jouissance des intérêts à 4 p. % à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1879.

Le capital précité de fr. 466,178,182 22 c<sup>s</sup> était représenté originairement par des obligations au porteur à concurrence de . . . . . fr. 265,655,450 »  
 et par des inscriptions nominatives qui ont été transférées d'office au grand-livre des rentes 4 p. %, 1<sup>re</sup> série, conformément à l'article 8 de l'arrêté royal du 23 juillet 1879, ensemble de fr. 8,020,909 28 c<sup>s</sup> de rente 4 p. %  
 au capital de . . . . . 200,522,732 22

fr. 466,178,182 22

D. De l'emprunt d'un capital nominal de 164,796,000 francs, émis, avec jouissance du 1<sup>er</sup> mai 1883, aux conditions déterminées par l'arrêté royal et la décision ministérielle du 27 avril même année (*Moniteur*, n° 119).

Savoir :

- 1° 60,000,000 de francs mis en souscription publique le 9 mai 1883, au taux de fr. 104 28 c<sup>t</sup> p. %;
- 2° 65,580,000 francs négociés, au même taux, à MM. de Rothschild frères, à la Banque Nationale et à la Société Générale à Bruxelles, par contrat du 28 avril 1883;
- 3° 39,216,000 francs cédés à la Caisse générale d'épargne et de retraite et à la Caisse des dépôts et consignations, au taux de 102 p. %.

164,796,000 francs.

La somme effective de 170,955,144 francs, produit de cet emprunt, est destinée à l'exécution de travaux d'utilité publique, etc.

En récapitulant les capitaux *primitifs* qui constituent la dette à 4 p. %, 1<sup>re</sup> série, on constate qu'ils s'élevaient, à l'échéance du 1<sup>er</sup> novembre 1885, savoir :

a. Emprunt émis avec jouissance du 1 <sup>er</sup> août 1871 . . . . .	fr. 51,000,000 »
b. Capitaux délivrés ou à délivrer avec jouissance du 1 <sup>er</sup> mai 1883 et jouissances antérieures. . . . .	225,836,900 »
c. Capital provenant de la conversion effectuée avec jouissance du 1 <sup>er</sup> novembre 1879 . . . . .	466,178,182 22
d. Emprunt négocié avec jouissance du 1 <sup>er</sup> mai 1883 . . . . .	164,796,000 »
<b>TOTAL DE LA DETTE.</b> . . . .	<b>fr 907,831,082 22</b>

Il a été créé pour cette dette, abstraction faite d'un capital de fr. 192,678,252 22 c<sup>t</sup> représentant une partie des rentes transférées d'office en vertu de l'arrêté royal du 23 juillet 1879 (1), des obligations au porteur de 10,000, 5,000, 2,000, 1,000, 500, 200 et 100 francs, munies de coupons d'intérêt semestriels payables le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre.

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal est affectée à l'amortissement de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées.

Cette dotation a pris cours : pour l'emprunt de 51,000,000 de francs, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1872; pour les 59,277,000 francs émis en conformité de la loi du 23 juin 1877, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1877; pour les 18,989,500 francs (Loi du 31 mai 1878), à partir du 1<sup>er</sup> novembre suivant; pour les fr. 466,178,182 22 c<sup>t</sup> dérivant de la conversion des dettes à 4 1/2 p. %, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1879; et pour l'emprunt de 164,796,000 francs négocié en 1883, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1883. Quant aux capitaux qui sont émis en vertu des lois du 27 mai 1876, du 19 décembre même année, du 26 juin 1877 et de l'arrêté royal du 10 juin 1878, la dotation ne prend cours qu'à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts, conformément au principe établi par l'arrêté royal du 9 septembre 1876.

(1) Le capital des rentes transférées d'office et non représentées par des titres au porteur était primitivement de fr. 200,522,752 22 c<sup>t</sup>. Il a été réduit de 7,844,590 francs par suite du dépôt fait à la Banque Nationale, au compte : « Obligations au porteur converties en inscriptions nominatives » de l'excédent disponible des titres à 4 p. %, créés pour servir à l'échange des titres à 4 1/2 p. %.

Il n'est donc plus aujourd'hui que de fr. 192,678,252 22 c<sup>t</sup>.

Les sommes appliquées au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette à 4 p. % (1<sup>re</sup> série), pour les années 1871 à 1885, ont été réparties comme il suit (voir les tableaux n<sup>os</sup> 6 et 7 ci-joints) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1871 à 1883 . . . . .	fr. 145,184,414 45	17,655,813 62	162,840,228 07
Année 1884 . . . . .	35,953,053 28	3,745,104 15	39,676,139 43
— 1885 . . . . .	36,137,265 28	4,177,272 16	40,514,535 44
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	Fr. 217,254,715 01	25,576,189 93	242,850,902 94
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Le fonds d'amortissement, pour les années 1875 à 1885, s'élève à la somme totale de fr. 25,576,189 95 c<sup>s</sup>, dont fr. 1,970,091 72 c<sup>s</sup> ont servi à amortir un capital nominal de 1,966,500 francs, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées à fr. 905,864,782 22 c<sup>s</sup>.

La somme de fr. 23,606,098 21 c<sup>s</sup>, qui forme le complément du fonds d'amortissement, n'a pu être employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair. Elle a fait retour au Trésor.

#### 4<sup>e</sup> EMPRUNT DE 134,719,000 FRANCS.

Rente 4 p. % (2<sup>e</sup> série).

Diverses lois ont autorisé le Gouvernement à émettre des titres de la Dette publique à concurrence d'une somme effective de fr. 142,465,171 95 c<sup>s</sup>, destinée à l'exécution des travaux publics décrétés par ces lois.

Conformément à l'arrêté royal du 8 janvier 1880 et à la décision ministérielle du même jour (*Moniteur* n<sup>o</sup> 9), un capital nominal de 134,719,000 francs, en dette à 4 p. % (2<sup>e</sup> série), a été négocié au taux de fr. 105 75 c<sup>s</sup> p. %, avec jouissance des intérêts à partir du 1<sup>er</sup> février 1880, SAVOIR :

1 <sup>o</sup> Fr.	68,000,000	mis en souscription publique, le 17 janvier 1880;
2 <sup>o</sup>	66,719,000	cédés à MM. de Rothschild, frères, à la Banque Nationale et à la Société Générale à Bruxelles, par contrat du 8 du même mois.
Fr.	<u>134,719,000</u>	

La négociation de ces 134,719,000 fr. a produit une somme brute de fr. 142,465,342 50 c<sup>s</sup>, soit fr. 170 57 c<sup>s</sup> en sus du montant des crédits qu'elle avait pour but de couvrir.

Cette somme de fr. 142,465,342 50 c<sup>s</sup> figure comme ressource extraordinaire au compte des Budgets de 1880, 1881 et 1882, dans les proportions suivantes :

Exercice 1880 . . . . .	fr.	77,594,052 50
— 1881 . . . . .		60,011,510 ,
— 1882 . . . . .		4,859,780 ,
	Fr.	<u>142,465,342 50</u>

Il a été créé pour représenter le capital de l'emprunt :

1,000 obligations au porteur de fr. 10,000 chacune.	. . . fr.	10,000,000	»
2,000 — — — 5,000 — . . . . .		10,000,000	»
22,500 — — — 2,000 — . . . . .		45,000,000	»
62,000 — — — 1,000 — . . . . .		62,000,000	»
8,000 — — — 500 — . . . . .		4,000,000	»
9,000 — — — 200 — . . . . .		1,800,000	»
19,190 — — — 100 — . . . . .		1,919,000	»

Soit 123,690 obligations, ensemble d'un capital égal de . . . . . fr. 134,719,000 , munies de coupons d'intérêt échéant le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> août de chaque année.

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal, ayant pris cours à partir du 1<sup>er</sup> février 1882, est affectée à l'amortissement de cet emprunt.

Les sommes appliquées au paiement des intérêts et à l'amortissement pour les années 1880 à 1885, ont été réparties comme il suit (*voir les tableaux ci-joints, n<sup>os</sup> 9 et 10*):

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1880 à 1883 . . . . . fr.	18,860,660	» 1,010,392 50	19,871,052 50
Année 1884. . . . .	5,588,760	» 675,595 »	6,062,355 »
— 1885. . . . .	5,588,760	» 675,595 »	6,062,355 »
Fr.	29,638,180	» 2,357,582 50	31,995,762 50

La somme de fr. 2,357,582 50 c<sup>s</sup>, qui constitue le fonds d'amortissement des années 1882 à 1885, n'a pu être employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair. Elle a fait retour au Trésor.

#### DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. %, A 3 P. % ET A 4 P. %. 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Séries.

##### *Paiement des coupons d'intérêt.*

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), soit à Paris, au choix des détenteurs. Les coupons afférents aux obligations créées pour le capital de 15,250,000 francs en dette à 3 p. % négocié à Londres en 1874, sont, en outre, payables en livres sterling chez MM. Baring frères.

##### *Inscriptions nominatives.*

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés.

#### *Amortissement.*

Les dotations d'amortissement sont employées, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.

Les rachats se font à la Bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours des 4 p. % au-dessus du pair, l'action de l'amortissement est suspendue, et les fonds non employés pendant tout un semestre sont attribués au Trésor. Ces fonds peuvent également être affectés au rachat des dettes à 2 1/2 et à 3 p. % (art. 2 de la loi du 19 décembre 1874).

En ce qui concerne la dette à 3 p. % de 1873 à 1882, l'amortissement sera facultatif lorsque les rachats ne pourront se faire à 90 p. % ou au-dessous.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre de la Cour des Comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

#### *Dépenses.*

Les dépenses occasionnées par chaque dette se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement (sauf pour le 2 1/2 p. % qui n'a pas de dotation spéciale) et la troisième provient de frais divers, tels que :

- 1° Commission de 1/2 p. % sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres ;
- 2° Frais de courtage résultant de l'amortissement ;
- 3° Frais de transport d'espèces, d'impressions, de vérification des coupons acquittés, etc.

Les tableaux n° 2, 5, 8 et 11 ci-joints présentent respectivement la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1886, de l'emploi des crédits accordés pour les dettes dont il s'agit, par les Budgets des exercices 1884 et 1885.

---

### 3° RENTES 3 POUR CENT

à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

La loi du 2 avril 1873 a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 3 p. % destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 935 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 95 c., et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c.

Cette somme de fr. 42,287 74 c. a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1875, avec jouissance à partir du 13 avril 1875.

Les arrérages en sont payables annuellement *au porteur de l'extrait du grand-livre*, chez l'agent du Trésor ou le receveur des contributions désigné par l'ayant droit.

Les rentes dont il s'agit peuvent être annulées ou réduites par suite de dégrèvement total ou partiel des immeubles grevés de servitudes.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives.	Nombre.	Montant des rentes.
2 1/2 p. o/o . . . . .	1 <sup>er</sup> janvier 1886 .	219,959,631 74	44,053,200 "	175,004,431 74	3,656	4,307,610 78
3 p. o/o . . . . .	1 <sup>er</sup> novembre 1885.	509,972,600 "	190,588,100 "	319,384,500 "	7,008	9,581,555 "
4 p. o/o (1 <sup>re</sup> série). . . . .	Id.	905,861,782 22	538,314,750 "	367,550,032 22	24,864	14,604,001 28
4 p. o/o (2 <sup>e</sup> série). . . . .	1 <sup>er</sup> août 1885 . . .	154,719,000 "	59,967,200 "	74,751,800 "	1,031	2,090,072 "
5 o/o (servitudes mili- taires) . . . . .	15 avril 1885. . . .	1,409,634 95	"	1,409,634 95	973	42,287 74
TOTAUX . . . . . fr.		1,771,925,648 91	835,123,250 "	938,800,398 91	38,412	51,705,506 80

#### 6° DETTE FLOTTANTE.

La dette flottante était complètement éteinte au 1<sup>er</sup> janvier 1885.  
Aucune émission de bons du Trésor n'a eu lieu pendant cette année.

## TROISIÈME PARTIE.

## ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1° *Annuité constituant le prix de la cession à l'État du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art qui constituent les dépendances de cette ligne. (Article 10 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1885).* . . . . . fr. 672,350 »

---

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. — *Moniteur* n° 212.

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1857 ; elle est due jusqu'au 15 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocédé devait prendre fin ; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le paiement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

---

2° *Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale. (Article 11 du Budget de l'exercice 1885).* . . . . . fr. 500,000 »

---

Conformément à l'art. 1<sup>er</sup> du traité conclu à Berlin, le 11 juillet 1872, entre la Belgique et l'empire d'Allemagne — traité qui a été approuvé par la loi du 16 décembre suivant, publiée au *Moniteur* du 5 février 1873, n° 36, — le Gouvernement belge s'est chargé de l'exploitation de la partie du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg située sur son territoire, avec les droits et les obligations qui résultaient, pour la Compagnie française de l'Est, de la convention du 21 janvier 1868 en vertu de laquelle cette Compagnie exploitait tout le réseau.

La reprise de la ligne, d'une étendue de 55 kilomètres, s'est faite moyennant le paiement à la Société Guillaume-Luxembourg, à partir du 16 septembre 1872 et jusqu'en 1912 inclusivement, d'une annuité de 500,000 francs, sous réserve du droit de revision triennale prévu par l'article 9 du traité.

Le paiement de l'annuité s'effectue par trimestre, et les frais qui en résultent sont à la charge du Gouvernement belge.

Le Trésor n'a eu à supporter aucuns frais pour l'année 1885.

---



3° *Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant . . . . . fr* 612,000 »

Cette annuité, qui a été calculée à 4  $\frac{1}{2}$  % sur un capital de 13,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1871.

Elle forme, pour 1885, l'article 12 du Budget de la Dette publique de cet exercice.

4° *Annuités résultant de la reprise, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg.*

La loi du 15 mars 1873 a approuvé la convention du 31 janvier précédent relative au rachat des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg. Le service des intérêts et de l'amortissement des obligations et des actions privilégiées émises par la Compagnie est fait par l'État depuis l'année 1874.

Il restait en circulation au 1<sup>er</sup> janvier de cette année :

106,611 obligations de . . .	100 francs de capital.
416,015 — — —	500 — —
10,889 actions privilégiées de 500	— —

Ces obligations et actions portent intérêt à raison de 5 p. % l'an, et sont munies de coupons semestriels payables le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> janvier, chez tous les agents du caissier de l'État.

Elles peuvent être converties en inscriptions nominatives sur le grand-livre déposé au Ministère des Finances. Les extraits d'inscriptions mentionnent les numéros des titres que les rentes représentent, et les titulaires de ces rentes ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur.

Les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit.

L'amortissement des titres émis par la Compagnie se fait par tirages au sort annuels qui ont lieu dans la seconde quinzaine du mois de décembre. Les tableaux annexés à l'arrêté royal du 19 décembre 1873, réglant le mode d'amortissement de ces titres, indiquent le nombre d'obligations et d'actions à rembourser chaque année.

L'opération du tirage au sort s'effectue publiquement à Bruxelles, en présence du directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, d'un membre de la Cour des Comptes et d'un délégué du Conseil d'administration de la Grande Compagnie du Luxembourg.

La liste des numéros des titres sortis à chaque tirage est publiée au *Moniteur belge*, et des exemplaires de cette liste sont affichés au local des diverses Bourses du pays, ainsi que dans les bureaux des agents du Trésor et des agents du caissier de l'État.

Les titres désignés par le tirage sont remboursés :

A.— Les obligations de 100 francs, par une somme de 125 francs,

B.— Les obligations de 500 francs, — 625 francs,

C.— Les actions privilégiées, au capital de 500 francs, par une somme de 600 francs.

Les obligations et les actions privilégiées qui ont été remboursées sont anéanties de la même manière que les titres de la Dette publique rachetés pour l'amortissement.

Le tableau ci-après indique, pour l'année 1885, le nombre de titres de chaque catégorie à rembourser, ainsi que le montant des sommes applicables au service des intérêts et de l'amortissement.

NATURE DES TITRES.	NOMBRE de titres à rembourser.	SOMMES APPLICABLES		
		au paiement des intérêts.	à l'amortissement.	TOTAL.
Obligations de 100 francs . . . . .	822	407,050 »	102,750 »	509,800 »
— de 500 — . . . . .	719	2,742,725 »	440,375 »	3,192,100 »
Actions privilégiées de 500 francs . . . . .	33	265,025 »	19,800 »	284,825 »
TOTALS . . . . . fr.		3,504,800 »	571,925 »	4,076,725 »

Ces sommes ont fait l'objet des crédits alloués aux articles 13, 14 et 15 du Budget de la Dette publique, exercice 1885.

Il est à remarquer qu'une loi du 26 août 1885 ayant autorisé le Gouvernement à rembourser les obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg, ou à les échanger contre des titres de la Dette publique à 3 1/2 p. o/o, les porteurs de ces obligations ont été admis à en demander le remboursement dans l'intervalle du 16 septembre au 31 décembre 1885.

Les obligations dont le remboursement n'a pas été réclamé dans ce délai ont cessé de porter intérêt à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1886, et seront par conséquent échangées contre des titres de la Dette publique à 3 1/2 p. o/o avec jouissance à compter de la même date, savoir :

Les obligations de 500 francs, aux taux de 625 francs et celles de 100 francs, au taux de 125 francs.

Cette opération a eu pour effet de rendre inutile l'amortissement de l'année 1885; les sommes qui y étaient consacrées sont donc restées sans emploi.

La loi précitée du 26 août 1885 a aussi autorisé le Gouvernement à offrir aux propriétaires d'actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg l'échange de leurs titres contre des obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. o/o. 8,639 actions sur 10,601 qui restaient en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 1885, étaient échangées au 31 décembre de cette année. Il en résulte que l'amortissement de 1885 n'a porté que sur six actions et sur une dépense de 3,600 francs.

Les frais relatifs au service des titres du Luxembourg, pour les exercices 1884 et 1885, s'élevaient, au 1<sup>er</sup> janvier 1886, aux sommes suivantes, qui ont été respectivement imputées sur les crédits ouverts à l'article 21 et à l'article 20 du Budget de ces exercices;

SAVOIR :

Exercice 1884 . . . . . fr.	2,315 35
— 1885 . . . . .	206 36

3<sup>e</sup> Annuités à servir en vertu de la convention du 1<sup>er</sup> juin 1877. (Art. 16 du Budget de l'exercice 1885.)

Aux termes de l'article 35, § 1<sup>er</sup>, de la convention conclue le 1<sup>er</sup> juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef s'élève à la somme de 5,591,169 francs.

D'après le § 2 du même article 35, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait;

Savoir :

Pour l'année 1877, à 2,400 fr. par kilom., soit pour 770,167 mètres	fr.	1,848,400	80
— 1878, 2,560	—	1,971,627	52
— 1879, 2,720	—	2,094,854	24
— 1880, 2,880	—	2,218,080	96
— 1881, 3,040	—	2,341,307	68
— 1882, 3,200	—	2,464,534	40
— 1883, 3,360	—	2,587,761	12
— 1884, 3,520	—	2,710,987	84
— 1885, 3,680	—	2,834,214	56
— 1886, 3,840	—	2,957,441	28

Pour l'année 1887 et pour les années ultérieures, jusqu'à l'expiration des concessions respectives, à 4,000 fr. par kilom., soit pour 770,167 mètres . . . 3,080,668 »

De plus, l'État s'est engagé, par l'article 37 de la convention du 1<sup>er</sup> juin 1877, à servir le complément, jusqu'à 4,000 francs par kilomètre, des annuités ci-dessus, à la condition pour les ayants droit de fournir les sommes nécessaires à cette fin.

Cette condition a été remplie par la remise à la Caisse des dépôts et consignations d'un capital de fr. 5,873,091 81 c<sup>o</sup>.

En conséquence, il est inscrit, à titre extraordinaire, d'une part au Budget des Voies et Moyens, et d'autre part à celui de la Dette publique, les produits et les charges correspondantes ci-après :

Pour l'année 1877, à 1,600 francs par kilomètre sur 770,167 mètres	. .	1,252,267	20
— 1878, 1,440	—	1,109,040	48
— 1879, 1,280	—	985,813	76
— 1880, 1,120	—	862,587	04
— 1881, 960	—	739,360	32
— 1882, 800	—	616,133	60
— 1883, 640	—	492,906	88
— 1884, 480	—	369,680	16
— 1885, 320	—	246,453	44
— 1886, 160	—	123,226	72

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de (7,000 + 4,000, 11,000 francs par kilomètre :

DÉSIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR.	DATE de L'EXPIRATION DES CONCESSIONS.	DURÉE calculée à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 1877.	ANNUITÉS correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre.
Houdeng à Soignies . . . . .	13.514	27 septembre 1916, art. 53. litt. C. . .	Ans. Mois. Jours. 09 8 27	148,654
Lignes en exploitation au 1 <sup>er</sup> janvier 1874. Dour à Quiévrain . . . . .	4.459	51 décembre 1918, id. D. . .	72 . . .	7,158,910
Luttre à Gosselies . . . . .	6.827	51 décembre 1904, id. G. . .	88 . . .	
Gilly à Châtelineau . . . . .	2.647	Id. id. G. . .	88 . . .	523,950
Gilly à Lambussart . . . . .	1.407	Id. id. G. . .	88 . . .	
Noir-Dieu aux Haies et raccorde- ment vers Fleurus. Raccordement du Petit-Try. . . .	497	Id. id. G. . .	88 . . .	
Fleurus à Nivelles . . . . .	21.985	Id. id. G. . .	88 . . .	
Blaton à Bernissart . . . . .	5.806	Id. id. G. . .	88 . . .	
Berzée-Thuillies à Beaumont . .	16.885	51 décembre 1905, id. H. . .	89 . . .	526,594
Anvers à Boom et embranchement Contich. . . . .	21.180	Id. id. H. . .	89 . . .	
Piéton à Buvrinnes-Mont . . . .	9.791	Id. id. H. . .	89 . . .	
Alost à Durst . . . . .	10.559	51 décembre 1906, id. J. . .	90 . . .	113,040
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>770.167</b>	<b>à 11,000 francs par kilomètre. . . . .</b>		<b>8,471,857</b>

6<sup>e</sup> Loyer provisionnel à payer à la Société du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.  
(Art. 17 du Budget de l'exercice 1885) . . . . . fr. 1,000,000 »

Conformément à l'article 14 de la convention conclue le 31 octobre 1879 entre la Belgique et les Pays-Bas, approuvée par la loi du 29 avril 1880, l'État a pris possession, le 1<sup>er</sup> juillet 1880, de la partie belge de la ligne du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.

Dans l'impossibilité où l'on se trouvait, lors de la convention, de déterminer le prix de rachat des lignes reprises et par conséquent la part contributive des Pays-Bas dans ce prix, il a été stipulé que le Gouvernement belge payerait à la Société concessionnaire un loyer provisionnel de 1,000,000 de francs par an, pour la partie belge et les parties néerlandaises du chemin de fer réunies, et ce par termes semestriels de 500,000 francs, le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre.

En remboursement des paiements faits à titre de loyer pour compte du Gouvernement néerlandais, l'État reçoit un intérêt de 4 p. % sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix total de rachat, qui a été fixé provisoirement à 6,000,000 de florins.

## QUATRIÈME PARTIE.

## NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES.

- a. *Pensions civiles et autres accordées avant 1830.* — Arrêtés royaux des 22 février et 14 septembre 1814, et des 25 août et 29 septembre 1815.
- b. *Pensions civiques.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Bull. offic. n° 30*) et loi du 11 avril 1835 (*Bull. offic. n° 24*).
- c. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Bull. offic. n° 21*), 27 mai 1840 (*Bull. offic. n° 29*), 25 février 1842 (*Bull. offic. n° 5*), 19 mai 1845 (*Bull. offic. n° 8*), 10 mars 1847 (*Bull. offic. n° 5*), 27 mai 1856 (*Bull. offic. n° 43*), 4 juillet 1860 (*Bull. offic. n° 27*), 19 janvier 1870 (*Bull. offic. n° 2*) et 14 mars 1880 (*Bull. offic. n° 15*).
- d. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Bull. offic. n° 52*).
- e. *Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.* — Loi du 15 avril 1815 (*Staats-Blad n° 3*).
- f. *Secours sur le fonds dit de Waterloo.* — Arrêté du Régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications ou secours sur ce fonds.
- g. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Bull. offic. n° 39*), 17 février 1849 (*Bull. offic. n° 50*), 1<sup>er</sup> juin 1850 (*Bull. offic. n° 21*), 27 mai 1856 (*Bull. offic. n° 43*), 26 avril 1865 (*Bull. offic. n° 25*) et 25 juillet 1867 (*Bull. offic. n° 29*).
- h. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.* — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* du 18 mai 1876, n° 159) et du 8 avril 1884 (*Moniteur* du 18 avril 1884, n° 109).

Le tableau ci-joint, n° 12, présente la situation, au 1<sup>er</sup> janvier 1885 et au 1<sup>er</sup> janvier 1886, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1885, il présentait les résultats suivants :

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL amorti.	RESTE A AMORTIR.
<b>PREMIÈRE PARTIE.</b>				
<i>Rentes créées sans expression de capital . . . . . fr.</i>		380,898 14	"	"
<b>DEUXIÈME PARTIE.</b>				
<i>Dette à 2 1/2 p. % . . . . .</i>	219,959,631 74	5,498,990 78	"	219,959,631 74
<i>Emprunt de 306,859,000 francs, autorisé en 1875, et dettes ajoutées à cet emprunt en 1878 et en 1882 (rente 5 p. %) . . . . .</i>	519,859,000 "	15,595,770 "	9,923,900 "	509,935,100 "
<i>Emprunt de 51,000,000 de francs contracté en 1871, et dettes ajoutées à cet emprunt, de 1876 à 1883 (rente 4 p. % — 1<sup>re</sup> série) . . . . .</i>	907,831,082 22	56,313,243 28	1,066,300 "	905,864,782 22
<i>Emprunt de 134,719,000 francs émis en 1880 (rente 4 p. % — 2<sup>e</sup> série) . . . . .</i>	134,719,000 "	5,388,760 "	"	134,719,000 "
<i>Rentes 3 p. % à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires . . . . .</i>	1,409,654 95	42,287 74	"	1,409,654 95
<i>Dette flottante . . . . .</i>	"	"	"	"
Fr. . . . .	1,785,778,548 91	63,219,649 94	11,890,200 "	1,771,888,148 91
<b>TROISIÈME PARTIE.</b>				
Reprise de chemins de fer.				
		ANNUITÉS.		
1 <sup>o</sup> Ligne de Mons à Manage . . . . .		672,350 "		
2 <sup>o</sup> Ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale . . . . .		500,000 "		
3 <sup>o</sup> Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut. . . . .		612,000 "		
4 <sup>o</sup> Ligne de la Grande Compagnie du Luxembourg . . . . .		3,508,400 "		
5 <sup>o</sup> Diverses lignes (convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877) . . . . .		8,471,837 "		
6 <sup>o</sup> Ligne d'Anvers à Rotterdam (loyer provisionnel). . . . .		1,000,000 "		
Fr. . . . .		14,764,567 "		
<b>QUATRIÈME PARTIE.</b>				
<i>Pensions de toute nature . . . . . fr.</i>		( <sup>1</sup> ) 10,350,441 "		

(<sup>1</sup>) Y compris 1,183,499 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux et dont 5/8 sont payés à titre d'avance pour le compte des communes et des provinces.

## ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1885.



## DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE FR. 219,959,631

*dérivant de l'exécution des §§ 2 à 6 de l'article 63 du traité*

## MONTANT DU CAPITAL DE LA DETTE

	ANNÉE 1884.	
	1 <sup>er</sup> JUILLET 1884.	1 <sup>er</sup> JANVIER 1885.
Capital des obligations au porteur . . . . .	45,046,800 »	45,368,200 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires . . . . .	174,912,851 74	174,591,431 74
	210,959,631 74	219,959,631 74
Capital amorti . . . . .	"	"
TOTAUX . . . . . fr.	210,959,631 74	219,959,631 74

## MONTANT DES INTÉRÊTS DE LA DETTE

	ANNÉE 1884.	
	1 <sup>er</sup> JUILLET 1884.	1 <sup>er</sup> JANVIER 1885.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur . . . . .	565,085 »	567,102 50
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires . . . . .	2,186,410 39	2,182,392 89
	2,749,495 39	2,749,495 39
TOTAUX . . . . . fr.	2,749,495 39	2,749,495 39



74 C<sup>e</sup> DE CAPITAL, A 2 1/2 POUR CENT L'AN,

conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1885.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> JUILLET 1885.	1 <sup>er</sup> JANVIER 1886.	
44,757,800 "	44,055,200 "	Aucune somme provenant des fonds d'amortissement non employés des dettes à 4 1/2, et à 4 p. % n'a été appliquée au rachat de la dette à 2 1/2 p. %.
175,201,851 74	175,004,451 74	
210,959,651 74	210,959,651 74	
"	"	
210,959,651 74	210,959,651 74	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1885.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> JUILLET 1885.	1 <sup>er</sup> JANVIER 1886.	
550,472 50	550,600 "	
2,190,022 89	2,198,805 59	
2,740,495 59	2,749,405 59	

## DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE FR. 219,959,631

dérivant de l'exécution des §§ 2 à 6 de l'article 63 du traité

SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1886, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1884.	
	Service du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1884.	
	Loi du 7 mai 1884, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 7 et 20.	
	Intérêts. Fr. 5,408,990 78	Frais. Fr. 2,000 * (*)
Intérêts . . . . .	5,408,990 78	•
Commission de paiement des intérêts à Paris . . . . .	•	2,455 13
Transports d'espèces et frais divers . . . . .	•	•
TOTAUX. . . . . fr.	5,408,990 78	2,455 13
Sommes disponibles. . . . . fr.	•	5,544 87

74 C. DE CAPITAL, A 2½ POUR CENT L'AN,

conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1884 ET 1885.

EXERCICE 1885. Service du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1885. Loi du 29 décembre 1884, chap. I <sup>er</sup> , art. 7 et 20		OBSERVATIONS.  (1) Part afférente à la susdite dette dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.
Intérêts. Fr. 5,498,990 78	Frais. Fr. 8,000 • (1)	
5,498,990 78	»	
»	»	
»	•	
5,498,990 78	»	
»	8,000 »	

## DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 306,859,000

*émis avec jouissance du 1<sup>er</sup> juin*

ET DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A

## MONTANT DU CAPITAL A

	ANNÉE 1884.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur . . . . .	228,175,900 »	205,452,400 »
— des inscriptions nominatives . . . . .	283,999,400 »	305,978,400 »
	512,175 300 »	511,430,800 »
Capital amorti . . . . .	7,683,700 »	8,428,200 »
TOTAUX. . . . . fr.	519,859,000 »	519,859,000 »

## MONTANT DES INTÉRÊTS A

	ANNÉE 1884.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
Intérêts des obligations au porteur . . . . .	3,422,638 50	3,081,786 »
— des inscriptions nominatives . . . . .	4,259,991 »	4,589,676 »
	7,682,629 50	7,671,462 »
Intérêts du capital amorti . . . . .	115,255 50	126,425 »
TOTAUX. . . . . fr.	7,797,885 »	7,797,885 »

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

*1873 et jouissances ultérieures,*

CET EMPRUNT, AVEC DIVERSES JOUISSANCES.

## DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1883.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
105,657,000 »	100,588,100 »	
317,057,000 »	310,584,500 »	
510,694,000 »	509,972,600 »	
9,164,100 »	9,886,400 »	
519,850,000 »	519,850,000 »	

## DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1883.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
2,004,868 50	2,858,821 50	
4,755,555 »	4,790,767 50	
7,660,423 50	7,640,589 »	
157,461 50	148,296 »	
7,797,885 »	7,797,885 »	

## DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 506,859,000

émis avec jouissance du 1<sup>er</sup> juin

ET DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A

## SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1876 A 1883.
	Dotation de l'amortissement . . . . .
	Intérêt du capital amorti . . . . .
	ANNÉE 1884.
1 <sup>er</sup> mai 1884.	Dotation : 10 c <sup>s</sup> p. % de 519,859,000 francs, capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances . . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 7,685,700 francs. . . . .
	—
1 <sup>er</sup> novembre 1884.	Dotation : 10 c <sup>s</sup> p. % du capital précité de 519,859,000 francs . . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 8,428,200 francs . . . . .
	ANNÉE 1885.
1 <sup>er</sup> mai 1885.	Dotation : 10 c <sup>s</sup> p. % de 519,859,000 francs, capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances . . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 9,164,100. . . . .
	—
1 <sup>er</sup> novembre 1885.	Dotation : 10 c <sup>s</sup> p. % de 519,859,000 francs, capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances. . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 9,886,400 . . . . .
	TOTAUX. . . . . fr.

## FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

1873 et jouissances ultérieures,

CET EMPRUNT, AVEC DIVERSES JOUISSANCES.

## D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du fonds D'AMORTISSEMENT.	SOMMES employées A L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées et versées au Trésor le cours ayant dépassé 90 p. %.	Observations.
5,592,411 » 728,461 50	6,320,572 50	7,683,683 02	»	
519,859 » 145,255 50	4,281,596 50	4,480,592 07	»	
519,859 » 126,423 »				
519,859 » 137,461 50	691,247 76	759,824 01	634,227 74	
519,859 » 148,296 »				
8,927,444 50	8,293,216 76	9,923,900 »	634,227 74	

## DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 306,859,000

émis avec jouissance du 1<sup>er</sup> juin

ET DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A

SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1886, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1884.	
	Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1883 au 31 octobre 1884.	
	Lois du 10 mai 1884, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 7 et 20.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 16,655,488 »	Fr. 25,000 « (1)
Intérêts . . . . .	15,554,091 50	»
Amortissement . . . . .	1,281,596 50	»
Commission de paiement des intérêts à Paris et à Londres . . . . .	»	9,552 68
Courtage relatif à l'amortissement . . . . .	»	1,159 07
Transports d'espèces et frais divers . . . . .	»	1,697 57
Totaux . . . . . fr.	16,655,488 »	12,169 12
Sommes disponibles . . . . . fr	»	12,850 88



## FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

- 1875 et jouissances ultérieures,

CET EMPRUNT, AVEC DIVERSES JOUISSANCES.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1884 ET 1885.

EXERCICE 1885.		Observations.
Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1884 au 31 octobre 1885.		
Loi du 29 décembre 1884, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 7 et 20.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	(1) Part afférente à cet emprunt dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.
Fr. 16,055,488 »	Fr. 25,000 » (2)	
15,510,012 50	»	
691,247 76	»	
»	»	
»	1,192 65	
»	»	
16,001,260 26	1,192 65	
634,227 74	25,807 35	

TABLEAU N° 6.

## DETTE PUBLIQUE. — 1° EMPRUNT DE 51,000,000 DE

*contracté avec jouissance*

## 2° DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A CET EMPRUNT ET ÉMISES

## MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1884.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur . . . . .	( <sup>1</sup> ) 575,040,450 »	( <sup>1</sup> ) 545,809,650 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires . . . . .	525 682,252 22	535,519,452 22
	897,522,682 22	609,329,082 22
Capital amorti . . . . .	1,966,500 »	1,966,500 »
TOTAUX . . . . . fr.	899,288,082 22	901,205,582 22

## MONTANT DES INTÉRÊTS A

	ANNÉE 1884.	
	1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE
6 mois d'intérêt des obligations au porteur . . . . .	11,472,800 »	10,876,195 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires . . . . .	6,475,644 64	7,110,588 64
	17,948,453 64	17,986,783 64
Intérêt du capital amorti . . . . .	59,526 »	59,526 »
TOTAUX . . . . . fr.	17,985,770 64	18,025,907 64

FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (1<sup>re</sup> SÉRIE),du 1<sup>er</sup> août 1871 ;AVEC JOUISSANCE DU 1<sup>er</sup> MAI 1876 ET JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

## DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1885.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
1) 544,024,550 »	(1) 538,514,750 »	(1) La fraction de 50 francs provient d'une obligation de 250 francs de l'emprunt à 4 1/2 p. % de 1844.
550,958,052 22	567,350,052 22	
900,982,582 22	905,864,782 22	
1,966,500 »	1,966,500 »	
902,948,682 22	907,851,082 22	

## DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1885.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> MAI.	1 <sup>er</sup> NOVEMBRE.	
10,880,807 »	10,770,295 »	
7,150,160 64	7,547,000 64	
18,010,967 64	18,117,295 64	
50,526 »	50,526 »	
18,030,203 64	18,156,021 64	

DETTE PUBLIQUE. — 1<sup>o</sup> EMPRUNT DE 51,000,000 DE*contracté avec jouissance*2<sup>o</sup> DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A CET EMPRUNT ET ÉMISES

## SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1875 A 1883.
	Dotation de l'amortissement . . . . .
	Intérêt du capital amorti . . . . .
	ANNÉE 1884.
1 <sup>er</sup> mai 1884 . . . . .	{ Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de fr. 731,287,882 22 c <sup>s</sup> , capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances . . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,966,500 francs. . . . .
	—
1 <sup>er</sup> novembre 1884 . . . . .	{ Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de fr. 734,492,982 22 c <sup>s</sup> , capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances . . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,966,500 francs . . . . .
	ANNÉE 1885.
1 <sup>er</sup> mai 1885 . . . . .	{ Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de fr. 736,499,582 22 c <sup>s</sup> , capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances . . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,966,500 francs . . . . .
	—
1 <sup>er</sup> novembre 1885 . . . . .	{ Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de fr. 902,948,682 22 c <sup>s</sup> , capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances . . . . .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,966,500 francs . . . . .
	TOTAUX. . . . . fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (1<sup>re</sup> SÉRIE).du 1<sup>er</sup> août 1871 ;AVEC JOUISSANCE DU 1<sup>er</sup> MAI 1876 ET JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

## D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du fonds D'AMORTISSEMENT.	SOMMES employées A L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
17,069,851 62 585,962 »				
17,655,815 62	1,970,091 72	1,966,500 »	15,688,721 90	
1,828,219 70 39,526 »				
1,856,252 45 39,526 »				
5,745,104 15	»	»	3,745,104 15	
1,841,248 45 39,526 »				
2,287,571 71 39,526 »				
4,177,272 16	»	»	4,177,272 16	
25,576,189 95	1,970,091 72	1,966,500 »	23,606,098 21	

SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1886, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1884.		
	Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1883 au 31 octobre 1884.		
	Loi du 7 mai 1884, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 5, 17 et 20.		Lois des 27 mars 1883 et, 31 mai 1884, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 8.
	Intérêts et amortissement. Fr. 40,242,601 95	Art. 17. Escompte, fr. 100,000 » — 20. Frais (*) . . . 70,000 » Ensemble . fr. 170,000 »	Intérêts et frais (Report de l'exercice 1883) Fr. 58,269 45
Intérêts de la dette à 4 p. % (1 <sup>re</sup> série) . . . . .	35,955,055 28	»	»
Amortissement de la dette à 4 p. % (1 <sup>re</sup> série) . . . . .	5,745,101 15	»	»
Escompte sur les versements anticipés de l'emprunt à 4 p. % de 1883. . . . .	»	10,774 39	»
Commission de paiement des intérêts à Paris. . . . .	»	31,720 49	»
Courtage relatif à l'amortissement . . . . .	»	»	»
Transports d'espèces et frais divers. . . . .	»	21,283 97	148 75
<b>TOTAUX</b> . . . . . fr.	<b>39,676,139 43</b>	<b>63,778 85</b>	<b>148 75 -</b>
<b>Sommes disponibles</b> . . . . .	<b>566,462 50</b>	<b>100,221 15</b>	<b>58,120 70</b>

FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (1<sup>re</sup> SÉRIE),du 1<sup>er</sup> août 1874;AVEC JOUISSANCE DU 1<sup>er</sup> MAI 1876 ET JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1884 ET 1885.

EXERCICE 1885. Service du 1 <sup>er</sup> novembre 1884 au 31 octobre 1885. Loi du 29 décembre 1884, chap. 1 <sup>er</sup> art. 5 et 20.		OBSERVATIONS.
Intérêts et amortissement. Fr. 40,605,216 20	Frais (art. 20.) Fr. 70,000 * (*)	
58,157,265 28	-	(*) Somme affectée à la dette 4 p. o/o 1 <sup>re</sup> série, dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.
4,177,272 16	"	
"	"	
"	"	
"	"	
"	3,356 50	
40,314,535 41	3,356 50	
288,680 76	66,665 50	

## DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 154,719,000 FRANCS

*émis avec jouissance*

## MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1884.	
	1 <sup>er</sup> FÉVRIER.	1 <sup>er</sup> AOÛT.
Capital des obligations au porteur. . . . .	71,455,100 »	58,866,200 »
— des inscriptions nominatives. . . . .	63,283,900 »	75,832,800 »
	134,719,000 »	134,719,000 »
Capital amorti . . . . .	»	»
TOTAUX. . . . . fr.	134,719,000 »	134,719,000 »

## MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT

	ANNÉE 1884.	
	1 <sup>er</sup> FÉVRIER.	1 <sup>er</sup> AOÛT.
6 mois d'intérêt des Obligations au porteur. . . . .	1,428,702 »	1,177,524 »
— des inscriptions nominatives . . . . .	1,265,078 »	1,517,036 »
	2,694,380 »	2,694,380 »
0 mois d'intérêt du capital amorti. . . . .	»	»
TOTAUX. . . . . fr.	2,694,380 »	2,694,380 »



DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (2<sup>e</sup> SÉRIE).du 1<sup>er</sup> février 1880.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1885.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> FÉVRIER.	1 <sup>er</sup> AOÛT.	
58,006,200 »	58,067,200 »	
76,112,800 »	74,751,800 »	
154,719,000 »	154,719,000 »	
»	»	
154,719,000 »	154,719,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHEANCE.

ANNÉE 1885.		OBSERVATIONS.
1 <sup>er</sup> FÉVRIER.	1 <sup>er</sup> AOÛT.	
1,172,124 »	1,199,544 »	
1,522,256 »	1,405,056 »	
2,694,580 »	2,694,580 »	
»	»	
2,694,580 »	2,694,580 »	

## SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉE 1882 et 1883.
	Dotation de l'amortissement . . . . .
	Intérêt du capital amorti . . . . .
	ANNÉE 1884.
1 <sup>er</sup> février 1883 . . . . .	{ Dotation : $\frac{1}{4}$ % de 134,719,000 francs, capital de l'emprunt . . . . .
	{ Intérêt du capital amorti . . . . .
	—
1 <sup>er</sup> août 1883 . . . . .	{ Dotation : $\frac{1}{4}$ % de 134,719,000 francs, capital de l'emprunt . . . . .
	{ Intérêt du capital amorti . . . . .
	ANNÉE 1885.
1 <sup>er</sup> février 1884 . . . . .	{ Dotation : $\frac{1}{4}$ % de 134,719,000 francs, capital de l'emprunt . . . . .
	{ Intérêt du capital amorti . . . . .
	—
1 <sup>er</sup> août 1884 . . . . .	{ Dotation : $\frac{1}{4}$ % de 134,719,000 francs, capital de l'emprunt . . . . .
	{ Intérêt du capital amorti . . . . .
	TOTAUX . . . . . fr.

DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (2<sup>e</sup> SÉRIE).du 1<sup>er</sup> février 1880.

## D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
1,010,592 50	} 1,010,592 50	•	1,010,592 50	
"				
556,797 50	} 675,595 "	"	675,595 "	
"				
556,797 50	} 675,595 "	"	675,595 "	
"				
556,797 50	} 675,595 "	"	675,595 "	
"				
556,797 50	} 675,595 "	"	675,595 "	
"				
2,557,582 50	•	•	2,557,582 50	

SITUATION, AU 1<sup>er</sup> JANVIER 1886, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1884.	
	Service du 1 <sup>er</sup> août 1885 au 31 juillet 1884.	
	Loi du 7 mai 1884, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 6 et 20.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 6,062,535 »	Frais Fr. 12,000 r (!)
Intérêts . . . . .	5,588,700 »	»
Amortissement . . . . .	675,595 »	»
Commission de paiement des intérêts à Paris. . . . .	»	1,456 99
Transports d'espèces et frais divers. . . . .	»	»
TOTAUX. . . . . fr.	6,062,535 »	1,456 99
Sommes disponibles. . . . . fr.	»	10,565 01

DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN (2<sup>e</sup> SÉRIE),du 1<sup>er</sup> février 1880.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1884 ET 1885.

EXERCICE 1885. Service du 1 <sup>er</sup> août 1882 au 31 juillet 1883.		OBSERVATIONS.
Loi du 29 décembre 1884, chap. 1 <sup>er</sup> , art. 6 et 20.		
Intérêts. Fr. 0,082,355 "	Frais Fr. 12,000 " (1)	(1) Part afférente à cet emprunt dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.
5,388,760 "	"	
675,595 "	"	
"	"	
"	"	
0,082,355 "	"	
"	12,000 "	

Situation au 1<sup>er</sup>

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.			MONTANT DES PEN			
	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janv. 1888.	MOUVEMENT pendant l'année 1888.		SITUATION au 1 <sup>er</sup> janv. 1886.	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janv. 1888.	MOUVEMENT pendant l'année 1888.	
		Accroissm.	Décroissm.			Accroissm.	Décroissm.
Civiles et autres accordées avant 1850 . . . . .	4	"	1	5	1,152	"	288
Civiques . . . . .	20	"	5	17	6,711	"	950
Fonctionnaires et employés de l'ancienne caisse de retraite . . . . .	4	"	1	5	1,537	"	725
Militaires . . . . .	5,126	204	213	5,117	5,950,545	575,551	275,502
Ordre de Léopold . . . . .	242	9	16	205	21,200	900	1,600
Marine (militaires de la) . . . . .	18	"	"	18	22,112	"	"
Secours sur le fonds dit de Waterloo . . . . .	2	"	1	1	165	"	77
<i>Pensions civiles.</i>							
Pensions des Affaires Étrangères . . . . .	27	"	1	20	47,860	"	1,106
— de la Justice . . . . .	282	29	20	282	716,575	81,514	60,610
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	276	57	50	285	566,554	91,190	61,925
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes . . . . .	782	82	52	812	785,525	91,050	40,851
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .	155	52	15	152	229,790	46,036	15,550
— de la Guerre . . . . .	52	6	8	50	111,554	11,581	15,194
— des Finances . . . . .	1,807	73	162	1,814	2,041,152	101,620	178,604
— de la Cour des Comptes . . . . .	5	"	1	2	5,565	"	1,515
Pensions ecclésiastiques . . . . .	461	70	62	409	467,878	71,552	64,468
Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite . . . . .	89	"	13	76	51,035	"	7,255
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (1) . . . . .	1,042	154	58	1,158	1,051,209	188,088	56,098
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>8,432</b>	<b>702</b>	<b>646</b>	<b>8,488</b>	<b>10,062,695</b>	<b>1,056,842</b>	<b>766,004</b>
AUGMENTATION : 50 pensions.				AUGMENTATION : 287,748 francs.			

## PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1886.

SIONS.		MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.	MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.	Observations.
SITUATION au 1 <sup>er</sup> janv. 1886.				
864	.....		1 pension éteinte par suite de décès.	
5,781	.....		5 id. id.	
614	.....		1 id. id.	
	198 pensions accordées nouvellement.		207 id. id.	
	2 id. augmentées.		1 id. id.	
4,050,594	5 id. révisées.		1 id. par suite d'augmentation.	
	1 id. réinscrite.		1 id. par erreur.	
			5 id. par suite de revision.	
20,500	9 id. accordées nouvellement.		16 id. par suite de décès.	
22,112	.....		.....	
86	.....		1 id. id.	
46,754	.....		1 pension éteinte par suite de décès	
757,277	29 pensions accordées nouvellement.		29 id. id.	
598,621	57 id. id.		50 id. id.	
826,504	82 id. id.		52 id. id.	
260,276	52 id. id.		15 id. id.	
107,741	6 id. id.		8 id. id.	
1,964,148	79 id. id.		162 id. id.	
4,048	.....		1 id. id.	
474,742	70 pensions accordées nouvellement.		62 id. id.	
45,780	.....		13 id. id.	
1,185,199	154 { 150 pensions accordées nouvellement. 4 id. par suite de revision		58 { 56 pensions éteintes par suite de décès. 2 id. par suite de revision.	
10,530,441	702 pensions.		646 pensions.	

(1) AUX TERMES DE L'ARTICLE 8 DE LA LOI DU 16 MAI 1876, ET DE L'ARTICLE 1<sup>er</sup> DE LA LOI DU 8 AVRIL 1884, les pensions des instituteurs et des professeurs communaux confisquées en vertu de ces lois, sont payées: 2/5 par les communes, 1/5 par les provinces, 2/5 par l'État.  
Ces diverses quotités sont portées au Budget de la Dette publique.